3 1761 04036 3517

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/langleterreenegy00adamuoft

L'ANGLETERRE EN EGYPTE

Il a été imprimé de cet ouvrage :

100 exemplaires sur papier de luxe

:: 10.000 sur papier bouffant ::

Madame JULIETTE ADAM
(JULIETTE LAMBER)

L'ANGLETERRE
EN
EGYPTE

Tous droits réservés

PARIS
IMPRIMERIE DU CENTRE,
58, Rue Greneta
1922

DT
107
A37

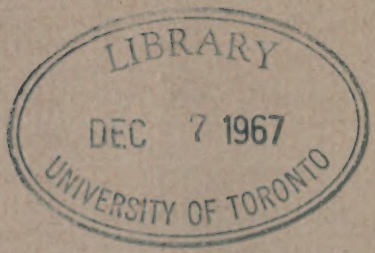

DÉDICACE

A notre plus grande et plus vieille ancêtre, à la révélatrice des sciences, à la noble nation égyptienne, à mon fils héroïque Moustafa Kamel, mort épuisé par ses luttes patriotiques, à mon fils Aly Kamel, son frère, qui a continué ardemment cette lutte pour délivrer sa Patrie de l'occupation anglaise, je dédie ce volume qui n'a de valeur que par la preuve de son dévouement à une grande cause nationale.

Abbaye de Gif, le 30 avril 1922.

JULIETTE ADAM.

PREFACE

Passionnée pour la Grèce antique, j'y avais trouvé la mystérieuse Egypte, l'ancêtre voilée, mais inspiratrice et parfois révélatrice.

Mon premier voyage aux rives du Nil m'avait attachée, liée presque, à cette terre lumineuse, à ses rives fécondes et je rêvais d'entrevoir les mystères d'une civilisation qui, la première, avait peut-être résolu tous les problèmes scientifiques, enfouis dans son sein par le temps, et que l'orgueilleuse civilisation retrouve peu à peu.

Quel fut ce peuple, que tant de recherches continuent chaque jour à grandir ?

Les monuments, les tombeaux, les peintures, dans les temples d'Egypte, ont prouvé que les Egyptiens appartenaient à trois races : la sémitique, la nubienne et la libyenne.

Lorsque l'univers entier dormait d'un profond sommeil, il y avait sur les côtes de la Méditerranée une nation hautement civilisée, la Nation Egyptienne.

L'histoire de cette nation, révélée par ses grandeurs monumentales, remonte à près de cent siècles.

L'Egypte, comme les pays de l'Histoire ancienne, était gouvernée par ses castes sacerdotales et les secrets de toutes les sciences restaient entre leurs mains.

Elle était partagée en principautés, en royaumes, en cantons, soumis à des chefs religieux.

Dès le règne de Mena ou Misraïm, l'Egypte du Nord et du Sud formaient un seul royaume soumis à un seul roi.

Le culte des anciens Egyptiens avait pour base l'existence de Dieu, représenté dans tous les temples par les forces célestes ou terrestres comme le soleil, la lune et par quelques animaux.

Les anciens Egyptiens respectaient la force, quelle que fût sa nature ; ils ne croyaient pas à la mort et pour eux l'âme était éternelle.

La civilisation administrative, de même que le progrès social se développèrent en Egypte durant soixante siècles.

Mena, le premier roi national de l'Egypte toute entière, la divisa en trente-six provinces ; il régla le cours du Nil, organisa ses canaux, promulga des lois d'égalité de travail et de sécurité.

Tous les rois qui lui succédèrent (3.900 *à* 500 *a. J.-C.) développèrent les progrès accomplis par lui.*

Les lignes de communication par terre et par le grand fleuve furent créées, tandis que l'agriculture, l'industrie, le commerce, protégés, se développaient et grandissaient.

Le régime constitutionnel n'était connu qu'en Egypte, depuis plus de cinquante siècles. L'Egypte possédait une Assemblée Nationale, qui se réunissait trois mois par an au Palais de Lyberinthe, situé à 55 km. de Fayoum-H. E.

L'administration était réglée par les conseils provinciaux, par les préfets des provinces, ainsi que

par des conseils supérieurs, et par des ministres.

Les anciens Egyptiens respectaient religieusement la femme et la considéraient comme une personnalité sacrée. Ils furent les premiers qui l'admirent comme Reine. La Reine Ketmafris régna sur l'Egypte à la fin de la sixième dynastie et fit un grand nombre de réformes. L'Impératrice Hatchebsot, sa sœur, en même temps que la femme de Thotmés III, gouverna l'Egypte, 1.500 *avant J.-C., et durant vingt années. Elle a dans l'histoire l'une des pages les plus glorieuses, et réalisa d'innombrables progrès.*

L'Histoire ancienne de l'Egypte en consacre la grandeur éternelle par ses monuments admirables et il est impossible, on peut le répéter, de ne pas reconnaître le peuple égyptien comme l'aïeul de toute civilisation.

Riche par ses grains, par ses blés, l'Egypte put sauver deux fois de la famine les pays voisins.

En 1600 *avant J.-C., alors que son trésorier était le prophète Joseph, elle donna gratuitement son blé à tous les pays qui l'entouraient, et cela durant* 7 *années de famine noire. De même elle sauva l'Arabie en* 660 *avant J.-C.*

Les monuments égyptiens, répandus dans l'univers, prouvent qu'aucun autre peuple sur la terre n'a précédé les Egyptiens dans les arts et dans toutes les branches de la science.

Les règles immodifiables de la géométrie, des mathématiques, de la chimie, des forces de résistance, de la physique, de l'astronomie, des beaux-arts, etc., furent recherchées et trouvées par les Egyptiens. Ils découvrirent l'art de construire les

bateaux, fixèrent les droits de la douane, la répression de la contrebande et de la garde des frontières.

L'art des bijoux, les industries artistiques en bois, en pierres, en cuirs, nous ont été légués par l'Egypte; celles du papier, de la monnaie, sont dues aux recherches, aux travaux des Egyptiens.

L'Egypte ancienne possédait une grande flotte commerciale qui naviguait dans toutes les mers.

Des instruments et des appareils astronomiques ont été trouvés dans les tombeaux des Pharaons !

La médecine était l'une des sciences les plus perfectionnées en Egypte. Parmi les Egyptiens, savants en médecine, il y eut Titas le Roi, fils de Mena, fondateur de la première dynastie.

La philosophie et la poésie chez les anciens Egyptiens occupaient le premier rang ; Harhou et Pantor sont célèbres.

Les lois Egyptiennes étaient basées sur l'égalité, sur la fraternité, sur la liberté, sur l'honneur et sur le courage.

On coupait la langue aux menteurs, on condamnait à mort les traîtres, les assasins et ceux qui torturaient les vieillards, les femmes et les enfants.

L'éducation familiale et sociale était admirable. Jamais un jeune homme n'élevait la voix et n'eût osé contredire un vieillard dans la famille. Jamais une plainte, fût-elle d'un inférieur contre un supérieur, n'était rejetée.

Le régime ouvrier était presque socialiste et la première grève ouvrière connue dans l'Histoire eut lieu en Egypte durant le règne de Akhnatoun.

On peut retrouver tous les éléments de la civilisation égyptienne dans la civilisation grecque. En Crète, à Athènes, à Sparte, en Macédoine, dans toutes les Iles de la Méditerranée, en Asie Mineure, on a constaté l'influence de l'industrie égyptienne. Les anciens Grecs ont emprunté la civilisation égyptienne sous toutes ses formes. Leur reconnaissance alla jusqu'à faire Dieux des Savants Egyptiens.

La civilisation égyptienne d'après les enquêtes de l'Histoire, a précédé de trente siècles la civilisation grecque.

Tous les juristes, les savants, les philosophes grecs sont les élèves des Egyptiens. Il en a été ainsi de Lycurgue, de Solon, de Platon, de Pythagore, etc.

Les anciens Egyptiens ne connurent pas l'invasion durant près de vingt siècles. Quand les Hecksos envahirent l'Egypte, celle-ci réunit toutes ses forces nationales et parvint à les chasser.

A partir de cette date l'Egypte, à son tour, envahit les pays voisins et fut de même envahie par eux.

Thotmés III, Ramsès II, Ammenhotb III conquirent l'Est de l'Egypte ; ils parvinrent jusqu'aux frontières des Indes, et pénétrèrent dans le bois noir (les terres Prussiennes).

Ces guerres incessantes furent la cause principale de la ruine de l'Egypte.

Les Perses, les Grecs, les Romains, les Arabes et d'autres peuples, ont occupé l'Egypte.

Le grand malheur de l'Egypte fut l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie au VII*e siècle. Crime irréparable, qui anéantit tous les secrets de la science égyptienne, à tout jamais perdus pour sa*

gloire ! Ceux qui ont été retrouvés ont illustré d'autres noms que le sien.

Cette Egypte, qui a joué un si grand rôle dans le monde entier, et spécialement dans la Méditerranée, a subi l'occupation militaire française sous le commandement de Napoléon Bonaparte en 1798.

Napoléon poursuivait le but de frapper l'Angleterre aux Indes et de créer une France orientale. Il envahit l'Egypte à la tête d'une petite armée héroïque. Il était entouré de savants français, qui, trois ans après, découvrirent dans toute sa gloire l'Egypte mystérieuse ! Toutes les recherches des savants français sont contenues dans de grands volumes : (La description de l'Egypte) les cartes, les tableaux et les rapports de l'expédition d'Egypte sont conservés, jusqu'à cette heure, dans notre Bibliothèque Nationale.

Les pages écrites dans ce volume n'ont pas pour but de faire l'histoire royale, physique et géographique de l'Egypte, mais de la défendre au point de vue politique. C'est l'Egypte moderne, l'Egypte que tous les savants honorent et dont plus d'un s'est inspiré de sa science, dont les fils avides de connaissances modernes viennent faire leurs études en France, nous apportant leur sympathie et emportant la nôtre, créant des liens d'amitié, à toute épreuve, entre nous.

L'Egypte, dont la France ne peut se désintéresser, c'est l'Egypte, retrouvant sa nationalité du fond des âges et que notre devoir, à nous tous, est de défendre.

JULIETTE ADAM.

L'ÉGYPTE MODERNE

Si l'on cherche à trouver sur la Mappemonde un pays qui réunit les trois continents les plus peuplés de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, on ne trouve que l'Egypte. Appuyée sur deux mers, l'Egypte unit l'Orient et l'Occident.

Débouché des trésors du centre africain, clef de la Syrie avec Jérusalem, commandant les lieux saints de la chrétienté et de l'Islam, porte ouverte entre le commerce de l'Europe civilisée et celui de l'Orient, sa situation est de premier ordre mondial.

Par son canal de Suez, œuvre géniale de notre France, l'Egypte est une puissance commerciale unique et le type supérieur de l'internationalité.

Par sa terre fertile, par sa richesse cotonnière, par sa grandeur historique, l'Egypte est une nation d'une valeur incomparable.

Elle est en même temps la terre bénie par Jésus, par Joseph, par Moïse et par les saints de Mahomet.

Cette Egypte qui a l'une des plus grandes pages de l'Histoire a subi d'innombrables guerres.

Tous les grands peuples se sont disputé ce carrefour du monde, unique par sa beauté, son climat, sa fertilité et par sa situation géographique, qui domine l'ancien monde.

Les Perses et les Grecs, les Romains, les Arabes et les Turcs ont tour à tour envahi la terre des

Pharaons. Tous y ont été absorbés ou en ont été chassés par les Egyptiens, quelle qu'ait été la durée de leur séjour.

MOHAMED ALY

Mohamed Aly, officier albanais et l'un des plus croyants parmi les musulmans, put à force d'énergie et de patience faire de l'Egypte, dès 1805, quand le peuple égyptien mit ses destinées entre ses mains, une force inattaquable.

Ce grand régénérateur ne trouva en Egypte, lorsqu'il monta sur le trône, ni arsenal, ni armée organisée, ni marine, ni finances, ni canaux d'irrigation, ni écoles modernes, ni législation, rien, absolument rien !

Esprit génial, Mohamed Aly, par son énergie, a pu rappeler aux Egyptiens leur gloire passée, leur puissance anéantie et remplacer l'ignorance, la pauvreté, l'anarchie et la faiblesse par la science, la prospérité, l'ordre et la force.

Ce grand réformateur a pris le pouvoir au moment où les Mamelucks, par leur cruauté, martyrisaient cruellement l'Egypte. Leurs lois étaient les plus tyranniques du monde. La justice entre leurs mains n'était devenue qu'un instrument de despotisme ou de terreur.

Mohamed Aly ressuscita une Egypte agonisante. Il créa des énergies dans l'engourdissement. Il fit des Egyptiens, si longtemps opprimés, un peuple invincible avec lequel nulle armée n'osa se mesurer.

D'où venait donc cette énergie ? D'où a, tout à coup, surgi cet héroïsme, qui étonnait et stupéfiait

le monde entier, et comment ce peuple qui s'était laissé écraser jusqu'alors, devint-il subitement un peuple guerrier, conquérant et dominateur ?

Le secret de cette transformation instantanée vint de ce qu'il y a en Egypte des trésors enfouis de courage et d'intelligence.

Ce courage egyptien, Mohamed Aly a su le faire renaître et organiser une armée et une marine puissantes. Par l'armée égyptienne il a pu chasser les Anglais d'Aboukir et de Rosette, le 14 Septembre 1807, conquérir l'Arabie et délivrer les lieux saints de l'Islam dans la guerre des Wahabites en 1818. Il a donné la sécurité au Soudan Egyptien en 1823, il a remporté des victoires dans la guerre Turco-Grecque en 1826-29, a vaincu l'armée ottomane en 1832-39 et a obtenu l'autonomie de l'Egypte avec son Soudan, en 1840 (Traité de Londres et les Firmans des 13 Février et 1er Juin 1841).

Avec la mise en œuvre de l'intelligence égyptienne, Mohamed Aly a créé des savants dans toutes les sciences et des artistes dans tous les arts. Les missions qu'il a envoyées en France ont provoqué l'admiration de nos professeurs.

La fortune dont les Egyptiens jouissent aujourd'hui est l'œuvre de Mohamed Aly. C'est lui qui a ressuscité la culture du coton, abandonnée durant des siècles.

En quelques années, l'Egypte s'est assimilé toutes les puissances de la civilisation. Grâce au courage et à l'intelligence de ses fils, joints au secours heureux de notre France, la terre des Pharaons a repris le chemin de son grand passé.

Notre œuvre, à nous Français, en Egypte à été féconde. Recherchant les inspirations de notre science et de notre art, Mohamed Aly a pu rendre à l'Egypte sa force et le prestige des temps anciens. Il a fondé sur les bords du Nil un gouvernement modèle, ayant des forces et des droits stables. Des écoles nombreuses, moyennes ou supérieures, ont été fondées par Mohamed Aly et dirigées par des Français. Les barrages, les canaux et les bassins pour l'irrigation de la terre ont été exécutés par des Français. L'organisation de l'armée, de la marine et de tout ce qui les perfectionne et les entretient est œuvre française. Les arsenaux, les grands ateliers du gouvernement ont été administrés par des Français. L'organisation des finances, l'ordre de l'administration et l'esprit de la loi, ont été dirigés par de grands Français.

Toutes les fois qu'on trouve dans l'histoire de Mohamed Aly une preuve de son énergie et de ses travaux pour la puissance durable de l'Egypte, on trouve le nom d'un Français célèbre associé au sien. Le Colonel Sèves (Soliman Pacha), Varrin, Segerra, Linant, de Cerisy, Clot, Besson, Hussard, Larmée, Jumel, et tant d'autres, ont été les chefs de toutes les organisations vitales de l'Egypte.

Ces progrès rapides eurent à leur service deux forces associées, la force d'énergie de Mohamed Aly et la loyauté de la France. Elles firent de l'Egypte une puissance libre, et de la famille de Mohamed Aly une famille régnante héréditaire.

Notre pays durant tout le règne de ce grand réformateur, de 1805 à 1849, fut l'allié dévoué de l'Egypte.

Sur le point d'entrer en guerre avec l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, qui s'étaient coalisées contre Mohamed Aly en 1840, et voulaient le chasser de son royaume et priver les Egyptiens des fruits de leur victoire contre l'empire Ottoman, la France à peine remise de la terreur révolutionnaire, épuisée par les guerres Napoléoniennes, déclara vaillamment sa résolution de soutenir l'Egypte et de défendre son souverain. Elle continuait par là son œuvre de résurrection du pays des Pharaons et restait fidèle à ses traditions historiques.

Mohamed Aly se montra reconnaissant du secours de la France à l'Egypte par une lettre, datée du 11 novembre 1840, adressée à Louis-Philippe.

Cette lettre de « Mohamed Aly Ier » commence ainsi :

... Sire, je sens le besoin d'exprimer à votre Majesté la reconnaissance dont je suis pénétré. Depuis longtemps le Gouvernement du Roi m'a témoigné de l'intérêt. Aujourd'hui votre Majesté met le comble à ses bontés pour moi en déclarant aux puissances qu'elle considère mon existence politique comme indispensable à l'équilibre européen.

L'Illustre Vice-Roi ajoutait :

Enfin, quoi qu'il arrive, je prie le Roi de me permettre de lui dire que ma reconnaissance, pour lui et pour la France, sera éternelle dans mon cœur, que je la lèguerai à mes enfants et à mes petits enfants comme un devoir sacré.

Mohamed Aly s'est associé, durant tout son règne, à ses fils Ibrahim, Tousson et Ismaïl.

Ibrahim Pacha, qui commandait l'armée et la marine, avait l'âme vaillante et tous ses actes furent ceux d'un héros.

Vers la fin du règne de Louis-Philippe, Mohamed Aly Ier étant tombé gravement malade, son fils Ibrahim gouverna l'Egypte durant six mois. Il mourut avant son père, dont la mort eut lieu en 1849.

ABBAS Ier et SAID

Son petit-fils Abbas Ier lui succéda et fut assassiné dans son Palais à Benha en 1854.

Mohamed Saïd Pacha, fils de Mohamed Aly, qui avait fait ses études en France, devint le Vice-Roi d'Egypte.

Saïd Pacha aimait passionnément son pays. Sa générosité, l'amour de son peuple, étaient sans limites. Il distribua toutes les terres cultivables que le gouvernement égyptien possédait, à tous les Egyptiens. Il aimait aussi l'armée et se considérait comme son chef. Les officiers et les soldats égyptiens n'ont jamais joui de tant de sollicitude et de bienfaits que sous le règne de ce Vice-Roi.

Il construisit des fortifications, des chemins de fer, relia les villes et les villages d'Egypte par des fils télégraphiques et codifia la loi sur les impôts, loi conservée jusqu'à cette heure en Egypte.

Pendant son règne il fit beaucoup de bien, malgré la faute grave qu'il commit en fermant les écoles supérieures pendant six années et en laissant une dette de deux cent cinquante millions de francs.

L'œuvre la plus glorieuse de son règne, en même temps que la plus arbitraire, fut celle du canal de Suez.

LE CANAL DE SUEZ

Le projet d'unir la Mer Rouge à la Méditerrannée est un projet très ancien. Les Pharaons, les Arabes et les Turcs ont cherché plusieurs fois à le réaliser par l'intermédiaire du Nil.

Lorsque Napoléon Bonaparte occupait l'Egypte, l'un de ses ingénieurs, Le Père, après avoir examiné le projet, affirma que le percement d'un canal entre les deux mers serait impossible ; la Mer Rouge étant de dix mètres plus élevée que la Méditerranée. Il ajouta même que le percement d'un canal provoquerait le naufrage de la terre égyptienne.

Sous le règne de Mohamed Aly, M. Ferdinand de Lesseps, Consul de France en Egypte, convoqua les plus grands ingénieurs français pour examiner le projet ; M. Linant, Ingénieur en Chef français du gouvernement égyptien, fut associé à cet examen.

Mohamed Aly, selon le rapport du projet, quoiqu'il fût convaincu qu'on pouvait percer le canal sans aucun danger, refusa cependant d'autoriser ce percement.

Lorsque Saïd devint Vice-Roi d'Egypte en 1854, M. de Lesseps, qui était son ami intime, put obtenir de lui l'autorisation de former une Compagnie inter-

nationale pour percer et exploiter ce canal, avec les stipulations suivantes :

La Compagnie du Canal jouit du droit de l'exploitation pendant 99 ans à partir de la date du trafic. (Le trafic au canal commença en 1870. Le contrat de la Compagnie actuelle finira en 1968). Il est ainsi conçu : La Compagnie creuse une branche du Nil, du Caire à l'Ismailieh (tout près de Port-Saïd).

L'Egypte donne à la Compagnie tous les terrains que le travail et les édifices exigent, gratuitement et sans impôts.

La Compagnie aura plein droit de vendre les eaux de cette branche à ses voisins.

La Compagnie a le droit d'exploiter gratuitement toutes les mines et les carrières du gouvernement égyptien sans paiement et sans impôt.

La Compagnie sera exemptée de tous les frais de douane sur ses importations matérielles.

Le projet doit être achevé en six années s'il n'y a pas d'obstacles causés par une force majeure.

Les quatre cinquièmes des ouvriers qui travailleront au percement du canal doivent être des paysans égyptiens.

Après avoir donné 5 % aux actionnaires comme intérêt annuel et 5 % comme fond de réserve, l'Egypte prend 15 % du solde des intérêts.

Après l'expiration des 99 années stipulées pour le monopole du canal par la Compagnie, toutes les propriétés de la Compagnie concernant ce canal, machines, bâtiments, bateaux, etc... seront la propriété du Gouvernement égyptien.

Le canal et les ports en dépendant, ouverts à toujours, comme passages neutres, à tous navires de commerce traversant d'une mer à l'autre, sans aucune distinction, exclusion, ni différence de personnes, ou nationalités, moyennant le paiement des droits et l'exécution des règlements établie par la Compagnie universelle concessionnaire, pour l'usage dudit canal et de ses dépendances.

La Compagnie universelle concessionnaire ne pourra, dans aucun cas, accorder à aucun navire, compagnie ou parti-

culier, aucuns avantages ou faveurs qui ne soient accordés à tous autres navires, compagnies ou particuliers, dans les mêmes conditions..... »

⁂

Malgré l'opposition préliminaire de la Turquie et celle de l'Angleterre, laquelle avait peur pour l'Inde, de la France, M. de Lesseps put avoir l'approbation de la Sublime Porte en 1856.

M. de Lesseps ouvrit alors la souscription pour l'achat des actions, dont le nombre était de 400.000 à 500 chacune et le prix total de 200.000.000 fr.

Un mois après la date de l'émission, M. de Lesseps avait pu réunir le capital nécessaire.

La plupart des actionnaires étaient des Français.

L'Egypte, elle seule, avait acheté 176.602 actions. L'Angleterre n'en avait acheté aucune, convaincue que le travail ne réussirait pas, et que s'il réussissait, il serait toujours temps, quel que fût leur prix, d'en acheter à l'avenir, sans courir le risque d'une impossibilité.

En 1859 le travail de percement commença, lentement d'abord, par suite des entraves que la Compagnie rencontrait.

Les ouvriers n'ayant pas été exercés, leur nombre était insuffisant. En outre, l'eau douce avant le creusement de la branche du Nil ne pouvait être apportée qu'avec de grandes difficultés.

Malgré le nombre des ouvriers égyptiens limité par le contrat, le Vice-Roi d'Egypte en donna dix milliers de plus ; mais ce fut grâce au système arbitraire de la corvée qu'un tel travail fut exécuté sous un soleil brûlant.

Le nombre des ouvriers devint au minimum de 25.000 et au maximum de 40.000.

Un grand nombre de ces ouvriers moururent, écrasés par le fardeau si lourd de cette corvée, et cela sans que leurs familles fussent indemnisées par la Compagnie ou par le Gouvernement égyptien.

LE KHEDIVE ISMAÏL

Ce système arbitraire continua en 1863, époque à laquelle Saïd Pacha mourut.

Son neveu Ismaïl, fils d'Ibrahim, lui succéda.

Voyant que les stipulations étaient plus qu'injustes à l'égard de l'Egypte, le Khédive Ismaïl chercha le moyen de les modifier, en se refusant à subir les conditions concernant l'engagement de l'Egypte de fournir la main-d'œuvre gratuite à la Compagnie et en reprenant tous les terrains que le Gouvernement égyptien avait donnés à la Compagnie.

Ismaïl demanda à la Porte d'intervenir pour mettre fin à tant d'injustices, l'Egypte tout entière étant sur le point de se révolter et menaçant de destruction le travail déjà fait.

Le monde entier d'ailleurs protestait contre une oppression aussi cruelle. Le travail, d'autre part, était sur le point d'être interrompu, le capital de la Compagnie ne pouvant suffire à payer les ouvriers, M. de Lesseps ayant compté pour achever le percement du canal sur la main-d'œuvre gratuite fournie par l'Egypte.

L'amitié qui unissait Napoléon III et le Khédive Ismaïl put seule triompher de cet obstacle. Le juge-

ment sur les différends survenus entre le Gouvernement égyptien et la Compagnie du canal fut donc soumis à l'Empereur français. Celui-ci nomma un comité pour juger l'affaire. Une sentence arbitrale fut rendue en ces termes :

1° L'Egypte doit payer 39.000.000 comme amende contre le refus d'offrir gratuitement la main-d'œuvre à la Compagnie ;

2° L'Egypte paie à la Compagnie la somme de 30.000.000 comme indemnité pour les terrains qu'elle a remis à l'Etat et en laissant à la Compagnie 200 mètres de chaque côté du canal ;

3° L'Egypte paie 14.000.000 comme indemnité pour le creusement de la branche du Nil à l'Ismailieh.

Ismaïl accepta tous les termes de cette sentence et paya les indemnités.

Le rapport de M. Cave, de mars 1876, établit que : « Le montant total des sommes engagées dans le canal de Suez par le Gouvernement égyptien était de 402.000.000 de francs ».

En ajoutant cette somme colossale, qui dépasse les 9/10 des dépenses faites par la Compagnie elle-même au nombre des Egyptiens (plus de 200.000) qui moururent pour l'exécution de cette œuvre mondiale, il est attristant de penser que c'est l'Angleterre presque seule, laquelle n'y a rien sacrifié, qui en a le plus profité.

Le Sultan Abdul Médjid approuva la continuation du travail au percement du canal, en octroyant un autre firman, adressé au Khédive, le 19 mars 1866, ainsi conçu :

..... La réalisation du grand œuvre destiné à donner de nouvelles facilités au commerce et à la navigation par le

percement d'un canal entre la Méditerranée et la mer Rouge, étant l'un des événement les plus désirables de ce siècle de science et de progrès, des conférences ont eu lieu depuis un certain temps avec la Compagnie qui demande à exécuter ce travail, et elles viennent d'aboutir d'une façon conforme, pour le présent et pour l'avenir, aux droits de la Porte, comme à ceux du Gouvernement Egyptien.

Le contrat, dont ci-après la teneur des articles en traduction, a été adressé et signé par le Gouvernement Egyptien conjointement avec le représentant de la Compagnie ; il a été soumis à notre sanction impériale et, après l'avoir lu, nous lui avons donné notre acceptation.

Le présent firman, émane de notre Divan impérial, est rendu, à cet effet, que nous donnons notre autorisation souveraine à l'exécution du Canal par la dite Compagnie, aux conditions stipulées dans ce contrat, comme aussi au règlement et aux actes et conventions, y inscrites et désignés qui en font partie intégrante.....

Ce contrat visé par le firman est celui qu'Ismaïl fit avec M. de Lesseps après la sentence arbitrale rendue par Napoléon III.

Par ce contrat approuvé par le firman du Sultan, la neutralité du canal fut proclamée.

L'article 17 de ce contrat est ainsi conçu :

Tous les actes antérieurs, concessions, conventions et statuts, sont maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui ne sont point en contradiction avec la présente convention.

L'INAUGURATION DU CANAL

L'œuvre du canal fut achevée vers la fin de 1868.

M. de Freycinet, dans son livre sur « la question d'Egypte », a écrit :

Le 14 mars 1869, les eaux de la Méditerranée furent introduites dans les bassins des lacs Amers, en présence du Prince de Galles et du Vice-Roi d'Egypte ; puis celles de la mer Rouge furent amenées à leur tour. La jonction des deux

mers s'opéra le 15 août, tout ce temps ayant été nécessaire pour le remplissage des bassins.

L'ouverture de la navigation fut fixée au 17 novembre suivant.

L'inauguration eut lieu avec une solennité et un éclat qu'on ne retrouverait, peut-être au même degré, dans aucune cérémonie. Aucune n'a été saluée par des acclamations plus unanimes. Le canal apparaissait comme un symbole de paix, comme trait d'union entre les parties de l'univers, comme un puissant instrument de civilisation et de progrès. M. de Lesseps et le Vice-Roi, pour des motifs différents, avaient tenu à convier des représentants du monde entier. Le premier, naturellement, avait à cœur d'affirmer le succès d'une entreprise qui avait été si longtemps contestée et de provoquer par cette immense publicité, le grand mouvement commercial dont elle devait être le théâtre. Le second voulait donner à ses illustres visiteurs une haute idée de sa puissance, prendre place parmi les souverains et augmenter ses titres au respect de la Porte. Il voulait aussi, faut-il le dire ? par l'appareil de son faste, accroître le crédit dont il jouissait encore sur diverses place de l'Europe et qui allait être mis bientôt à de rudes épreuves. Moitié par orgueil, moitié par calcul, Ismaïl se livra, pour recevoir ses invités, à des préparatifs qui confondent l'imagination. Non seulement des fêtes et des festins étaient organisés pour des milliers d'invités, pendant plusieurs semaines, mais des trains spéciaux de chemins de fer et une flotille de bateaux à vapeur transportaient gratuitement les voyageurs vers le Haut-Nil et les hébergaient magnifiquement. On évalue la dépense de cette réception colossale à plusieurs centaines de millions.

L'inauguration fut présidée par l'Impératrice Eugénie, auprès de laquelle était l'Empereur d'Autriche François-Joseph.

Faisaient partie du cortège : le Prince royal de Prusse, le Prince et la Princesse des Pays-Bas, le Prince de Hanovre et un grand nombre de personnages connus parmi lesquels se faisait remarquer l'Emir Abd-El-Kader, auquel le Gouvernement français avait gracieusement offert la frégate

Forbin. Les soixante-huit navires de toutes les nations assemblés à Port-Saïd s'engagèrent dans le Canal, le 17 au matin, ayant à leur tête *l'Aigle* qui portait l'Impératrice Eugénie. Après plusieurs arrêts marqués par des fêtes grandioses, la flotte internationale déboucha dans la mer Rouge, le 20 novembre.

Tous les souverains et les délégués des divers Etats, présents à Suez, télégraphièrent immédiatement en Europe pour faire connaître la grande nouvelle. Les Gouvernements la mentionnèrent dans leurs harangues officielles.

L'Empereur d'Autriche, dans un discours à la Chambre de Vienne, parla ainsi : Une œuvre Egyptienne qui honore le génie français et la persévérance de son fondateur M. Ferdinand de Lesseps, et à l'inauguration de laquelle j'ai pris part, promet par son achèvement, à notre commerce et à notre industrie progressive et créatrice que je recommande à votre sollicitude d'encourager.

Napoléon III, à l'ouverture de la Chambre, le 29 novembre, s'exprimait ainsi : « Pendant que l'Amérique unit l'Océan Pacifique à l'Atlantique par un chemin de fer de mille lieues d'étendue, partout les intelligences et les capitaux s'entendent pour relier entre elles, par des communications électriques, les contrées du globe les plus éloignées. La France et l'Italie vont se donner la main à travers le tunnel des Alpes ; les eaux de la Méditerranée et de la mer Rouge se confondent déjà par le Canal de Suez ..... ». Les cortès espagnoles déclaraient, par un vote unanime que « Fernidand de Lesseps, aussi bien que l'Egypte, avait bien mérité de l'humanité ».

Lord Clarendon, ministre des affaires étrangères du gouvernement anglais, écrit, le 27 novembre à M. de Lesseps :

« ..... La nouvelle qui est arrivée en Angleterre, dans ces derniers jours, du succès de l'ouverture du Canal de Suez, a été reçue avec une grande et universelle satisfaction. En ayant l'honneur de vous féliciter, vous, ainsi que la nation et le Gouvernement Français qui ont pris un aussi profond et constant intérêt à vos travaux, je sais que je représente exactement les sentiments de mes compatriotes. C'est pour moi un véritable plaisir d'être l'organe qui vous transmet

les félicitations du Gouvernement de Sa Majesté sur l'établissement d'une nouvelle voie de communication entre l'Orient et l'Occident et *sur les avantages politiques* et commerciaux qu'on peut avec confiance, attendre des résultats de ces efforts ».

M. de Lesseps fut acclamé l'année suivante à Londres et à Liverpool. Le Prince de Galles lui remit la médaille d'or du Prince Albert et prononça ces paroles : « La Grande-Bretagne n'oubliera jamais que c'est à vous qu'est dû le succès de cette grande entreprise, qui est destinée à développer à un si haut point les intérêts commerciaux *qui existent entre elle et ses possessions de l'Orient*, et j'espère que, depuis que vous êtes parmi nous, la nation anglaise vous a prouvé combien elle apprécie les avantages que votre grande œuvre a déjà procurés et *procurera à notre pays* ». En même temps M. Gladstone, Premier ministre, lui annonçait que la Reine Victoria lui décernait la Grande-Croix de l'Etoile de l'Inde pour « l'énergie, l'habilité, la persévérance avec lesquelles, pendant tant d'années et au milieu de si grandes difficultés, il avait poursuivi la création du Canal de Suez aujourd'hui heureusement achevé ».

Dix ans après l'inauguration du Canal de Suez, M. de Lesseps écrit, à propos du Canal de Panama, dans le premier numéro de la *Nouvelle Revue* fondée par moi et dont j'ai été durant de longues années la directrice, un article dont j'extrais ce passage :

Lorsque l'isthme de Suez fut percé, l'œuvre accomplie par les hommes du XIXe siècle n'avait fait que réaliser le vœu des anciens Empereurs de l'Egypte : le Pharaon (Citty) qui régnait du temps d'Abraham avait déjà conçu de couper l'isthme africain en l'honneur de la visite du Patriarche et de sa femme Sarah, afin d'établir entre l'Egypte et l'Arabie une voie navigable.

Est-il donc bien vrai, qu'il n'y ait rien de nouveau sous le soleil, et que nos œuvres d'aujourd'hui ne sont pas vraiment nôtres ? Ceux qui avant nous ont parcouru le monde et y ont marqué leur trace, ont-ils tout découvert, et n'ont-

ils laissé à leurs descendants qu'à exécuter leurs propres desseins ?

Ce que nos pères ont entrevu dans leurs rêves, les vastes projets qu'ils ont conçus, mais devant lesquels ils ont reculé, n'est-il pas glorieux de les réaliser et d'affirmer ainsi le progrès accompli par notre race, par notre siècle, pour qui les obstacles semblent avoir disparu.

L'année 1869 a vu réaliser ce qu'avaient souhaité les Pharaons de soixante siècles avant l'ère présente ... »

***

Le Khédive Ismaïl, qui eut le pouvoir d'achever cette œuvre incomparable, se vit décerner, par le monde civilisé tout entier, des éloges innombrables.

Ismaïl répétait souvent : « Je veux que le canal soit à l'Egypte et non pas l'Egypte au canal ».

Mais hélas! les 176.602 actions de la Compagnie du Canal de Suez que le gouvernement égyptien possédait et qui avaient un intérêt colossal pour l'Egypte, furent vendues par Ismaïl lui-même, en 1875, au Gouvernement anglais pour 100 millions. Actions qui valent aujourd'hui plus d'un milliard !

LA NEUTRALITE DU CANAL

La Convention de Constantinople.

Le 29 octobre 1888, les représentants d'un groupe des Puissances se sont réunis à Constantinople et ont signé la convention suivante :

Au nom de Dieu tout-puissant !

Le Président de la République Française, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, Sa Majesté l'Em-

pereur d'Autriche, Roi de Bohême, etc., et Roi Apostolique de Hongrie, Sa Majesté le Roi d'Espagne, et en son nom la Reine Régente du Royaume, Sa Majesté la Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes, Sa Majesté le Roi d'Italie, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, etc..., Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté l'Empereur des Ottomans, voulant consacrer par un acte conventionnel l'établissement d'un régime définitif destiné à garantir en tout temps et à toutes les Puissances le libre usage du Canal maritime de Suez et compléter ainsi le régime sous lequel la navigation par ce Canal a été placée par le firman de Sa Majesté Impériale le Sultan, en date du 22 février 1866 (2 Zilkadé 1282), sanctionnant les concessions de son Altesse le Khédive, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

(Suivent les désignations.)

Lesquels s'étant communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — Le Canal Maritime de Suez sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce ou de guerre, sans distinction de pavillon.

En conséquences, les Hautes Parties contractantes conviennent de ne porter aucune atteinte au libre usage du canal, en temps de guerre comme en temps de paix.

Le canal ne sera jamais assujetti à l'exercice du droit de blocus.

2° Les Hautes Parties contractantes, reconnaissant que le canal d'eau douce est indispensable au canal maritime, prennent acte des engagements de Son Altesse le Khédive envers la Compagnie universelle du Canal de Suez en ce qui concerne le

canal d'eau douce, engagements stipulés dans une Convention en date du 18 mars 1863, contenant un exposé et quatre articles.

Elles s'engagent à ne porter aucune atteinte à la sécurité de ce canal et de ses dérivations, dont le fonctionnement ne pourra être l'objet d'aucune tentative d'obstruction.

3° Les Hautes Parties contractantes s'engagent de même à respecter le matériel, les établissements, constructions et travaux du canal maritime et du canal d'eau douce.

4° Le canal maritime restant ouvert en temps de guerre comme passage libre, même aux navires de guerre des belligérants, aux termes de l'article 1er du présent traité, les Hautes Parties contractantes conviennent qu'aucun droit de guerre, aucun cas d'hostilité ou aucun acte ayant pour but d'entraver la libre navigation du canal ne pourra être exercé dans le canal et ses ports d'accès, ainsi que dans un rayon de trois milles marins de ces ports, alors même que l'Empire ottoman serait une des Puissances belligérantes.

Les bâtiments de guerre des belligérants ne pourront, dans le canal et ses ports d'accès, se ravitailler ou s'approvisionner que dans la limite strictement nécessaire. Le transit des dits bâtiments par le canal s'effectuera dans le plus bref délai d'après les règlements en vigueur et sans autre arrêt que celui qui résulterait des nécessités du service. Leur séjour à Port-Saïd et dans la rade de Suez ne pourra dépasser vingt-quatre heures, sauf le cas de relâche forcée. En pareil cas, ils seront tenus de partir le

plus tôt possible. Un intervalle de vingt-quatre heures devra toujours s'écouler entre la sortie d'un port d'accès d'un navire belligérant et le départ d'un navire appartenant à la Puissance ennemie.

5° En temps de guerre, les Puissances belligérantes ne débarqueront et ne prendront dans le canal et ses ports d'accès, ni troupes, ni munitions, ni matériel de guerre. Mais dans le cas d'un empêchement accidentel dans le canal, on pourra embarquer ou débarquer, dans les ports d'accès, des troupes fractionnées par groupe n'excédant pas mille hommes, avec le matériel de guerre correspondant.

6° Les prises seront soumises sous tous les rapports au même régime que les navires de guerre des belligérants.

7° Les Puissances ne maintiendront dans les eaux du canal (y compris le lac Timsah et les lacs amers) aucun bâtiment de guerre.

Toutefois, dans les ports d'accès de Port-Saïd et de Suez, elles pourront faire stationner des bâtiments de guerre dont le nombre ne devra pas excéder deux pour chaque Puissance.

Ce droit ne pourra être exercé par les belligérants.

8° Les agents en Egypte des Puissances signataires du présent traité seront chargés de veiller à son exécution. En toute circonstance qui menacerait la sécurité ou le libre passage du canal, ils se réuniront, sur la convocation de trois d'entre eux et sous la présidence du doyen, pour procéder aux constatation nécessaires. Ils feront connaître au Gouvernement Khédivial le danger qu'ils auraient reconnu,

afin que celui-ci prenne les mesures propres à assurer la protection du libre usage du canal.

En tout état de cause, ils se réuniront une fois par an pour constater la bonne exécution du Traité. Ces dernières réunions auront lieu sous la présidence d'un commissaire spécial nommé à cet effet par le Gouvernement impérial ottoman. Un commissaire khédivial pourra également prendre part à la réunion et la présider en cas d'absence du commissaire ottoman.

Ils réclameront notamment la suppression de tout ouvrage ou la dispersion de tout rassemblement qui, sur l'une ou l'autre rive du canal, pourrait avoir pour but ou pour effet de porter atteinte à la liberté et à l'entière sécurité de la navigation.

9° Le Gouvernement égyptien prendra, dans la limite de ses pouvoirs, tels qu'ils résultent des firmans et dans les conditions prévues par le présent Traité, les mesures nécessaires pour faire respecter l'exécution dudit Traité.

Dans le cas où le Gouvernement égyptien ne disposerait pas de moyens suffisants, il devra faire appel au Gouvernement impérial ottoman, lequel prendra les mesures nécessaires pour répondre à cet appel, en donnera avis aux autres Puissances signataires de la Déclaration de Londres, du 17 mars 1885, et au besoin, se concertera avec elles à ce sujet.

Les prescriptions des articles 4, 5, 7 et 8 ne feront pas obstacles aux mesures qui seront prises en vertu du présent article.

10° De même, les prescriptions des articles 4, 5,

7 et 8 ne feront pas obstacle aux mesures que Sa Majesté le Sultan et Son Altesse le Khédive, au nom de Sa Majesté impériale et dans la limite des firmans concédés, seraient dans la nécessité de prendre pour assurer, par leurs propres forces, la défense de l'Egypte et le maintien de l'ordre public.

Dans le cas où Sa Majesté impériale le Sultan ou Son Altesse le Khédive se trouveraient dans la nécessité de se prévaloir des exceptions prévues par le présent article, les Puissances signataires de la déclaration de Londres en seraient avisées par le Gouvernement impérial ottoman.

Il est également entendu que les prescriptions des quatre articles dont il s'agit ne porteront, en aucun cas, obstacle aux mesures que le Gouvernement impérial ottoman croira nécessaires de prendre pour assurer par ses propres forces la défense de ses autres possessions situées sur la côte orientale de la mer Rouge.

11° Les mesures qui seront prises, dans les cas prévus par les articles 9 et 10 du présent traité, ne devront pas faire obstacle au libre usage du canal.

Dans ces mêmes cas, l'érection de fortifications permanentes élevées contrairement aux dispositions de l'article 8 demeure interdite.

12° Les Hautes Parties contractantes conviennent, par application du principe d'égalité en ce qui concerne le libre usage du canal, principe qui forme l'une des bases du présent Traité, qu'aucune d'elles ne recherchera d'avantages territoriaux ou commerciaux, ni de privilèges dans les arrangements internationaux qui pourront intervenir, par rapport au

canal. Sont d'ailleurs réservés les droits de la Turquie comme Puissance territoriale.

13° En dehors des obligations prévues expressément par les clauses du présent Traité, il n'est porté aucune atteinte aux droits souverains de Sa Majesté impériale le Sultan et aux droits et immunités de Son Altesse le Khédive, tels qu'ils résultent des firmans.

14° Les Hautes Parties contractantes conviennent que les engagements résultant du présent traité ne seront pas limités par la durée des actes de concession de la Compagnie universelle du Canal de Suez.

15° Les stipulations du présent Traité ne feront pas obstacle aux mesures sanitaires en vigueur en Egypte.

16° Les Hautes Parties contractantes s'engagent à porter le présent Traité à la connaissance des Etats qui ne l'ont pas signé en les invitant à y accéder.

17° Le présent Traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Constantinople dans le délai d'un mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Constantinople le vingt-neuvième jour du mois d'octobre de l'an mil huit cent quatre-vingt huit. »

⁂

Le caractère d'Ismaïl était celui d'un prince aux idées hautes et progressives.

Il voulait une Egypte européenne. Dès le début

de son règne, il eut l'ambition de relever son pays et pour cela de suivre l'exemple de son aïeul Mohamed Aly. Il lui fallait pour cela la confiance du Sultan. Il parvint à l'obtenir de son souverain par d'importantes concessions. Une série de firmans lui furent adressés. Le firman du 8 juin 1873 les confirme tous d'une façon précise. Les points essentiels de ce firman sont ainsi conçus :

Nous avons voulu réunir dans un seul firman tous les firmans et Khats Humayouns qui, depuis le firman qui accordait l'hérédité de l'Egypte à ton aïeul Méhémet Aly, ont été octroyées aux Khédives d'Egypte...

L'ordre de succession au Gouvernement d'Egypte a été modifié de manière que le Khédivat d'Egypte passât au fils aîné du Khédive et, après lui, à son fils aîné et ainsi de suite pour les autres, c'est-à-dire que la succession est par ordre de primogéniture... (cet ordre de succession est appliqué à l'Egypte, à son Soudan et à ses dépendances — Suakin et Massaouah).

..... Nous mentionnons comme suit, en les modifiant et en les élucidant, tous les privilèges que mes firmans impériaux, soit anciennement, soit à nouveau, ont accordés au gouvernement Egyptien pour qu'ils soient possédés toujours par les Khédives qui se succéderont.

L'Administration civile et financière du pays et tous les intérêts matériels et autres sous tous les rapports sont du ressort du gouvernement Egyptien et lui sont confiés, et comme l'Administration, le bon ordre de tout pays, le développement de la richesse et de la prospérité de la population proviennent de l'harmonie établie entre les faits, les relations générales, les conditions et la nature du pays, ainsi que le caractère et les mœurs des habitants, le Khédive d'Egypte est autorisé à faire des règlements intérieurs et des lois toutes les fois qu'il sera nécessaire.

Il est aussi autorisé à renouveler et à contracter sans porter atteinte aux traités politiques de ma Sublime-Porte,

des conventions avec les agents des Puissances étrangères, pour les douanes et le commerce, et pour toutes les relations qui concernent les étrangers et toutes les affaires intérieures et autres du pays, et cela dans le but de développer le commerce et l'industrie et de régler la police des étrangers, ainsi que leur situation et tous les rapports avec le Gouvernement et la population.

Le Khédive a la disposition complète des affaires financières du pays, il a par l'autorisation pleine et entière de pourvoir à tous les moyens et établissements de défense et de protection conformément aux nécessités du temps et des lieux, d'augmenter ou de diminuer, selon le besoin, sans aucune limite lui soit imposée, le nombre de mes troupes Impériales d'Egypte...

***

Le Khédive Ismaïl, s'appuyant sur ces firmans et ces concessions, se trouva maître chez lui. Il réalisa des projets qui firent de l'Egypte, avec son canal de Suez, celle qu'il nommait l'Etoile de l'Orient et la dominatrice de toute l'Afrique Centrale.

Dès le début de son règne, tous les actes d'Ismaïl furent des actes de prévoyance et de rare patriotisme. Après avoir aidé par sa coopération la grande œuvre du Canal de Suez, il solidifia l'amitié entre l'Egypte et la France, surtout pendant le règne de Napoléon III.

Ismaïl développa l'instruction gratuite à tous ses degrés en fondant des écoles supérieures, spéciales, préparatoires et primaires, dans toutes les provinces de l'Egypte. Il envoya des missions scientifiques en France, en Italie et en Angleterre. Il établit de grands ateliers, de grands arsenaux, creusa des canaux, construisit des palais, des fortifications et eut une flotte de guerre et de commerce de 130

bateaux à vapeur dans la Mer Rouge et dans la Méditerranée.

Ismaïl créa et organisa une puissante armée comptant 260.000 hommes. Il construisit des chemins de fer et dota son pays de postes, de télégraphe et de phares.

Il fit du Caire, d'Alexandrie et de toutes les villes principales de l'Egypte des cités civilisées à l'européenne. Les jardins publics, les réverbères, les rues, tout fut européen.

La passion d'Ismaïl pour les beaux-arts, les bibliothèques nationales et pour tout ce qui est le luxe intellectuel dépassait chez lui toute autre passion.

En 1875, après avoir obtenu du sultan Abd-El-Aziz le firman de 1873, il envoya une grande expédition sous le commandement de son fils, le prince Hassan, en Abyssinie pour la conquérir et l'annexer à l'Egypte. Il ne put réaliser ce projet.

L'une de ses meilleures inspirations fut de poursuivre le bienfaisant projet d'obtenir de toutes les Puissances l'approbation de former des tribunaux mixtes (internationaux) en Egypte. Il créa une cour d'appel, un tribunal de première instance à Alexandrie et deux autres de première instance au Caire et à Mansourah. Ces tribunaux ont toujours été en exercice jusqu'à cette heure, poursuivant le but de juger les affaires civiles et commerciales entre étrangers ou entre ceux-ci et les Egyptiens.

Ce fut un grand progrès pour l'Egypte vis à vis des capitulations étrangères, projet que Nubar Pacha, premier ministre d'Egypte, réalisa en s'efforçant de convaincre les Puissances de l'intérêt

qu'elles-mêmes avaient à la création de ces tribunaux.

Ismaïl fut constitutionnel dès les premiers jours de son règne. Il forma la Chambre des Notables et le Ministère en déclarant qu'il ne gouvernerait pas seul, ce qui eût lieu, surtout à partir de 1878.

LES COMPLICATIONS FINANCIERES

Ismaïl était généreux, intelligent, instruit militairement, à l'Ecole de Saint-Cyr.

Ses vues claires, son énergie et son patriotisme ont été favorables à l'Egypte. Mais hélas, sa confiance absolue dans les étrangers, ses prodigalités excessives et sa guerre contre l'Abyssinie, sa vente des actions du Canal de Suez ont été fatales pour lui et pour son pays.

Les dettes de l'Egypte, quand Ismaïl monta sur le trône, se montaient, avec le solde de prix des actions que le gouvernement de Saïd avait achetées du Canal de Suez, à 338 millions de francs.

L'amende du jugement rendu par Napoléon III dans l'affaire du Canal de Suez avec les frais de son inauguration furent de 367 millions.

Les cadeaux qu'il offrit à Constantinople et aux grandes capitales européennes pour obtenir les concessions, les tribunaux mixtes et les emprunts, ont été de 700 millions.

Le théâtre de l'Opéra, les nombreux palais et les dépenses faites pour ses nombreuses femmes, qui vivaient dans ces palais, atteignirent 100 millions.

La guerre d'Abyssinie, la formation d'une grande

armée et d'une marine puissante ont fait monter ces dépenses à 500 millions.

Les emprunts d'Ismaïl au taux de 7 0/0 atteignirent jusqu'à 12 0/0 en 1874.

La Société Générale française pour le développement du commerce et de l'industrie lui fournit 300 millions en 1868.

La Banque franco-égyptienne lui prêta, en 1870, 175 millions.

La loi de Moukablah, que le Gouvernement d'Ismaïl avait promulguée en 1871, fit rentrer dans les caisses de l'Etat 125 millions. Aux termes de cette loi, tout contribuable ayant versé au Trésor, par anticipation, six annuités de ses contributions foncières, devait être à perpétuité dégrevé de moitié.

En 1873, Ismaïl fit un emprunt de 800 millions, toujours au taux de 7 0/0.

En 1874, ayant besoin d'argent, il vendit les 176.602 actions du Canal de Suez. La France hélas, sortant de la guerre franco-allemande de 1870, ne put les acheter et perdit la majorité des actions de ce canal que l'Angleterre acheta à 100 millions.

Cet état de choses provoqua de graves inquiétudes dans les milieux financiers.

L'Angleterre délégua en 1875 M. Cave, Avocat général de la Trésorerie, pour étudier la situation financière de l'Egypte.

M. Cave, dans son rapport, conclut que les finances de l'Egypte étaient très obérées.

Il préconisait l'unification de la dette, l'établissement d'un budget de 210 millions et enfin la constitution d'un *bureau de contrôle*.

LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE.

Après de longs pourparlers entre les Puissances créancières, le Khédive signa le 2 mai 1876 le décret instituant « La Caisse de la dette publique » et le 7 mai il signa un second décret, dont voici les points essentiels :

Nous, Khédive d'Egypte, voulant prendre des mesures définitives et opportunes pour obtenir l'unification des diverses dettes de l'Etat et celles de la Daïra Sanïch, ainsi que la réduction des charges excessives résultant de ces dettes et voulant donner un témoignage solennel de notre ferme intention d'assurer toutes garanties aux intérêts engagés, avons résolu d'instituer une caisse spéciale chargée du service régulier de la dette publique et de nommer à sa direction des commissaires étrangers, lesquels seront, sur notre demande, indiqués par les Gouvernements respectifs comme fonctionnaires aptes à remplir le poste auquel ils seront nommés par Nous, en qualité de fonctionnaires Egyptiens, dans les conditions suivantes :

Article premier. — Il est institué une Caisse de la dette publique chargée de recevoir les fonds nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement de la dette et de les destiner exclusivement à cet effet.

Art. 2. — Les fonctionnaires, les caisses locales ou les administrations spéciales qui, après avoir recouvré, reçu ou concentré les revenus spécialement affectés au payement de la dette, sont ou seront à l'avenir chargés de les verser au Trésor central ou de les tenir à la disposition des ordonnateurs des dépenses de l'Etat, sont, par l'effet du présent décret, obligés d'en faire le versement pour le compte du Trésor de l'Etat à la Caisse de la dette publique, qui sera, à cet égard, considérée comme une caisse spéciale du Trésor...

La Caisse de la dette publique recevra de la Daïra Sanieh la somme intégrale nécessaire au service des intérêts et de

l'amortissement ou montant de ses dettes unifiées ; elle recevra également les fonds de l'annuité due au gouvernement anglais et représentant l'intérêt sur les actions du Canal de Suez.

. . . . . .

Art. 4. — Les actions qu'au nom et dans l'intérêt des créanciers, en grande partie étrangers, la Caisse et, pour elle, ses directeurs pourront avoir à exercer contre l'administration financière, représentée par le ministre des Finances en ce qui concerne la tutelle des garanties de la dette, que nous avons confiée à la direction de la dite Caisse, seront portées, dans les termes de leur juridiction devant les tribunaux (mixtes) qui, suivant l'accord établi avec les Puissances, ont été institués en Egypte.

. . . . . .

. . . . . .

Art. 7. — La Caisse ne pourra employer aucuns fonds, soit ou non disponibles, en opérations de crédit, commerce, industrie ou autre.

Art. 8. — Le Gouvernement ne pourra, sans l'avis conforme des Commissaires qui dirigent la Caisse de la dette publique pris à la majorité, porter dans aucun des impôts spécialement affectés à la dette des modifications qui pourraient avoir pour résultat une diminution de la rente de cet impôt...

Art. 9. — Le Gouvernement s'engage à n'émettre aucun bon du Trésor, ni aucun nouveau titre et à ne contracter aucun autre emprunt de quelque nature que ce soit...

Les Puissances, par suite de ce décret, désignèrent leurs délégués et la Caisse se mit en fonction.

LE CONTRÔLE A DEUX

Dans la crainte que le solde de budget ne soit pas bien administré par les hommes d'Ismaïl, les Puissances insistèrent pour organiser un Contrôle à

Deux sur les Finances du pays. Un autre décret fût promulgué par Ismaïl, le 18 novembre 1876, dont les deux articles suivants nomment les deux membres du Contrôle :

Art. 7. — Il sera nommé deux contrôleurs généraux, l'un contrôleur général des recettes, l'autre contrôleur général de la comptabilité et de la dette publique.

Art. 13. — Les deux contrôleurs généraux seront l'un français et l'autre anglais.

Les deux contrôleurs, devant une situation compliquée et une dette de 2.275 millions d'un côté, et mal fondée d'un autre, ne purent agir.

COMMISSION D'ENQUETE

Une commission supérieure d'enquête représentée par les grandes Puissances, fut nommée par un décret Khédival le 30 mars 1878, sous la présidence de M. de Lesseps, Riaz Pacha en était membre.

Après la formation de cette commission, la France et l'Angleterre imposèrent à Ismaïl les conditions suivantes :

1° Il est entendu que le Khédive n'assistera dans aucun cas, aux délibérations du Conseil des Ministres... ;

2° Le Prince Twefik Pacha est nommé Président du Conseil ;

3° Les deux membres européens du Cabinet (Sir Rivers Wilson, Ministre des finances, et M. de Blignières, ministre des Travaux Publics) auront le droit d'opposer un *veto* absolu à toute mesure qu'ils désapprouveraient. Ce droit ne pourra être exercé par les deux ministres européens que conjointement...

Enfin, le Khédive, ne pouvant supporter cette intervention honteuse qui causait l'excitation du peuple égyptien tout entier, réunit les Consuls généraux et les pria de transmettre à leurs gouvernements : « Que l'Egypte ne se trouvait pas en état de faillite, mais pouvait faire face à ses engagements financiers, qu'en outre le peuple égyptien tout entier n'acceptait d'être gouverné que par son Souverain, appuyé par un ministère purement national et responsable devant une Chambre des Députés, nommée d'après un nouveau mode d'élection... et au rétablissement du contrôle... »

« Le Prince Twefik Pacha, de son côté, refusa d'agir contre le sentiment national ; et donna sa démission de Président du Conseil et fut remplacé par Chérif Pacha... »

LA DESTITUTION D'ISMAIL

Le Khédive fut destitué, le 25 juin 1879 par la Sublime Porte, sur la demande des Puissances, et quitta l'Egypte, le 30, accompagné de sa famille et de quelques-uns de ses fils.

En arrivant à Naples, le Khédive Ismaïl écrivit au Grand Vizir la lettre suivante :

..... J'ignore l'existence des faveurs et des bienfaits dont Sa Majesté (le Sultan) m'a comblé. J'ai fait appel à sa puissance pour me protéger contre une pression étrangère ; je viens de traverser seize années bien remplies ; sous mon administration, l'Egypte avait été couverte d'un réseau de chemins de fer ; elle avait considérablement étendu la canalisation qui féconde la richesse du sol ; elle avait créé

deux grands ports, à Suez et à Alexandrie ; elle avait détruit dans l'Afrique centrale la source de l'esclavage, et fait flotter le drapeau de l'Empire dans les contrées où il était encore inconnu ; elle avait vu s'achever et livrer au monde le canal des deux mers ; et, enfin, après de longues résistances, elle avait inauguré, chez elle, sa réforme judiciaire qui, en mettant un terme aux lenteurs résultant de la multiplicité des juridictions étrangères et imposant à la distribution de la justice la promptitude qui la rend profitable, a préparé pour l'avenir les moyens d'établir l'harmonie d'une bonne justice dans le contact des civilisations de l'Orient avec les civilisations étrangères...

J'ai vu plusieurs fois le Khédive Ismaïl à Rome. Ses regrets d'être éloigné de l'Egypte étaient émouvants, car ce qui dominait dans ces regrets, c'était bien plus le chagrin de ne plus pouvoir être en rien utile à son pays que la perte de sa situation.

Il a fait beaucoup pour l'Egypte. Jusqu'à ce jour la grandeur de cette Egypte, son degré de civilisation occidentale, lui sont dûs.

Les Egyptiens, qu'Ismaïl a formés par une éducation européenne, existent encore et continuent de diriger avec succès les affaires qui leur étaient confiées.

La dette qui fut la cause de la destitution du Khédive Ismaïl est toujours impayée, sous le régime de la puissance qui a trouvé dans ce non-paiement le prétexte d'une destitution.

***

C'est la première fois que la France s'est soumise aveuglément à un complot ourdi par la diplomatie anglaise contre le souverain de l'Egypte. Quel con-

traste humiliant si l'on compare cette soumission à notre secours à Mohamed Aly contre un même complot anglais, en 1840 ?

Comment et pourquoi notre diplomatie s'est-elle abaissée à ce point, dérobée à ses devoirs envers un pays considéré depuis longtemps comme allié de la France ?

Il était en notre pouvoir de sauver Ismaïl, et l'Egypte, en même temps, car nous pouvions acheter les 176.602 actions du Canal que l'Egypte possédait.

Il nous était facile de réformer par des conseils amis le Gouvernement Egyptien, sans l'intervention de l'Angleterre.

Nous avions plus de 200 employés français en Egypte après l'inauguration du Canal. Le Khédive eût accepté sans aucun doute la nomination de deux ou trois grands financiers français pour sauvegarder la situation par des conseils techniques.

Nos diplomates, et surtout M. Waddington, savaient depuis longtemps que l'Angleterre cherchait à occuper l'Egypte, pour dominer dans la Méditerranée, en même temps que dans la Mer Rouge.

Le devoir strict de la diplomatie française était de mettre obstacle au projet anglais. M. Waddington, ami de l'Angleterre, la favorisa !

La politique anglaise s'est dressée, en Egypte, comme dominatrice et le monde entier en subit les conséquences.

LE KHEDIVE TEWFIK

Mohamed Tewfik Pacha succéda à son père. Pour éviter le même sort, il sut allier la souplesse à la fermeté. Il obéit aux conseils des Puissances tout en s'efforçant de sauvegarder par sa prévoyance les intérêts Egyptiens.

Au début de son règne, Tewfik annula le décret du 22 avril 1879 et rétablit le contrôle à deux qui fonctionna de nouveau jusqu'au 30 janvier 1883.

Sur sa proposition du 1er juillet 1879, les Puissances désignèrent leurs représentants à la commission internationale de liquidation, qui fut instituée par le décret du 31 mars 1880.

Le 17 juillet 1880, un autre décret approuva le résultat des recherches de cette commission. Ce résultat fut considéré comme loi de liquidation et fait partie de la loi internationale.

Cette loi, dont les articles sont au nombre de 99, a fixé le chiffre de la dette, les ressources du Gouvernement et le relevé général de la situation financière du pays.

Jusqu'à cette date, la dette publique égyptienne était :

Dette privilégiée.....	22.689.800
Dette unifiée.....	58.040.326
Emprunt Daïra Sanieh et Daïra Kassah	09.518.804
Emprunt domanial Rothschild.....	8.500.000
L. Str.	98.748.930

(Cette dette correspond à 2.468.723.250 francs).

La loi de liquidation fixa l'intérêt de cette dette à 5 0/0 et l'amortissement en 65 ans, à partir du 15octobre 1876.

Tous les créanciers, malgré la baisse de l'intérêt, furent satisfaits de voir leurs créances garanties par la volonté des Puissances.

⁂

L'Egypte marchait dans sa voie droite. Elle allait atteindre son but ; mais le ciel se couvrit de nuages.

La révolte d'Ahmed Arabi Pacha éclata comme un coup de tonnerre.

LA REVOLTE D'ARABI

Quand le Khédive Tewfik monta sur le trône, il éleva Arabi au grade de colonel, commandant d'un régiment d'infanterie.

Arabi ne sortait d'aucune école militaire, mais seulement des rangs. Fanatique de sa race, il considérait toute autre race en Egypte, même les Musulmans qui y sont nés et qui y ont quatre générations, comme des étrangers.

Osman Rifki Pacha, en 1880, était alors ministre de la Guerre ; il avait une origine circassienne, descendant d'une famille qui habitait le pays depuis plusieurs siècles.

Un grand nombre d'officiers Egyptiens s'entendirent, le 17 décembre 1880, pour présenter une pétition au Khédive contre le Ministre de la Guerre, prétendant qu'il avait une sympathie excessive pour

les officiers d'origine circassienne et qu'il accordait aux moins méritants des faveurs injustifiées. Par cette pétition, trois officiers délégués demandaient la déposition de ce Ministre.

Arabi, et deux autres colonels furent les mandataires de tous les officiers pour présenter cette pétition au Khédive.

Ce fut le prélude de la Révolution.

Les consuls et les employés anglais conseillèrent au Ministre de la Guerre d'être d'une grande sévérité pour les trois colonels ; leur but était d'exciter la mésentente entre les éléments militaires, de servir ainsi la politique secrète de leur pays et de faciliter le dessein de l'Angleterre d'une occupation de l'Egypte.

Le Ministre de la Guerre, après avoir reçu cette pétition, fit appeler Arabi et les deux colonels au Ministère de la Guerre, et devant un Conseil de notables leur signifia leur renvoi de l'armée en ajoutant que trois officiers circassiens les remplaceraient.

Arabi répondit avec fierté : « On ne peut renvoyer ainsi les petits officiers eux-mêmes !... Nous ne sommes pas ici vos serviteurs ; mais les serviteurs du pays, de la nation, du drapeau et les gardiens de l'honneur ! »

Le Ministre fit alors arrêter non seulement Arabi et les deux colonels, délégués comme lui, mais en même temps tous les officiers qui prirent parti pour Arabi.

Les trois régiments de ces colonels se révoltèrent en apprenant que leurs chefs étaient prisonniers et ils les mirent en liberté.

L'Egypte tout entière s'émut à la fois de l'arrestation des trois colonels et de leur délivrance.

Arabi, à la suite de cet incident, présenta un rapport détaillé aux représentants de toutes les Puissances en Egypte, en même temps qu'il se rendit, le 2 février 1881, au Palais d'Abdine où il protesta de son dévouement au Khédive, associé à celui de tous les officiers.

Le Khédive Tewfik était bon, pieux et faible. Il fit savoir à Arabi qu'il regrettait ce qui s'était passé et l'informa qu'il remplaçait Rifky Pacha au Ministère de la Guerre par Mahmoud Samy El Baroudy Pacha.

Sir Malet, Consul Général d'Angleterre fit affirmer à Arabi que c'était lui qui avait conseillé au Khédive de renvoyer Rifky.

Le 4 février, le Khédive appela Arabi et son ami le colonel Aly Fahmy. Il les chargea de voir les Consuls Généraux de France et d'Angleterre et de prendre vis à vis d'eux l'engagement d'assurer le respect des biens et la sécurité des européens résidant en Egypte. Ils obéirent à son ordre et accomplirent ce devoir.

Les intrigues se firent de toutes parts pour troubler la paix de l'Egypte.

Le parti militaire, irrité à la fois par la violence du premier ministre Riaz Pacha, par la faiblesse du Khédive et par les intrigues des Anglais, trouva indispensable pour sauvegarder l'avenir de l'Egypte, de se mettre d'accord avec les membres de la Chambre des Notables pour réclamer ensemble au Khédive :

1° Le renvoi du Ministère Riaz ;

2° La formation d'un Parlement égyptien ;

3° Que l'effectif de l'armée soit de 18.000 hommes selon le firman impérial.

Arabi, à la tête d'un régiment égyptien, se rendit au Palais d'Abdine, le 9 septembre 1881 et présenta cet ultimatum au Khédive.

Le contrôleur et le Consul anglais, qui étaient chez le Khédive, *par hasard !* lui conseillèrent d'accepter le programme sans aucune modification.

Le Khédive, exigea sur l'heure la démission du ministère Riaz et demanda à Chérif Pacha d'en former un autre.

L'Angleterre devint, par ce résultat immédiat, l'amie du Khédive, des militaires et du Parti National. Tous eurent confiance en elle, et dans les conseils de ses représentants !

***

Amie sincère de l'Egypte, je ne me trompais pas sur la gravité de l'évènement, sur le rôle cherché par l'Angleterre et dont elle trouvait les éléments dans les faits qui se produisaient.

Je publiais dans le numéro de septembre 1881 de ma Nouvelle Revue (*politique extérieure*) :

A Londres, ces jours derniers, on prenait prétexte de certains désordres auxquels les militaires ont eu part pour demander la dissolution de l'armée Egyptienne ; la *Saturday Review*, qui ne fait qu'exprimer les sentiments secrets de nos voisins d'Outre-Manche, disait en résumé : « L'armée

est sur le point de gouverner l'Egypte. Elle a tant exigé et obtenu, qu'elle ne voit plus de bornes à ses exigences ; quand l'anarchie est dans l'armée, il n'y a pas d'autre ressource que de la licencier. L'Egypte n'a pas du tout besoin d'une armée. Ce qu'il lui faut, c'est une gendarmerie. On épargnerait beaucoup d'argent à l'Egypte et l'on tarirait la source de bien des dangers pour le Khédive et pour le pays, s'i l'on supprimait l'armée. Mais une armée enflée de des triomphes et qui a pu se convaincre de la faiblesse du gouvernement, ne peut guère être licenciée, à moins que quelqu'un n'ait le courage de dire qu'il faut absolument recourir à cette mesure. En Egypte, on ne trouvera personne qui émette cette opïnion. Si une révolte militaire éclatait en Egypte, les Puissances protectrices trouveraient probablement qu'elles n'ont pas à choisir et qu'elles doivent y mettre fin. »

Voilà bien la thèse britannique ; c'est elle qui a fait échouer notre Consul Général, M. de Ring, et lui a valu, dans sa lutte avec M. de Blignières, une disgrâce aussi étrange qu'immméritée. Car M. de Blignières n'était que le docile représentant des intérêts du gouvernement anglais, tandis que M. de Ring, en défendant les restes de l'indépendance égpytienne, s'efforçait de maintenir notre influence sur le même pied que celle de notre rivale. Malgré les ardentes sympathies de toute la colonie française, il a été maladroitement sacrifié.

Rien n'est plus triste, quand il s'agit d'intérêts nationaux, que d'avoir inutilement raison. Ce qui vient de se passer au Caire montre à quel point nous étions en droit d'accuser M. de Blignières de négliger les intérêts français et de laisser prévaloir les intérêts anglais. Dans un long article, que nos amis, irrités aujourd'hui, trouvaient trop « passionné », nous signalions le danger prochain de la politique française en Egypte. Nous avions toujours regretté l'éloignement de l'Italie, prémédité, voulu, accompli par M. Waddington, dans le partage de la puissance européenne au Caire ; et nous avons soutenu M. de Ring, qu'on a si imprudemment brisé et qui avait si judicieusement travaillé à relever l'influence égyptienne, laquelle, dans son développement, a

toujours été plus française qu'anglaise. En blâmant M. de Ring, en soutenant M. de Blignières, M. Barthélemy Saint-Hilaire a assumé dans la crise actuelle une responsabilité aussi grave que celle qu'il assume à Tunis en soutenant M. Roustan...

Ma « Nouvelle Revue » n'avait-elle pas raison alors et ne pourrai-je encore aujourd'hui soutenir la même thèse sur le même sujet.

Déjà ma sympathie pour l'Egypte m'éclairait.

⁂

La politique que l'Angleterre suivit à l'égard de l'Egypte, dès le début de la révolte d'Arabi jusqu'à la fin, fut celle de la fausseté, du mensonge et de la trahison ! Elle réussit à trouver un terrain favorable à ses intrigues dans la division entre le parti militaire et le Khédive d'un côté, et les officiers égyptiens de l'autre, entre le Khédive et le Sultan, s'efforçant par les apparences de sembler l'amie de tout le monde !

Les évènements d'Egypte se déroulèrent dès ce moment là, selon la volonté de l'Angleterre.

La perfide Albion fait assurer à la Porte, après l'évènement du 9 septembre 1881, que l'armée est hostile au Khédive parce que celui-ci veut reprendre la politique de Mohamed Aly en Syrie et veut être complètement indépendant.

La politique de la Turquie fut aveugle, surtout lorsqu'elle put constater que toute la presse européenne comblait d'éloges l'Angleterre dans la question égyptienne, en acceptant d'envoyer en Egypte une mission, présidée par Derviche Pacha.

Cette mission arriva au Caire, fit son enquête et rentra à Constantinople le 20 octobre 1881.

Dès cette date l'influence d'Arabi fut grande dans son pays ; partout les Egyptiens étaient convaincus que Derviche Pacha n'était venu en Egypte que pour donner le mandat du Sultan à Arabi !

LE PARLEMENT EGYPTIEN

Les élections pour le parlement se firent en toute liberté, le 10 novembre 1881, et Chérif Pacha, Président du Conseil, déclara officiellement sa satisfaction.

Le Parlement fut inauguré par le Khédive le 26 décembre de la même année.

Le jour de l'inauguration du Parlement Egyptien provoqua un grand enthousiasme dans toute l'Egypte, dans la vallée du Nil, pour le Parti national et pour la France, amie de l'Egypte.

Le Chef du Parlement fut le grand patriote Mohamed Sultan Pacha, lequel était en même temps le Président du Parti national.

Le Parlement égyptien vota beaucoup de lois intéressantes et le gouvernement égyptien, présidé par Chérif Pacha, fit loyalement son devoir.

Les diplomates et la presse anglais décernèrent publiquement des éloges à l'Egypte, à son Parlement, à ses progrès et à son Parti National.

Les principes du parti national égyptien à cette date ont été ainsi résumés :

1° La reconnaissance de la suzeraineté turque en conservant le *statu quo* pour les capitulations accordées aux étrangers ;

2° L'obéissance et la fidélité au Khédive dans la mesure où il respecterait ses engagements pris au mois de septembre 1881 (à propos du parlement égyptien) ;

3° La reconnaissance des grands services rendus à l'Egypte par le contrôle financier franco-anglais et le maintien de ce condominium très nécessaire à garantir les finances du pays et les intérêts des porteurs d'actions ;

4° Le respect de la sécurité des personnes et des biens, étendu aux Egyptiens comme aux Européens ;

5° La promulgation des principes libéraux religieux et politiques dans toute l'Egypte, la considération de tous les Egyptiens comme égaux devant la loi, la constitution d'un parlement égyptien et la limitation de toute autorité dans le pays ;

6° Le relèvement de la nation par la diffusion de l'instruction.

***

Nouvelle Revue — Février 1882

La faiblesse de l'institution du contrôle anglais-français vient d'être démontrée par les événements qui se passent en Egypte. On a successivement appris que l'assemblée des Notables, soutenue par Arabi, prétendait exercer ses droits dans la question du budget, que Chérif Pacha refusait de concilier ses prétentions avec les prérogatives des agents financiers de la France et de l'Angleterre, que le Ministre impuissant donnait sa démission pour ne pas être renversé par la force, qu'un autre Cabinet était formé sous la présidence de Mahmoud-Baroudy, Ministre de l'Intérieur.

Arabi a pris simplement le portefeuille de la guerre ; mais il est bien le maître, et le Khédive s'incline devant toutes ses volontés. C'est une Révolution pacifique, mais dont la portée n'échappe à personne. Bien que Mahmoud-Baroudy, en visitant les Consuls généraux, leur ait déclaré que le nouveau ministère respecterait toutes les obligations interna-

tionales, il faudrait être bien optimiste pour croire que le contrôle pourra s'exercer comme par le passé.

Dès le début, il s'est produit un petit incident fort significatif, donnant la mesure de la comédie qui va se jouer et qui rendra les contrôleurs ridicules, s'ils acceptent le rôle effacé dont on les gratifie.

Le Conseil des Ministres a rédigé une déclaration constatant que le droit de voter le budget avait été délégué par le Khédive à la Chambre des Notables, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Sultan. Comment concilier cette prérogative avec le Contrôle financier ? Il ne suffit pas d'affirmer que la concession de ce droit n'est pas contraire au maintien de l'ancien ordre de choses ; il y a contradiction flagrante de principes et bientôt il y aura conflit réel, à moins que les contrôleurs ne se résignent à supporter un effacement.

On a remarqué que, contrairement aux règles établies, les dits contrôleurs n'assistaient pas à la séance du conseil dans laquelle ont été adoptés les articles de la loi organique relatifs au budget ; c'est une première humiliation qui sera suivie de beaucoup d'autres.

Le bruit a couru que si la politique française n'avait pas changé de mains, nous aurions peut-être commis la faute extraordinaire d'entreprendre une campagne d'Egypte, au profit de l'Angleterre ; d'imprudentes promesses auraient permis au *Foreign Office* de songer à la réalisation immédiate de ses intentions, qui tendent à la suzeraineté absolue au Caire. Mais le retour aux affaires de M. de Freycinet semble avoir calmé ses ardeurs. On attendait avec une certaine impatience le discours de la Reine, pour savoir ce que la Grande-Bretagne décidait définitivement ; elle n'a trouvé que ces deux phrases assez obscures et beaucoup trop vagues dans une heure de crise aigüe :

« De concert avec le Président de la République française, j'ai consacré une soigneuse attention aux affaires de l'Egypte, où les arrangements existants m'ont imposé des obligations spéciales. J'userai de mon influence pour maintenir, dans un sens favorable à une bonne administration du pays et à un sage développement de ses institutions, les

droits déjà établis soit par les firmans du Sultan, soit par différentes conventions internationales. »

La déclaration de Lord Granville et le discours de M. Gladstone attestent que l'Angleterre, après avoir un instant espéré travailler seule à la consolidation de son influence en Egypte, aboutit simplement à la temporisation et même à l'intervention générale des Puissances. Le premier Ministre ne regarde plus le contrôle anglo-français que comme un cas particulier du contrôle international dans les affaires commerciales et juridiques du pays. L'Angleterre et la France, comme dans cet ordre d'idées ne sont plus qu'un vestige d'une sorte de délégation, et sont toujours disposées à écouter les observations des quatre autres grandes Puissances.

L'éloge sympathique que M. Gladstone a fait des efforts du Parti national égyptien pour fonder en terre musulmane des institutions libres, ne révèle pas de la part de l'Angleterre un grand éloignement pour le ministère Mahmoud-Baroudy ; du reste, la nomination d'Aly-Pacha-Sadek, comme Ministre des finances, garantit aux Anglais la plus efficace présence d'un de leurs plus déterminés partisans. Avec leur habilité accoutumée, ils se sont pliés aux circonstances et, faisant de nécessité vertu, ils laissent à la France la responsabilité d'une fantaisie militaire, si la fantaisie lui en prend, gardant pour leur compte assez de sympathies dans le parti vainqueur, pour mettre à l'abri leurs intérêts personnels.

Nous regrettons que la France ait encore une fois manqué l'occasion de marquer par une indépendance pratique le caractère de sa participation à la surveillance des affaires égyptiennes ; sans avoir d'ambitions politiques, elle s'est enfoncée, à la suite de M. Wadington, dans la doctrine du contrôle des Puissances occidentales; elle a refusé de voir et de seconder les efforts d'une nationalité qui nous est dévouée par tradition, qui a toujours conservé pour nous une affection sincère au milieu de laquelle nos nationaux n'ont pas cessé de rencontrer bon accueil, sans parler des autres avantages. Contrairement aux principes naturels d'une véritable politique républicaine, nous avons prêté les

mains à l'exploitation du peuple égyptien, et après nous être compromis par le maintien du contrôle exclusif des Puissances occidentales, voici que l'Angleterre est la première à déserter ce drapeau, qui devait être commun.

Au moment où le Ministère français allait peut-être hors de propos et sans motifs sérieux s'engager dans la voie des opérations de guerre, M. Gladstone n'hésite pas à reconnaître que l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et l'Italie, en remettant au Sultan une note collective pour protester contre toutes modifications qui seraient apportées au régime intérieur de l'Egypte, « n'ont pas outrepassé leurs droits et « n'ont pas fait une démarche qui soit de nature à amener « la moindre difficulté dans des affaires aussi compli- « quées ».

Ainsi, la Grande-Bretagne abandonne la défense intransigeante du contrôle restreint ; elle se dispose à entrer en pourparlers avec les grandes Puissances, et semble accepter d'avance une sorte d'arbitrage européen. Cette initiative inattendue doit nous servir de leçon pour éviter à l'avenir les engagements stériles et les interventions à courte vue.

Depuis le 7 février 1882 tout allait en Egypte de mal en pis pour les motifs suivants :

1° La démission de Chérif Pacha, qui était considéré comme l'influence la plus sage pour sauvegarder les intérêts de l'Egypte, en même temps que ceux de ses créanciers ;

2° La nomination d'Arabi, ministre de la Guerre, son attitude révolutionnaire et sa haine contre les Egyptiens d'origine circassienne, étaient déjà connues ;

3° La colère que la Chambre Egyptienne causa à la France et à l'Angleterre en imposant de discuter le régime des dettes dans le budget ;

4° La démission des contrôleurs anglo-français ;

5° Le refus d'Arabi de suivre les conseils du Parti national, proposition qui lui fut faite par l'intermédiaire de son Président, Sultan Pacha ;

6° Le résultat fatal de l'obstination d'Arabi ;

7° Les intrigues anglaises.

***

Le Parti national, à ce moment, devait obéir aux conseils si sages et si fermes de ce grand homme d'Etat, Chérif Pacha, éloignant du Parlement toute possibilité de discuter la question des dettes dans le budget.

Le Ministère ayant à sa tête un Général comme Baroudy et un Ministre de la Guerre comme Arabi, n'était qu'un ministère absolument militaire, et de cette manière il avait les deux pouvoirs administratif et exécutif.

Les nouvelles qu'on publiait à cette date, dans la presse mondiale, étaient contradictoires. La presse anglaise attaquait tantôt la Turquie, tantôt le Parti national égyptien, insistant sur ce point que l'Egypte n'a pas besoin d'une armée et qu'il lui suffit d'une simple gendarmerie, comme nous l'avons déjà mentionné dans la Nouvelle Revue. La presse française, dont les sympathies pour la Nation égyptienne étaient constantes, insistait pour une non intervention par la force dans les affaires d'Egypte.

M. Delafosse, Député à la Chambre française, posa une question à M. de Freycinet, le 23 février 1882 sur l'attitude politique que la France comptait prendre dans la question égyptienne. M. de Freycinet répondit : « La France et l'Angleterre sont en négo-

ciation avec les autres Puissances pour agir conjointement ».

Les difficultés que rencontrait la politique franco-anglaise en Egypte réjouissaient le Prince de Bismarck.

Il disait à M. de Courcelles, notre ambassadeur à Berlin, que : « à son avis, le meilleur moyen de triompher des difficultés égyptiennes serait de confier à la Turquie le soin de les apaiser ».

M. Sienkiewicz, notre Consul Général en Egypte, écrivit à M. de Freycinet, Ministre des Affaires Etrangères, le 5 mars : « Si j'en crois certaines informations, on ne reculerait pas devant les moyens extrêmes pour assurer la défense du pays ».

La situation provoquée par le coup d'Etat d'Arabi devenant critique, notre Consul Général au Caire écrivait à nouveau, le 10 Mars, à M. de Freycinet, le priant de lui donner ses instructions le plus tôt possible. M. de Freycinet lui répondit par le conseil très vague de s'abstenir de toute intervention, et de tout acte personnel au milieu des évolutions gouvernementales qui peuvent se produire... « Bornez-vous, ajoute-t-il, à affirmer hautement que tout ministère qui maintiendra l'ordre et respectera les engagements internationaux, notamment le contrôle anglo-français, trouvera auprès de nous une neutralité bienveillante et, au besoin, des indications purement officieuses pouvant faciliter tel ou tel détail de sa marche...! »

Au moment où l'Angleterre cherchait à annuler le contrôle et à prendre parti contre l'Egypte, notre diplomatie maintenait ce contrôle.

Au moment où l'agitation devenait de plus en plus grave sur les bords du Nil, où la haine entre le Khédive et son armée croissait chaque jour, notre Ministre en Egypte ne recevait que les instructions les plus vagues !

A cette époque, le 11 avril, Arabi, Ministre de la Guerre, ordonna l'arrestation de plusieurs officiers d'origine circassienne accusés par lui d'avoir ourdi un complot pour l'assassiner.

Ces officiers furent jugés par une Cour martiale supérieure et condamnés à être déportés au Soudan. En apprenant cette sentence, le Khédive Tewfik télégraphia au Sultan, disant : « A cause du grand schisme existant actuellement entre Arabi Pacha et ses collègues d'un côté et les Officiers d'une origine circassienne de l'autre, Arabi a condamné par une Cour martiale quelques grands officiers circassiens à des condamnations excessives. Votre Majesté étant le chef supérieur de l'armée égyptienne, je la prie de me guider dans le bon chemin... »

Avant l'arrivée de la réponse du Sultan, les Consuls généraux de France et d'Angleterre intervinrent et conseillèrent au Khédive de modifier la sentence en déportant ces officiers en Syrie. Le Khédive suivit ce conseil et les officiers circassiens furent envoyés en Syrie.

Le Président du Conseil, Mahmoud-Baraudy, se rendit, à la suite de cette modification de sentence, à Abdine et protesta avec violence contre l'acte du Khédive, menaçant sa vie et celle de tous les européens.

Le Khédive s'empressa de transmettre cet ulti-

matum menaçant aux Consuls Généraux de France et d'Angleterre.

Ces deux Consuls télégraphièrent à leurs Gouvernements en ces termes : « Le premier ministre égyptien a menacé le Khédive au mépris de tout intérêt européen en Egypte, à propos d'une modification d'une sentence militaire. Son Altesse demanda avec insistance notre protection urgente... »

⁂

La France et l'Angleterre envoyèrent immédiatement leurs flottes, dans les eaux d'Alexandrie, le 16 mai.

En même temps que l'envoi de leurs flottes, les deux Puissances adressèrent une note à la Porte, la priant de ne pas s'associer à leur intervention en envoyant sa flotte. La Porte protesta contre cette illégalité, le 17 mai, ajoutant qu'aucune Puissance n'avait le droit d'intervenir dans les affaires d'Egypte et que c'était sur elle seule qu'on devait s'appuyer pour y rétablir l'ordre.

La Porte envoya, en même temps, une dépêche au Ministère Egyptien, le priant d'obéir aux ordres du Khédive.

Le 25 mai les deux Consuls généraux, selon le conseil de Sultan Pacha, Président de la Chambre, adressèrent une lettre au Khédive par laquelle ils demandaient :

1° L'exil momentané d'Arabi, lequel pourrait garder ses grades et ses appointements ;

2° Et, de plus, la déportation des généraux Aly

Pacha Fahmy et Abd-El-Al Hilmy Pacha du Caire à l'intérieur de l'Egypte ;

3° Le renvoi du Ministère Mahmoud-Baroudy.

Si ces propositions avaient été acceptées, l'Egypte eût été sauvée de tout malheur.

Le Khédive se montra favorable à ces propositions. Mais le Ministère s'y opposa et démissionna par une lettre adressée au Khédive en ces termes :

Les grandes Puissances ont toujours reconnu la liberté d'action de l'Egypte chez elle. Si la France et la Grande-Bretagne trouvent que la question soulevée par la note de leurs agents diplomatiques n'intéresse pas exclusivement l'ordre intérieur, mais touche à la politique générale, c'est à la Puissance sous la suzeraineté de laquelle est placée l'Egypte, c'est à la Turquie, qu'il convient de soumettre l'affaire. »

Arabi et les deux autres généraux refusèrent de quitter le pays.

Le Ministère, avant de présenter sa démission au Khédive, essaya de réunir la Chambre ; mais le Khédive refusa cette convocation et accepta la démission.

Bien qu'il y eût à cette époque une divergence d'opinions entre le Parti militaire et le Parti national, Sultan Pacha et ses amis députés demandèrent au Khédive qu'Arabi reprît le Ministère de la Guerre dans le nouveau cabinet.

Ces députés étaient convaincus que l'armée demeurant sous l'influence d'Arabi, celui-ci devait rentrer au Ministère de la Guerre pour éviter une révolution certaine.

Le Khédive effrayé accepta l'ultimatum.

La France se trouva contrainte alors de demander

aux Puissances leur concours et de s'associer à ces démarches pour obtenir de La Porte qu'elle convoquât Arabi et ses collègues à Constantinople pour recevoir les ordres du Sultan.

Toutes les Puissances approuvèrent cette démarche, excepté l'Angleterre qui conseilla à la Porte de refuser et d'envoyer seulement un délégué à l'Egypte. La Porte hélas suivit ce conseil !

A la suite du refus de la Porte d'appeler Arabi et consorts, Sir E. Malet, Consul d'Angleterre en Egypte, reprit la lettre du 25 mai qu'il avait présentée au Khédive, d'accord avec le Consul Général de France.

Par ce fait, l'Angleterre cherchait de nouveau à assurer son influence sur le Parti militaire et à exciter l'inimitié existant entre le Khédive et les nationalistes, afin d'imposer son occupation au pays.

La perfide Albion jouait son éternel rôle.

Par cet acte, l'Angleterre déclara hautement sa séparation de la France dans la question d'Egypte.

La France, de son côté, demanda aux Puissances de nommer une Commission internationale à Constantinople, pour examiner la question, en respectant les firmans de 1873-1879. Les Puissances acceptèrent la proposition.

Le ministre des Affaires Etrangères de la Turquie, répondit à l'invitation de réunir une conférence à Constantinople, le 3 juin 1882, en ces termes :

Nous ne saurions nous expliquer la nécessité de réunir une Conférence pour les Affaires Egyptiennes. La mission de Derviche Pacha décidée par le Souverain légitime et territorial doit primer toute autre considération.

Derviche Pacha, délégué ottoman, arriva avec les membres de la Mission au Caire, le 7 juin 1882, et fut reçu solennellement par le Khédive.

Quelques jours après, le 11 juin, eurent lieu de grands massacres à Alexandrie. La cause en fut l'incident du Maltais ! Cet incident se résume ainsi :

Un Maltais qui avait loué un âne pour plusieurs heures, refusa d'en payer le propriétaire. Celui-ci insistant, le Maltais lui donna un coup de couteau !

Ce fut le commencement du massacre. Les indigènes tuèrent le Maltais. La police ne put empêcher les bagarres. Les Arabes de l'Ouest vinrent en bandes armées. Les Européens tirèrent sur les Indigènes par les fenêtres.

Plusieurs écrivains qui firent le récit de cette émeute assurèrent que ce sont les Anglais qui préparèrent ces massacres.

Sir E. Malet, quelques jours avant l'incident, ne conseillait-il pas aux Anglais résidant en Egypte de la quitter immédiatement ?

M. Cookson, Consul d'Angleterre à Alexandrie, ne distribuait-il pas lui-même des armes et des munitions aux Anglais ? Ces armes et ces munitions lui avaient été apportées par la flotte anglaise, jetant ses ancres dans les eaux d'Alexandrie.

M. Cookson et le commandant anglais Mariot avaient préparé ensemble le plan de défense des Européens contre les Egyptiens à Alexandrie, et des milliers d'armes furent distribuées.

M. Cookson informa de ses projets son collègue le Consul français, le 7 juin. Celui-ci refusa de s'associer à cette trahison. M. Cookson essaya en vain

de convaincre de ses accusations les représentants des Puissances. Or, ceux-ci ne virent dans ce plan qu'un grand danger. Mais le dit Cockson arma tous les apaches Maltais d'Alexandrie.

Après avoir soufflé sur cette étincelle, les Anglais crièrent au feu à tous les échos : *le fanatisme*, prétendaient les excitateurs, régnait en Egypte !

M. de Freycinet déclara, le 12 Juin, au Sénat, que des armes avaient été données aux Maltais d'Alexandrie, quelques jours avant l'incident.

« Dire que la cause de ces massacres, ajouta-t-il, est le fanatisme, c'est faux ! ».

M. de Freycinet, dans cette séance, fit l'éloge de l'attitude du Gouvernement Egyptien.

Le Khédive partit du Caire pour Alexandrie, aussitôt après l'incident, accompagné du délégué ottoman, afin de calmer les Européens. Il reçut les Consuls dès son arrivée et leur donna l'assurance des sympathies de son peuple pour les étrangers.

⁂

Le détail des évènements que suscitèrent les luttes entre l'armée et le Khédive est relaté dans de nombreux ouvrages français. Parmi les noms des auteurs, nous comptons MM. Jules Cocheris et de Freycinet.

⁂

Le 25 juin 1882, les représentants de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autri-

che et de l'Allemagne se réunirent à Thérapie et signèrent le protocole suivant :

Les Gouvernements représentés par les soussignés s'engagent, dans tout arrangement qui pourrait se faire par suite de leur action concertée pour le règlement des affaires d'Egypte, à ne chercher aucun avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni aucun avantage commercial pour leurs sujets, que ceux que toute autre nation, ne puisse également obtenir.

Quinze jours après ce protocole, le 11 juillet, la flotte anglaise bombardait Alexandrie.

Page douloureuse pour l'Egypte, page que l'Histoire a inscrite comme exemple du plus déshonorant des complots.

Nouvelle Revue, Août 1882

La Conférence de Constantinople a perdu son importance lorsque les Anglais, rompant avec le concert européen, brusquèrent le dénouement de l'affaire égyptienne, bombardèrent Alexandrie. Quand la parole est aux canons, les discussions deviennent oiseuses. Nous pensions que les diplomates prendraient leur revanche quand les impatients auraient épuisé leur force et leur poudre dans de sanglants conflits. Mais le chauvinisme britannique, bruyamment surexcité par *Le Times*, ne songe qu'à fonder le protectorat de l'Egypte sur le modèle de celui de l'Inde.

Pour arriver à ce but, le Cabinet libéral de M. Gladstone tolère l'imitation des pires procédés palmerstoniens; pendant que l'Amiral Seymour soumet à un visa draconien toutes les dépêches, que Sir Garnet Wolseley exige des correspondants de journaux une humiliante soumission, le bruit était répandu de contre-vérités soit pour discréditer la résistance d'Arabi, soit pour déshonorer le parti National et soulever contre lui l'indignation publique.

C'est ainsi que le *Daily News* avoue la fausseté des nouvelles sensationnelles qui nous parlaient des massacres commis dans l'intérieur du pays ; il s'agissait simplement de justifier, au nom des droits sacrés de la civilisation et de l'humanité, l'expédition des conquérants anglais. Jusqu'à ce jour, ces terribles conquérants sont loin d'avoir fait merveille; depuis qu'ils ont lancé, sans danger pour eux, des bombes sur les quartiers les plus riches d'Alexandrie, ils se sont contentés de faire des reconnaissances dans la banlieue. Encore ces promenades militaires n'ont-elles pas été exemptes d'amères surprises.

Nous sommes déjà loin de l'enivrement du début, alors qu'on prétendait que 2.000 hommes de troupes régulières suffiraient à faire fuir toute l'armée d'Arabi.

Malgré l'optimisme officiel des télégrammes venus du théâtre de la guerre, on sait que la première rencontre n'a pas été un succès pour les soldats du général Alison, et que, à nombre égal, ils ont dû battre en retraite. Le commandement en chef ne se serait-il pas fait illusion en annonçant que la question serait vidée et Le Caire pris pour le 30 septembre ?

En dehors de ces difficultés matérielles que l'on n'avait pas prévues, le champ des complications internationales s'étend à l'infini.

LAllemagne renonce à utiliser la Conférence pour soutenir sa politique; mais la Turquie suit à la lettre ses instructions ; elle a pour mission d'aggraver la responsabilité de l'Angleterre, de rendre son initiative plus risquée et la campagne d'Egypte incertaine. Lorsque le *Foreign Office* se décide à passer par dessus les autres Puissances, la Porte, qui refusait d'envoyer un seul homme à Alexandrie, manifeste le désir d'exécuter le mandat européen et d'en finir avec Arabi. Ces premières exigences allaient jusqu'à réclamer le rembarquement immédiat du corps expéditionnaire anglais. A Londres, l'orgueil national s'émut de cette provocation, et le Sultan Abdul-Ahmid fut informé que ses navires seraient attaqués et coulés, s'ils tentaient d'aborder les côtes d'Egypte.

Comme on pouvait s'y attendre, le Commandeur des

croyants a pris l'avertissement au sérieux, mais on se trompait lourdement si l'apparente soumission de Saïd Pacha était jugée sincère. Les ministres turcs ne sont pas novices dans la carrière des artifices ; ils plient, mais restent intraitables. Pour apprécier exactement le rôle présent et futur de la Turquie, il faut examiner sa situation délicate en face du monde musulman; le fanatisme ressuscité a les yeux sur elle et tout acte de félonie religieuse équivaudrait à une déchéance.

Au-dessus de l'autorité temporelle du Khalife, il y a la puissance spirituelle des interprètes du Coran. Dans toutes les mosquées, depuis Tripoli jusqu'à Bombay, on célébre le courage d'Arabi, on fait des vœux pour son triomphe.

Combattre Arabi à l'ombre du pavillon anglais est une pure impossibilité. Les roueries du Divan sont une terrible gêne à l'heure des résolutions graves ; nous garantissons que la convention militaire qui réunit les Nizams et les Highlanders ne sera pas exécutée à la lettre. Nous ne nous chargeons pas de deviner les faux-fuyants par lesquels la Turquie échappera aux rigueurs d'un accord contre nature ; mais nous nous fions à la fertilité d'imagination de ses hommes d'Etat.

Bien que l'Angleterre règle désormais sa politique extérieure sur l'axiome Bismarckien : « La force prime le droit », cette défection surprenante ne nous décourage point !

La même confiance anime les courageuses protestations de M. de Lesseps. Le créateur du Canal de Suez aura deux fois dans sa vie à combattre l'Angleterre pour la même cause : c'est contre elle qu'il a percé l'isthme et relié la Mer Rouge à la Méditerranée ; c'est contre elle qu'il protège seul la liberté du transit. Par sa présence il empêche la panique que l'envahisseur avait tant d'intérêt à répandre ; il enlève toute vraisemblance au prétextes mensongers qui étaient habilement calculés pour motiver un débarquement. Tant que l'illustre ingénieur est de sa personne au centre du Canal, qu'il affirme la sécurité et fait quotidiennement la preuve de ses assurances, il est impossible de duper même le plus naïf des porteurs d'actions.

Grâce à l'énergique attitude de M. de Lesseps, il est démontré que la navigation n'a jamais été menacée, de Suez à Port-Saïd, que par les Anglais !

En provoquant des représailles, il violent les plus solennelles conventions, ils cessent de respecter la liberté des mers, ils aspirent à la domination universelle, ils empiètent sur les droits de toutes les Puissances maritimes.

Ce n'est pas seulement la France, mais l'Italie, l'Espagne et la Hollande qui sont directement atteintes ; l'Indo-Chine, les Phillipines, les Indes Néerlandaises cessent d'appartenir à leurs légitimes détenteurs, si le Canal de Suez devient chose anglaise !

Quant à la Russie, il est trop clair que son action asiatique est mise en échec par les prétentions de Londres ; l'Autriche, qui aspire à la Méditerranée, et l'Allemagne, qui tient à humilier l'Angleterre, restent dans la coulisse, mais elles jouent, avec une réserve affectée, le rôle le plus dangereux, car elles groupent le concert des mécontents qui menace d'être tôt ou tard formidable.

M. Gladstone peut s'écrier éloquemment : « Nous n'allons pas en Egypte pour faire la guerre au peuple, mais pour le délivrer de la tyrannie militaire. Ce n'est pas non plus pour y combattre la religion mahométane, ni pour entraver le développement de la liberté. Loin de là ; nous désirons voir l'Egypte prospère, et une liberté sagement réglée est le meilleur moyen d'assurer la prospérité d'un pays. L'Angleterre va en Egypte les mains nettes, sans desseins secrets, elle n'a rien à cacher aux autres Nations. Nous avons donc le droit de leur réclamer ce qu'elles nous ont accordé jusqu'à présent, leur confiance et leur sympathie. »

Nous n'aurons pas la cruauté d'opposer à ces nobles parole les faits qui en démontrent déjà l'inefficacité; nous passons sur ce qui est accompli, nous consentons à ne soulever aucune objection contre la sincérité absolue du premier ministre de la Couronne ; mais, qu'il le veuille ou non, la Guerre actuelle n'aura qu'une solution aux yeux du peuple anglais, éboui par le triomphe de ses armes, il exigera impérieusement le maintien de l'occupation, il renversera tous les ministères qui ne regarderaient pas l'Egypte comme une province anglaise.

La modération personnelle de M. Gladstone, les raisons diplomatiques, les arguments commerciaux et militaires n'empêcheront pas non plus que cette coûteuse et pénible conquête ne soit inacceptable par les autres Etats. Dans cet antagonisme est en germe peut-être l'un des plus terribles conflits du siècle.

Un éminent professeur de l'Université de Saint-Pétersbourg, M. Martens, vient de publier, dans la Revue de Droit International et de Législation comparée, une véritable consultation sur le problème égyptien. Si la doctrine dont il établit admirablement les principes avait prévalu, nous n'aurions pas eu la sinistre comédie du contrôle, suivie de la réaction du parti national ; l'eau aurait été moins troublée et l'Angleterre ne serait pas en train d'y pêcher de nouvelles annexions. La thèse de M. Martens est celle de l'indépendance absolue de l'Egypte vis-à-vis de la Turquie, dont les Puissances occidentales ont eu la maladresse de réclamer le concours pour déposer Ismaïl Pacha, et la neutralisation de la Vallée du Nil, aussi bien que du Canal de Suez.

L'Egypte, liée aux intérêts les plus considérables de plusieurs nations européennes, devenue le grand carrefour des communications commerciales, position stratégique capitale au centre des trois parties de l'ancien continent, est l'objet de compétitions innombrables. Son internationalité est évidente.

Comme le dit justement le juriconsulte dont nous invoquons la compétence :

« Le caractère international de l'Egypte est un fait matériel, qui ne saurait être écarté ni par les sentiments personnels d'un homme d'Etat ni par les aspirations égoïstes d'un gouvernement. On ne peut séparer le sort de l'Egypte de l'avenir du Canal de Suez : le maître de l'Egypte sera le maître du Canal et *vive-versa ;* on ne peut dominer le Canal si l'on n'a pas pour base d'opération l'Egypte et surtout le Delta. C'est en Egypte que les grandes puissances civilisées sont tenues de prouver d'une manière positive qu'elles sont en état de régler par un accord général les intérêts importants qui leur sont communs ; c'est là que doit être faite sur une grande échelle l'expérience d'une

administration internationale, fondée sur la nécessité impérieuse de concilier les intérêts de tous et imposée par la nécessité d'abandonner le gouvernement de ce pays à lui-même ou à une ou deux puissances étrangères. »

Il résulte de cette situation exceptionnelle que le conflit des ambitions individuelles durera tant qu'on n'aura pas défini le gouvernement de l'Egypte ; l'hégémonie d'une puissance est une atteinte au droit des autres et un compromis seul est capable de mettre fin aux tiraillements. L'exemple de la Suisse, de la Belgique et du Luxembourg n'est-il pas instructif ?

Si la neutralité permanente de l'Egypte était un fait accompli, ce serait la meilleure garantie contre toute tentatives d'exploitation du canal de Suez au profit d'une seule Puissance; car, dans ce cas, selon l'observation de M. Martens :

« Le gouvernement égyptien, établi sur des bases solides, se proposerait pour premier objet de son activité de garantir la sécurité de la navigation sur le canal, et toutes les puissances garantes seraient obligées de défendre l'Egypte contre une atteinte quelconque portée, à cause du canal, à son inviolabilité territoriale. La neutralité de l'Egypte s'étendrait également au canal, en ce sens que toute tentative faite par une puissance quelconque pour y occuper des points stratégiques, serait non seulement une violation du droit territorial de l'Egypte, mais en même temps une atteinte à la garantie internationale de la neutralité égyptienne. Une telle violation du droit rencontrerait avant tout l'opposition du gouvernement égyptien lui-même, et, en second lieu, de toutes les grandes Puissances, collectivement ou séparément, qui ont garanti cette neutralité. Dans ces conditions, la neutralité internationale de Suez, en laissant le passage libre à tous les vaisseaux de l'Egypte, préviendrait les coups de main sur le canal de toutes les puissances et en tous temps. »

C'était bien le régime que préparait M. de Ring, et si sa disgrâce n'avait pas donné au mouvement spontané du peuple égyptien le caractère d'une révolution contre les abus du contrôle, le passage de l'exploitation à l'indépen-

dance se serait sans doute opéré sans secousses. Rien n'est plus triste que le misérable avortement d'une idée aussi logique que pratique et qui aurait été le gage d'une paix durable. On est entré dans la voie fausse des revendications à main armée, comme si l'Egypte était une terre vide, à la disposition du premier occupant. Cette erreur, qui dissimule mal une monstrueuse avidité, a déchaîné les passions d'âpre concurrence qui sommeillent mais ne s'éteignent jamais au-delà de la Manche. C'est alors que, pris d'une folle terreur, le chauvinisme mercantile a inventé des troubles pour faire main basse sur l'Egypte ; nos officiers peuvent attester qu'aucun travail offensif dans les forts d'Alexandrie n'a justifié l'exécution sommaire dont cette ville a été la victime. On est encore mal fixé sur les causes du massacre dont on a fait tant de bruit ; mais il est certain que l'Amiral Seymour et la plupart des officiers descendus à terre ont été sauvés et reconduits à bord par des soldats de l'armée régulière égyptienne. C'est pour les récompenser de ce service, qu'on ordonnait de faire feu, un mois plus tard, contre ces chevaleresques ennemis !

De même, au Canal de Suez, si la clairvoyance de M. de Lesseps n'avait pas déjoué le complot, le personnel de l'administration aurait été bien vite débordé ; un jour, c'est un capitaine qui se présente, demandant à la Compagnie l'autorisation de parcourir le canal avec un torpilleur ; il est probable qu'il aurait oublié quelque torpille et, quelques jours après, on aurait crié avec raison que le canal n'offrait plus de sécurité. Une autre fois, après le bombardement, présentation d'un personnel complet pour s'emparer des bureaux de Port-Saïd. Quand l'attitude énergique des employés eût fait échouer partout ces tentatives systématiques d'embauchage et d'intimidation, on se rabattit sur l'alliance française.

Maintenant la lumière est faite ; la violation des droits collectifs de l'Europe est un fait constaté, sans qu'on ait allégué de motif sérieux pour tant de duplicité et de barbarie. On espère que les Puissances désunies et hésitantes n'oseront pas mettre le holà : *Beati possidentes*. Mais il y a aura sans doute une note à payer, et les forfanteries actuelles recevront un châtiment sévère.

L'OCCUPATION ANGLAISE

ET SES CONSÉQUENCES

L'Angleterre occupa traitreusement l'Egypte, le 14 septembre 1882, (à la même date où Mohamed Aly la chassa d'Aboukir et de Rosette en 1807), sous prétexte :

1° De rétablir la sécurité ;
2° De soutenir le trône ;
3° De sauvegarder les intérêts étrangers.

Triple mensonge !

Dès que l'Angleterre eut occupé l'Egypte, honorée dans la plus vieille histoire et considérée comme pays international, elle déclara à la face du monde entier que son occupation devait être provisoire et tout prochain le jour de l'évacuation.

Ses déclarations pour évacuer l'Egypte ont dépassé jusqu'à cette heure 66 déclarations, dont je citerai quelques-unes :

Déclarations britanniques :

Sir Eward Malet, consul général au Caire, a déclaré au Sultan, le 21 septembre 1881 (*Blue Book*, 9 septembre-4 octobre 1881), que : « Le Gouvernement de Sa Majesté n'a en vue que le maintien de l'autorité souveraine de la Porte et des pouvoirs du Khédive. Il ne désire ni occuper ni annexer l'Egypte. »

Dépêche de Lord Granville, *Foreign Secretary*, à Sir

Edward Malet, du 4 novembre 1881 (*Blue Book* et *Journal Officiel Egyptien*, du 15 novembre 1881) : « La politique du Gouvernement de Sa Majesté n'a d'autre but que la prospérité et la pleine jouissance de cette liberté que le Khédive a obtenue de divers firmans. Notre désir est de maintenir l'Egypte dans l'indépendance administrative qui lui a été garantie par le Sultan. Le Gouvernement de Sa Majesté agirait à l'encontre des plus chères traditions de son histoire nationale, s'il avait le désir de diminuer cette liberté. Le lien qui unit l'Egypte à la Porte est une importante sauvegarde contre une intervention étrangère. Si ce lien venait à se rompre, l'Egypte pourrait, dans un avenir rapproché, se trouver exposée elle-même au danger d'ambitions rivales. »

Déclaration de Lord Granville, *Foreign Secretary*, à Musuros Pacha, le 4 octobre 1881 (*Blue Book*, 1881) : En dépit de tous les bruits et de tous les soupçons, nous n'avons aucun désir de travailler à une occupation ou à une annexion de l'Egypte par l'Angleterre. Ce que nous désirons, c'est le maintien du *statu quo* et celui des droits du Sultan. »

Déclaration de Lord Granville à l'ambassadeur de Russie à Londres, du 19 octobre 1881 (*Blue Book*, 1881) : Le Gouvernement de Sa Majesté n'a aucune visée personnelle. Son intention est le maintien du *statu quo*. »

Déclaration de Lord Dufferin, ambassadeur à Constantinople, au Sultan, le 4 novembre 1881 (*Blue Book*, 1881) : « J'ai déclaré au Sultan que, bien loin d'avoir des vues sur l'Egypte, notre seul désir était d'y maintenir le *statu quo* et que l'opinion publique en Angleterre était unanime sur ce point. J'ai ajouté que je n'ignorais pas que le Sultan suspectât nos intentions, mais que c'était un grand dommage qu'il se livrât à des craintes aussi fantastiques. »

Discours du Trône de Sa Majesté la Reine Victoria, du 7 février 1882 (Le *Times*) : « J'userai de toute mon influence pour maintenir dans un sens favorable à une bonne administration du pays et à un sage développement de ses institutions, les droits établis, soit par les firmans, soit par les différentes conventions internationales. »

Lord Grandville, à M. Tissot, le 20 mars 1882 (*Livre Jaune*, 1882) : « Le Gouvernement de Sa Majesté est d'accord avec le Gouvernement français pour éviter la nécessité d'une intervention active ou d'une occupation militaire en Egypte. »

Circulaire de Lord Granville aux Puissances, envoyée le 10 juillet 1882 (*Blue Book*, 1882) : « L'action de l'amiral Seymour sera restreinte à la défense légitime, sans aucune arrière-pensée de la part du Gouvernement britannique. »

Dépêche de Lord Granville à Lord Dufferin, le 11 juillet 1882 (*Blue Book*, 1882) : « L'Angleterre ne poursuit en Egypte ni un but intéressé, but qui ne s'accorderait pas avec les intérêts de l'Europe, ni un but contraire aux intérêts du peuple égyptien. »

Déclaration de Sir Charles Dilke, *Foreign Under Secretary*, à M. Tissot, le 18 juillet 1882 (*Livre Jaune*, 1882) : « La Grande-Bretagne n'a aucune visée ambitieuse en Egypte. Elle n'y envoie des troupes que pour y maintenir l'ordre et rendre au Khédive l'autorité qu'il a perdue. Elle a l'intention formelle de soumettre au concert européen le règlement définitif de la question d'Egypte. »

Déclaration de M. Gladstone, à la Chambre des Communes, le 16 août 1882 (*Livre Jaune*, 1882, p. 31) : « Nous ne nous occuperons jamais de l'Egypte qu'avec le désir d'y favoriser le développement d'institutions qui lui donneraient, en tenant compte des divers droits existants, internationaux ou autres, tous les avantages d'un *self-government* local. Dès que l'ordre sera rétabli, nous soumettrons la question d'Egypte à l'Europe. La conférence pourra et devra reprendre ses séances dès que les événements lui auront suffisamment préparé la besogne. »

Déclaration de M. Gladstone, à la Chambre des Communes faite le 14 novembre 1882 (Le *Times*) : « Les effectifs des troupes britanniques ont été réduits, depuis le 4 novembre, à 12.000 hommes. L'occupation n'est que provisoire et le Gouvernement de Sa Majesté en déterminera prochainement les conditions d'accord avec le Gouvernement égyptien. »

Discours de M. Chamberlain, *president of the Board of*

Trade, fait à Asthon under Lyne, le 19 décembre 1882 (Le *Times*) : « Je ne perdrai pas mon temps à démentir l'intention qu'on prête au Gouvernement de vouloir maintenir un protectorat perpétuel en Egypte. Ce serait préparer d'amers regrets à nos descendants que d'aller créer une nouvelle Irlande en Orient. Une fois l'ordre établi, nous nous retirerons. L'acquisition de Chypre, il est vrai, est de date trop récente pour ne pas éveiller quelques doutes sur notre désintéressement. Mais tout ce qui tend à séparer la France de l'Angleterre est un malheur pour les deux pays et nous devons tout faire pour satisfaire notre grand voisin. Ce que nous désirons, c'est assurer à l'Egypte l'ordre, la prospérité et l'indépendance. »

Discours du Trône de Sa Majesté la Reine Victoria, du 15 février 1883 (Le *Times*) : « Toutes les obligations internationales seront respectées en Egypte. »

Déclaration à la Chambre des Communes, faite par M. Gladstone, le 5 mars 1883 (*Le Times*) : « Nous ne prolongerons pas notre occupation au delà de la période durant laquelle la présence des troupes y sera absolument nécessaire. D'autres nations ont des droits et des intérêts aussi grands que ceux de l'Angleterre en Egypte et le Gouvernement de Sa Majesté ne connaît pas d'intérêts anglais qui soient séparés des intérêts généraux des nations civilisées ou qui doivent être poursuivis dans un but égoïste et étroit. »

Déclaration faite à la Chambre des Communes par Sir Charles Dilke, *Foreign Under Secretary,* le 9 août 1883 (Le *Times*) : « Le Gouvernement de Sa Majesté est opposé à l'annexion de l'Egypte et à tout ce qui y ressemblerait, tant par fidélité à ses promesses solennelles que par souci des intérêts de l'Angleterre. »

Discours fait par Sir William Harcourt, *Home Secretary,* à Derby, le 15 avril 1884 (Le *Times*) : « L'Angleterre n'a nulle intention d'annexer l'Egypte et ne se reconnaît aucun droit de le faire. Ce serait une mesure impolitique. L'annexion de Chypre a été regrettable. Ni annexion, ni protectorat. Nous évacuerons l'Egypte dès que la sécurité et la tranquillité y seront assurées. »

Lord Granville avait écrit à M. Waddington, ambassadeur de France, dans sa lettre du 16 juin 1884 : « Le Gouvernement de Sa Majesté proposera, à la fin de l'occupation anglaise, ou avant, aux Puissances et à la Porte, un projet de neutralisation de l'Egypte sur la base des principes appliqués à la Belgique. »

Déclaration faite à la Chambre des Lords, par Lord Granville, le 23 juin 1884 (*Le Times*) : déclaration identique à celle faite à la Chambre des Communes par Gladstone, le 23 juin 1884.

Déclaration faite par Lord Granville, à Hassan Fahmi Pacha, le 8 février 1895 (*Blue Book*, 1895) : « Le Gouvernement de Sa Majesté a l'intention formelle de se retirer de l'Egypte pour des raisons politiques et financières. »

Déclaration faite par M. Gladstone, à la Chambre des Communes, le 15 février 1895 (Le *Times*) : « Le Gouvernement est résolu à ne pas rester au Soudan un jour de plus qu'il ne sera nécessaire. ».

Manifeste électoral de M. Gladstone, fait le 18 septembre 1895 (Le *Times*) : « L'Angleterre doit se retirer de l'Egypte aussitôt que l'honneur britannique le permettra. Nous n'admettrons jamais qu'il puisse être question d'annexion, de protectorat ou même de prolongation indéfinie de l'occupation anglaise, et nous répudions toute idée de compensation quelconque pour les efforts et les sacrifices que nous avons faits jusqu'à ce jour. La politique anglaise en Egypte est fondée sur une erreur et ce qu'il y a de mieux à faire en un tel cas, c'est de mettre promptement fin à une pareille intervention. »

Déclaration faite par Lord Salisbury, Premier ministre, à M. Waddington, le 3 novembre 1886 (*Livre Jaune*, 1886) : « On se trompe grandement chez nous lorsqu'on croit que nous voulons rester indéfiniment en Egypte. Nous ne cherchons qu'à en sortir honorablement. Nous sommes décidés à l'évacuer. »

Discours fait par Lord Salisbury, Premier ministre, au banquet du Lord-Maire, le 9 novembre 1886 (Le *Times*) : « De l'aveu de tous les ministres qui se sont succédé depuis

quatre ans, l'occupation anglaise du Delta est destinée à prendre fin et les paroles dont l'Europe prend acte ont pour effet d'empêcher la prescription de s'établir. »

Déclaration faite par Lord Salisbury, Premier ministre, à la Chambre des Lords, le 10 juin 1887 (Le *Times*) « Le Gouvernement de Sa Majesté, en vertu de ses engagements antérieurs et des règles du droit des gens, ne croit pas pouvoir placer l'Egypte sous son protectorat. Son rôle doit se borner à s'entendre avec la Porte pour défendre les états du Khédive contre les calamités politiques et pour maintenir le *statu quo* dans la vallée du Nil. Une convention a été conclue à cet effet avec la Turquie. Elle dispose que l'occupation anglaise cessera dans trois ans. »

Déclaration faite par Sir Henry Drummond Wolff, envoyé extraordinaire à Constantinople, au Grand Vizir, en 1887 (Le *Times*) : « Le Gouvernement de Sa Majesté a démenti toute intention d'annexer l'Egypte ou d'y établir un protectorat. Plus d'une fois on a suggéré l'idée que l'Angleterre devait occuper l'Egypte à titre permanent, mais cela eût été la violation de la politique traditionnelle de l'Angleterre, la violation de ses engagements envers le Sultan et la violation du Droit international. »

Déclaration faite par W.-H. Smith, *First Lord of Treasury*, à la Chambre des Communes, le 1er décembre 1888 (Le *Times*) : « Nous pouvons entrevoir, dans un avenir très prochain, l'évacuation de la vallée du Nil tout entière. »

Déclaration faite par Lord Salisbury, Premier ministre, à la Chambre des Lords, le 12 août 1889 (Le *Times*) : « Nous ne pouvons proclamer notre protectorat sur l'Egypte ni notre intention d'une occupation effective et perpétuelle. Ce serait manquer aux engagements internationaux souscrits par l'Angleterre. »

Discours fait par Lord Salisbury, au banquet du Lord-Maire, le 9 novembre 1891 (Le *Times*) : « Notre but principal est-il de couper le lien qui unit l'Egypte à l'Empire ottoman? loin de là; nous désirons maintenir l'Egypte dans sa position légale actuelle, dans sa position vis-à-vis de l'Empire ottoman définie par les traités et les firmans. Nous

avançons vers ce but. Nous espérons vivement l'atteindre bientôt. »

Discours fait par Charles Dilke, *Ex-Foreign Under Secretary*, à Sydney, le 11 janvier 1892 (Le *Times*) : « L'Angleterre a pris l'engagement d'évacuer l'Egypte aussitôt qu'un Gouvernement stable s'y serait établi. Aujourd'hui le moment est venu d'évacuer, non seulement parce que nous l'avons promis, mais parce que c'est notre intérêt de le faire. C'est l'occupation de l'Egypte qui a conduit le Gouvernement à céder Héligoland, à trahir les Hovas à Madagascar et à sacrifier les droits de ses colons à Terre-Neuve. »

Déclaration de Lord Dufferin, ambassadeur à Paris, faite à M. Waddington, le 25 janvier 1893 (*Blue Book*) : « L'augmentation de la garnison anglaise en Egypte n'implique aucune modification des assurances qu'a données, à diverses reprises, le Gouvernement de Sa Majesté au sujet de l'évacuation de l'Egypte, ni aucun changement politique. »

Déclaration faite par Lord Rosebery, *Foreign Secretary*, à M. Waddington, le 25 janvier 1893 (*Blue Book*) : déclaration identique à la précédente.

Déclaration faite par Lord Kimberly, *Secretary for India*, à la Chambre des Lords, le 31 janvier 1893 (Le *Times*) : « L'envoi des renforts en Egypte ne modifie nullement la position de l'Angleterre à l'égard de ce pays. »

Conférence faite par Sir Charles Dilke, *Ex-Foreign Under Secretary*, à l'Institut de Markham Square, le 14 octobre 1895 (Le *Times*) : « L'occupation de l'Egypte est une source de faiblesse pour l'Angleterre. Comme nous n'avons aucun intérêt pour nous y maintenir, il n'y a aucune raison pour ne pas évacuer le pays. »

Déclaration faite par Lord Salisbury, Premier Ministre, à M. de Courcel, le 12 octobre 1898 (*Livre Jaune*, 1898) : « La vallée du Nil a appartenu et appartiendra toujours à l'Egypte. »

Lettre de M. Gladstone à Moustafa Kamel, le 14 janvier 1896 (Voir *Egyptiens et Anglais*) : « Autant que je puisse m'en rendre compte, le moment de l'évacuation est arrivé il y a quelques années. »

LE SOUTIEN DU TRÔNE

Le premier prétexte sur lequel l'Angleterre s'est appuyée pour occuper l'Egypte *provisoirement*, disait-elle, a été de soutenir le trône.

Le Général Wolsely, Commandant en Chef de l'armée d'occupation, fit, lors de son entrée au Caire, la déclaration suivante :

Le Général Wolsely, Commandant en chef de l'Expédition anglaise, déclare que le Gouvernement anglais n'a voulu, en envoyant ses troupes en Egypte, que raffermir l'autorité du Khédive. Les troupes anglaises ne se battent donc que contre ceux qui portent les armes et qui sont en révolte contre le Khédive !...

Ces troupes anglaises auraient dû alors se battre contre les représentants de l'Angleterre en Egypte, et surtout contre Lord Cromer qui était en pleine révolte contre le trône !

Le Khédive Tewfik avait accordé des grades aux officiers de l'armée égyptienne, de son armée ; cela avant l'occupation anglaise. Sir E. Malet, Consul Général d'Angleterre demanda, au nom de son Gouvernement, au retour du Khédive d'Alexandrie, de retirer ces grades. L'humiliation était complète !

Lord Dufferin, en organisant l'administration de l'Egypte, à la suite de l'occupation, ne voulait entendre aucun conseil du Khédive, qui connaissait son pays et ses besoins, ayant été ministre sous le règne de son père.

Lord Cromer lui ordonna, au nom de l'Angleterre, de signer le décret d'abandon du Soudan en 1884 et

d'admettre la démission de Chérif Pacha, que le Khédive savait dévoué au trône et à sa Patrie.

Lord Cromer ordonna au Directeur du Journal Officiel, en 1888, de publier un décret de destitution du ministère Nubar. Le prétexte était stupéfiant puisqu'il s'agissait d'une plainte de Nubar au gouvernement anglais contre Lord Cromer. Nubar n'avait pas présenté sa démission au Khédive et fut plus que surpris par cette publication ridicule.

Le Khédive Tewfik résista en 1890 aux exigences de Lord Cromer, qui lui demandait de décréter la nomination d'un conseiller judiciaire au ministère de la justice; mais, malgré la résistance du Khédive et par la menace, Lord Cromer put arriver à son but !

Lord Cromer agit de la même façon en nommant un conseiller au ministère de l'Intérieur en 1891.

Le Khédive Tewfik souffrait si douloureusement de la tyrannie de Lord Cromer qu'il tomba malade et mourut le 7 janvier 1892 !

LE KHEDIVE ABBAS II

Abbas II succéda à son père au khédivat d'Egypte. Il était à Vienne, étudiant encore, à la mort de son père.

Il avait dix-sept ans et demi, mais déjà mûri par une activité intelligente, se préparant, s'il occupait un jour le trône, à travailler au relèvement de son pays et à sa délivrance du joug étranger, il était prêt à exercer le pouvoir.

La première parole prononcée par lui en rentrant en Egypte fut courageuse : « Je préfère mourir plutôt que de céder le moindre de mes droits. »

Le peuple entier l'adora au début de son règne.

La manifestation des étudiants, le 21 Janvier 1893, fut la preuve des espérances que la jeune génération plaçait en lui. Les étudiants traînèrent sa voiture et l'entourèrent d'acclamations enthousiastes.

Lord Cromer furieux se prépara à une lutte sans merci contre lui.

Le Khédive Abbas chargea Hussein Fakhry Pacha, en 1893, de former un ministère. Après que le Khédive eut décrété cette formation, Lord Cromer, dès le lendemain, lui présenta un télégramme du premier ministre anglais, lequel lui faisait savoir que le Khédive ne devait pas nommer le Premier égyptien sans avoir l'approbation du représentant de l'Angleterre en Egypte !

Le Khédive protesta énergiquement et chargea tous les consuls généraux de porter à la connaissance de leurs Puissances les détails de l'incident et sa protestation !

En 1894, le Khédive partit pour Wadi Halfa, dans le but d'inspecter son armée. Mécontent de plusieurs fautes commises par les soldats pendant la revue militaire, il fit quelques observations au commandant en chef, général Kitchener. Celui-ci, comme Anglais, trouva dans les observations du souverain une insulte et donna immédiatement sa démission, accompagnée et suivie de celle de tous les officiers anglais !

Au retour du Khédive au Caire, Riaz Pacha, son Premier ministre, le reçut à Fayoum, l'informant des exigences humiliantes de Lord Cromer, lequel menaçait avec violence le Khédive et lui imposait de remercier l'armée et de décerner des éloges non seulement à son commandement, mais à tous les officiers anglais. A ces humiliations s'ajoutait encore le renvoi du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre (Mohamed Maher Pacha).

Le Khédive répondit qu'il ne pouvait rien faire contre la vérité.

Riaz Pacha dit au Khédive: « que les conséquences de son refus seraient fatales, si cette satisfaction n'était pas donnée » et il ajouta: « Je l'ai donnée! J'ai publié les remerciements demandés. Je n'ai pu que retarder la question de Maher Pacha, jusqu'à l'arrivée de Votre Altesse au Caire ! »

On dit alors que le Khédive souffrit à tel point qu'il faillit en devenir fou !

Lord Cromer n'alla-t-il pas jusqu'à envoyer le colonel Chapman au palais khédivial en 1904, pour faire une enquête auprès du Khédive sur une accusation qui lui avait été présentée par un Arménien résidant en Egypte ?

N'a-t-on pas, sur l'ordre de ce Lord, inspecté le palais du Kédive ?

Lord Cromer n'a-t-il pas imposé au Khédive le ministère de Moustafa Pacha Fahmy, treize années durant, malgré la haine du Khédive contre ce ministère ?

Lord Cromer n'a-t-il pas publiquement insulté le Khédive dans le discours qu'il a prononcé au théâtre

de l'Opéra du Caire, le 4 mai 1907, deux jours avant son départ définitif de l'Egypte?

Et cependant, malgré de tels faits, la diplomatie anglaise a déclaré, juré, répété que l'Angleterre n'a occupé l'Egypte que pour soutenir le trône ! ! Mais ce trône avait, au début, trouvé son appui sur le cœur du peuple, et les occupants, sous le prétexte de soutenir ce trône, n'avaient cessé de travailler à le renverser.

⁂

J'ai connu les Khédives Ismaïl, Tewfik et Abbas. J'ai trouvé en eux un esprit élevé, généreux et de la reconnaissance envers la France. J'ai pris part à leurs épreuves morales, à leurs angoisses patriotiques, à la douleur de leur impuissance.

J'ai visité l'Egypte en 1904, accompagnée d'une amie filiale qui partageait tous mes sentiments et toutes mes idées, Mme Yung. J'étais invitée par le Khédive Abbas et par l'inspirateur du patriotisme égyptien, mon fils Moustafa Kamel.

Le Khédive, me réservait l'accueil le plus flatteur. Il avait retardé le bal officiel jusqu'à mon arrivée, pour que je puisse y assister.

J'ai passé trois mois dans le pays glorieux des Pharaons, en contact journalier avec leurs grandeurs séculaires. Dès le premier échange de mon âme avec l'âme égyptienne, j'ai pu la pénétrer, la juger et l'aimer. Lorsqu'on ne ressent pas, comme je l'ai ressentie, l'attirance du passé, on reste étranger en Egypte. On y cotoie ce que j'ai pu appeler *les miracles du temps*. Le peuple égyptien sait, même

sans apprendre. Il n'y a aucune différence entre son élite et la nôtre. Esprit, patriotisme, science cotoient de tout près les nôtres.

J'eus l'honneur de provoquer, de la part de Lord Cromer, une protestation dépassant l'aigreur, contre la sympathie que me témoignait le Khédive, à moi qui n'avais cessé d'attaquer la malfaisance de la politique anglaise en Egypte.

On m'affirme que le Khédive Abbas ne veut aujourd'hui que l'indépendance de son pays et qu'il ne cherche et ne cherchera jamais à remonter sur le trône. On ajoute qu'il regrette profondément de n'avoir pu servir son peuple d'une façon plus efficace.

L'histoire de Son Altesse Abbas Hilmy demanderait plusieurs volumes, car son règne a duré 23 ans, du 8 janvier 1892, jusqu'au 19 décembre 1914, jour où l'Angleterre s'est octroyée, seule, le droit de le détrôner.

Le Khédive vit à présent en Italie. L'un des interviews qu'il vient d'accorder à un journaliste français se résume ainsi :

AUTOUR DE LA QUESTION D'EGYPTE

Déclarations d'Abbas II

« Nombreux sont ceux qui se demandent parfois quelle est l'opinion de l'ex-Khédive Abbas II sur les événements d'Egypte. Désormais, cette question ne se posera plus. Opportunément, l'ancien souverain

qui, vingt-deux ans durant, régna sur le pays des Pharaons, vers lequel vont toujours toutes ses pensées, vient, en effet, de faire d'intéressantes déclarations à un correspondant du *Progrès de Lyon*. Ce correspondant était sur le point de partir pour l'Egypte, en vue de s'y livrer à une étude politique sur la situation de ce pays. Notre confrère lyonnais a publié ces déclarations, empreintes d'ailleurs de philosophie et de sagesse, dans son numéro du 15 avril 1922.

En voici la teneur :

— Ce n'est pas en vain, voyez-vous, dit Son Altesse, que certains mots sont jetés dans le vent, qui les emporte souvent très loin de l'endroit où ils furent proférés. On a proclamé avec force, au cours de la guerre, que les peuples ont le droit de disposer librement d'eux-mêmes.

« Magnifiques paroles qui, comme la cocarde tricolore de votre Rouget de l'Isle, ont fait le tour du monde pour donner le goût et le sens de la liberté à tous ceux qui gémissaient sous le joug étranger!

« Le peuple égyptien ne pouvait point ne pas les entendre. Et si, *lui qui avait participé à la guerre à côté des alliés et qu'on traitait néanmoins plus durement qu'un ennemi vaincu*, s'il parut, pendant de longs mois, n'en point comprendre le sens, c'est qu'il se repliait sur lui-même, réfléchissait, essayait d'imaginer par quel moyen il se libérerait de l'injuste tutelle qu'on prétendait lui imposer.

« Et puis, il a suivi avec passion les péripéties de la lutte que livraient l'Irlande et les Indes. L'exemple de ces deux pays lui fut salutaire et il

se mit enfin en devoir de se débarrasser à son tour de la tutelle britannique. Il y réussira, croyez-moi, et avant longtemps. Je discerne, en effet, à certains symptômes, que ma patrie entre dans l'ère de la libération. »

Le Khédive se recueillit un instant et poursuivit :

« Remarquez bien, je vous prie, que je n'attache aucune importance au geste théâtral que vient de faire le cabinet de Londres. Il suffit de lire à quelles conditions celui-ci reconnaît l'indépendance de l'Egypte, pour comprendre que rien n'est changé au régime d'oppression sous lequel mon pays vivait depuis la déclaration du protectorat.

« Ce n'est donc point à la décision anglaise que je fais allusion lorsque je dis que nous entrons dans l'ère de la libération. Mais le geste de M. Lloyd George a, pour moi, une grande signification et vous allez comprendre pourquoi.

« Ce serait bien mal connaître le Premier britannique que de le supposer capable de l'avoir fait par générosité et esprit de justice. Voici comment il y fut contraint :

« Vous savez que les Egyptiens ont, au cours de ces derniers mois, employé contre leurs oppresseurs une arme terrible, une arme empoisonnée, infiniment plus efficace que n'importe quel engin. *Ils ont boycotté tous les produits anglais.*

« Et les marchands de la Cité, les manufacturiers, de Birmingham, de Manchester, de Liverpool n'ont pas tardé à comprendre quelle catastrophe ce serait, pour leurs affaires, si les marchés du Caire et d'Alexandrie leur restaient fermés.

« Ils ont donc exigé de leurs représentants au Parlement qu'ils agissent sur le gouvernement pour qu'il prenne les mesures propres à faire cesser ce boycottage. Comme cela se produisait précisément au moment où M. Lloyd George sentait diminuer son prestige, il craignit de voir se dresser contre lui une nouvelle horde d'adversaires et il s'empressa de signifier au monde qu'il accordait l'indépendance de mon pays.

« J'ignore si les Puissances ont pris ses paroles au sérieux ; j'ignore si les commerçants anglais ont l'illusion que le marché égyptien est, de nouveau, ouvert à leurs produits. Si oui, ils ne tarderont point à s'apercevoir qu'il n'en est rien. Car mes compatriotes, conscients de l'efficacité de l'arme qu'ils viennent d'employer, sont bien résolus à ne pas la laisser tomber et à en user jusqu'à ce qu'ils aient obligé le gouvernement britannique à leur reconnaître le droit qu'ils revendiquent de vivre libres, vraiment libres, sans restrictions, ni conditions.

« Qui pourra, je vous le demande, leur arracher cette arme des mains, ou leur en interdire l'usage ? Les troupes d'occupation exécuteront-elles les habitants du Caire, d'Alexandrie et de Mansourah qui refuseront d'acquérir les marchandises anglaises ? Vraiment, je ne le crois pas.

« Les marchandises anglaises resteront boycottées et leurs producteurs recommenceront à protester.

« Vous assisterez alors au spectacle paradoxal offert par des citoyens anglais qui, pour défendre leurs intérêts, constitueront dans leur propre pays

un parti luttant indirectement, il est vrai, mais efficacement pour la liberté du mien.

« Quant à l'action politique proprement dite, je crois pouvoir affirmer qu'elle va entrer dans la phase active. Sous peu, vous ne l'ignorez pas, la population sera appelée à nommer le Parlement. J'ai des raisons de supposer que les partis nationaux qui groupent les hommes dont le cœur et l'esprit sont restés égyptiens, oublieront leurs petites rivalités et, sans d'ailleurs renoncer à leurs programmes respectifs, iront à la bataille coude à coude et éliront des représentants patriotes, prêts à lutter, et, s'il le faut, à souffrir, pour donner la liberté à leurs frères.

« Tel est mon sentiment sur la situation de mon pays. Tellles sont mes prévisions et j'ajouterai ma certitude sur ce que sera son sort, dans un avenir beaucoup plus proche qu'on ne le croit en Europe. »

J'aurais voulu, ajouta le correspondant, amener le Khédive à me parler des hommes qui assument, en ce moment, la lourde charge de gouverner et d'administrer l'Egypte.

Mais il m'arrêta d'un geste :

— « Qu'importe que tel ou tel règne? Qu'importe qu'il soit khédive, sultan ou roi? Qu'importe le nom du chef du gouvernement ? Les hommes passent. Le pays seul est éternel. Je ne me suis jamais soucié que de sa prospérité et de son bonheur. Tel je fus pendant les vingt-deux années de mon règne, tel je suis depuis mon exil, tel je resterai jusqu'à mon dernier jour...

« Et maintenant, partez pour l'Egypte. Observez. Ecoutez. Posez des questions. Sondez les âmes. For-

mez-vous une opinion, et dites en toute objectivité de quel côté sont le droit et la justice. »

⁂

J'ai beaucoup admiré en Egypte la haute et royale distinction de la mère du Khédive. Son Altesse Khédiviale Amina Hanen Effendi est la seule princesse égyptienne fille d'un souverain, épouse d'un souverain, et mère d'un souverain.

C'est une grande reine par sa hauteur d'âme, par sa pitié pour le malheur, par son amour passionné des œuvres de charité et par son patriotisme.

Elle a fondé, seule, des asiles et des écoles florissantes au Caire pour les filles et les garçons.

Les Egyptiens l'appellent « *La Mère de la Charité* »

LES MANŒUVRES ANGLAISES

Malgré les engagements solennels pris par l'Angleterre, et qu'elle déclarait prendre devant le monde entier, le parti national égyptien ne cessait de signaler au peuple la fausseté de ses engagements.

Dans tous ses rapports et dans le dernier mémoire qu'il présentait à la Conférence de Gênes, il dénonçait cette manœuvre dangereuse en ces termes :

« L'Angleterre dissimulait ainsi le plus perfide de ses desseins : l'annexion de l'Egypte à l'Empire Britannique.

Pour arriver à ce but elle se traça un programme comportant deux méthodes convergentes :

L'une amenait l'Angleterre à se créer une situation de fait en Egypte et à s'assurer la mainmise sur notre pays. Par l'autre, la Grande-Bretagne s'appliquait à rendre légale cette situation de fait. Bref, l'Angleterre tendait à transformer son occupation militaire provisoire en occupation permanente, conforme au droit international.

L'Angleterre n'ignorait pas l'imprudence qu'elle commettait en se contentant d'une situation désavouée par le droit international. Forte de ses expériences politiques, elle n'entendait pas prolonger cet état de choses et se mettre dans le cas du possesseur sans titres qui doit se dessaisir, tôt ou tard, de l'immeuble qu'il occupe indûment.

Elle travailla, elle travaille encore à rendre légale sa situation. Vains efforts !

Par l'intermédiaire de Lord Dufferin, en 1883, la Grande-Bretagne essaya de racheter le tribut que paie l'Egypte à la Sublime Porte. Elle entendait remplacer la Turquie dans ce lien caractéristique de vassalité. Elle échoua.

Elle s'efforça alors d'inciter la Porte à proclamer l'indépendance complète de l'Egypte, afin que l'on ne pût à l'avenir lui opposer les traités par lesquels, d'accord avec les autres Puissances, elle s'engageait à respecter l'intégrité de l'Empire ottoman. Elle espérait détruire ainsi les obstacles légaux qui la séparaient de l'Egypte.

La Porte comprit son dessein ; elle refusa d'acquiescer à cette demande.

De 1885 à 1888, durant les fameux pourparlers du Drumond Wolf, l'Angleterre vise à acquérir une qualité légale en Egypte. Persévérante, mais stérile tentative ! La Grande-Bretagne fixe bien le jour de son évacuation, par contre, elle se réserve le droit, sous prétexte de rétablir l'ordre, de réoccuper la vallée du Nil en cas de nouveaux troubles !

La France et la Russie réprouvent cette dernière clause et conseillent à la Porte de ne point l'accepter.

Autre tentative, lors de la délimitation des zônes d'influence sur les contrées situées à l'équateur. En 1890, 91, 94, l'Angleterre signe avec l'Allemagne, l'Italie et le Gouvernement Congolais, des accords rectificatifs des frontières soudanaises. Elle prétend que leur acceptation constitue de la

part de ces Puissances, une reconnaissance tacite de sa situation en Egypte.

En 1904, la Grande-Bretagne amorce l'Entente cordiale avec la France ; rien n'est changé dans la situation de l'Egypte. Tous les hommes instruits en droit international estiment que l'Entente cordiale n'a point octroyé à l'Angleterre la légalité de la situation qu'elle ambitionnait en Egypte. L'Angleterre n'en poursuivit pas moins la réalisation de son programme politique en Egypte. Elle n'avait pas réussi à obtenir un titre légal qui lui eût permis d'y rester ou de diriger les affaires de notre pays. Ni l'accord illégal du Soudan, ni les prétendues reconnaissances tacites des Puissances, ni l'Entente franco-anglaise de 1904, rien de tout cela ne parvenait à modifier les principes du droit international à l'égard de l'occupation anglaise. Bien au contraire ! Les juristes, ainsi que les Puissances, dans leurs relations avec la Sublime Porte d'une part et l'Angleterre, d'autre part, s'abstenaient de reconnaître à celle-ci une situation légale dans la vallée du Nil. L'occupation restait donc en contradiction flagrante avec les conventions et traités spéciaux conclus par la Grande-Bretagne.

La condition de l'Egypte demeura, quant au caractère de l'occupation britannique, sans changement jusqu'à la déclaration de guerre.

***

Procédant par insinuation, les occupants anglais pénétrèrent dans toutes les administrations de l'Egypte !

Le contrôle à deux :

Ils ont annulé le contrôle à deux qui était représenté par un délégué français et un délégué anglais. Le délégué anglais s'est dérobé et le français n'a pu, seul, continuer à remplir son devoir et assurer le fonctionnement du contrôle international !

Le Parlement égyptien :

Les Anglais ont annulé le Parlement égyptien en le remplaçant par un conseil législatif, lequel dura 31 ans (jusqu'à 1913), sans exercer aucun pouvoir réel. Il fut enfin remplacé par une assemblée législative, sans aucun pouvoir. Les portes de cette assemblée ont été fermées il y a huit années. Seule, sa part au budget fut régulièrement assurée !

L'armée égyptienne :

Les Anglais ont exilé toute l'ancienne armée égyptienne dans les déserts du Soudan, sous prétexte d'expéditions pour y rétablir la sécurité ! Chose criminelle, cette armée fut privée de tout ce qui lui était nécessaire : provisions, munitions, etc... Le but de l'Angleterre était de briser l'âme libérale de l'Egypte en anéantissant l'armée de la liberté !

Lorsque ce crime voulu devint une réalité, les Anglais formèrent une petite armée égyptienne pour la disperser entre les trois garnisons du Caire, de Suakin, de Wadi Halfa.

Le haut commandement de cette armée fut, dès le premier jour, donné aux officiers anglais.

Appel aux savants :

Alors que le Gouvernement égyptien avait la coutume de faire appel aux savants et aux artistes de toutes les nationalités, l'Angleterre s'est empressé d'éliminer tous les étrangers et de les remplacer par des Anglais !

Emprunts égyptiens :

Avant l'occupation, les emprunts égyptiens étaient dévolus à l'ensemble du marché européen. Depuis l'entrée des Anglais, les emprunts de 1885, 1888, 1890, 1892, etc. ont été conclus de la façon la plus désavantageuse pour l'Egypte.

Vente des propriétés :

Alors que partout la vente des biens, meubles, immeubles, terres, arsenaux, matériel du gouvernement égyptien se faisait aux enchères publiques, les Anglais monopolisèrent tous ceux des nombreux biens, qu'ils achetèrent à vil prix !

Les biens provenant de la Daïra Sanieh ont été vendus à une Compagnie anglaise.

Les onze bateaux khédiviaux, qui formaient la messagerie égyptienne et qui valaient au moins 15 millions furent vendus 4 millions à une compagnie anglaise.

Le Gouvernement égyptien, administré par les occupants anglais, s'est engagé par surcroit à subventionner la Compagnie de 150.000 francs par an, pendant 15 ans. Deux ans après la vente, cette Compagnie demanda une seconde subvention qui lui fut accordée ; bien plus, le gouvernement égyptien a racheté de la Compagnie une partie de ce qu'il lui avait vendu, le carénage pour deux millions et demi ! Et encore, le dit gouvernement a entrepris et payé lui-même les réparations nécessaires.

Il est imposé aux pélerins égyptiens qui vont chaque année à la Mecque par la Mer Rouge, de

prendre les bateaux de cette Compagnie. Enfin, ce Gouvernement a consenti un prêt à la dite Compagnie.

La vente de Bessen Della fut consentie à une Compagnie anglaise, alors qu'une Compagnie française offrait de payer un prix plus élevé !

Concessions :

Et toujours toutes les concessions et toutes les grandes entreprises à l'intérieur de l'Egypte ont été données à des Sociétés anglaises : chemins de fer agricoles, mines de charbon, mines d'or, de pétrole ou de pierres précieuses, des Iles, grandes constructions, réservoirs comme ceux de Zefta, d'Assiout, d'Esna, d'Assouan, etc..., des ponts comme ceux de Nagh Hamadi, de Miniel, de Guizeh, de Boulac, etc...

Achats :

Tous les matériaux utilisés dans les administrations publiques de l'Egypte, et jusqu'aux fournitures scolaires et aux modèles imprimés, viennent de l'Angleterre par le Bureau des Achats égyptiens, dont le siège est à Londres et dont les employés sont naturellement Anglais. La plupart de ces achats passent en douane sans payer les taxes requises, ou en en payant une minime partie.

Conseillers :

Les Conseillers anglais dont l'Angleterre dota les ministères ont été les vrais ministres, administrant impérieusement.

L'arrogance de ces conseillers n'a d'égale que leur

ignorance. Ils ont bouleversé toutes les lois, tous les régimes. Chaque jour a vu paraître une nouvelle loi, un nouveau régime.

A l'intérieur :

Dominés par l'autorité générale du conseiller de l'Intérieur et de ses inspecteurs anglais, l'autorité des préfets de province a été impuissante. Les vices sociaux et des crimes presque inconnus jusque-là se sont répandus partout.

A la justice :

Au Ministère de la Justice, le Conseiller anglais applique la loi sans connaître l'esprit de cette loi, qui doit être inspirée par les mœurs et les besoins du pays. Plusieurs fois le conseil législatif a repoussé des lois qui ont été, le lendemain, promulguées par un décret khédivial !

La justice en Egypte, depuis l'occupation anglaise, n'est qu'une administration ayant pour inspiratrice l'injustice.

L'Angleterre a supprimé l'inamovibilité des magistrats.

Une Commission de contrôle judiciaire a été nommée pour contrôler les juges des tribuanx sommaires et de première instance.

On a fait des lois exceptionnelles empruntées au moyen âge.

Signalons la loi de la rélégation, la loi faite pour que soient jugés les journalistes, les écrivains et les imprimeurs directement par la Cour d'assises, sans jury ; la loi de l'entente criminelle entre deux per-

sonnes ; la loi sur la presse ; la loi du tribunal d'exception faite pour protéger le soldat anglais contre les Egyptiens.

N'oublions pas un Tribunal où la majorité des juges est anglaise, juges qui, selon l'esprit de sa loi, ont le pouvoir de condamner les accusés à toute pénalité, sans discussion, sans appel, sans grâce.

Lord Cromer en personne, et en sa qualité de Consul général d'Angleterre en Egypte, ordonna en 1904 de briser les scellés judiciaires sans prendre l'autorisation du juge compétent.

Les rentes du ministère de la justice sont presque deux fois supérieures à ses dépenses, quoi qu'on ait plus d'une fois constaté que le nombre des juges est insuffisant pour juger de trop nombreux procès ! Mais les Anglais sont de parti pris, sourds à toute protestation.

Plusieurs fois on a réclamé des réformes nécessaires dans l'application de la justice, l'administration anglaise refusa de rien entendre.

Dans un pays comme l'Egypte, le plus ancien, le plus savant dans la science de la jurisprudence humaine et où se trouvent les sources réelles de la jurisprudence musulmane, cette science mérite-t-elle d'être méprisée à ce point ? Les Egyptiens qui ont fait leurs études en nos facultés de droit, dès le règne de Mohamed Aly, possèdent la haute science juridique moderne doublée de celle de leur tradition.

Peut-on oublier les noms de Chimy, de Kadry, de Masry, de Fakhry, de Fouad et de tant d'autres?

En Egypte les tribunaux internationaux, sept années avant l'occupation anglaise, les magistrats

égyptiens se sont montrés dignes de la mission qu'ils avaient à remplir.

Plusieurs magistrats européens leur ont décerné des éloges. Ce pays jusqu'ici subissait une justice rendue par les Anglais les plus ignorants. L'injustice criante de l'Angleterre a été celle de renvoyer le Directeur de l'Ecole de Droit gouvernemental en 1907, parce qu'il était Français. Or, ce Directeur était agrégé en droit et fut remplacé par un Anglais qui avait deux fois échoué aux examens de la licence en droit!

Les capitulations :

Les Anglais ont plusieurs fois manifesté leur hostilité contre les garanties données aux Européens en Egypte. Ils sentent bien que ces garanties sont des obstacles à leur prise de possession définitive. Cela explique pourquoi ils réclament l'unité de juridiction, non pas dans le but de donner à l'Egypte une loi unique, mais pour arriver à la suppression des tribunaux mixtes, institution internationale qu'ils considèrent, non sans raison, comme une barrière insupportable à leurs caprices tyranniques.

Certes, les Egyptiens sont aussi capables de rendre la justice dans leur pays que nous la rendons en France. Leurs lois sont presque les nôtres et leurs juges sont consciencieux. Plusieurs Européens ont intenté des procès à des Egyptiens devant leurs Tribunaux et ont reconnu la justice absolue de leurs jugements. Mais tant que les Anglais occuperont l'Egypte, les Egyptiens eux-mêmes comprendront

qu'il est de leur propre intérêt aussi bien que celui de tous, de maintenir les tribunaux mixtes.

C'est la seule garantie de tous, étrangers et égyptiens, vis-à-vis de l'occupation anglaise.

Sans cette garantie il n'y a plus de limites à la tyrannie anglaise en Egypte.

Les capitulations ont été données à quelques Puissances européennes par la Turquie ou par l'Egypte.

Le jour où l'Egypte sera vraiment indépendante et garantie elle-même par les Puissances, nous n'hésiterons pas un instant à rendre les capitulations aux Egyptiens.

Les diplomates français qui approuveraient l'acte de remettre les capitulations en Egypte aux mains de l'Angleterre, ou qui accepteraient une juridiction unique en Egypte, tant que l'Angleterre l'occupera, seraient tout à la fois, traîtres à la cause de la France et à celle de l'Egypte amie.

Il nous reste une dernière forfaiture à commettre à laquelle l'Angleterre veut nous acculer : celle de supprimer les capitulations et les tribunaux mixtes, afin que nous devenions plus odieux encore aux Egyptiens et aux colons habitant l'Egypte, que les Anglais eux-mêmes.

Certes, une codification séculaire d'intérêts peut nécessiter des révisions nécessaires; mais entre révision et suppression il y a des degrés infinis.

Ne commettons pas ce crime et n'oublions pas que la majorité des juges et des avocats égyptiens sont des docteurs en droit de nos Facultés !

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les Anglais ont aboli la gratuité de l'enseignement supérieur, supprimé les méthodes de Mohamed Aly et d'Ismaïl dont les Français se sont inspirés.

Ils ont supprimé les écoles militaires supérieures, comme celles de l'Etat-Major, du Génie, de l'Artillerie, de la Cavalerie, de l'Infanterie et les ont remplacées par une petite école qui est sans exagération, inférieure à une école européenne de sous-officiers, puisqu'on y accepte les possesseurs du certificat d'études primaires. Ces études en Egypte, sont inférieures à celles de nos classes primaires.

Les écoles d'égyptologie, de marine, d'arpentage, de langues, des arts et métiers supérieurs ont été supprimées.

Durant plusieurs années, les écoles d'agriculture supérieure, de médecine vétérinaire, du commerce, ont été fermées.

La mission scientifique que l'Egypte envoyait chaque année, composée d'étudiants de ses écoles supérieures, fût suspendue par les Anglais de 1895 à 1907.

Plusieurs écoles primaires et techniques ont été supprimées également.

L'homme qui fût choisi par l'administration anglaise pour diriger l'éducation en Egypte pendant 28 ans, c'était un simple prêtre, M. Dauglos Dunlop.

J'avais réuni les preuves de la façon haineuse et traîtresse avec lesquelles les occupants anglais

entravèrent le développement moral de la jeunesse égyptienne. Lorsque l'article du docteur Osman Ghaleb Pacha dans l' « Etendard », m'est tombé sous les yeux. Il m'a paru que, plus informé que moi, il renseignerait plus sûrement mes lecteurs et je n'ai pas hésité à publier cet article tout entier:

Le Mouvement national et la Question de l'Instruction

On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, et de façon un peu inconsidérée, du réveil et du mouvement des esprits qui se manifestent en Egypte.

Le mouvement qui a gagné l'Egypte entière est purement national. D'ailleurs il a toujours existé, et les Anglais s'en étaient apreçus dès le début de l'occupation ; mais pour l'étouffer, toutes les fois qu'il prenait une forme aiguë, ils mettaient cette prétendue effervescence sur le compte du fanatisme musulman. Les puissances intéressées y ajoutaient foi, ou feignaient d'y croire. Entre temps, elles nous conseillaient de garder le calme, en nous assurant que par cette attitude, nous obtiendrions, avec le temps, toutes les réformes désirées qui conduisent à l'indépendance.

Comme résultat, nous sommes un peu moins avancés qu'au premier jour, et pendant vingt-cinq ans d'occupation, l'élément Egyptien a été, peu à peu, réduit au rôle de simple figurant dans les affaires de son pays. L'Europe « humanitaire » le veut ainsi, et il lui suffit que les créanciers soient régulièrement payés. L'occupation et la politique anglaises nous placent dans une singulière alternative ; si nous nous montrons dociles et résignés, on nous fait passer pour un peuple indolent, paresseux et incapable de se gouverner, si nous réclamons pacifiquement nos droits, au nom de l'humanité et de l'honneur de l'Angleterre, on crie au fanatisme religieux. Voilà notre réelle situation.

Avant l'occupation, le parti national demandait pour l'Egypte une constitution, les libertés dont jouissent les pays civilisés et la création d'écoles gratuites où les classes pauvres pourraient recevoir une instruction solide. Or,

l'Angleterre en entrant en Egypte, proclamait bien haut que ce programme était le sien ; mais maintenant que les patriotes Egyptiens le soutiennent à la face du monde, les Anglais impérialistes les attaquent et déclarent leur action mauvaise. Nous nous demandons pourquoi le patriotisme anglais, qui vise à la domination mondiale, est excellent, et pourquoi le patriotisme Egyptien, qui ne vise qu'à la liberté de l'Egypte, est exécrable ?...

Les Egyptiens peuvent-ils vraiment être hommes et capables de gouverner leur pays s'ils ne sont pas patriotes ? Est-ce en se complaisant dans l'esclavage et la servitude qu'un peuple peut exister et grandir?

Depuis l'entente cordiale avec la France, la situation est devenue intolérable pour l'Egyptien. Si on pouvait douter un instant de l'habilité de la diplomatie anglaise, on serait tenté de l'accuser d'incapacité, du moins en ce qui concerne l'Egypte. En effet, une fois cette entente conclue, nous avions pensé, à juste titre, que les Anglais, dégagés de toutes préoccupations extérieures et seuls en face de nous, allaient nous traiter avec égards pour panser les blessures faites à notre patriotisme. Il n'en fut rien. Jamais l'Egyptien ne s'est senti haï et injustement traité par les Anglais. La plupart des étrangers, nos hôtes, pour se montrer fashionnables, ont suivi l'exemple des occupants, à tel point que nous avons fini par nous demander si nous étions encore chez nous en Egypte.

Cela explique l'état aigü qu'a pris, dans ces derniers temps, le mouvement national, surtout à la suite des exécutions horribles de Denchewaï, que par une ironie du sort, le rapport anglais qualifie « d'humanitaires ».

Ce mouvement national est, à mon avis, le plus beau le plus noble et le plus généreux que le monde civilisé puisse applaudir.

Il a pour armes, le droit à la liberté, à la justice et à la solidarité humaine.

Moi qui suis déjà sur la route de la vieillesse, je salue avec respect ce mouvement qui a, à sa tête, Moustafa Kamel Pacha. Par sa lutte énergique, par sa puissante action et par le réveil patriotique qu'il a suscité dans les esprits, il

a mérité notre admiration et notre concours loyal. Avoir les mêmes aspirations et le même idéal que lui est un devoir pour tout Egyptien.

***

Comme nous l'avons dit, un des articles les plus importants du programme national est la réforme de l'instruction et de l'éducation. C'est là, en effet, une question vitale.

Les Anglais savent que le meilleur moyen d'effacer la personnalité d'un peuple, c'est-à-dire de le tuer moralement, est de détruire ou même d'amoindrir sa langue nationale. Les enseignements de l'histoire ne sont-ils pas là pour convaincre, à ce sujet, leurs politiciens habiles et par trop impérialistes ?... Pour atteindre ce but, il agissent sous le couvert de réformes prétendues indispensables, d'une façon habile et d'apparence légale, multipliant commissions et sous-commissions, lesquelles, en guise de discussion ne font, croyons-nous, qu'enregistrer des décisions prises et commandées d'avance. Ainsi, pour éclairer l'opinion, à ce sujet, par un exemple qui l'intéresse, qu'il me suffise de lui recommander l'étude des procédés employés pour arriver à la suppression de la langue française dans nos écoles. Mais quoi? N'a-t-on pas affaire à l'Egyptien confiant et résigné? Ne lui a-t-on pas promis qu'en se soumettant, on agirait au mieux de ses intérêts.

Oui, on ferait tout pour le transformer, mais bien entendu dans le sens qui convient aux aspirations coloniales de la Plus Grande Angleterre.

Il était donc de bonne politique pour l'Angleterre, d'empêcher, coûte que coûte, la formation d'hommes supérieurs en Egypte et de tarir la source qui pourrait leur donner naissance ; ceci lui permettra de caser, en même temps, le plus d'Anglais possibles dans les administrations et de s'emparer ainsi par la force des choses, des ressorts vitaux du pays. Je m'explique :

Avant l'occupation et depuis plus d'un siècle, l'enseignement se faisait en arabe. L'instruction prospérait et avec elle le progrès. Les maîtres qui disparaissaient étaient alors

remplacés par d'autres plus jeunes, plus capables et plus au courant des idées modernes. Il serait trop long de donner ici la liste considérable des ouvrages scientifiques produits pendant la durée d'un siècle de labeur et d'activité. Ces ouvrages étaient non seulement, entre les mains des spécialistes et des élèves, mais aussi entre les mains de nombreux amateurs désireux de développer leur esprit dans des ouvrages dont la longue leur était familière.

Aujourd'hui, hélas, qu'on a décidé que la seule langue scientifique en Egypte devait être la langue anglaise, un nombre très restreint de nationaux peut en profiter.

D'un coup, on a tué la langue nationale et le corps enseignant, et dire que c'est ainsi que nos dirigeants comprennent « la Réforme de l'instruction Publique » en Egypte.

***

Quelles ont été les raisons de cette décision ?

On a prétendu que l'arabe, la langue scientifique par excellence, sous les civilisations d'Espagne et de Bagdad, était insuffisante pour les besoins de l'enseignement. En la upprimant, on a supprimé les professeurs égpytiens pour les remplacer par de jeunes Anglais sans expérience au moment de leur entrée en service.

Le corps enseignant national supprimé, il devenait nécessaire, pour les Anglais, de supprimer la source qui l'alimentait et qui l'attachait à la nation éducatrice. Je veux parler de la mission Egyptienne en France et du rôle moral qu'a accompli la France en Egypte.

Il y a un siècle, au début de la création des écoles supérieures, les professeurs français chargés de l'enseignement étaient assistés chacun d'un interprète, et les cours se faisaient, pour ainsi dire, en langue arabe. Plus tard, les brillants élèves qui sortaient de ces écoles étaient envoyés en France pour achever leurs études et s'adonner à une spécialité scientifique, littéraire ou militaire, et c'est ainsi que la mission égyptienne était créée Cette mission donnait le jour à des hommes remarquables dans toutes les branches des connaissances humaines : les uns prenaient la direction

des affaires pendant que les autres s'occupaient de l'éducation et de l'instruction nationales. Ainsi graduellement l'enseignement technique et scientifique en langue arabe fut créé et consolidé.

Ce sont ces savants égyptiens, pour la plupart disparus qui ont tiré de l'oubli la nomenclature scentifique des savants arabes d'Espagne et de Badgad et l'ont complétée en arabisant les termes dûs aux découvertes modernes. Grâce à eux, les savants turcs et persans ont trouvé une nomenclature toute faite qu'ils ont adoptée le jour où il fut décidé, en Turquie et en Perse, de faire l'enseignement intégralement dans la langue nationale.

J'ai déjà dit que les productions scientifiques de ces anciens maîtres étaient considérables. Indépendamment de celles-ci, tous les ouvrages remarquables publiés en langues étrangères étaient traduits, comme on le fait aujourd'hui en France, pour les livres allemands, anglais et autres.

Cette mission égyptienne fût vraiment la pépinière pour le recrutement des corps enseignants et des hommes qui dirigèrent autrefois, les destinées de l'Egypte. C'est ainsi qu'il se forma, parmi eux, un corps savant de militaires, d'ingénieurs, d'avocats, de médecins, d'administrateurs et de professeurs.

Tout cela, malheureusement est détruit aujourd'hui pour satisfaire les besoins de la politique anglaise. Depuis bientôt vingt-cinq ans, la mission égyptienne en France est virtuellement supprimées. Les hommes remarquables qui au début de l'occupation, dirigeaient encore leur pays ont disparu, sans trouver de remplaçants Egyptiens. Voilà comment on a préparé la voie pour l'envahissement total de l'administration du pays.

Ainsi les résultats des efforts d'un siècle d'activité et de labeur, efforts secondés par la France, sont détruits dans l'espace de vingt-cinq ans d'occupation anglaise.

Si on demandait à l'Angleterre : « Quelle est votre œuvre en Egypte ? » et qu'elle veuille être sincère, elle répondrait : « J'ai continué l'œuvre du condominium Anglo-Français en relevant les finances par l'amélioration des irrigations ; mais j'ai opprimé l'Egyptien, tué l'enseigne-

ment supérieur et entravé les aspirations nationales en les qualifiant de fanatiques et d'enfantines...

Cependant l'Angleterre pouvait, en vingt-cinq ans, faire beaucoup pour l'instruction des Egyptiens, à moins qu'elle ne prétende qu'ils soient incapables de se perfectionner; prétention que l'humanité et l'histoire repoussent avec indignation.

Le plus grand service que le nouveau ministre de l'Instrcution Publique d'Egypte puisse rendre à son pays, serait de trouver le moyen de rétablir la langue nationale dans l'enseignement, et de reconstituer, pour l'avenir, ce corps de savants que l'occupation étrangère avait tout intérêt à détruire dans un but politique.

La tâche serait longue, mais fructueuse. Il faudrait pour cela rétablir l'ancien état de choses et reconstituer des missions égypiennes dans les différents pays d'Europe.

Dans toutes les écoles, il y a des jeunes gens intelligents qui se font remarquer, parmi leurs camarades, par leur grande capacité. Qu'on les envoie, sans trop tarder, en Europe pour se perfectionner et qu'on leur confie, à leur retour en Egypte, les affaires de leurs pays.

Qu'on cesse d'accuser la langue arabe de stérélité scientifique ; cette langue vaut bien les langues bulgare, serbe, turque, russe, japonaise et bien d'autres qui sont les instruments de l'éducation, dans leurs pays respectifs.

⁂

Par tout ce qui précède, on voit combien il y a loin entre les promesses données en 1882, au moment, où pour étouffer un soulèvement militaire, les Anglais, qui prétendaient venir à notre secours, nous promettant la liberté, l'indépendance et l'Egypte aux Egyptiens, et l'état actuel des choses.

En terminant cet article puis-je tout de même exprimer le vœu de voir l'Egypte s'engager bientôt dans la voie féconde des réformes aboutissant à son indépendance comme le font encore tous les pays désireux de s'élever et de se suffire à eux-mêmes ? Ainsi se réaliseront les prévisions d'un ancien secrétaire d'Etat, qui, dans son ouvrage sur l'nstruction publique en Egypte, émettait, entre autres,

l'idée que si l'enseignement scientifique avait continué à se faire en arabe, l'Egypte serait devenue le centre intellectuel de tout l'Orient.

Comme on le voit, la tâche du nouveau Ministre de l'Instruction publique est très belle... si on le laissait faire, et le résultat auquel il pourrait parvenir, lui vaudrait, non seulement la reconnaissance de l'Egypte, mais de tous les pays de langue arabe.

Dr Osman Chaleb.

5 *mars* 1907.

***

M. Brailsorfd, rédacteur au « Daily News » écrivit dans son journal un article, ainsi conçu :

L'Education de l'Egypte

Il y a quelques jours un journal français qui paraît en Egypte (1)publiait un article qui contenait le tableau suivant. Ce tableau donne en millions de francs le budget total d'un certain nombre de pays, leurs dépenses pour l'instruction publique et la proportion de ces dépenses à l'ensemble de la dépense nationale.

Pays	Budget total	Enseign.	Proport.
Prusse	1.800	214	1/8
France	3.700	270	1/13
Grande-Bretagne	5.300	400	1/16
Autriche	1.420	95	1/16
Serbie	90	6	1/15
Espagne	1.000	46	1/21
Russie	5.000	100	1/50
Egypte	325	4	1/81

Sauf pour la dernière donnée, ce tableau est conforme à ce que l'on pouvait prévoir. Les peuples les plus civilisés

(1) Le journal français en question est l'*Etendard Egyptien* dans son N° du 13 août 1907 : « Le Règne de l'ignorance » tel était le titre de l'article.

du continent sont en tête. Un jeune Etat ,comme la Serbie, avide du progrès en dépit de ses malheurs, est à un rang relativement élevé. On peut y mesurer exactement l'esprit réactionnaire et obscurantiste du gouvernement russe.

Mais, à la fin de la liste, vient l'Egypte — l'Egypte qui est depuis près d'un quart de siècle sous la domination britannique, l'Egypte où tout notre rôle, toute notre fonction, si nous en jugeons d'après nos propres déclarations, est celui d'un maître d'école de la civilisation, d'un professeur de progrès.

La Russie est en somme logique avec elle-même. Toute la génération dont M. Pobe Ionostseff a été l'âme dirigeante, a eu la terreur avouée de l'instruction ; l'idéal du gouvernement, spécialement en ce qui concerne les paysans, était l'ignorance déguisée du nom de fidélité et d'obéissance. Mais nous, nous, sommes venus en Egypte, les épaules chargées « du fardeau de l'homme blanc » c'est-à-dire du devoir d'amener à la lumière et de préparer une nation aux responsabilités du self-government.

En admettant que nous fussions sincères, lorsqu'au début de l'occupation, nous annoncions que notre séjour serait temporaire, que notre but était simplement de rétablir l'ordre dans un pays de grand avenir, ruiné par un dissipateur de génie et de dresser les Egyptiens à diriger leurs propres affaires, qu'avons-nous fait pour cela ?

Le problème principal était de dresser des hommes d'Etat, des fonctionnaires et des professeurs capables, aussi rapidement et aussi à fond que possible. Nous devions faire pour l'Egypte ce qu'un jeune pays, affranchi tout d'un coup, aurait fait pour lui-même.

Nous savons, par exemple, ce que la Bulgarie a fait dans un cas semblable, après qu'elle eût soudainement obtenu sa liberté. Elle avait une classe rurale illettrée et elle était en même temps beaucoup plus pauvre que l'Egypte. Mais elle n'épargna aucune peine pour constituer ses écoles normales et surtout créer une Université à Sofia. Elle manquait

de professeurs, elle en fit venir de Russie. Ils accoururent, nombreux et bons, et plus d'un exilé politique, comme le professeur Milioukoff a trouvé un heureux asile chez les « jeunes frères » de Bulgarie.

Mais les Bulgares n'entendaient pas rester toujours tributaires de l'étranger. Ils comprirent que l'éducation est la base de la nationalité. Ils envoyaient ceux de leurs étudiants qui promettaient à Zurich ou à Paris, et dans une durée totale de cinq à qunize ans, les maîtres russes furent tous remplacés par des hommes qu'ils avaient dressés eux-mêmes. Il faut plusieurs générations pour faire une nation instruite, mais en quinze ans on peut faire sortir d'une troupe choisie de jeunes gens vifs et intelligents un corps enseignant de professeurs très capables.

Aujourd'hui, l'Université de Sofia est florissante, et dans toutes les Facultés, je crois, les professeurs sont à présent sans exception, des indigènes. Ils manquent peut-être de la grâce et de l'esprit d'universalité du corps enseignant des grandes Université d'Europe. Mais ils savent leur affaire, ils sont respectés de leurs étudiants, et, surtout ils entretiennent le respect de soi-même et la confiance de la nation.

⁂

En Egypte, il n'y a jusqu'à présent pas d'Université, sauf naturellement l'antique Ecole de thélogie .de El Azahar Avec 12 millions d'habitants, l'Egypte n'a pas encore ce centre de vie nationale qui a semblé à un Etat des Balkans de trois ou quatre millions, le premier et essentiel progrès à réaliser. Et cependant, ce n'est pas qu'on ne la réclame pas. Les nationalistes font une agitation perpétuelle en faveur d'une université ; ils ont réclamé l'établissement d'une taxe pour sa création ; ils ont même recueilli plus de 20.000 livres pour la doter. Actuellement, pour les études libérales, la littérature, l'histoire, la philosophie, il n'y a rien de fait en Egypte au dessus du niveau des écoles primaires ou secondaires. Il existe, il est vrai, des écoles professionnelles de droit et de médecine, qui existaient déjà au moment où l'occupation commença. Nous avons supprimé

les professeurs indigènes dans ces institutions — il est possible qu'en réalité ils fussent insuffisants — et le corps enseignant est actuellement entièrement européen et principalement anglais.

Personne, je le pense, n'a jamais soutenu que les Egyptiens sont naturellement bornés, et voilà qu'au bout d'un quart de siècle, nous n'avons pas encore dressé un corps de professeurs indigènes, et l'importation de professeurs anglais devient chaque année plus considérable, non seulement pour les Ecoles supérieures, mais aussi pour les écoles secondaires. Or, lorsque nous sommes entrés en scène, il y avait un système de missions scolaires composées d'élèves de choix qu'on envoyait poursuivre leurs études en Europe. Ces missions ont été supprimées, et il n'y a qu'un an qu'on les a rétablies partiellement.

Lorsque les Bulgares firent venir chez eux des professeurs russes pour l'Université de Sofia, ils n'en exigèrent pas moins que ces étrangers distingués prissent la peine d'apprendre le bulgare et de faire leurs cours en bulgare. Ils savaient que tout bon snseignement doit être national. Ils savaient aussi qu'une culture nationale ne peut pas se développer sans une Université nationale.

Nous, au contraire, nous imposons à l'Egypte la langue anglaise. Non seulement dans les Hautes Ecoles spéciales, mais même dans les écoles secondaires, l'enseignement est donné en anglais.

Lord Cromer n'apprit jamais l'arabe et même M. Dunlop, l'ancien instituteur missionnaire, qui préside à l'enseignement de l'Egypte, l'ignore entièrement. Tant que ce système persistera, il n'y aura pas autre chose à faire que d'importer de plus en plus de professeurs anglais. Y en a-t-il un seul qui sache donner une leçon avec un accent suffisamment pur et un style suffisamment conforme au génie de la langue ? Si nous en croyons M. Dunlop, toutefois, ce n'est pas cette question de convenance qui dicte le choix de la langue scolaire. Il argüe que les sciences ne peuvent pas être enseignées en arabe. Nous avons reçu notre numération des Arabes : l'algèbre est une invention des Arabes — son nom est d'ailleurs arabe — et l'on veut nous faire croire que

l'arabe est une langue trop pauvre pour qu'un jeune homme puisse apprendre les mathématiques dans cette langue.

Personnellement je ne sais pas plus l'arabe que M. Dunlop; mais je sais un peu l'histoire et je crois me souvenir qu'au moyen âge ce fut par une traduction arabe que l'Europe retrouva Aristote. Je sais aussi un peu le turc. Or, par un fait étrange, c'est à l'arabe que le turc a emprunté tous les termes d'abstraction et de science, de même que nous avons emprunté les nôtres au latin, de telle sorte qu'à l'Université de Constantinople, de très remarquables cours de médecine et de droit peuvent être faits en turc.

On nous dit ensuite qu'il n'y a pas de bons livres scolaires en rabe. Soit ; mais il y a 30 ans, les Bulgares n'avaient pas non plus d'ouvrages d'enseignement en bulgare, et il n'y en avait pas davantage en grec, au moment de la guerre de l'indépendance. Et aujourd'hui, les étudiants d'Athènes et de Sofia peuvent faire leurs études dans leur langue natale. Personne n'a l'idée de déconseiller l'étude de l'anglais ou du français. Une connaissance approfondie d'une ou moins des langues véhicules de la civilisation en Europe, est essentielle pour tout homme instruit.

Mais les Egyptiens peuvent faire comme font les Grecs et les Bulgares — penser dans leur propre langue, et compléter leurs lectures par l'étude de la littérature scientifique d'Angleterre ou de France.

***

La langue maternelle est la base de toute civilisation, a dit Bebel l'autre jour, et toute la presse impérialiste a déclaré à ce mot qu'il était devenu, sinon impérialiste, du moins patriote.

Notre devoir est d'être patriotes pour l'Egypte. Au lieu de cela, nous avons dédaigné sa langue nationale, négligé son éducation et essayé d'acclimater — avec une étrange parcimonie d'ailleurs — une culture exotique de dénationalisation. Le résultat a été un désastre pour l'enseignement, un coup porté à la fierté et à la dignité d'un peuple, et enfin mouvement de mécontentement dont les auteurs se servent de ces faits et de ces données, pour déclarer avec amertume

que c'est avec intention que nous maintenons l'Egypte ignorante, afin de la maintenir esclave.

H. N. Brailsford.

9 *Sept.* 1907.

⁂

M. Lambert, mort depuis, agrégé en droit et Professeur à la Faculté de droit de Lyon, écrivit un article dans le « Temps », au mois d'Octobre 1907, à propos de son renvoi de la Direction de l'Ecole Khédiviale de droit du Caire et de son remplacement par un Anglais, en ces termes :

La Lettre de M. Lambert

Monsieur le Directeur,

J'ai jusqu'ici évité de fournir aucun aliment aux polémiques provoquées par ma démission, parce que je n'étais pas encore pleinement libéré des liens du fonctionnariat égyptien. Je viens de recouvrer ma liberté de parole et je suis heureux d'en profiter pour faire connaître les raisons qui m'ont contraint à quitter la direction de l'école khédiviale de droit.

J'ai renoncé à cette direction non sans un réel déchirement de cœur, parce que la place n'était pas tenable pour un homme de science ; parce que je n'aurais pu me maintenir dans ce poste grassement rémunéré qu'à la condition d'être l'instrument aveugle d'une politique aussi incorrecte que compromettante pour la cordialité des relations entre indigènes et européens.

Le fonctionnaire anglais qui a la direction effective du ministère de l'instruction publique, M. Douglas Dunlop, avait déjà, pendant l'année qui a précédé mon arrivée au Caire, battu en brèche, avec une rare persévérance, l'autorité du directeur et profité du moment où cette autorité était réduite à néant, pour exaspérer les étudiants par des mesures aussi brutales qu'inutiles provoquant ainsi une grève qui

lui avait fourni l'occasion de satisfaire, ses rancunes contre mon prédécesseur. Je n'ai pas été mieux traité. Le conseiller anglais m'a suscité des embarras inextricables par des maladresses, voulues ou inconscientes, dont je ne pouvais conjurer les suites, étant étroitement ligotté par des règlements qui m'enlevaient jusqu'à la direction technique de mon établissement pour la confier aux bureaux du ministère.

M. Dunlop a aveuglément combattu le développement de la culture française dans une école dont, pourtant, l'enseignement est et restera, tant que la législation du pays n'aura pas été complètement révolutionnée, un enseignement de droit français, puisque les codes égyptiens ne sont que des réductions des nôtres et que, en dehors de rares monographies, ils n'ont encore inspiré aucune littérature originale. Il a organisé dans cet établissement une véritable parodie d'enseignement supérieur, en s'abstenant d'entretenir le personnel fixe de la section française sous prétexte qu'elle est destinée à disparaître à brève échéance et en expulsant de la section la plus peuplée, de celle où le droit français est enseignée en langue anglaise, les excellents collaborateurs de la première heure, les magistrats qu'un long séjour dans le pays avait initiés au mécanisme de notre droit, pour les remplacer par des jeunes gens engagés à la sortie d'une université anglaise, qui débarquent en Egypte aussi ignorants des principes de la jurisprudence en vigueur dans le pays que les étudiants qu'ils sont chargés d'instruire et dont quelques-uns ne sont pas encore devenus à l'heure actuelle assez maîtres de notre langue pour traduire sans contre-sens ceux de nos manuels qui leur fournissent leurs notes de cours.

J'ai vu se briser un à un devant la résistance dédaigneuse du conseiller tous mes efforts pour améliorer la culture professionnelle de ce personnel, soit en le spécialisant, soit en cessant de le surcharger d'un nombre de cours tel que la préparation en fut matériellement impossible, soit en développant l'émulation par l'attrait de l'avancement au choix, soit en écartan les causes qui poussaient mes maîtres anglais à se hâter de quitter l'école dès qu'ils y avaient appris assez de droit français pour pouvoir forcer les portes de la magistrature égyptienne.

Alors qu'une pratique prudente et bienveillante de la discipline eût été nécessaire pour éviter d'exaspérer le légitime mécontentement causé par cette décadence de l'enseignement à une population scolaire que le mouvement de réveil intellectuel qui secoue en ce moment son pays a galvanisée et rendue avide de culture, M. Dunlop a soumis des étudiants arrivés à l'âge d'homme, souvent mariés, parfois père de famille, aux mêmes règles de discipline que les enfants des écoles primaires et adopté à leur égard une politique de coups d'épingles et de mesquines persécutions. Le résultat de cette méthode a été de pousser dans les bras de l'opposition anti-anglaise une élite intellectuelle que son éducation professionnelle préparait à devenir un facteur de paix et d'européanisation ; de faire naître dans l'esprit de cette jeunesse la haine de l'administration anglaise, et de transformer l'école de droit en un véritable séminaire du nationalisme égyptien, de sorte que, sur une clientèle actuelle de 400 élèves, on aurait grand peine à y trouver une douzaine d'étudiants qui ne soient pas entièrement dévoués aux doctrines de Mustafa pacha Kamel. C'est en vain que j'ai essayé d'ouvrir les yeux au conseiller anglais sur les dangers de son système de gouvernement scolaire. Je n'ai pu obtenir de lui que des concessions momentanées, mais jamais l'abandon sincère et définitif de son régime de vexations et d'humiliations systématiques. Je ne pouvais me dissimuler dans ces conditions que, tôt ou tard, l'action irritante de M. Dunlop provoquerait l'éclosion, dans mon école de nouveaux orages, plus redoutables que celui qui avait éclaté en 1906, et dont je risquais d'être rendu responsable par l'opinion publique égyptienne.

M. Dunlop enfin a soumis ma dignité à une épreuve fort pénible en me réservant malgré moi un rôle dans les mystifications qu'il organise contre un ministère indigène, S. E. Saad pacha Zaghloul qui, ayant été désigné au choix de l'agence de l'Angleterre par la pression de l'opinion publique, n'a pas voulu se résigner à jouer le rôle d'un simple mannequin. Pour réduire ce trouble fête à l'impuissance, le conseiller anglais a forcé les principaux fonctionnaires du ministère de l'instruction publique à s'embrigader dans une

sorte de ligue destinée à paralyser l'action de leur chef officiel. Je n'ai pas plus été autorisé que mes collègues à conserver la neutralité. Après m'avoir dicté le canevas de mes rapports officiels, M. Dunlop m'obligeait à les soumettre à ses corrections avant de les adresser au ministre ; parfois même je devais remanier après coup, d'après les indications du conseiller des documents déjà sortis de mon secrétariat et enregistrés au ministère. Ces complaisances, déjà fort pénibles, étaient jugées insuffisantes. Pour rester plus longtemps le collaborateur de M. Dunlop, j'aurai dû consentir des sacrifices de consciences plus humiliants encore et m'exposer à me laisser prendre à chaque instant en flagrant délit de trahison par S. E. Saad pacha Zaghloul.

Mes rapports avec M. Dunlop qui, pour les diverses raisons que je viens d'énumérer, avaient toujours manqué de cordialité, se tendirent subitement à la suite d'une difficulté survenue entre nous à l'occasion d'une question de recrutement du personnel. Pour remplacer trois professeurs qui s'en allaient et faire face à un accroissement du nombre des cours techniques résultant de la mise en vigueur d'un nouveau plan d'études, j'avais dû réclamer l'engagement pour l'année 1907-1908 d'au moins deux collaborateurs nouveaux. Après s'être engagé formellement à me les accorder, M. Dunlop revint sur sa parole, parce que les circonstances politiques ne permettaient plus d'importer de nouveaux professeurs européens, et qu'il ne voulait à aucun prix permettre l'intrusion d'indigènes dans le personnel enseignant de l'école. Je refusai de m'incliner devant cette fin de non recevoir tardive, et je réussis, grâce à l'appui d'un haut fonctionnaire anglais à lui imposer la nomination de deux maîtres d'origine égptienne. Quoique j'eusse été obligé de lui consentir, pour arriver à ce résultat, d'importantes concessions et, notamment, de m'engager à émettre un avis défavorable sur toutes les candidatures à des postes de professeurs de droit que pourrait provoquer l'appel que le Ministre de l'Instruction Publique venait de faire par la voie du *Journal Officiel*, à la collaboration des indigènes, M. Dunlop ne me pardonna pas cet acte d'indépendance. Il me soumit à mon tour au régime de brimades qu'avait déjà

connu mon prédécesseur. Ayant épuisé mes derniers moyens de défense, bien convaincu que je ne pouvais plus rien pour protéger mon personnel et mes étudiants contre les vexations du conseiller, je me résignai à l'éventualité du départ. Une plaisanterie d'un goût particulièrement douteux, et que la publicité qui lui avait été donnée par M. Dunlop ne me permettait pas de supporter sans me déconsidérer aux yeux de mes collaborateurs et de mes élèves, vint brusquer ma décision. J'offris ma démission. Elle fut acceptée avec enthousiasme et dès le lendemain, j'étais remplacé par un professeur anglais, dont les titres à ma succession ont été fort exactement résumés dans une phrase attribuée à tort ou à raison à Sir Eldon Gorts : « M. Hill est un ignorant, tant mieux, il sera plus docile. »

Un certain nombre de mes compatriotes du Caire m'ont reproché de sacrifier à mes scrupules de conscience les intérêts supérieurs de la France, en abandonnant, pour éviter de remplir une besogne qui me paraissait répugnante, l'un des hauts postes de l'enseignement égyptien, jusqu'ici monopolisé par les Français. Je ne puis partager leur conception particulière de l'intérêt français. Autant il a été utile à l'influence de notre pays, en Orient, que des hommes, comme Vidal pacha et Testoud, aient le gouvernement de l'école khédiviale de droit en un temps où les directeurs avaient les mains libres et pouvaient travailler efficacement à la propagation de notre science juridique, autant il serait compromettant pour le maintien du prestige de notre pays en Egypte que des universitaires français consentissent à abriter sous les plis de leur toge l'œuvre d'étouffement intellectuel poursuivie par M. Dunlop.

Nous ne devons pas d'ailleurs nous dissimuler que nous n'avons aucune chance de conserver une représentation, même effacée, dans les cadres de l'enseignement officiel égyptien. Il y a quelques années encore, nous eussions pu nous défendre utilement. Aujourd'hui il est trop tard. Notre défaite est consommée et le dernier couronnement vient d'être apporté à l'œuvre anti-française de M. Dunlop par un récent décret khédivial qui supprime définitivement la première année d'enseignement principal du français dans la

dernière des écoles secondaires du Caire où il subsistait encore, l'école Tewfikieh. Dans quatre ans, par conséquent, la disparition du français comme langue d'enseignement dans les établissements du gouvernement sera consommée et la liquidation de la section française de l'école khédiviale de droit devra commencer.

Nous ne pouvons, dès lors, maintenir notre influence intellectuelle qu'en exploitant les erreurs de la politique scolaire anglaise pour développer nos institutions d'enseignement libre. Nous possédons au Caire une école française de droit. Pour détourner vers elle l'immense majorité de la clientèle actuelle de l'école khédiviale, il suffirait d'harmoniser nos programmes et nos méthodes aux besoins particuliers du pays, d'utiliser les compétences indigènes, et notamment celle des savants spécialisés dans le droit musulman ;d'y envoyer des commissions d'examen analogues à celles qui fonctionnent près de notre école de médecine de Beyrouth, et d'y organiser des cours préparatoires de langue française. Il est fort improbable que nous retrouvions jamais une occasion aussi proprice de reconstituer, en fait, le monopole de l'enseignement du droit qui nous a été arraché en 1899.

Edouard LAMBERT.

Professeur à la faculté de droit
de l'Université de Lyon.
Ancien Directeur de l'Ecole Khédiviale
de Droit du Caire.

LES FINANCES EGYPTIENNES

La commission supérieure de liquidation avait, dans la loi de la liquidation décrétée par elle avant l'occupation anglaise, arrêté le chiffre nécessaire aux dépenses indispensables pour l'administration de l'Egypte. Elle devait être de 4.520.000 L. E. par an.

La Conférence de Londres formée par les Puissances créancières estima le 27 Juillet 1885, ces dépenses à 5.237.000 L. E. par année.

Enfin les Puissances créancières ont accepté que ces dépenses soient de 6.300.600 L. E. par an.

Le solde des recettes devait être partagé également, une partie à la Caisse du Gouvernement pour l'attribuer aux œuvres publiques, une autre part à la Caisse de la Dette Publique pour :

1° Payer les intérêts de la dette .

2° En amortir une partie.

3° Et réserver 2.000.000 L. E. comme fonds de réserve.

Ce régime financier fût appliqué jusqu'en 1904 où l'entente cordiale franco-anglaise permit au gouvernement égyptien de disposer de tous les fonds.

Alors par ces règles, on devait dépenser pendant les 39 années de l'occupation, ce qui suit :

	Livres égyptiennes
En 1883-4-5	13.560.000
En 1886-7	10.474.000
De 1888 à 1916	182.717.400
De 1917 à 1921. Le double à cause des augmentations des appointements des employés	63.006.000
Pour la dette publique en 39 ans	154.185.330
Pour le tribut en 39 ans	25.000.000
Emprunts au Soudan	8.000.000
Pour les indemnités d'Alexandrie	4.143.956
Total des dépenses	461.086.686

Citons les recettes :

Revenus ordinaires et extraordinaires	601.500.000
Emprunt garanti en 1885.....	9.000.000
Emprunt privilégié.....	7.000.000
Autres rentes.....	2.500.000
Total des recettes en 39 ans..	620.000.000

Lord Cromer déclara dans son rapport de 1904, sur l'administration égyptienne, qu'il avait pu dépenser pour l'utilité publique pendant les seize années précédentes la somme de 16.500.000 frs. Lord Cromer s'enorgueillissait en disant que pas un Gouvernement ne donnait chaque année à l'utilité publique un million de livres dans un budget semblable à celui de l'Egypte.

Nous ajoutons aux dépenses mentionnées ci-dessus la somme de 34.000.000 pour l'utilité publique durant 34 années, de 1888 à 1921, dont le total est :

Dépenses estimées.....	461.000.000
Pour l'utilité publique.....	34.000.000
Total des dépenses durant 39 ans..	495.000.000

Si nous comparons les dépenses aux recettes nous trouvons :

Recettes	620.000.000
Dépenses	495.000.000
Le solde à la Caisse.....	125.000.000

Grand chiffre ! grandes ressources ! mais où sont-elles ?

On dit qu'il existe 10 millions ; mais les 115 millions de livres qui restent où sont-elles ? Qui le sait?

LA DETTE PUBLIQUE

La loi de liquidation de 1880 nous apprend que la dette égyptienne publique s'est élevée jusqu'à cette date à 98 millions de livres.

La dite dette fût de 94 millions de livres d'après le livre officiel des statistiques égyptiennes, lorsque l'Angleterre occupa l'Egypte.

Selon la règle que la loi de liquidation approuvée par l'Angleterre imposa, cette dette devrait être amortie en 65 années à partir de 1881.

Il y a donc 41 années, durant lesquelles, l'administration financière anglaise en Egypte aurait dû amortir 61 millions de livres. Mais hélas ! Elle n'en a rien amorti ! !

Ces chiffres révélateurs prouvent que l'Angleterre a vraiment trop bénéficié de l'Egypte en la ruinant.

Continuons :

Somme absente	115.000.000
Appointements anglais	50.000.000
Frais de l'armée d'occupation	6.000.000
Cadeau de l'Egypte à l'Angleterre pendant la guerre	3.000.000
Sur les achats anglais	25.000.000
Total	199.000.000

Si nous ajoutons à cette somme ce qu'a perdu le peuple égyptien par suite de la mauvaise administration anglaise, nous trouvons :

Par le manque de drainage dans la Basse Egypte pendant 20 ans (d'après M. St.-Claire Deville).....	70.000.000
Par suite de la privation de la nation de cultiver le tabac pendant 30 ans	60.000.000
A cause de la baisse des prix du coton pendant la guerre (d'après les grands économistes américains).....	178.000.000
Total	308.000.000
L'autre total des pertes précédentes	199.000.000
Le total de toutes les pertes.....	507.000.000

Le total des pertes estimées est à peu près de 13 milliards !

Fasse le Ciel qu'on puisse trouver à la Caisse Publique d'Egypte, l'or qui pourrait couvrir les banknotes dont la valeur monte aujourd'hui à près de 2 milliards de francs! Mais hélas! tout l'or égyptien est à la Banque d'Angleterre!

Puissent les Anglais libéraux être juges de leurs dirigeants et comparer leurs actes à celui du Khédive Ismaïl ?

Ismaïl a fondé un royaume puissant, riche, malgré tout ce qu'il a dû emprunter ; mais les Anglais, qu'ont-ils faits ? Les réservoirs, les ponts, ne sont

qu'un lourd fardeau par suite des dépenses exagérées successives faites pour les construires !

C'est à l'avenir d'en juger !

L'ETAT ECONOMIQUE

Pour apprécier à quel point l'état économique de l'Egypte est en souffrance sous le régime anglais, il faut se rappeler combien il s'est maintenu brillant dès le début du XIXe siècle. Mohamed Aly, le créateur de l'Egypte moderne, l'avait dotée de toutes les sources de richesses agricoles et industrielles. Il fit planter le cotonnier et cultiver le framboisier pour nourrir les vers à soie. Il construisit des fabriques et des usines dans la Haute comme dans la Basse Egypte et bientôt 175 industries donnèrent du travail à 165.000 Egyptiens. Le labeur national suffisait presque à tous les besoins du peuple égyptien. Les importations étrangères comptaient fort peu. Les progrès agricoles et industriels développèrent le commerce et ouvrirent de grands marchés qui augmentèrent la richesse du pays. Les successeurs de Mohamed Aly, surtout Ismaïl, continuèrent à prêter leur aide à l'agriculture et à l'industrie. Ils permirent à des centaines de milliers d'Egyptiens de trouver du travail dans les fabriques, les usines, les arsenaux, les bateaux à vapeur, les constructions, etc.

L'occupation anglaise n'a fait qu'entraver l'agriculture par de prétendues réformes dont la moindre était de négliger les drainages durant de longues

années dans la Basse Egypte, en même temps que la culture du tabac, etc.

Elle a entravé l'industrie égyptienne au bénéfice des produits de l'industrie britannique, sans se soucier de créer le chômage pour des milliers d'Egyptiens.

Elle a supprimé les missions d'études techniques, créées sous le règne de Mohamed Aly et d'Ismaïl.

Elle a vendu les bateaux, les arsenaux, les machines, les filatures, les propriétés et jusqu'au matériel qui servait à la frappe des monnaies égyptiennes. Et elle a vendu tout à vil prix aux Anglais. Supprimant ainsi la vie sociale pour des milliers de familles.

Lord Cromer, exécuteur de cette politique criminelle a été obligé de publier ces vérités dans son rapport de 1905.

Les industries que les indigènes ont dirigé longtemps tendent à disparaître.

La différence est claire pour celui qui compare l'Egypte actuelle à celle d'il y a dix ou quinze ans; les rues qui étaient encombrées de tisseurs, relieurs, selliers, etc..., ont perdu leur animation.

De plus, l'occupation a complètement annulé certaines cultures comme le tabac, pour augmenter les taxes douanières sur le tabac de provenance étrangère. Le peuple égyptien a perdu de ce fait, durant les trente dernières années, plus de 2 milliards.

Il ne reste à l'Egypte, parmi les cultures les plus riches, que celle du coton, mais elle n'en recueille pas tous les fruits depuis la suppression de ses filatures. Pour anéantir la concurrence que l'Egypte

pourrait faire aux filatures du Lancashire, de Manchester, ou de Liverpool, le régime de l'occupation anglaise a pris soin de taxer les produits des filatures égyptiennes, des mêmes taxes qui frappent en douane, les produits des filatures étrangères !

Il avait été fondé en 1899 deux filatures, l'une au Caire et l'autre à Alexandrie.

Leurs fondateurs ont rencontré des difficultés considérables, car les occupants ont imposé à leurs produits une taxe de 8 0/0, qui est égale à celle de l'importation étrangère.

Le coton d'Egypte exporté à l'étranger lui revient en étoffe, chargé de frais énormes et les Egyptiens sont obligés de racheter fort cher des tissus qui leur coûteraient beaucoup moins avec une production nationale.

La crise financière qui ruinait et ruine l'Egypte a suscité une action nationale économique.

Les patriotes égyptiens, pour rétablir l'équilibre dans la richesse de leur pays, ont compris la nécessité de fonder des banques, des sociétés coopératives et des syndicats agricoles nationaux.

A la tête de ceux-ci il y avait l'un de mes amis, patriote éclairé, mort depuis, Omar Bey Loufty, jurisconsulte éminent et avocat du Caire. Après avoir étudié, par de nombreux voyages dans les pays européens, le mécanisme des syndicats qui fonctionnent au profit des paysans et des ouvriers, Omar Bey put fonder 22 syndicats agricoles en 1909-1912, dans les agglomérations villageoises de la Haute et de la Basse Egypte, et il organisa plusieurs sociétés coopératives.

Le Prince Hussein Kamel, qui devint plus tard sultan d'Egypte et qui mourut depuis, vint généreusement en aide à cette œuvre bienfaisante et fructueuse.

Le gouvernement de l'occupation suscita de nombreux obstacles à ce progrès, prétendant que ces syndicats n'étaient formés que pour une action politique, et il s'est abstenu de tout concours.

Bien plus, le dit Gouvernement codifia en 1914 une loi sur les syndicats qu'on peut qualifier de destructive.

⁂

Après la guerre, par suite de la crise financière en Egypte, Mohamed Bey Talaat Harb fonda la *Banque Misr* (d'Egypte), en 1920, au capital de 50 millions. Cette banque est purement égyptienne.

En 1921, l'auguste Prince Youssof Kamal, à son tour, créa une œuvre, utile entre toutes, le Syndicat agricole supérieur, au capital de 15.000.000, dans le but de maintenir les prix des produits, surtout de celui du coton et de protéger les petits cultivateurs.

Les Egyptiens, par leurs terres fécondes, par leur intelligence, elle aussi féconde, peuvent arriver au point de vue économique à se créer une situation avantageuse, mais à la condition expresse d'être libres de toutes entraves à leur activité et des chaînes de l'occupation anglaise.

LE SOUDAN ÉGYPTIEN

Depuis l'antiquité, le Soudan, qui est situé au sud de l'Egypte lui appartient et forme avec elle une seule nation.

Les anciens historiens, comme Hérodote et ses successeurs, ont trouvé dans leurs recherches et dans l'étude des monuments, la preuve de l'origine nubienne des Egyptiens.

Le premier Roi égyptien qui conquit la Nubie était Asserkaf de la 5e dynastie pharaonique (en 2750 avant J.-C.).

Pepi, Roi de la 6e dynastie, put mobiliser en 2590 avant J.-C. une armée nubienne qui lui permit de vaincre les Princes de la Basse Egypte.

Marnarâ, Roi de la même dynastie, soumit une grande partie de la Nubie, ouvrit une voie dans les cataractes du Nil pour le trafic du commerce et pût découvrir les mines d'or qui enrichirent toute l'Egypte.

Son fils Pepi II envoya une expédition dans la Haute Nubie, sous le commandement du Prince Harhouf, qui put conquérir les régions de Sengrou.

Usartassen Ier, Roi de la même dynastie construisit en 2445 avant J.-C. un temple près de Wadi-Halfa où les noms de ses pères qui conquirent la Nubie fûrent gravés sur les murs.

Usartassen III, Roi de la 12e dynastie s'empara de la 3e cataracte et construisit deux forteresses.

En 1830 avant J.-C. Amenemhât III construisit à Semna une échelle pour mesurer l'élévation des eaux du Nil.

Thotmès Ier, fondateur de la 18e dynastie organisa, en 1540, avant l'ère chrétienne, l'administration dans toute la Nubie et se mit en contact avec les tribus du Soudan entier. Dès cette époque, les Egyptiens et les Soudanais entrèrent en relations et des mariages eurent lieu entre eux.

La célèbre impératrice Hatchebsot de la 18e dynastie, développa les relations avec les Soudanais et conquit pacifiquement les régions de la 4e cataracte. Cette Impératrice conquit l'amitié de toutes les tribus lorsqu'elle fit son voyage en 1490 avant J.-C. Quant elle rentra en Egypte, tous les chefs des tribus soudanaises, vinrent de tous côtés lui rendre hommage et lui offrir des cadeaux précieux, pour l'assurer de leur dévouement.

Cette impératrice, pendant son règne, put étendre son influence dominatrice sur l'Abyssinie et l'Est du Soudan.

Amenhotb III, Empereur de la 18e dynastie expédia une armée égyptienne par le Nil Bleu contre l'Abyssinie, qui se soumit à sa domination et devint la protégée de l'Egypte.

Depuis lors, le Soudan sous les Perses, les Grecs, les Ptolémés, les Romains, les Arabes et les Turcs, ne fût jamais séparé de l'Egypte.

Nos officiers français poursuivirent eux-mêmes les

Mamelucks en Nubie, pendant l'expédition de Napoléon en Egypte.

Mohamed Aly Ier envoya à Sennar son fils Ismaïl, lequel à son retour fût assassiné à Metammeh.

Mohamed Aly Ier et ses fils Ibrahim et Saïd, se rendirent au Soudan et y firent de nombreuses réformes.

Quand le Sultan Abdul Madjid reconnut l'autonomie de l'Egypte en 1841, il n'oublia pas de mentionner aussi le Soudan comme faisant partie intégrante de l'Egypte.

Le Khédive Ismaïl Pacha fit de nombreuses réformes au Soudan et choisit la Ville de Khartoum comme troisième capitale de la Vallée du Nil.

Les Officiers d'état-major, pendant le règne de ce khédive et par l'ordre de son fils, le Prince Hussein Kamel, Ministre de la Guerre, parcourirent le Soudan jusqu'aux grands lacs et firent des cartes géographiques.

Des arsenaux, des fabriques et des machines ont été construits sur les deux rives du Haut Nil au Soudan, par le gouvernement Egyptien.

Jamais le Soudan, durant plusieurs siècles, ne s'est révolté contre l'Egypte, mais à la fin du règne du khédive Ismaïl, l'Angleterre par ses intrigues, parvint à faire nommer quelques gouverneurs anglais au Soudan, sous prétexte d'empêcher le commerce des esclaves.

Parmi ces gouverneurs anglais, il y eut le héros, Général Gordon, qui fut victime des ambitions de la diplômatie anglaise et assassiné à Khartoum en 1884.

Les Egyptiens qui périrent au Soudan se comptent par centaines de milliers, militaires et civils. Des milliards y ont été dépensés et payés par les Egyptiens.

Mais ayant apprécié et compris l'importance du Soudan, l'Angleterre ordonna au Gouvernement égyptien de l'abandonner le 8 janvier 1884.

Le ministère de Chérif Pacha refusa d'obéir à une si stupéfiante injonction et donna sa démission en la motivant dans une lettre ainsi conçue :

«... Le Gouvernement de Sa Majesté britannique exige que nous abandonnions le Soudan. Nous n'avons pas le droit de consentir à cet abandon, parce que ce pays qui appartient à la Porte ainsi qu'à la Nation Egyptienne a été confié à notre garde. Le Gouvernement de la Reine nous dit que *l'Egypte doit suivre ses conseils sans les discuter*. C'est là une violation du rescrit du 23 août 1878, suivant lequel le Khédive gouverne avec et par ses Ministres. Nous démissionnons parce que nous sommes empêchés de gouverner selon la Constitution... »

Cette lettre, d'une grande noblesse de ton et d'une stricte justice, n'a nul besoin de commentaires.

Quelques années plus tard, le 13 Mars 1896, l'Angleterre ordonna au gouvernement égyptien de décréter la conquête de ce même Soudan !

Après cette stupéfiante conquête, l'Angleterre ordonna au dit Gouvernement de signer avec elle un acte d'association à l'administration du Soudan. Cet acte fût signé le 19 Janvier 1899 par Lord Cromer, en sa qualité de représentant de l'Angleterre, et par Boutros Pacha Ghali, comme représentant du gouvernement égyptien.

Voici le texte de cet acte :

Article Premier

L'expression (Soudan) en raison de la présente convention, s'applique à tous les territoires situés au sud du 22e parallèle de latitude qui :

1° N'ont jamais été évacués par les troupes égyptiennes depuis l'année 1882 ; ou

2° Qui, ayant été, avant la dernière révolte au Soudan, administrés par le Gouvernement de Son Altesse le Khédive, ont été temporairement séparés de l'Egypte, et ont été reconquis par le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement égyptien agissant de concert ; ou

3° Qui pourraient être dorénavant reconquis par les deux Gouvernements agissant de concert.

Article 2.

Il sera fait usage simultanément des drapeaux britannique et égyptien sur terre et dans les eaux de tous le Soudan, excepté dans la ville de Souakim, où il sera fait usage du seul drapeau égyptien.

Article 3.

Le commandement suprême, militaire et civil, sera remis à un fonctionnaire dénommé « Gouverneur Général du Soudan ». Il sera nommé par décret khédivial sur la recommandation du Gouvernement de Sa Majesté Britannique et ne pourra être relevé de ses fonctions que par décret khédivial, et avec le consentement de Sa Majesté Britannique.

Article 4.

Les lois ainsi que les règlements et ordonnances ayant force de loi pour un bon Gouvernement du Soudan, ainsi que pour déterminer la forme dans laquelle il sera pris possession, disposé ou fait dévolution des propriétés de toutes sortes situées dans le territoire, pourront être, en temps nécessaire, modifiés ou abrogés par une proclamation du Gouverneur Général.

Les lois, ordonnances et règlements susdits pourront s'appliquer à tout ou à partie des territoires dénommés et pourront, soit explicitement, soit implicitement, modifier ou abroger toute loi et tous règlements existants. Toutes proclamations de ce genre devront être immédiatement notifiées à l'agent et Consul Général de S. M. britannique au Caire, et au Président du Conseil des Ministres de S. A. le Khédive.

Article 5.

Aucune loi, aucun décret, arrêté ministériel, ou aucun acte pouvant être décidé et promulgé par le Gouvernement égyptien, ne pourra être appliqué au Soudan, ni à aucune de ses parties à moins que le même acte ne fasse l'objet d'une proclamation du Gouvernement général dans la forme déterminée ci-dessus.

Article 6.

En raison de la proclamation des conditions sous lesquelles les Européens de toutes nationalités seront libres de trafiquer avec le Soudan ou d'y résider, ou

d'y acquérir des propriétés, aucun privilège spécial ne pourra être accordé à aucun sujet d'une ou plusieurs Puissances.

ARTICLE 7.

Les droits d'importation à l'entrée au Soudan ne seront pas applicables aux marchandises venant du territoire égyptien. Ces droits, toutefois, le seront aux marchandises provenant de tous autres territoires. Mais dans le cas de marchandises entrant par Souakim ou tout autre port de la mer Rouge, ces droits ne pourront excéder les droits correspondants, applicables au même moment, aux marchandises entrant en Egypte par une autre voie. Des droits à la sortie peuvent être imposés sur les marchandises partant du Soudan, à des tarifs qui seront en temps voulu fixés par proclamation.

ARTICLE 8.

La juridiction des Tribunaux Mixtes ne sera étendue ni reconnue, pour quelque raison que ce soit, dans aucun point du Soudan, excepté dans la ville de Souakim.

ARTICLE 9.

Jusqu'à ce qu'intervienne la proclamation prévue ci-dessus, le Soudan, à l'exception de Souakim, restera soumis à la loi martiale.

ARTICLE 10.

Aucun consul, vice-consul ou agent consulaire ne pourra être accrédité, ni autorisé à résider au Sou-

dan, sans le consentement préalable du Gouvernement de S. M. britannique.

ARTICLE 11.

L'importation et l'exportation des esclaves sont absolument prohibés au Soudan. Des mesures seront prises par proclamation pour donner plus de force à ce règlement.

ARTICLE 12.

Il est convenu entre les deux Gouvernements qu'il sera porté une attention spéciale à l'observation des stipulations de l'acte de Bruxelles du 2 Juillet 1890, concernant l'importation, la vente et la fabrication des armes à feu et de leurs munitions, ainsi que des liqueurs distillées et des spiritueux.

Signé : BOUTROS GHALI.
CROMER.

***

Si l'Angleterre n'occupait pas l'Egypte et prenait le gouvernement égyptien sous sa tutelle, pourrait-elle lui ordonner d'abandonner le Soudan ?

Pourrait-elle s'associer par un acte aussi arbitraire avec l'Egypte à l'administration de ce Soudan?

Non, c'est la présence de l'Angeterre en Egypte comme usurpatrice qui a pu seule lui créer cette situation.

L'Angleterre s'est appuyée sur les forces qu'elle accordait à l'Egypte en envoyant un régiment de

ses troupes pour prendre part avec l'armée égyptienne à l'expédition du Soudan !

L'Angleterre n'est-elle pas en Egypte pour y assurer la sécurité ? Le Soudan n'est-il pas une partie de l'Egypte qui demande cette sécurité ?

Les frais de l'armée de l'occupation anglaise en Egypte ne sont-ils pas payés annuellement par cette Egypte ? Ne peut-on considérer l'armée anglaise comme armée louée par l'Egypte pour maintenir la sécurité dans toutes ses parties et ses possessions !

L'Angleterre s'appuie aussi sur le concours financier qu'elle a donné à l'Egypte, sur les 700.000 livres prêtées pour justifier son association à l'administration du Soudan !

Peut-on admettre que donner une pareille somme ait la valeur d'une vente de l'administration d'un grand pays comme le Soudan ?

Est-ce que l'Angleterre n'a pas bénéficié en Egypte d'une somme mille fois plus forte ? Est-ce que l'Egypte n'a pas fait cadeau de trois millions de livres à l'Angleterre pendant la dernière guerre européenne ?

Cette somme n'est-elle pas quatre fois plus forte que sa médiocre donation pour le Soudan ?

L'Angleterre occupe l'Egypte ; par conséquent elle occupe aussi le Soudan qui est, sans aucun doute, une partie de l'Egypte.

Au nom de cette occupation, l'Angleterre a pu convaincre la France dans l'émouvante affaire de Fachoda, que le Soudan est une possession égyptienne et non une terre sans possesseur.

Lord Salisbary lui-même, au nom du Gouverne-

ment anglais, fit à la Chambre des Communes, le 12 Octobre 1898, après l'entrée de l'armée égyptienne à Khartoum, une déclaration dont voici les termes :

J'ai appuyé d'une manière générale l'idée que la Vallée du Nil avait appartenu et appartient toujours à l'Egypte...

Oui, tout le Nil et ses terres appartiennent à l'Egypte, depuis *cinquante siècles,* et l'Angleterre n'est dans le Soudan que l'usurpatrice d'un droit incontestable !

L'Egypte donne à l'administration anglaise au Soudan, l'armée et l'argent.

Peut-on croire en vérité qu'un pays sacrifie son sang et son argent pour aider un autre pays à bénéficier de ses sacrifices ?

Peut-on croire que l'Egypte, un état souverain, soit incapable d'administrer seule son Soudan ?

L'Angleterre déclarait ces jours derniers qu'elle ne tarderait pas à donner les eaux du Soudan, nécessaires à l'Egypte !

Les termes de cette plaisanterie dépassent quelque peu la mesure que l'Angleterre emploie en parlant du Soudan, termes d'une dominatrice !

D'où lui vient ce droit ? Depuis quand, et par quelles raisons s'octroie-t-elle cette situation au Soudan ?

La seule, l'unique propriétaire du Soudan est la nation égyptienne ! Ni le décret de l'abandon du Soudan en 1884, ni l'acte criminel de 1899, ni les déclarations britanniques illégales, ni la force brutale même, rien ne peut prouver que le Soudan n'est pas une partie intégrante de l'Egypte et que l'Angle-

terre n'est pas une usurpatrice violant la justice et le droit !

Le peuple égyptien, s'il avait encore son Parlement, se dresserait tout entier, dans la personne de ses représentants, contre cet acte illégal, contre tout essai arbitraire et coupable de prise de possession de son Soudan. Mais hélas ! le Parlement égyptien a été dissous par l'Angleterre.

Le peuple égyptien n'a cessé et ne cessera de protester chaque année à la date fatale du 19 Janvier, contre l'acte inqualifiable de violence, contre un attentat inoubliable à la liberté d'un peuple.

Le nouveau Parlement égyptien qui sera prochainement réuni, doit avoir parmi ses membres des députés soudanais, qui représentent librement tout le Soudan ! Il le faut !

Les capitulations étrangères que l'Angleterre a violées au Soudan doivent y revenir.

L'Egypte ne pourra se voir arracher le Soudan et le Soudan ne peut se détacher de l'Egypte. Tous deux forment un seul pays, dont les intérêts sont communs dans tous les éléments d'une vitalité unique.

La vitalité du peuple égyptien et du peuple soudanais exige une communauté d'intérêts complémentaire et unique.

⁂

Après avoir écrit ces lignes pour le Soudan, j'ai reçu du Caire la lettre suivante :

Madame,

J'ai à vous donner des nouvelles très intéressantes sur le Soudan Egyptien.

« Vous savez que les Anglais après l'armistice, ont cherché à dénaturer la question du Soudan en groupant quelques-uns de leurs partisans pour organiser une délégation soudanaise qui s'est rendue à Londres. Cette délégation était présidée par Sayed Aly El. Marghani, grand partisan de l'Angleterre au Soudan.

« Cette délégation fut naturellement bien accueillie à Londres par le Gouvernement anglais et même par S. M. le Roi d'Angleterre.

« Le peuple égyptien uni au peuple soudanais, s'est indigné et a déclaré publiquement que cette délégation ne représentait qu'elle-même !

« Ces derniers jours, Lord Allenby s'est rendu au Soudan, comme Haut-Commissaire de l'Angleterre. De grandes cérémonies ont eu lieu et naturellement c'est Sayed Aly El-Marghani qui y a joué le grand rôle au profit de l'Angleterre au Soudan !

« Dans la grande cérémonie officielle qui a eu lieu en l'honneur du représentant de l'Angleterre, ce dit Sir Sayed Aly a pris la parole et a remercié Sa Seigneurie le Haut-Commissaire des assurances qu'il venait donner aux indigènes du Soudan assemblés. Il affirma qu'il se rendait pleinement compte que le gouvernement général comprenait et représentait entièrement leurs vues auprès de qui de droit. Il était néanmoins heureux de saisir cette occasion d'exprimer directement au haut commissaire ses sentiments et ceux de l'Assemblée sur la situation politique ; à savoir que le Soudan est un pays et une nationalité d'existence distincte qui doivent poursui-

vre seuls leur évolution (naturellement en dehors de l'Egypte à tous les points de vue ! ! !)

« Il exprima l'espoir que l'on reconnaîtrait la légitimité de cette conception, et que les progrès si remarquables, réalisés sous l'administration britannique continueraient à l'avenir... Il ajoute : s'il lui fût permis une disgression dans les détails, afin d'exprimer tout particulièrement l'espoir que rien ne s'opposerait à la continuation des travaux du Barrage de Makwar (barrage qui privera l'Egypte d'une quantité d'eaux nécessaires pour son agriculture ! !) et des projets d'irrigation, d'importance vitale pour la prospérité future du pays ! »

« En lisant ces déclarations stupéfiantes et ces manœuvres britanniques, le peuple égyptien tout entier s'est indigné et a protesté énergiquement. »

Hussein Ruchdy Pacha, Ex-Premier Ministre et actuellement président de la commission, chargée par le Gouvernement Egyptien de préparer le projet de Constitution, a proposé, à cette commission, un projet de convention pour le Soudan, dont le but est de limiter les frontières et les possessions de l'Egypte dans la loi organique, projet dont voici les termes :

« 1° La reconnaissance de la suzeraineté de l'Egypte sur le Soudan !

2° L'Egypte nommerait un gouverneur général, dont le choix serait approuvé par la Grande Bretagne !

3° Ce gouverneur agirait en consultation avec les Gouvernements britannique et égyptien !

4° Ce gouverneur serait assisté d'un conseil composé d'Egyptiens !

5° Il n'y aurait aucune barrière entre l'Egypte et le Soudan !

6° L'Egypte pourrait continuer à recruter dans le Soudan des volontaires pour ses troupes !

7° L'Egypte pourrait maintenir une garnison dans le Soudan et avoir le droit d'établir des aérodromes et des stations de radiotélégraphie !

8° Le Gouvernement du Soudan ne pourrait pas constituer d'armée soudanaise sans l'autorisation de l'Egypte, et, si cette autorisation était donnée, le Roi d'Egypte serait le chef suprême de cette armée !

9° L'Egypte pourrait entretenir une armée pour sa défense propre, dans les limites compatibles avec la sécurité du Soudan !

10° Le Gouvernement du Soudan ne pourrait pas contracter d'emprunt sans le consentement de l'Egypte !

11° Le budget du Soudan devrait être soumis au Gouvernement égyptien !

12° Le Soudan ne pourrait pas établir sur le Nil des travaux de nature à priver l'Egypte, à l'heure actuelle et dans l'avenir, de l'eau qui lui est nécessaire ! »

« Après lecture de ce projet par Rouchdi Pacha à la Commission Constituante, la Presse locale, sans

exception, a protesté contre l'imprécision de quelques passages de ce projet. Et, quoique ce projet ne puisse satisfaire personne, Lord Allenby de son côté a adressé une lettre au premier ministre égyptien, Saroit Pacha, en déclarant que la Commission Constituante n'a aucun droit de s'occuper de la question du Soudan, tant qu'elle fera partie des conditions que le gouvernement britannique a réservées pour la discussion finale de l'Entente entre les deux pays.

« Cette manœuvre anglaise a irrité l'Egypte entière. Les partis, les Instituts et à leur tête les Princes égyptiens ont énergiquement protesté contre l'intervention de l'Angleterre au Soudan, qui est la vie même de l'Egypte.

« Pour vous faire savoir la valeur de la protestation égyptienne contre cette agression criminelle, je vous cite ici la lettre que S. A. le Prince Omar Tousson a adressé à Rouchdy Pacha en sa qualité de Président de comité constitutionnel dont voici les termes :

« Excellence,

« L'objet de la Commission que vous présidez devrait répondre aux vœux de la Nation. La question du Soudan est une des questions qui préoccupe l'opinion publique, et le premier devoir du Ministère actuel était d'obtenir l'abrogation de l'accord du Soudan de 1899 et de considérer cette question comme une condition à la formation du ministère. Mais, fait très regrettable, si cette question a échappé au ministère, il ne convient pas qu'elle vous échappe à

vous et aux membres de la Commission. C'est pourquoi je rappelle à Votre Excellence la nécessité d'incorporer le Soudan dans les frontières de l'Egypte, comme il en était avant l'occupation, et de former un parlement, composé de représentants égyptiens et soudanais, pour qu'y siègent côte à côte nos frères, les habitants du Soudan Egyptien et leurs collègues de la Haute et de la Basse Egypte et collaborer tous à l'Œuvre Commune pour la sauvegarde des intérêts identiques de l'Egypte et du Soudan. »

« Devant ces complications que l'Angleterre crée à chaque instant, tous les Européens habitant l'Egypte se demandent comment l'Egypte pourra vivre sans le Soudan et comment l'Angleterre, qui n'a occupé le Soudan que parce qu'elle occupe l'Egypte, pourra y avoir un droit légitime au moment où elle a déclaré l'indépendance de l'Egypte comme pays d'Etat Souverain ?

« En réalité, tous les Européens craignent que le peuple égyptien se révolte de nouveau, ce qui ne sera dans l'intérêt de personne.

« Dans l'espoir que la diplômatie anglaise verra la vérité de la situation, nous ajoutons nos vœux à ceux de l'Egypte libre et hospitalière.

« Tous mes respectueux hommeges...

L. B. »

La jeunesse soudanaise, à son tour, a protesté en déclarant que le Soudan et l'Egypte sont deux jumeaux et que le Soudanais qui admet l'administration anglaise est un traître à la cause nationale.

Plusieurs pétitions dans ce sens, ont été présentées au Roi d'Egypte, au Premier Ministre et aux représentants des Puissances.

Il est impossible que l'Egypte cède sur ce point de vitalité suprême ; impossible que le Soudan se détache de la Mère Patrie ; impossible que l'Angleterre s'y crée un seul droit !

LES DEPENDANCES DE L'EGYPTE

La carte de l'Egypte, pendant le règne d'Ismaïl et avant l'occupation anglaise, comprenait plusieurs ports dans la mer Rouge et de nombreuses villes en Afrique et en Asie ; ; comme Suakim, Massaoua, Hodayeda, Messir, Somali, Zeila, Barbara, Herar, etc.

Ils n'ont pas cessé d'appartenir à l'Egypte malgré la prise de possession arbitraire qui en a été faite par suite de l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre.

L'Egypte indépendante retrouvera un jour son grand commerce d'autrefois et sa grande marine qui demandent des ports maritimes et des bases de communication.

Les Egyptiens luttent pour leurs droits complets. Ils n'accepteront jamais, j'en suis certaine, de céder le plus infime de ces droits à une puissance quelle qu'elle soit. Ils veulent retrouver l'indépendance complète de ce qu'ils possédaient pendant le règne d'Ismaïl.

Les Egyptiens ont le droit absolu de revendiquer tout ce qui en est détaché et par là usurpé !

Le Parti National Egyptien, qui représente les vraies aspirations nationales, demandait avant la guerre ces justes restitutions et ils les redemande aujourd'hui. Dans tous ses rapports, ses protestations, ses réunions ; partout où il parle de ces dépendances.

Comment ne pas l'approuver ?

Le droit des peuples est-il jamais perdu par prescription ?

L'EFFORT POLITIQUE NATIONAL AVANT LA GUERRE

Les pages que je viens d'écrire ne sont qu'un résumé de l'Histoire de l'Egypte depuis Mohamed Aly jusqu'à cette heure.

Cette histoire est longue et surchargée de détails. Deux volumes ne suffiraient pas pour l'écrire et surtout pour constater les efforts que le peuple égyptien a faits pour améliorer son état social et pour se délivrer des obstacles accumulés par l'occupation anglaise.

J'ai visité l'Egypte et j'ai scruté son âme nationale, j'ai pu être convaincue que la nation égyptienne actuelle est l'une des nations les plus pénétrées de ce qu'on appelle la civilisation.

Les lettres que mes amis d'Egypte m'envoient sont pleines de réserves que je ne peux deviner et qui provoquent mes angoisses ! Que se passe-t-il ?

MOUSTAFA KAMEL

Le régénérateur du patriotisme égyptien est *Moustafa Kamel Pacha.*

Il s'est consacré depuis l'âge de seize ans à la défense de la liberté de son pays.

En 1891, son baccalauréat terminé, il publia des articles dans les journaux et fonda des sociétés intellectuelles. Il fit paraître une Revue mensuelle pour les écoles.

Encore étudiant, il entra en relations avec le Khédive Abbas II, en 1892.

En 1894, après avoir obtenu la licence en droit de la Faculté de Toulouse, il rentra en Egypte et devint avocat, non pour plaider les affaires individuelles, mais pour défendre les droits de sa patrie égyptienne.

Dès cette date, il combattit par la plume, par la parole, par un patriotisme ardent, la criante injustice de l'occupation anglaise.

Il fonda avec le concours de plusieurs grandes individualités égyptiennes, le Parti National et fût nommé son mandataire en Europe.

Il partit pour la France vers la fin du mois d'Avril 1895. Sa première œuvre de propagande fût un tableau représentant la France libératrice des peuples opprimés. Auprès d'elle, l'Amérique, la Belgique, l'Italie et la Serbie ; plus bas l'Egypte enchaînée

brutalement par l'Anglais qui occupe le Nil. Ce Nil est représenté sous la figure d'un grand vieillard.

Moustafa présenta ce tableau avec un appel émouvant des Egyptiens au Président de la Chambre Française, le 5 Juin 1895.

Ce fut à cette date que Moustafa Kamel commença l'œuvre de libération de son pays.

Moustafa partit pour Toulouse où il prononça son premier discours politique, le 4 Juillet 1895.

De Toulouse il m'écrivit une première lettre dont voici le texte :

Toulouse, le 12 Septembre 1895.

Madame,

Je suis encore petit, mais j'ai des ambitions hautes. Je veux, dans la vieille Egypte, réveiller la jeune. Ma patrie, dit-on n'existe pas. Elle vit, Madame, je la sens vivre en moi avec un amour tel qu'il dominera tous les autres et que je veux lui consacrer ma jeunesse, mes forces, ma vie. J'ai 21 ans, je viens de conquérir ma licence en droit à Toulouse.

Je veux écrire, parler, répandre l'enthousiasme et le dévouement que je sens en moi pour mon pays. On me répète que je veux tenter l'impossible. L'impossible me tente en effet.

Aidez-moi, Madame, vous êtes à tel point patriote que vous seule pouvez me comprendre, m'encourager, m'aider.

Agréez, Madame, mes recpectueux hommages.

Moustafa Kamel.

P. S. — En même temps que cette lettre vous recevrez une petite brochure sur le Péril Egyptien, qui, je l'espère vous intéressera...

Je répondis à Moustafa pour l'assurer de mon concours. Je reçus de lui de chaleureux remerciements. Il m'envoya plus tard une autre lettre datée de Paris, me demandant une entrevue, que je lui accordai immédiatement.

Je vis arriver un très jeune homme qui me parut avoir au plus 18 ans.

— Vous m'avez trompé, lui dis-je, en riant, vous n'avez pas 21 ans.

— Je les ai Madame, et bien sonnés.

Après quelques paroles échangées, je devinai combien était précoce la maturité de ce jeune esprit, combien déjà il avait soupesé la possibilité d'être ce qu'il appelait : le tribun de l'Egypte.

Ses projets très hardis me semblèrent à la fois irréalisables et réalisables.

A tout autre peut-être, ce jeune homme eût paru destiné à se nourrir de son propre enthousiasme, mais sa toute petite brochure était déjà une réalisation.

Amie de l'Egypte, j'attendais depuis bien des années quelque « surgissant » dans la vallée du Nil. J'ai toujours cru au lanceur de grandes paroles, que Dieu suscite à son heure pour semer le bon grain dans les âmes trop longtemps incultes.

Aider un jeune patriote à combattre, à remplir une mission supérieure n'était-ce pas l'un des buts que je poursuivais depuis la fondation de la « Nouvelle Revue », depuis que je cherchais sous toutes les formes politiques, et littéraires un relèvement pour notre France.

A partir de ce jour, des articles furent publiés par Moustafa Kamel dans la « Nouvelle Revue ». J'ai vraiment commencé à remplir mon rôle maternel vis-à-vis de ce très jeune champion d'une grande cause. Je lui ai fait connaître tous les hommes de valeur qui pouvaient s'intéresser à l'Egypte. Je lui

ai donné une à une l'amitié de ses aînés, parmi lesquels ses plus intimes ont été Pierre Loti et le Général Marchand. Je lui ai créé des relations précieuses dans la Presse française, relations qu'il a su très habilement intéresser à sa noble cause. Il a plus tard merveilleusement utilisé la situation d'autres pays, en Angleterre même.

Et cela au moment où les Anglais croyaient avoir définitivement arrêté tout élan du patriotisme égyptien, réduit à néant toute velléité d'indépendance au pays des Pharaons.

Par la défaite des troupes d'Arabi, due à l'incapacité de leur chef militaire, un jeune chef civil surgissait, instruit à l'européenne, ayant pris contact avec les éléments de la politique contemporaine, sentant grandir en lui la résolution de défendre son pays par les moyens légaux, avec les armes de la raison, et cela par les forces d'une opposition, appuyée sur le sentiment de la justice et de la puissance des arguments logiques.

Moustafa Kamel n'avait en l'esprit rien de chimérique, son sens pratique était parfois stupéfiant, car il y mêlait la plus claire perception de l'avenir.

Le jeune tribun, déjà grand par son patriotisme, était resté à Paris sur mon conseil et il avait fait à la Société de géographie une conférence très intéressante que je publiais le 15 Décembre dans la « Nouvelle Revue » et qui avait pour titre « l'Absorption par l'Angleterre ».

J'ai connu un à un tous ses projets, il m'a confié toutes les étapes de l'organisation de son parti. J'ai sans cesse admiré sa pénétration de l'âme égyp-

tienne, véritable miracle accompli en quelques années.

Moustafa Kamel n'a cessé de se passionner pour son œuvre. Il a parcouru toute l'Europe, entrant en relations avec toutes les personnalités les plus influentes de la politique ou du journalisme. Son ardeur, ses convictions intéressaient et obligeaient à réfléchir.

Dans des interviews toujours remarquées, il exposait la question de l'occupation anglaise avec une clarté, disons une habileté qui pénétrait l'esprit de ses auditeurs ou de ses lecteurs ; il leur montrait l'intérêt qu'eux-mêmes et leurs pays pouvaient avoir à la défense des intérêts égyptiens.

Jamais Egyptien n'a eu plus de succès oratoires et par conséquent plus d'envieux que Moustafa Kamel.

Il demandait, à haute voix, la liberté de son peuple et l'indépendance de son pays, L'un de ses principes les plus absolus était l'entente entre l'Egypte et la Turquie à propos de l'occupation anglaise. Il était évident que, si la Turquie, dans le passé, avait accepté les visées de l'Angleterre en Egypte, celle-ci aurait été sans partisan international.

Malgré sa jeunesse, Moustafa Kamel atteignait dans tout l'Orient et dans tous les Pays de l'Islam la popularité la plus grande et la situation la plus honorée. On peut dire que ses correligionnaires admiraient en lui, non seulement l'art de la parole qui impressionne si vivement les orientaux, mais cette flamme patriotique qui animait d'un mot la leur et qui l'embrasait, au point que ni le martyr de son frère Aly, condamné à la dégradation pour

des actes de patriotisme, ni Fachoda, ni la trahison de plus d'un de ses anciens amis et alliés, ni le traité anglo-français, ni aucun des faits qui eussent découragé tout autre, n'avaient pu éteindre son ardeur et sa foi dans l'avenir.

En même temps qu'il poursuivait par la parole et par la plume sa lutte contre l'occupation, il fondait une école au Caire en 1898, école portant son nom. Son but était de donner à la jeunesse égyptienne une éducation nationale et de fournir aux Egyptiens riches un exemple d'ailleurs bientôt imité.

Cette école est devenue après sa mort un grand collège qui donne les deux enseignements primaire et secondaire. Elle a ceci de particuier, qu'en même temps que les fils des classes aisées reçoivent une instruction solide, la même instruction est reçue par les enfants des classes pauvres, la moitié des élèves gratuits étant admise.

Faire surgir des valeurs dans les milieux inférieurs où elles sont enfouies, consacrer la fraternité qu'enseigne le Prophête, aider les petits à conquérir un rang social, alors que les Anglais repoussent tous ceux qui n'appartiennent pas à des milieux élevés, telle était la généreuse ambition de Moustafa Kamel.

J'ai assisté en 1904, au Caire, à une distribution des prix de son école, je l'ai entendu parler à ces enfants riches et pauvres, à leurs parents, à une assemblée de quatre mille personnes, par le plus beau des jours ensoleillés de la lumineuse Egypte.

La parole et l'école ne suffisaient pas à Moustafa Kamel pour servir la cause nationale à laquelle il avait voué sa vie. Il fonda en 1900 un journal quoti-

dien, « Al-Lewa » (L'Etendard) dont le succès fût immédiat et dont la renommée et l'influence sont toujours universelles en Orient.

« Al-Lewa » fût l'arme la plus puissante contre le joug anglais en Egypte. Malgré un labeur incessant, Moustafa Kamel ne manquait jamais une occasion d'écrire des brochures, des livres qui faisaient germer ses idées patriotiques. Ses discours sont traduits en français dans un grand volume et jusqu'en 1905. Les lettres que M. W. E. Gladstone, le Premier anglais, lui a adressées, y sont publiées.

Dans une lettre, M. Gladstone déclare que le moment de l'évacuation a sonné depuis quelques années. Cette lettre est datée du 14 Janvier 1896.

Moustafa Kamel faisait sous toutes les formes la guerre au découragement, à l'indifférence, au manque de patriotisme, trois fléaux qui menaçaient, qui menacent encore l'Egypte et qui sont plus dangereux que l'envahisseur. Les mêmes conseils à ses patriotes se répètaient souvent dans ses discours et leur répétition allait grandissant en un crescendo constant. Toutes les formules du patriotisme ont leur uniformité héroïque. Rappelons-nous le : « Il faut détruire Carthage ».

Ce qu'il y a de grand dans les conceptions de Moustafa Kamel quant au progrès de l'Egypte nouvelle, c'est qu'il cherchait à les greffer sur les traditions anciennes, sur la vieille science arabe qui a dominé le monde pendant des siècles, la science moderne, sauvegardant ainsi la fierté de sa race, qui n'accepte à cette heure qu'un rendu de ce qu'elle a prêté à l'Europe en d'autres temps.

L'AFFAIRE « DENCHAWAÏ »

Moustafa Kamel ne laissait jamais le silence se faire sur une erreur des occupants de son pays sans en profiter. L'accident de Denchawaï en est la preuve.

Cet accident arrivé en 1906 et qui a préoccupé le monde entier se résume dans l'article que Moustafa Kamel a publié dans le « Figaro » du 11 Juillet 1906 et dont voici le texte :

A la Nation anglaise et au Monde civilisé

Une douloureuse affaire, éclatant dans un village du Delta, à Denchawaï, en Egypte, vient d'émouvoir les sentiments d'humanité du monde entier. Des hommes libres d'esprit et indépendants de caractère ont élevé la voix en Angleterre et demandé s'il sied à son prestige, à son honneur et à son intérêt de laisser commettre, en son nom, un acte injuste et cruel.

Tous ceux qui sont réellement épris d'humanité et de justice doivent examiner et juger cette affaire qui passionne toute une nation.

Le 13 juin dernier des officiers anglais quittaient leur camp et passaient près de Denchawaï, dans la province de Menoufieh, pour chasser des pigeons dans les propriétés privées Un vieux paysan avertit l'interprète qui les accompagnait que, l'an dernier, les habitants avaient été exaspérés de voir leurs pigeons tués par les officiers anglais et que ceux-ci pourraient les irriter davantage en recommençant la chasse.

Malgré cet avertissement, la chasse commence. Des coups de feu sont tirés ; une femme est blessée et une ferme incendiée. Les fellahs accourent de tous côtés ; une bagarre a lieu où trois Egyptiens sont blessés par les Anglais et trois officiers anglais blessés par les Egyptiens, L'un des blessés, le capitaine Bull, s'échappe de la mêlée et parcourt à toute vitesse une distance de cinq kilomètres par une

chaleur de 42 degrés et tombe mort d'insolation. Les soldats anglais apprenant ce qui arrive à leurs officiers, envahissent Sersena, un village voisin de Denchawaï, et tuent un fellah en lui brisant le crâne.

Voilà les faits : à peine connus, les dirigeants anglais perdent la tête et se révoltent de voir les Egyptiens défendre leurs propriétés et se défendre eux-mêmes Au lieu de considérer l'affaire, avec sang-froid, comme toutes les rixes, ils exagèrent, et bien avant le jugement les journaux dévoués àl'occupation annoncent que les peines à infliger et l'exemple seront terribles. Ce n'était pas de la justice qu'il fallait, mais de la vengeance atroce !

Le ministère de l'intérieur, sur l'ordre de M. Matchell, le conseiller anglais, a publié une semaine avant le jugement une note officielle où il écrasait les accusés sous les charges et pesait ouvertement sur les juges et sur l'opinion publique. Un journal au service de l'occupation a poussé le mépris de la justice jusqu'à publier la nouvelle que les potences étaient parties pour Denchawaï. Le peuple, terrifié, se demandait quel ugement allait suivre une pareille démonstration.

Or, c'est dans ces circonstances que le tribunal se réunit le 24 juin. Et quel tribunal ! Un tribunal exceptionnel qui n'a ni code, ni loi et dont les juges peuvent condamner à toutes les peines imaginables ; un tribunal dont la majorité appartient aux Anglais et qui n'admet ni appel ni grâce ! Le décret qui l'a créé en 1895 — sous la pression de lord Cromer, pression qui ne tolère jamais chez le gouvernement khédivial la moindre résistance — ce décret, dis-je, donne à celui qui le lit l'impression que l'armée anglaise — à qui l'Angleterre a confié la mission de rétablir l'ordre en Egypte — est elle-même en danger perpétuel pour avoir besoin d'un pareil tribunal, ou plutôt d'un pareil instrument de terreur !

Ce tribunal passe trois jours à étudier l'affaire. Il apparaît clairement que ce sont les officiers anglais qui ont provoqué les fellahs en chassant dans leurs propriétés et en blessant une femme, et que les fellahs ont attaqué les Anglais comme *chasseurs braconniers* et non pas comme officiers britanniques. Des médecins anglais, entre autres

le docteur Nolin, le médecin officiel des tribunaux, ont reconnu devant le tribunal que le capitaine Bull est mort d'insolation et que ses blessures seules n'auraient pas suffi à occasionner sa mort.

Le tribunal ne donne que trente minutes à plus de cinquante accusés pour faire leurs dépositions. Il refuse d'entendre un agent de la police qui affirme que les officiers anglais ont tiré sur les fellahs et base son jugement sur les seules affirmations des officiers qui ont provoqué la bagarre !

Le 27 juin le jugement est rendu : 4 Egyptiens sont condamnés à la pendaison, 2 aux travaux forcés à perpétuité, 1 aux travaux forcés à quinze ans, 6 aux travaux forcés à sept ans, 3 à l'emprisonnement pendant un an et à la flagellation publique, et enfin 5 à la flagellation sans emprisonnement, qui a consisté pour chacun d'eux en cinquante coups de courbache (fouet à cinq lanières !)

***

Ce jugement décrétait l'exécution pour le lendemain même. De sorte que quinze jours seulement s'étaient passés entre les faits et la condamnation !

A quatre heures du matin, mercredi 27 juin, les quatre condamnés à mort et les huit condamnés à la flagellation sont amenés de Chibin, chef-lieu de la province de Menoufieh, au village de Chouhada, à quatre kilomètres de Denchawaï. Là, durant neuf heures, ils ont attendu la terrible vengeance. A une heure de l'après-midi du jeudi 28 juin on les conduits à Denchawaï. Les dirigeants anglais avaient tenu à ce que l'éxécution eût lieu à la même heure et à l'endroit même de la bagarre.

Dans un cercle de deux mille mètres, entouré de cordes, les potences et les piloris furent dressés. Les condamnés étaient entourés par les soldats anglais (des dragons), et ceux-ci protégés par des cavaliers égyptiens. M. Matchell et le gouverneur de la province dirigent l'exécution. Le fils du premier condamné à mort s'approche d'eux et leur demande de le laisser recevoir de son père ses dernières recommandations. Ils repoussent cette suprême prière !

A une heure et demie, les soldats anglais montent à cheval et tirent leurs épées; une minute après, la pendaison commence.

Un homme est pendu ; les membres de sa famille, ses parents et toute la population, massés à distance, remplissent l'air de leurs cris déchirants. Deux autres sont flagellés en présence du cadavre.

La même scène se répète ensuite trois fois. Quatre hommes sont pendus et huit flagellés. L'horrible scène dure une heure ! Scène sauvage, révoltante, s'il en fut jamais, durant laquelle des assistants européens pleurèrent des larmes de pitié et d'horreur! Et chacun s'en alla répétant ce mot de l'un des pendus : *Maudits soient les tyrans ! maudits soient les tyrans !*

Cette journée du 28 juin 1906 restera une date fatale dans l'histoire. Elle est digne de figurer dans les annales des débauches de la barbarie.

La violence de l'indigantion a gagné l'Egypte entière au récit de ces exécutions. Tous les ennemis de l'Angleterre n'auraient jamais pu produire un tel résultat après cinquante ans de lutte. Et ce sont des agents anglais qui ont fait cette besogne !

Les poètes égyptiens ont écrit sur l'exécution de Dencha-waï des vers qui perpétueront le souvenir des scènes où la civilisation et l'humanité ont été outragées de la façon la plus révoltante.

Et je viens aujourd'hui demander à la nation anglaise elle-même et au monde entier si un manquement aussi absolu aux principes de la justice et aux lois de l'humanité peut être toléré.

Je demande aux Anglais, jaloux de la renommée et du prestige de leur pays, de nous dire s'ils entendent grandir l'influence morale et matérielle de l'Angleterre par la tyrannie et la barbarie.

Je demande à ceux qui parlent si haut d'humanité et qui emplissent le monde de leur indignation contre des scandales mille fois moins révoltants chez les autres peuples que celui de Denchawaï, de prouver leur sincérité en protestant énergiquement contre un acte monstrueux qui suffit à

perdre, à tout jamais, la civilisation européenne aux yeux des peuples orientaux.

Je demande enfin à la nation anglaise s'il est digne d'elle de laisser ses représentants recourir après vingt-quatre ans, à des lois d'exception et à des procédés plus que barbares pour gouverner l'Egypte et apprendre aux Egyptiens les lois de la justice humaine!

***

J'admire sincèrement et avec reconnaissance, les députés et les écrivains anglais qui ont crié leur horreur de la sinistre tragédie jouée en Egypte. Mais, voyant que l'opinion était soulevée par eux et qu'elle condamnait la politique de lord Cromer, sir Eward Grey a parlé à la Chambre des communes du prétendu fanatisme musulman en Egypte. Il a adjuré les députés de ne pas se mêler des affaires égyptiennes, pour ne pas affaiblir devant un danger, que je déclare hautement chimérique, le gouvernement égyptien, ou plutôt le tout-puissant lord Cromer.

Ce danger n'est pour les dirigeants anglais en Egypte qu'un moyen de légitimer l'atrocité récente et d'autres atrocités dans l'avenir.

Or ce danger n'existe pas et de pareilles atrocités ont pour but de le faire naître.

Au nom de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, j'affirme que le fanatisme religieux n'existe pas en Egypte. L'islamisme y est dominant puisqu'il est la religion de la grande majorité. Mais *islamisme ne dit point fanatisme.*

Sir Edward Grey a été induit en erreur. Je le prie de réfléchir un instant à ceci : S'il y avait vraiment un sentiment fanatique en Egypte, est-ce que l'Angleterre aurait osé juger cinquante-deux musulmans devant un tribunal exceptionnel composé de quatre chrétiens et d'un seul musulman ?

Est-ce que la révoltante exécution de Denchawaï n'aurait pas suffi, s'il y avait fanatisme, à allumer son feu destructif et foudroyant ?

Est-ce que toutes ces provocations n'auraient pas exaspéré

le peuple égyptien et causé une explosion de ce prétendu fanatisme ?

Pourquoi ce sentiment fanatique, dont parle sir Eward Grey, n'a-t-il pas engendré des rixes comme celle de Denchawaï pendant l'affaire de Tabah où la grande majorité des Egyptiens donnait raison à la Turquie et où les soldats anglais ont toujours pu circuler partout en toute sécurité ?

Les débats de l'affaire de Denchawaï ont surabondamment prouvé que l'islamisme n'était pour rien dans l'affaire et que les officiers anglais avaient même trouvé un concours utile et spontané parmi des fellahs musulmans.

Les Egyptiens sont en droit de demander une enquête sérieuse et complète sur la question. L'Egypte est à deux jours de l'Europe. Que les Anglais, épris de justice et désireux de ne pas souiller l'honneur de l'Angleterre, y viennent. Qu'ils aillent dans les villes et dans les campagnes. Qu'ils voient de leurs propres yeux comment les chrétiens de toutes les nationalités vivent avec les fellahs et avec tous les Egyptiens. Qu'ils se convainquent par eux-mêmes que le peuple égyptiens n'est point fanatique, mais qu'il est désireux de justice et d'égalité et qu'il veut, à tout prix, être traité comme un peuple et non pas comme un troupeau.

Oui, le peuple égyptien a le sentiment de sa dignité, on ne peut le nier aujoud'hui. Il demande que ses enfants soient traités sur le même pied d'égalité que les étrangers, ce qui n'est vraiment pas excessif.

Sir Eward Grey parle de protéger les Européens contre les Egyptiens ; mais qu'il nous montre le danger qui menace les Européens habitant l'Egypte ! Ne vivent-ils pas dans les meilleurs termes avec les Egyptiens ? n'ont-ils pas les capitulations pour les protéger ? Mais les Egyptiens, qui les protège ? Ne voyons-nous pas quelquefois des criminels étrangers — contre les actes desquels toutes les colonies européennes protestent — tuant et blessant des Egyptiens et échappant aux tribunaux égyptiens ? Et quelle peine va-t-on infliger aux soldats anglais qui ont tué un fellah près de Denchawaï et aux officiers qui ont blessé une femme et trois hommes ?

Lord Cromer se défend dans son dernier rapport contre

ceux qui attaquent le pouvoir absolu qu'il exerce en Egypte en disant que ses actes sont contrôlés par le Parlement et l'opinion en Angleterre ainsi que par la presse en Egypte. Surveillance et contrôle illusoires, puisque quand le Parlement s'occupe des affaires égyptiennes et réprouve des actes barbares, lord Cromer dit à Sir Eward Grey que le fanatisme est menaçant sur les bords du Nil et que le Parlement doit se taire. De cette façon, rien ne peut empêcher lord Cromer de continuer à gouverner l'Egypte par les lois les plus iniques.

C'est pourquoi il y va de l'honneur de la nation anglaise de peser les affirmations officielles et les nôtres, de faire une enquête sérieuse et d'examiner impartialment le problème qui se pose actuellement devant elle.

Lord Cromer a passé des années entières à affirmer que ce sont les princes et les grands personnages d'Egypte qui haïssent l'occupation, parce qu'elle les a dépouillés de leur pouvoir, mais que les fellahs l'adorent et bénissent le régime actuel.

Or, si les fellahs de Denchawaï n'ont attaqué les officiers anglais que parce qu'ils ont vu une de leurs femmes blessée, le jugement et l'exécution paraissent hideux et doivent indigner le monde entier. Si, au contraire, les fellahs ont obéi à un sentiment de haine religieuse ou nationale, lord Cromer doit avouer qu'ils maudissent l'occupation et que l'administration de Sa Seigneurerie aboutit au plus piteux avortement. Et M. Dillon peut, en ce cas, affirmer que le « le discours de sir Edward Grey est le plus triste commentaire de la situation et de la politique de l'Angleterre en Egypte ».

Tous ceux qui vivent en Egypte et qui ont l'amour de l'impartialité et de la vérité reconnaissent que l'affaire de Denchawaï n'a point été le fruit d'un mouvement anti-européen et que les Egyptiens sont le peuple le plus tolérant de la terre !

⁂

Le programme national de ceux qui ont une action sur l'opinion en Egypte est bien clair. Nous voulons, par l'instruction et la lumière du progrès, relever notre peuple,

lui donner la conscience de ses droits et de ses devoirs, et lui faire connaître la place qu'il doit occuper dans le monde. Depuis plus d'un siècle nous avons compris qu'il n'y a point d'existence possible pour les peuples s'ils ne prennent pas la voie de la civilisation occidentale et nous sommes le premier peuple oriental qui ait tendu la main à l'Europe. Nous continuons à marcher dans le chemin que nous avons pris.

C'est par l'instruction, le progrès, la tolérance et un esprit libéral que nous gagnerons l'estime du monde et la liberté de l'Egypte.

Notre but est l'indépendance de notre patrie. Rien ne pourra nous le faire oublier !

La sympathie que nous avons pour les autres peuples musulmans est bien légitime et n'a rien de fanatique. Il n'y a pas un seul musulman éclairé qui puisse croire une minute que les peuples de l'Islam peuvent se liguer contre l'Europe. Ceux qui parlent d'un pareil esprit sont ignorants ou désireux de creuser à dessein un fossé entre le monde européen et les musulmans.

C'est par une renaissance islamique prenant son essor dans la science et l'esprit libéral que les peuples de l'Islam peuvent se relever.

L'Egypte a une place à part en Orient. Elle a donné au monde le canal de Suez et ouvert le Soudan à la civilisation. Elle possède une élite d'esprits supérieurs et le progrès de la nation par la nation y marche à pas de géant. On ne peut pas la gouverner comme un pays lointain, caché du fond de l'Afrique, sans contact avec l'Europe. Ne voit-on pas des Anglais s'indigner de ce qui se passe au Congo et ailleurs? Comment alors peuvent-ils permettre les crimes les plus atroces en Egypte?

L'Europe entière doit s'intéresser à l'Egypte. Elle y a des intérêts considérables et beaucoup de ses nationaux y ont fait de grandes fortunes.

Les lois d'exceptions et la tyrannie ne peuvent qu'irriter le peuple égyptien et lui suggérer des sentiments en opposition absolue avec ceux qu'il professe actuellement.

C'est la justice, l'égalité et la liberté que nous réclamons.

Nous voulons une Constitution qui nous délivrera du pouvoir absolu. Le monde civilisé et les vrais amis de la liberté et de la justice en Angleterre ne peuvent qu'être avec nous et exiger, comme nous, que l'Egypte, qui a donné au monde la plus belle et la plus haute civilisation, ne soit pas un champ de barbarie, mais un pays où la civilisation et la justice peuvent devenir aussi fécondes que sa terre bénie !

MOUSTAFA KAMEL PACHA. »

Dans la lutte qu'il soutenait, Moustafa Kamel dépassait la mesure de ses forces.

Le médecin qui le soignait m'avait conseillé d'user de mon influence pour qu'il fasse le plus tôt possible une saison à Vichy ; mais je ne pus l'empêcher de partir pour Londres. Le dévouement à son pays idolatré dominait en lui toutes considérations personnelles.

Il partit le 15 Juillet 1906 pour l'Angleterre, étant muni de lettres importantes. Je le recommandais entre autres influences à celle de M. Stead, Directeur de la « Review of Reviews ».

Il parvint à émouvoir l'opinion anglaise par son éloquence et l'ardeur de son patriotisme. Ses interviews, ses articles dans la presse anglaise contraignirent Sir E. Crey, Ministre du Foreign Office à déclarer que l'Angleterre considérait l'Egypte comme un pays civilisé après que lui-même, l'avait jugé quelque peu sauvage et fanatique.

BANQUET A LONDRES

Moustafa Kamel conscient de sa croissante influence offrit à Carlton Hôtel le 26 Juillet 1906, un

grand dîner auquel nul ne manqua parmi les invités députés, écrivains, journalistes.

Il y prononça avec cette éloquence qui gagnait les cœurs en même temps qu'elle lui assurait les esprits, un discours où plutôt une plaidoirie qui précisa clairement la situation de son pays vis-à-vis de l'Angleterre, Discours dont voici les termes :

PROGRAMME ET VUES DU PARTI NATIONAL EGYPTIEN

(Discours prononcé par Moustafa Kamel Pacha à un dîner politique donné à Carlton Hôtel, à Londres. Jeudi, 26 Juillet 1906.)

« Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en acceptant mon invitation. Je suis vraiment heureux de saisir cette occasion pour vous parler de l'Egypte et proclamer la vérité sur les sentiments et les idées des Egyptiens

Des gens intéressés répandent souvent en Europe et particulièrement en Angleterre des erreurs et des mensonges sur les choses d'Egypte et les sentiments des Egyptiens. Mais nous avons la certitude que la vérité, toujours vaillante et puissante finira par triompher et anéantir ces édifices de calomnies et de fausses accusations.

FANATISME ET ISLAMISME

« Pendant que l'Egypte entière, indignée et outrée par l'horrible exécution de Denchawaï, se demande dans quel temps et sous quel régime elle vit, alors qu'elle s'attend à une justice supérieure et à l'impartialité qui, seule, peut honorer les civilisés ; on lance contre elle la plus imméritée, la plus fausse des accusations ; celle du fanatisme.

« Ainsi l'humiliation et la douleur de tout un pays, de toute une race, à Denchawaï, par un jugement inouï et une exécution plus que barbare n'ont pas suffi aux gouvernants de l'Egypte ; il leur a fallu encore autre chose ; jeter le discrédit sur la nation égyptienne et arracher au peuple anglais l'approbation d'une tyrannie sans frein.

« Non, mille fois non; l'Egypte n'est point fanatique et il faut être vraiment de mauvaise foi pour la comparer au Tchad, au Zinder et aux autres pays plongés dans les pires obscurités de l'ignorance.

« Si nous étions fanatiques, si toute une nation de douze millions d'habitants haïssait les chrétiens habitant chez elle, aucune force au monde ne pourrait arrêter, ni étouffer ce fanatisme. Il aurait prouvé son existence et sa vitalité par des démonstrations réelles. Il aurait éclaté aux récits de l'exécution de Denchawaï et aux provocations continuelles de ceux qui ne cessent d'attaquer notre foi et qui veulent nous imposer la leur.

« Quoi! L'Egypte serait fanatique après un siècle de civilisation et par la volonté de ceux que l'Europe

a nourris de sa science et de son esprit ! Mais c'est une accusation absolument inacceptable et rédicule.

« Je sais qu'on répète ici et ailleurs que l'affaire de Tabah a prouvé l'existence d'un prétendu fanatisme en Egypte, par le seul fait que les Egyptiens ont donné raison à la Turquie. Mais quelle preuve peut-on apporter à la manifestation de ce fanatisme ? Y a-t-il eu une seule, je répète une seule, manifestation anti-chrétienne pendant la durée, avant ou après l'affaire de Tabah ! Non, il est impossible d'en citer aucune. Il y eut seulement des polémiques dans la presse et il est étonnant que l'Angleterre, si habituée à la divergence d'opinions en politique, se laisse tromper par ceux qui appellent « fanatisme » un sentiment naturel et une simple discussion.

« Non, Messieurs, les Musulmans d'Egypte ne sont point fanatiques, ils sont, je l'affirme, le peuple le plus tolérant de la terre. Et si vous appelez « fanatisme » le sentiment islamique, sans lequel on ne peut pas être musulman, pourquoi ne donneriez-vous pas le même nom au sentiment qui a poussé la majorité des Anglais et le grand Gladstone à leur tête, à sympathiser avec les chrétiens d'Orient et à les soutenir plus d'une fois par les armes.

« Plusieurs raisons nous interdisent d'être fanatiques.

« En premier lieu les dogmes de l'islamisme qui sont, là-dessus, catégoriques, puisqu'ils nous ordonnent de traiter les chrétiens avec justice et équité. Notre prophète, lui-même, ne s'est-il pas marié à une chrétienne et n'a-t-il pas donné par là, la preuve de son extrême tolérance ?

« Les exemples de la tolérance musulmane sont nombreux dans l'histoire et s'ils n'ont pas toujours été suivis, la cause réside dans la fatalité des bouleversements que plusieurs peuples ont subis à des heures tristes de leur vie.

« Le peuple égyptien a compris l'islamisme dans son esprit le plus large et le plus libéral, et ses qualités naturelles lui ont permis de le pratiquer tel qu'il doit l'être.

« En second lieu, la civilisation et la lumière de la science ont donné aux Egyptiens le discernement, le jugement et le bon sens. Ils savent que les Européens et les chrétiens habitant l'Egypte ne sont point responsables de la politique européenne et de ses erreurs et qu'ils ne peuvent pas les en accuser.

« Bien au contraire, beaucoup de ces colons et de ces Européens nous témoignent, à chaque occasion, leur sympathie, leur amitié et l'intérêt qu'ils prennent à notre relèvement.

« Comment pourrions-nous oublier leur concours spontané et généreux pour la création de nos écoles nationales ? Comment pourrions-nous haïr des travailleurs, qui ont tout demandé à leur énergie et à leur capacité, et qui ont pour l'Egypte une profonde reconnaissance ?

« Enfin, nous ne sommes point fanatiques parce que l'intérêt supérieur de notre patrie nous commande de vivre dans les meilleurs termes avec les Européens. Nous n'avons aucun intérêt de mettre l'Europe contre nous, et nous avons tout avantage à l'avoir pour nous.

« Le Japon, et d'autres pays avant lui, nous ont

appris que la seule lutte capable de relever un pays est celle faite pour vaincre l'ignorance et conquérir la science, le progrès et l'estime du monde.

« Ce n'est donc pas par des sentiments de haine religieuse que nous travaillons à réveiller notre race et à lui donner une place digne d'elle parmi les nations ; mais par le progrès, la science et l'esprit libéral.

FINANCE ET INDEPENDANCE

« Le mouvement qui existe réellement en Egypte, populaire et incontestable, est un mouvement national. Le peuple égyptien est plus que jamais attaché à l'indépendance de son sol. Si quelques diplomates anglais feignent maintenant d'oublier les promesses et les engagements, donnés solennellement par leurs hommes d'Etat pour rendre l'Egypte aux Egyptiens, nous ne les avons, nous, jamais oubliés ! Chaque Egyptien les répète encore et les répètera toujours, sachant que la parole donnée n'a pas de prescription et disant avec Lord Dufferin que *l'indépendance n'a pas de prix !*

« Et si même ces engagements n'étaient pas pris, quel idéal et quel but l'Egyptien peut-il avoir, sinon l'indépendance de son pays ?

« Beaucoup de gens sont hypnotisés par la situation financière de l'Egypte, et s'étonnent que les Egyptiens ne soient pas heureux sous le régime de l'occupation. A les entendre, on dirait que l'Egypte est un bazar, et non une patrie !

« Je les prie de regarder un peu plus attentivement les choses, d'examiner l'état moral de l'Egypte et de comprendre surtout, qu'il n'y a point de prospérité, ni de fortune qui puisse faire oublier à l'homme sa dignité, sa mission dans le monde, et la liberté dans son pays.

LE SOUDAN

« Pour bien comprendre pourquoi les Egyptiens souffrent tant de l'occupation anglaise, il faut se rappeler d'abord que le Soudan, qui est l'âme même de notre pays et pour lequel nous avons fait tant de sacrifices, en hommes et en argent, nous a été arraché par la politique anglaise. L'Egypte n'a aujourd'hui au Soudan qu'un seul rôle : celui de donner une armée pour le pacifier et l'organiser, et l'argent nécessaire pour l'administrer !

« Et c'est une grande tristesse pour chaque Egyptien de voir cette partie de la Vallée du Nil gouvernee à part, dominée par l'Angleterre et prise à l'Egypte.

LES EGYPTIENS DANS LE GOUVERNEMENT

« Les gouvernants anglais ne se sont pas contentés de cette blessure qui saigne au cœur de tout Egyptien. Ils ont tenu à l'humilier dans sa dignité, et en Egypte même.

« L'Angleterre, vous vous le rappelez certainement a hautement déclaré, par la voix autorisée de ses ministres, que le but principal de l'occupation était

d'élever les Egyptiens et de les rendre capables de se gouverner eux-mêmes. Or, le système suivi par les Anglais en Egypte consiste à effacer et a anihiler l'élément égyptien dans le gouvernement. Toujours le nombre des fonctionnaires anglais augmente et celui des Egyptiens devient plus restreint.

« Il est interdit aux fonctionnaires égyptiens d'avoir de la volonté, ou de l'initiative et ce fait est tellement connu, tellement avéré, qu'un écrivain anglais a proposé dans le « Morning Post », il y a un an, la suppression des ministres égyptiens, derrière lesquels les conseillers anglais décident de tout et ne leur laissent rien à faire.

« Pour justifier cette politique, Lord Cromer, a dit dans son rapport, l'avant-dernière année, que les Egyptiens sont éblouis par la lumière de la civilisation, qu'ils sont incapables de se diriger seuls et que l'Anglais doit toujours conduire l'Egyptien, même si celui-ci est son chef !

« Avec une pareille politique et des principes aussi extraordinaires, ne vous étonnez donc pas de voir les Egyptiens, si blessés dans leur dignité et si indignés contre l'occupation. Lord Cromer a peut-être oublié en écrivant cela, que l'Egypte possède une élite intellectuelle supérieure et qu'elle a envoyé des missions en Europe, pour s'instruire, dès le commencement du dix neuvième siècle, alors que le Japon était encore fermé à la civilisation et au monde.

« Il est permis, toutefois, de demander à Sa Seigneurie ce que l'Angleterre a fait en Egypte pendant vingt-quatre ans, si vraiment les Egyptiens restent encore incapables de se gouverner eux-mêmes. Il

lui sera difficile, je suppose, de ne pas dire qu'elle n'a rien fait pour le relèvement, ou qu'elle a tout fait pour le retarder. Mais alors, son œuvre, cette œuvre dont on parle tant, que devient-elle ?

L'OCCUPATION ET L'INSTRUCTION

« Une des raisons capitales du mécontentement des Egyptiens est le système suivi dans l'instruction publique. Il consiste :

1° A éloigner la classe pauvre des écoles gouvermentales ;

2° A tout apprendre aux élèves en anglais, de sorte que la langue nationale, l'arabe, est sacrifiée comme langue scientifique ;

3° A faire des élèves, des instruments et des fonctionnaires dociles et dans ce but on néglige l'étude de l'histoire, de la philosophie et des sciences, qui cultivent vraiment l'intelligence de l'homme et lui donnent le sentiment de sa valeur et du rôle qu'il doit jouer dans la vie.

« Avant l'occupation — alors que le budget de l'Egypte était beaucoup moins important qu'aujourd'hui — les écoles gouvernementales étaient gratuites et beaucoup de pauvres ont vu leurs fils en sortir instruits et brillants et conquérir des situations enviées.

« Mais Lord Cromer a tout fait pour abolir cette noble attitude du gouvernement égyptien et il a réservé l'instruction aux seuls riches, rien qu'aux

riches. Il n'a voulu accorder aux pauvres que de petites écoles, où ils ne peuvent recevoir que l'instruction la plus élémentaire !

« Ainsi un pauvre est condamné, par l'occupation anglaise, à rester pauvre toute sa vie, et il n'est plus donné à l'intelligence de se développer et d'occuper la place dont elle est digne !

« Nous faisons nous, Egyptiens, tout ce qui est possible pour remédier à cet état lamentable. Beaucoup d'élèves pauvres sont instruits gratuitement dans des écoles nationales fondées par des sociétés ou des particuliers et montrent de très grandes aptitudes.

« L'attitude de Lord Cromer, dans l'instruction publique est condamnée par tout le peuple égyptien.

LA JUSTICE EN EGYPTE

« La question de la justice nous préoccupe énormément aussi. D'un côté, le nombre des magistrats anglais dans nos tribunaux, va toujours croissant et d'autre côté, Lord Cromer conserve ce tribunal exceptionnel, dont l'œuvre à Denchawaï nous a tant révolté.

« C'est une monstruosité que de laisser dans un pays civilisé, — et faisant moralement et intellectuellement partie de l'Europe — un tribunal qui n'a ni code, ni lois, et qui ne connaît, ni appel, ni grâce !

« Son existence est un outrage au droit, à la justice, au peuple égyptien et à l'honneur de la civilisation britannique !

« Il est du devoir de l'Angleterre de faire disparaître une pareille institution. L'univers entier a entendu des millions de fois, vos voix retentissantes parler d'humanité et de civilisation. Vous avez protesté, de toutes vos forces, contre les injustices commises chez les autres peuples. Il est un devoir impérieux, pour vous, celui de protester contre celles commises en Egypte en votre nom. Vous vous êtes agités, pendant des années, pour savoir si Dreyfus était justement, ou injustement condamné. Vous devez vous demander maintenant s'il y a une justice au monde, pour condamner 21 hommes aux peines les plus atroces — pendaison, travaux forcés et flagellation — pour la mort accidentelle d'un anglais et la blessure de deux autres.

« Et je demande, au nom de tous les vrais amis de la justice et de l'humanité, la révision du procès de Denchawaï, devant des magistrats absolument indépendants, comme ceux de la cour d'appel mixte d'Alexandrie, par exemple.

« Il dépendra de vous, Messieurs, d'effacer cette tache qui a déshonoré l'humanité à Denchawaï.

LES CAPITULATIONS

« Une des questions se rattachant à la justice est celle du jugement des criminels étrangers en Egypte. Les Egyptiens sont indignés, toutes les fois qu'un criminel étranger échappe à la loi du pays, grâce aux capitulations. Lord Cromer propose leur

suppression, la formation d'un conseil international ayant le droit de légiférer et une délégation donnée à l'Angleterre par l'Europe.

« Cette proposition est inacceptable pour l'Europe. Les Capitulations sont trés chères aux Européens et l'Egypte, qui fait partie de l'empire ottoman, ne peut pas les abolir sans que le même fait se produise en Turquie.

« Mais il y a une solution plus pratique de la question, c'est de donner aux tribunaux mixtes le droit de juger les crimes et les délits commis par les étrangers. Ces tribunaux ont la confiance de tous et je suis convaincu que l'Europe n'hésitera pas à accorder cette juste demande, si elle lui est faite.

CONSTITUTION ET DROITS DE L'EGYPTE

« Tout le monde n'a pas oublié que l'Egypte a réclamé et obtenu, pendant la révolution de 1882, une Constitution. Mais l'Angleterre l'a annulée en promettant par la voix de Lord Dufferin de la rendre à l'Egypte quand le moment viendrait. Or il y a vingt quatre ans que nous l'attendons, cette constitution et nous constatons toujours, avec quelle amertume ! que le pouvoir absolu du représentant britannique ne fait que grandir et s'étendre.

« Rien ne peut assurer aux Egyptiens la tranquillité, la justice et la bonne marche des affaires, sinon une Constitution solide donnant au peuple le droit de contrôler les actes du gouvernement.

« L'Egypte est plus avancée que quelques états des Balkans, à qui les Puissances européennes, et l'Angleterre en tête, ont donné la liberté.

« Toutes les fortunes de la terre ne peuvent nous faire oublier notre dignité et nos droits. L'Angleterre avait un intérêt évident au progrès financier de l'Egypte, pour gagner la confiance et l'appui des créanciers de la dette égyptienne et pouvoir, avec l'argent de l'Egypte, conquérir et organiser le Soudan. Mais elle n'a pas tenu compte des engagements qu'elle a pris de faire le bien moral des Egyptiens.

« L'opposition des patriotes égyptiens au régime de l'occupation est donc bien légitime. Et si on trouve naturel en Angleterre et dans tous les pays civilisés, qu'il y ait un parti de l'opposition, comment peut-on s'étonner de son existence en Egypte! Et si les impérialistes anglais veulent que la domination de l'Angleterre s'étende partout, comment peut-on trouver extraordinaire que nous demandions seulement l'indépendance de notre pays?

« L'Angleterre n'a pas conquis l'Egypte. Elle y est entrée comme puissance amie, pour consolider le trône khédivial et aider le peuple égyptien à vivre de la vie des nations civilisées. C'est donc une dette qu'elle a contractée de son propre gré envers l'Egypte et envers l'humanité.

« En revendiquant sa liberté, l'Egypte ne demande pas une aumône; mais un droit reconnu et incontesté. Elle réclame son droit à la vie et à l'existence. Je suis convaincu que si vous étiez à notre place, vous auriez les mêmes sentiments que nous et que vous agiriez de même, car il n'y a qu'un seul idéal

digne de remplir la vie de l'homme : l'indépendance et la grandeur de la Patrie! »

⁂

M. John Robertson, éminent député anglais, répondit au discours de Moustafa, en approuvant tout ce qu'il avait dit.

Sir Campbell Bannerman, premier de l'Angleterre, après avoir lu le discours de Moustafa, et pesé la force de ses arguments, exprima le désir de discuter avec lui.

CONVERSATION POLITIQUE AVEC LE PREMIER ANGLAIS

Moustafa Kamel le vit à Downing Street et la conversation suivante eut lieu entre eux:

Sir Campbell Bannerman à Moustafa Kamel Pacha :

— J'ai lu tout ce que vous avez écrit ou dit.

— Je souhaite que vous soyez maintenant convaincu que vos agents en Egypte y ont blessé l'honneur de l'Angleterre en profanant la justice.

— Oui, l'accident de Denchawaï est un fait regrettable.

— L'Egypte doit être libre et indépendante.

— Mais vous n'avez pas d'hommes capables de remplir les fonctions de ministres.

— Pardon, l'Egypte possède des hommes aussi capables que les européens d'être ministres.

— Lord Cromer assure qu'il n'y a pas de ministres capables en Egypte.

— Permettez-moi de vous dire que Lord Cromer agit en Egypte au seul profit de l'Angleterre. Il gouverne avec le ministère Moustafa Pacha Fahmy depuis onze ans et trouve en lui l'ami dévoué de l'Angleterre. Ce ministère est détesté de tous les Egyptiens fidèles à leur pays et à la justice.

Est-ce qu'on peut croire, après une occupation de vingt quatre ans, que l'Egypte ne peut fournir un ministère ou un ministre de l'instruction publique. Ce ministère est sans ministre personnel depuis plus de onze ans.

— Pouvez-vous me donner quelques noms parmi les Egyptiens qui sont capables d'être ministres?

— Avec plaisir.

— Acceptez-vous de former un ministère?

— Mon patriotisme exige que je n'accepte aucun poste dans le gouvernement de mon pays tant que l'occupation y existe. Permettez que nous parlions de la question de l'évacuation, ajouta Moustafa.

— C'est une question qui a besoin tout d'abord qu'on prépare l'esprit égyptien à la forme parlementaire, et je vous assure que si je constate que cette préparation est réelle, peu de temps après vos vœux d'indépendance se réaliseront.

Moustafa répliqua:

— Nous avons toujours été dignes d'une indépendance complète.

— Vous acceptez donc de vous séparer de la Turquie?

— Notre pays aspire à jouir d'une souveraineté complète à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur.

⁂

Moustafa Kamel m'écrivit durant son séjour à Londres tout ce qu'il réalisait de ses projets et m'envoya chaque jour le texte de ses conversations, de ses interviews, de ses articles, de ses discours, que je fis publier dans la presse française.

Moustafa fit remettre à Sir Bannerman une liste contenant 32 noms de ses amis et partisans, capables chacun de diriger un ministère national, les Latif Selim, les Ibrahim Naguib, les Ismaïl Sabry, les Mohamed Saïd, les Saad Zaghloul, les Hassan Assem, les Kassim Amine, les Hussein Rouchdy, les Ismaïl Sirry, les Hussein Wassif, les Mohamed Farid, les Aly Fahmy Kamel, les Ismaïl Sidky, les Abdul Khalek Sarouat, les Yehia Ibrahim, les Mahmoud Salem, les Fouad Selim, les Adly Yeken, les Saleh Sabet, les Wissa Wassif, les Elias Awad, les Omar Loufty, les Aziz Ezzat, les Ismaïl Hassanein, les Labib Batanoni, les Moustafa Fathy, les Ahmed Loufty, les Aly Aboul Fetouh, les Ismaïl Chimy, les Ahmed Fayek, les M. Aboul Nasr, les M. Aly Delavor, étaient tous capables de faire partie d'un gouvernement parlementaire.

Rentré en France après avoir fait des prodiges d'activité et de propagande patriotique à Londres, Moustafa Kamel vint à l'Abbaye prendre un repos de quelques jours auprès de moi.

Il avait, j'en eus la crainte, dépassé la mesure de

ses forces à Londres et dépensé une énergie qu'on pouvait dire surhumaine.

Il reçut des milliers de lettres et de télégrammes de reconnaissance de l'Egypte entière.

UNIVERSITE EGYPTIENNE

Moustafa Kamel apprit, par une lettre de son ami Mohamed Bey Farid, qu'un comité s'était formé au Caire pour ouvrir une souscription dans le but de lui offrir un souvenir de gratitude à son retour. Il répondit à Farid Bey, par une lettre datée du 24 septembre 1906 et qui fut publiée par toute la presse française, le 25, lettre dont voici les termes :

« Mon cher Farid Bey,

« J'ai lu aujourd'hui, dans le *Lewa*, après mon retour d'Hendaye, qu'un comité s'était formé au Caire pour ouvrir une souscription publique, dans le but de m'offrir un banquet et un « présent », et témoigner par là de la satisfaction causée aux Egyptiens par ma façon de servir notre cher Pays.

« J'ai appris aussi que vous aviez bien voulu accepter d'être le trésorier de ce Comité.

« Permettez-moi de vous prier d'être mon interprète auprès des honorables membres de ce comité et de ceux qui ont répondu à leur appel pour les remercier tous du fond du cœur, de leur sympathie envers le plus modeste serviteur de la Patrie, et de

leur bienveillance pour un homme qui ne trouve dans ce qu'il a fait que l'accomplissement partiel du grand devoir incombant à tout Egyptien.

« Je n'ai jamais estimé, à aucun moment de ma vie, que je méritais des égards ou des remerciements pour avoir défendu les droits de l'Egypte, réclamé son indépendance et affirmé l'existence du patriotisme égyptien. Je ne fais que remplir un devoir sacré ! Je n'ai pas encore franchi le premier pas vers le bonheur de cette chère Egypte, dont les plaines sont remplies des ossements de nos pères et de nos ancêtres.

« Quel mérite pourrais-je avoir, quand le plus humble des soldats, dans toutes les armées, nous donne, à tous, la plus grande leçon et le plus bel exemple! N'est-il pas en effet le porte-drapeau de la Patrie, le défenseur de son honneur, de sa gloire et de son indépendance! N'est-il pas prêt à donner sa vie pour sauver celle de millions de vieillards, de femmes et d'enfants!

« Si c'est là le rôle de chaque soldat, combien nos devoirs, à nous, envers la Patrie, sont plus nombreux et plus grands ; à nous, qui avons profité des biens de la Patrie plus que la majorité, qui avons le privilège du savoir et de l'instruction, qui connaissons les droits du pays, qui voyons la lumière de la vérité éclatante, qui, enfin, avons constaté la grandeur des peuples avancés, comparé leur situation et la nôtre et mesuré leur puissance et notre décadence!

« Merci, mille fois merci! Mais il m'est impossible d'accepter des éloges et des honneurs que je ne mérite point. Je ne peux pas admettre non plus, que

l'amour de la Patrie soit récompensé, alors que l'homme n'est homme que par cet amour.

« Je sais que ce que vous saluez en ma modeste personne, c'est la noble idée patriotique, que c'est à elle que vous désirez rendre hommage, que c'est elle que vous voulez exalter encore et toujours. Mes ennemis et ceux qui m'attaquent, ne font en réalité la guerre qu'à cette idée seulement. Je ne suis rien, en effet, tandis que le patriotisme est tout dans la vie d'une nation.

« Mais notre désir est un fait acquis. L'étendard du patriotisme égyptien est relevé et hissé bien haut, malgré nos adversaires et nos ennemis. Le monde entier sait aujourd'hui que les Egyptiens sont animés des plus nobles sentiments et qu'ils veulent conquérir la grandeur de leur pays par des moyens légitimes. Toutes les nations sont maintenant convaincues que nous réclamons, pour l'Egypte, les droits vitaux, la constitution et la iberté avec sagesse et d'une façon réfléchie et que c'est par la science et la lutte légale que nous voulons faire le bonheur de notre Patrie!

« C'est un résultat auquel les ennemis de l'Egypte et des égyptiens ne pouvaient pas croire, puisque tous ceux qui ignorent les secrets de la vie des nations et de leur progrès jugeaient que la question de l'indépendance égyptienne était enterrée et que les diplomates anglais en étaient à jamais délivrés.

« Le meilleur « présent » que je vous propose d'offrir à notre chère Patrie et à notre bien-aimée nation, c'est une Université nationale, à la fondation de laquelle votre comité pourrait convier tous les

égyptiens. Cette université aurait pour mission de répandre l'instruction parmi les fils des pauvres et des riches, sans distinction, et de doter le pays d'hommes qui augmenteraient le nombre des serviteurs éclairés, qui travailleraient à le guérir de ses maux, à unir tous les égyptiens et à fortifier dans le cœur de chacun le sentiment national. Car tout argent qui n'est pas nécessaire aux besoins de l'égyptien et qui n'est pas consacré à l'instruction est perdu pour la nation.

« L'Université nationale, voilà l'unique présent digne d'être offert par les patriotes sincères à l'Egypte et aux égyptiens. Il est le seul qui puisse remplir nos cœurs de joie et prouver la noblesse de nos sentiments.

« Que les partis oublient leur division, que les journalistes oublient leurs querelles et qu'on jette, ne fut-ce que pour un jour, les haines dans un abîme d'où ne montent plus ni vacarme, ni bruit !

« Que la nation s'unisse pour accomplir cette œuvre grandiose et exécuter ce projet dont la réalisation sera si noble et si féconde.

« Qu'on se rappelle qu'il est parmi les fils des pauvres, devant lesquels l'occupation anglaise a fermé les portes de la science et de la lumière, des enfants qui, instruits et cultivés, seraient la gloire éternelle de notre pays.

« Que ceux qui ont du cœur se rappellent qu'il existe en Egypte des trésors encore inexploités, qui, mis en valeur, éblouiraient le monde!

« Ces trésors sont enfouis dans les hameaux des humbles!

« L'Université est l'édifice à la création duquel j'invite tout égyptien. Quel bonheur serait le mien, si j'y pouvais apporter ma pierre avec tous les braves ouvriers qui travaillent pour le bien de la Patrie, rien que pour son bien, sans jamais attendre de personne une récompense ou un remerciement.

« Veuillez agréer, cher ami, l'assurance de toutes mes affections patriotiques.

« Moustafa Kamel Pacha».

Paris, le 24 septembre 1906.

⁂

Après avoir publié cette lettre patriotique, le peuple égyptien répondit par une souscription généreuse en fondant l' « *Université Egyptienne* », qui rend jusqu'à présent de grands services à l'Egypte, digne de tout progrès.

Moustafa Kamel rentra en Egypte où il réussit à fonder une société en commandite ayant pour but la fondation de deux journaux quotidiens, l'un, l'*Etendard Egyptien,* en français, et l'autre, *The Egyptian Standard,* en Anglais.

A cette époque, Lord Cromer rentra en Egypte où il trouva une opposition organisée. Il débuta par l'exécution des ordres de son gouvernement, et nomma Saad Zaghloul ministre de l'instruction publique.

Moustafa Kamel m'écrivit, le 23 novembre 1906, la lettre suivante:

Il paraît « maman », (1) que sir Bannerman était sincère dans sa conversation avec moi et qu'il va exécuter vraiment l'attidude sur laquelle nous nous sommes entendus pour l'indépendance de l'Egypte. En arrivant au Caire, Lord Cromer a dit au Khéidve que le ministère de l'instruction publique devait avoir un ministre indépendant de tout autre ministère.

Saad Pacha Zaghloul a été choisi pour remplir cette haute fonction. Il est l'un des plus brillants conseillers à la Cour. Je l'ai désigné dans la liste que j'ai fournie à sir Bannerman, liste dont vous avez la copie. Lord Cromer en choisissant Zaghloul d'entre les 32 noms indiqués, a sans doute supposé qu'il pouvait l'associer à sa politique, étant le beau-fils du premier ministre.

L'avenir jugera que j'ai fait mon devoir. Je suis arrivé à fonder une Société nationale en commandite pour publier deux organes franco-anglais. Cette affaire est considérée comme la meilleure manifestation du parti national...

Moustafa Kamel m'écrivit une autre lettre datée du 1er décembre 1906, dans laquelle il me disait:

« Une affaire très urgente m'oblige à partir pour Londres dans une semaine, je vous en parlerai à Paris... Lord Cromer est très indigné de mes efforts et il cherche par tous les moyens à bouleverser notre travail, mais je suis sûr que nous aurons la victoire, puisque la justice et la vérité sont de notre côté... Mon ami intime Mohamed bey Farid m'accompagnera dans ce voyage. »

Moustafa Kamel arriva à Paris le 15 décembre. Il me fit cette confidence:

« Vous savez que dès le mois de septembre 1904, à la suite des débats violents entre moi et le Khédive

(1) Dès nos premières rencontres, Moustafa m'avait donné ce nom qu'il donnait à une mère adorée.

à Divonne, je me suis séparé de lui, surtout après la lettre ouverte que je lui ai adressée au mois d'octobre 1904 et qui a été publiée par notre presse. Il y a quelques jours, j'ai reçu de mon collaborateur à Londres une lettre par laquelle il m'affirme que Lord Cromer a demandé à son gouvernement avec insistance que le Roi Edouard VII fasse l'impossible pour aller à Constantinople faire visite au Sultan et lui demander de détrôner le Khédive, sous prétexte que j'ai été inspiré et poussé par lui en plaidant l'affaire de Denshawaï... Son Altesse, ajoutait Lord Cromer, a fourni l'argent nécessaire à la fondation des journaux franco-anglais, de manière à soutenir la lutte secrète contre les occupants, comme il a déjà fait dans l'affaire de Tabah...

« Le Khédive, de son côté, a reçu la même nouvelle de Londres. Il n'a pu trouver que moi, comme appui, pour le sauver de cette attaque Cromérienne. Il m'a appelé, je l'ai vu et après une longue conversation, nous sommes tombés d'accord... Je partirai dans quatre jours pour Londres. »

Il partit accompagné de son ami Farid Bey et il m'écrivit quelques jours après son arrivée « qu'il avait réussi ».

En rentrant à Paris, Moustafa me raconta « qu'il avait vu Sir Campbell Bannerman, et qu'il avait pu le convaincre que le détrônement du Khédive provoquerait une révolution en Egypte et créerait de grandes difficultés à l'Angleterre. Qu'enfin, le maintien de Lord Cromer en Egypte était impossible! Qu'à lui seul il suffisait pour faire naître toutes sortes de difficultés et d'inquiétudes ».

Moustafa Kamel était, dans toute son expression, un homme d'Etat. Il voyait sur l'heure toutes les difficultés que provoque une situation.

Par ce fait, il y avait deux résolutions à prendre: la première, d'assister le Khédive, quoiqu'il n'eut pas été digne du dévouement de celui qui ne cessait de se sacrifier pour sauver son pays de l'occupation étrangère, la seconde, de garder le secret le plus absolu de ses actes à son allié national et ami personnel Farid Bey et aux hommes de son parti.

A Paris, Moustafa fut atteint d'un mal étrange, son médecin me déclare qu'il était en danger et ne me cacha pas ses soupçons. Moustafa pouvait avoir été empoisonné. Malgré son état dangereux, il partit pour le Caire vers la fin du mois de janvier 1907, ne voulant pas retarder l'apparition des deux journaux patriotiques qu'il fondait.

L'*Etendard* parut le 2 mars 1907, et j'y écrivis un article dont voici les termes:

Patriotisme

Lorsqu'on pose pour la première fois le pied sur la terre égyptienne et qu'on y apporte le culte des antériorités qui ont présidé successivement à la formation de nos esprits à travers cette Egypte, la Grèce et Rome, on se sent émue de l'émotion que donnent les parentés idéales qui se retrouvent tout à coup en nature. Et alors il n'y a plus qu'à se laisser toucher par le contact de l'âme ancestrale pour pénétrer l'âme présente du peuple égyptien.

En Egypte, comme en Grèce, comme à Rome le passé vit et l'actuel ne peut échapper à son ascendant. Quels qu'aient pu être ses conquérants, la terre et les faits de l'histoire ont recréé le peuple égyptien et c'est partout la mentalité égyptienne qu'on peut constater dans le fellah comme dans les classes supérieures.

L'Egypte a nourri la Grèce qui a nourri Rome et Rome nous a nourris. C'est donc avec une sorte de piété filiale qu'une française classique aborde l'Egypte et qu'elle ouvre son cœur à une fraternité que mille traits de caractère et d'esprit viennent de plus en plus justifier.

Il est facile à un grec, à un italien, à un français de comprendre ce qui s'élabore à cette heure dans l'âme égyptienne parce qu'ils sont plus pénétrés que tous autres par les traditions qui ont glissé des rives du Nil au golfe de Phalère, aux rives du Tibre, à celles de la Seine.

Aussi, comme la Grèce fanatique d'indépendance, comme l'Italie passionnée d'unité, comme la France meurtrie d'une amputation inoubliée par les meilleurs de ses enfants, de l'Alsace et de la Lorraine, l'Egypte ressent à son tour les douleurs d'un nouvel enfantement national.

On nous dit : « Etes-vous sûrs que le peuple égyptien soit mûr pour la compréhension de l'idée patriotique, qu'il comprenne les bienfaits, plus moraux que matériels peut-être, d'un gouverenement national ? Avez-vous compté le nombre de ses patriotes et de ses hommes politiques ?

A cela je réponds : L'histoire entière, sans un démenti, nous apprend qu'au début de toutes les revendications nationales, les voix qui s'élèvent en leur faveur sont toujours isolées. Ce sont des voix de poètes, d'initiateurs, que souvent les peuples eux-mêmes jugent chimériques, parce qu'elles ne peuvent encore faire rien de plus que d'évoquer les images des réalités futures ; mais peu à peu, à l'appel de ces voix, à la clarté des convictions de ces initiateurs, les évocations se précisent, les volontés hésitantes se groupent, l'esprit populaire se laisse pénétrer par l'aperception des possibilités, les impulsions deviennent des courants irrésistibles.

L'Angleterre, qui n'estime rien tant chez un peuple que la mise en valeur de ses richesses, l'Angleterre spéculatrice et « boutiquière » selon le mot de Napoléon 1er, ne s'est donné en Egypte que la mission de conquérir le peuple par le seul bien être. Chaque fois que les partisans de l'occupation anglaise exaltent ses bienfaits, c'est toujours au point de vue purement utilitariste.

Or, si les Egyptiens prenaient la peine de dépenser la même ardeur de démonstration, il leur serait facile de prouver que le *réveil* de la vitalité Egyptienne dans le sens de l'enrichissement, de l'exploitation du sol, du progrès économique, a pour genèse :

1° La construction du canal de Suez que lord Palmerston qualifiait « d'escroquerie internationale » et à laquelle il fit l'opposition la plus violente ; 2° les efforts de Tewfik pour proportionner les dépenses et les ressources de l'Etat, pour reprendre le plan d'irrigation de Mehemet-Ali, que les Anglais ne font que continuer ; 3° la stupéfiante faculté législative, juridique du trop éphémère Parlement égyptien, dont aucun membre n'avait cependant reçu la moindre éducation parlementaire.

Et la preuve de ce réveil, de cette vitalité, de cette conscience patriotique renaissante, n'est-ce pas ce même mouvement national que les Anglais ont faussé, détourné, exploité, escamoté et grâce auquel ils sont entrés en Egypte ?

Je le répète : lorsqu'on consulte l'histoire, au point de vue de la puissance de l'idée patriotique, on a la preuve que sa plus petite éclosion, que l'incarnation de la nationalité, n'eût-elle tout d'abord qu'un prophète, finit toujours par s'imposer. Il suffit, au flambeau national, d'avoir gardé un peu de lumière, qu'un mince rayon l'anime dans une âme, pour qu'il se rallume un jour, éblouissant !

Si le peuple, en qui commence à sourdre l'ambition de se ressaisir, savait combien il lui faut peu d'efforts primitifs pour se préparer les plus brillantes destinées finales, il n'aurait jamais un découragement.

Le jour où le chant d'un prêtre, ou la voix d'un orateur font tressaillir l'âme nationale ensommeillée, le jour où quelques patriotes s'unissent, murmurent entre eux le nom sacré de la Patrie ; ils la réveillent et l'acheminent vers la vie intense.

Les fous, les criminels, qui retirent à la Patrie la puissance de vie que leur amour lui eût apportée, l'anémient et, peu à peu, lui retirent l'être dont elle puisait en eux les éléments et perdent le bénéfice des forces dont elle les alimentait chacun, les recevant de tous.

La Patrie ! mot idéal et vivant, mot magique évoquant un être fait de tous les êtres ; figuration de la terre, du ciel, des mœurs, des croyances, de la langue parlée, des fiertés nationales, symbole de la famille agrandie, réalisant aux yaux du patriote l'amour fraternel, sans limites et cependant tangible de chacun pour tous.

Malheur à qui repousse l'idée sublime de la Patrie ! Il travaille à la déperdition de lui même, il brise les liens qui l'unissent aux plus semblables de ses semblables il repousse les relativités généreuses qui l'agrandissaient, pour se circonscrire dans son moi.

Il croit par là être plus libre de repousser le devoir, de rechercher la satisfaction de ses besoins et de ses désirs jaloux, qu'il décore du nom de droits.

Le matérialisme anti-patriote isole l'individu social, lui interdit le don de lui-même aux causes sublimes, l'héroïsme qui peut le faire immortel et surhumain ; le matérialisme philosophique isole l'homme dans l'espace, le rive à la boule terrestre dont le tour est de plus en plus raccourci ; il lui interdit les envolées dans l'au-delà, la participation à la vie universelle et éternelle.

Les théories internationalistes, qui remplacent l'amour de la Patrie par l'âpre poursuite combative de la jouissance, de la satisfaction des appétits, qui engendre la haine des créateurs d'énergie nationale, et de toute supériorité, ne peuvent aboutir qu'à l'infériorité générale, au travail de plus en plus réduit, à la barbarie, à la béatitude du ventre plein.

Le dernier siècle a produit d'admirables patriotes qui ont grandi leur patrie de la grandeur dont ils dotaient l'idée qu'ils ont servie. Le don d'eux-mêmes a enrichi le patrimoine national, dans la proportion de ce patrimoine, plus que dans celle du don reçu, car la Patrie multiplie à miracle les bienfaits des patriotes.

Etre patriote, être national, élève les sentiments jusqu'à l'admiration active du patriotisme et de l'amour national chez les autres. N'y a-t-il pas plus de grandeur généreuse, à dire à ceux qui luttent pour leur indépendance : « Notre dévouement vous appartient. Soyez vous mêmes comme nous sommes nous mêmes » plutôt que de leur crier : « Ne

soyez personne, pas plus que nous ne voulons être quelqu'un. »

Les internationalistes égalitaires, après avoir réalisé l'impersonnalité nationale, voudront imposer la collectivité imbécile. Ils ne s'arrêteront qu'à l'impossibilité de faire de la race blanche une race noire ou jaune, et des races jaunes et noires, des races blanches.

Plus de nationalité, plus d'individualité exceptionnelle, plus de famille, la batardise universelle !

Egyptiens mes frères, vous tous qui restez traditionnels à cette heure de folie, de désagrégation, de reniement de leur passé des nations « civilisées », enorgueillissez-vous de votre passé, n'en reniez rien, appuyez vous sur lui ; que chacun de vous s'arc-boute à l'histoire nationale, à sa foi, qu'il ne se laisse pénétrer par aucun des principes du matérialisme étranger. Votre salut est à ce prix.

Patriote fanatique, mes vœux vont sans cesse à ceux qui ont les mêmes passions que moi, qui aiment leur pays comme j'aime le mien. Toujours restée française, j'ai été l'amie des derniers héros grecs de 1821, des grands hongrois de 1849, des grands italiens unitaires. J'ai été et je suis l'amie des Slaves qui luttent pour se délivrer de la tyrannie germanique. Je suis l'amie des Boers, des Canadiens qui, les uns après les massacres d'Acadie, les autres après la défaite, n'ont pas désespéré d'échapper à la mainmise anglaise.

Jamais la défaite n'est définitive pour un peuple qui ne l'accepte pas. Il n'y a de vaincu que celui qui se reconnaît vaincu.

Les plus hautes moralités, les dévouements, le courage, l'héroïsme, les vertus supérieures sont contenues dans le patriotisme. Les âmes qui l'incarnent créent un courant entre l'homme et le but suprême de la vie, qui est le divin.

Egyptiens, pratiquez le patriotisme comme on pratique une religion, car c'en est une qui n'exclut rien des autres, et la preuve, c'est que les antipatriotes sont en même temps les ennemis de toute croyance.

Vous avez comme les Grecs comme les Hongrois, comme les Italiens, comme les Tchèques, comme les Boers, comme les Canadiens, des poètes, des initiateurs, des conducteurs

qui vous entraînent et vous guident dans la voie des revendications nationales.

La France, poète, imaginative, généreuse, vous a aidés et soutenus dans vos premiers pas ; ses patriotes sont toujours de cœur avec vous. Si ses gouvernants se sont momentanément écartés de vous pour vous laisser seuls en présence de l'Angleterre, n'en soyez pas découragés.

Si la France vraiment française appuie le faible, l'Angleterre pratique tient compte des forces qui s'organisent ; or vous pouvez aujourd'hui être forts.

Le libéralisme anglais a des partisans qui sont assez libéraux pour l'être même au profit des nations que le conservatisme ambitionne de tyranniser. Multipliez parmi ces libéraux vos défenseurs et qu'ils fassent cohorte aux Blunt et aux Robertson.

Vos droits auront plus de valeur s'ils ont été conquis par vous que s'ils vous étaient donnés. Dieu est avec vous ! Vos ennemis sont entrés dans la voie des fautes, des crimes mêmes ! et, sur votre drapeau est écrit à côté du mot : droit, celui de justice !

⁂

La fatigue et la lutte de Moustafa furent grandes durant cette année. Directeur de quatre journaux dont trois quotidiens, chef du parti national, cruellement frappé par la mort de sa mère qu'il aimait passionnément, Moustafa Kamel devint impuissant à défendre sa vie contre les fatigues et contre les chagrins.

La chute de Lord Cromer lui apporta une consolation. Mais son remplacement par Sir Eldon Gorst fut pour lui une inquiétude. Il m'écrivit le 19 avril la lettre suivante :

Le mouvement ici se développe et la chute de Lord Cromer est un triomphe national. Si Dieu me donne assez de forces pour continuer la lutte cinq ans seulement, nous

atteindrons tout ce que nous poursuivrons. Le choix de Sir Eldon Gorst, comme Consul général de l'Angleterre en Egypte, allongera cette lutte, car son attitude sera la souplesse et le dévouement au Khédive pour endormir le mouvement national ou semer le malentendu entre les patriotes et leur souverain. C'est la politique de diviser pour régner. La diplomatie anglaise croit jusqu'à présent que nous suivons toujours la volonté du souverain et que nous n'avons pas de volonté personnelle... La seule politique nationale à suivre dans un cas pareil sera sans doute de suivre avec attention la politique de l'occupation en négligeant le Khédive... s'il va être d'accord avec Sir Gorst. L'avenir est un peu obscur... Mais il *sera*, malgré tout, pour l'Egypte...

Moustafa m'écrivit encore le 5 juin: « ... Voilà... je viens de recevoir de mon collaborateur de Londres la nouvelle que Sir E. Gorst va rétablir la paix entre le Khédive et le Roi. Cette paix fut rompue lors de l'accident de Tabah. Sir E. Gorst a pu convaincre le Khédive que pour plaire au Roi il fallait détruire l'effet que Moustafa Kamel a produit sur l'opinion anglaise, l'année dernière, dans l'affaire de Denchawaï. Le Khédive, de son côté, ne veut pas donner une preuve d'action contre le patriotisme, mais Sir E. Gorst a pu former un groupe parmi l'entourage du Khédive, sous la présidence du Cheick Aly Youssoff, propriétaire d'Al Moayad. Ce groupe prend pour titre les « Modérés » en nous appelant « les fous extrémistes!!! » C'est une trahison à la Patrie Sacrée. Je ferai tout au monde pour bouleverser un tel projet! »

Durant l'été de cette année, Moustafa Kamel lutta contre ce plan.

Véritable trahison, bientôt jugée et condamnée par tous les Egyptiens!

Pour prouver à l'Angleterre que le patriotisme égyptien n'avait qu'un seul principe: la délivrance de l'étranger, le peuple envoya au ministre des Affaires Etrangères à Londres des milliers de télégrammes, protestant contre les déclarations traîtresses des prétendus « Modérés ».

Moustafa Kamel, de son côté, adressa, le 14 septembre 1907, une lettre patriotique émouvante au Premier Ministre anglais, lettre qui fut publiée dans la presse française et dont voici les termes:

Monsieur le Président,

Ce jour du 14 septembre est un jour mémorable dans l'histoire, à la fois pour l'Egypte et pour l'Angleterre.

Permettez-moi de vous rappeler qu'il est en même temps le centenaire de l'évacuation de l'Egypte par les troupes britanniques — qui eut lieu le 14 septembre 1807 — et le vingt-cinquième anniversaire de leur entrée au Caire — le 14 septembre 1882.

Ce souvenir a donc un double intérêt et s'il rappelle aux Egyptiens la gloire de leurs pères qui ont su défendre la patrie et obliger l'Angleterre, il y a un siècle, à renoncer à la conquête de l'Egypte, il les fait penser aussi aux déclarations officielles qui ont accompagné l'occupation actuelle de leur pays et à la parole donnée, aux engagements pris par la Grande-Bretagne.

Ce jour du 14 septembre est, Monsieur le Président, moins glorieux pour l'Angleterre que pour l'Egypte. Le peuple égyptien n'a pas eu, en effet, dans l'Angleterre un conquérant qui l'aurait vaincu par la force des armes, mais une puissance amie qui a voulu aider le Khédive à rétablir l'ordre, en promettant solennellement de quitter le pays, l'ordre une fois assuré.

Vingt-cinq ans ont passé et cette promesse n'a pas encore été tenue. Peu d'Anglais pensent à l'heure actuelle aux serments de la reine Victoria et aux discours de ses ministres qui affirmaient que la continuation de l'occupation anglaise

en Egypte serait *une honte pour le trône et l'empire britannique* (1) !

Mais nous y pensons, nous autres Egyptiens. Nous pensons à cet engagement moral, supérieur à tous les traités, à ce pacte qui prime tous les pactes. Et, malgré ceux qui répètent que la politique n'est que mensonge et fourberie, nous croyons, nous, qu'une grande nation civilisée ne peut songer à souiller son histoire par une spoliation sans nom.

L'histoire est là pour dire hautement le danger que l'Egypte fait courir aux puissances ambitieuses qui ont tenté de la posséder, et qu'aucune parmi elles n'a pu définitivement assujettir.

Les leçons de l'histoire ne suffiraient peut-être pas, aux yeux des impérialistes anglais, à démontrer que l'Egypte ne peut appartenir qu'aux Egyptiens. Mais le réveil de la nation égyptienne doit leur faire entrevoir son avenir de liberté et d'indépendance.

Malgré tous les malheurs, malgré toutes les combinaisons politiques et toutes les manœuvres diplomatiques, l'Egypte garde plus que jamais ses espérances et regarde l'avenir avec une confiance inébranlable. J'affirme même que les malheurs ont fortifié son âme patriotique, et tous ceux qui connaissent l'Egypte reconnaissent que Denchawaï a plus fait pour le développement du nationalisme que les plus grands efforts des patriotes.

Le problème qui se pose aujourd'hui devant vous, monsieur le président, et devant toute la nation anglaise est de savoir si l'Angleterre veut faire de l'Egypte une amie ou une ennemie ; si, comprenant ses intérêts les plus élevés, calculant les bénéfices qu'elle peut tirer de son entente avec une nation qui augmente sans cesse en nombre, en prospérité et en force, l'Angleterre compte enfin accomplir ses promesses et faire honneur à sa parole donnée, — ou si elle s'entête à lutter contre sa propre dignité, contre une nation pleine de vitalité et résolue à obtenir sa liberté.

Si l'Angleterre a jugé l'évacuation possible en 1890 et a fixé dans la convention Drummond Wolff cette date pour le

---

(1) Déclarations de lord Salisbury en 1886 et 1889.

retrait des troupes britanniques, comment peut-elle soutenir maintenant que cet acte, conforme à l'honneur et aux droits du peuple égyptien, soit impossible ?

Quel est le libéral anglais qui peut prétendre sérieusement que l'heure de l'évacuation de l'Egypte n'a pas sonnée, alors que Gladstone a reconnu, dans les lettres qu'il m'a écrites en 1896, que l'heure de cette évacuation *a sonné depuis plusieurs années* ? (1)

Sir E. Grey dit que si l'Angletterre laissait l'Egypte aux Egyptiens, l'anarchie et la corruption régneraient dans le pays. Cette affirmation ne pourrait signifier qu'une chose flagrante : l'incapacité de la Grande-Bretagne à remplir sa mission en Egypte, après vingt-cinq ans d'occupation, ou la condamnation de la nation égyptienne comme nation pouvant se gouvernere elle-même et digne de prendre sa place parmi les nations civilisées.

Aucun homme impartial ne peut accepter une pareille thèse, qui est une double injure adressée à l'Angleterre et à l'Egypte.

D'ailleurs, personne n'ignore que nous réclamons pour l'Egypte un gouvernement constitutionnel et libéral, que nous n'accepterons jamais le règne de l'arbitraire et que la seule volonté à laquelle nous voulons obéir est celle de la nation. Il n'est pas admissible que le pouvoir absolu et capricieux de l'agent britannique soit plus bienfaisant qu'une Constitution nationale et libérale. Soutenir cela serait proclamer que la Chine est mieux gouvernée que l'Angleterre !

Vous avez dit, monsieur le président, dans un de vos discours, qu'un *bon gouvernement ne peut jamais remplacer un « self-government.* » Je dis, moi aussi, que rien ne peut faire oublier l'indépendance à un peuple conscient de ses droits et que le gouvernement de l'étranger — même s'il était le modèle de la douceur, ce qui n'est point le cas en Egypte — est toujours haï et exécré.

Les chaînes de l'esclavage sont bien des chaînes, qu'elles soient en or ou en fer !

---

(1) Lettres du 14 janvier et du 31 septembre 1896.

Je ne crois pas exagérer en affirmant, monsieur le président, que le meilleur ami de l'Angleterre est celui qui lui conseille le respect de son honneur et de sa parole donnée, et qui lui dit en toute sincérité, que tout ce qu'elle pourra faire contre l'Egypte n'arrêtera point celle-ci dans la voie du progrès et de la liberté, qu'elle a résolument prise.

Une nation comme la nôtre, qui a accumulée pendant des siècles des forces de patience et d'énergie, ne connaît pas le désespoir et ne s'arrête devant aucun obstacle pour reconquérir son indépendance.

C'est à l'Angleterre libérale de décider si cette indépendance se réalisera de son gré ou contre elle.

Il m'a paru nécessaire, Monsieur le Président, de vous rappeler, en ce jour doublement mémorable pour vous et pour nous, les promesses du gouvernement britanniques et ce que l'Egypte patriote attend de l'avenir.

Nous avons trop souffert du *mensonge, de la politique* pour user d'habileté et de diplomatie et mentir nous-mêmes. Notre dignité et la noblesse de notre cause nous commandent la franchise et la loyauté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute estime.

MOUSTAFA KAMEL PACHA.

Paris, le 14 Septembre 1907.

LES PARTIS EN EGYPTE

Cette lettre provoqua une grande émotion dans tous les milieux politiques et poussa Sir E. Gorst à créer en Egypte des partis politiques en opposition avec Moustafa Kamel et ses partisans.

Tout d'abord Sir E. Gorst poussa les actionnaires du Journal *Al-Garida* à se déclarer membres du parti du peuple. Ce journal avait été fondé à la suite de l'affaire de Tabah pour soutenir la politique de Lord

Cromer. La Société de ce journal avait été formée sous l'inspiration de Moustafa Pacha Fahmy, premier Ministre. Parmi les membres les plus influents de la dite Société, il y avait Fathy Bey Zaghloul, président d'un tribunal de première instance et d'autres grands fonctionnaires.

Le 21 septembre 1907, une semaine après la publication de la protestation de Moustafa Kamel Pacha contre la continuation de l'occupation anglaise, cette Société se réunit pour faire une déclaration au nom du parti Al Onma (Le Peuple).

Moustafa Kamel et ses innombrables partisans, qui parlaient au nom de la Nation égyptienne tout entière, ne voulurent pas agir comme parti indépendant, et se trouvèrent, devant les nouvelles manœuvres des occupants, obligés de proclamer leur parti : « *Parti National Egyptien* »

Dès sa rentrée en Egypte Moustafa réunit les fondateurs de ce grand parti, qui se mirent d'accord pour ce fait.

Le 22 octobre 1907, Moustafa prononça à Alexandrie un discours admirable, dans lequel il posa tous les principes de son parti en définissant sa politique à tous les points de vue. Parmi les principaux passages de ce discours, il faut citer celui-ci :

Si nous avions pour but de perpétuer la division, le désaccord et la lutte, nous aurions demandé que les condamnés de Denchawaï restent en prison pendant de longues années. Car chaque année qui passe sans leur libération réveille les douleurs de la nation et ramène Denchawaï sur toutes les bouches. C'est ainsi que la politique d'entêtement donne des résultats contraires au but poursuivi...

A la suite de ce discours, partout publié en français et en anglais, Sir Campbell Bannerman trouva indispensable de changer d'attitude à l'égard de l'Egypte. Il essaya d'apaiser les haines que les condamnations de Denchawaï avaient soulevées. Il fit savoir au représentant de l'Angleterre en Egypte que le Gouvernement de Sa Majesté ne s'opposerait pas à la libération des prisonniers de Denchawaï, si le Khédive leur faisait grâce.

Le correspondant de Moustafa Kamel à Londres, en lui communiquant ce résultat, lui assurait que la grâce serait accordée le 8 janvier 1908, date de l'anniversaire de l'avènement du Khédive au trône.

Le 15 décembre 1907, le Parti de la Réforme (Al Islah) se réunit sous la présidence de Cheikh Aly Youssof, qui était partisan et obéissant serviteur du Khédive.

L'Assemblée générale du Parti National Egyptien se réunit le 27 décembre 1907, sous le titre de « Congrès national ». Plus de mille députés y assistèrent. Chaque député représentait 200 égyptiens majeurs.

Moustafa y prononça son dernier discours dans lequel il disait:

« Si la plus puissante des nations a toujours besoin d'une puissance morale par laquelle elle justifie ses actions et réalise ses vœux, nous, les opprimés, nous devons agir énergiquement pour acquérir cette puissance. Par là nous servirons notre pays en faisant comprendre au monde entier le droit de nos revendications nationales. Par la puissance de notre énergie, nous pouvons effacer tout malentendu et nous sauvegarder de tout acte de répres-

sion que les hommes d'état britanniques se croiraient le droit de nous imposer par suite des accusations fausses.

Par la puissance morale nous mettrons toujours l'accord parfait entre les Egyptiens et les Colons d'Egypte. Ceux-ci ne se servent pas seulement de l'Egypte, mais ils la servent en aidant au développement de notre vie nationale. Ces étrangers aiment leur patrie et ont la plus haute sympathie pour notre amour de l'Egypte quelles que soient les intrigues qu'on puisse faire !

Egyptiens, unissez-vous aux étrangers qui sont sympathiques à votre cause et travaillez avec sagesse, avec patience, avec énergie. Gagnez ainsi le temps qui réalisera nos buts sacrés. Du fond de mon âme je vous prie de crier avec moi : « Vive l'Indépendance, vive l'Egypte ! ».

Après ce discours, l'Assemblée générale du Parti National Egyptien, approuva les dix principes dont voici les termes :

1°. — (1) L'autonomie de l'Egypte ou son indépendance intérieure telle qu'elle a été établie par le traité de Londres de 1840 et garantie par les Firmans impériaux (cette autonomie garantit le trône d'Egypte aux descendants de Mohamed Aly et l'indépendance intérieure du pays. Elle comprend tous les pays donnés à l'Egypte par les Firmans

---

(1) Le Parti National Egyptien ne pouvait agir autrement à cette date pour ne pas irriter la Turquie ! Tout accord entre l'Angleterre et la Turquie eut fait grand mal à l'Egypte. L'Angleterre elle-même avait cherché à plusieurs reprises à convaincre la Turquie de déclarer l'indépendance complète de l'Egypte, afin d'être le lendemain sa protectrice !

impériaux). Cette autonomie est celle que l'Angleterre a promis officiellement de respecter.

2° L'établissement d'un gouvernement constitutionnnel de sorte que l'autorité gouvernante soit responsable devant un parlement possédant toute l'autorité voulue comme les Parlements d'Europe.

3° Le respect des traités, des conventions financières qui lient le gouvernement égyptien pour le paiement des dettes et l'acceptation d'un contrôle financier comme les condominium anglo-français, tant que l'Egypte reste la débitrice de l'Europe et tant que l'Europe réclame ce contrôle.

4° La critique franche de toutes les mauvaises actions, la reconnaissance et l'encouragement des bonnes. Et la démonstration au Gouvernement des intérêts de la nation, de ses désirs et les réformes dont elle a besoin.

5° La propagation de l'instruction dans tout le pays, sur une base fermement nationale, de sorte que les pauvres puissent y avoir la plus large part, la guerre aux erreurs, aux stupidités, la propagation des sains principes religieux qui appellent au progrès et l'invitation aux riches et aux puissants d'aider à l'instruction en fondant les universités, en envoyant des missions en Europe et en créant des écoles de nuit pour les ouvriers.

6° Le développement de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de toutes les branches de la vie sociale, de nature à faire conquérir par la nation l'indépendance scientifique et économique.

7° Eclairer les esprits des Egyptiens sur la situation actuelle par tous les moyens et la pénétration de l'esprit national partout. L'invitation à l'entente et à l'union entre les deux éléments de la nation, les Musulmans et les Coptes, l'indication des devoirs qui incombent à tous envers le pays et l'accomplissement de ces devoirs en assurant la sécurité et la tranquillité dans toutes les parties de l'Egypte.

8° L'encouragement et l'aide de tous projets utiles et l'amélioration des conditions sanitaires pour que le nombre

de la population augmente et par là les forces mêmes de la nation.

9° Le développement des liens d'entente et d'amitié entre les Egyptiens et les Colons étrangers, l'effacement de tous malentendus et le jugement des criminels étrangers par les tribunaux mixtes.

10° Le renforcement des liens d'amitié et d'attachement complet entre l'Egypte et l'Empire ottoman, le développement des relations d'amitié et de confiance entre l'Egypte et les Puissances d'Europe, la réfutation de toute accusation lancée contre l'Egypte et l'acquisition pour sa cause de partisans dans le monde entier pour qu'ils deviennent une force morale supérieure, l'aidant à faire reconnaître par autrui ses droits légitimes et à vaincre les tentatives faites contre elle pour cacher la vérité.

Moustafa Kamel m'écrivit le 7 janvier 1908 une lettre dont voici quelques passages:

Depuis le 17 novembre, je suis très malade et j'ai fait un effort surhumain pour prononcer mon discours à l'Assemblée générale du parti national. Mon succès politique ainsi que celui de la cause sacrée que je défends dépasse tout ce que vous avez espéré . Ma santé est sérieusement ébranlée, les médecins ne sont plus inquiets maintenant, car ce qui a causé ma rechute après mon discours, c'est la mort subite d'un très grand ami et l'un de mes grands partisans, Latif Pacha Selim, Président d'Honneur des Tribunaux internationaux d'Egypte. Si je suis mieux dans quinze jours j'irai passer un mois à Assouan.

C'est la dernière lettre que je reçus de Moustafa. Il mourût le 10 février 1908.

Son frère Aly Kamel m'écrivit le 27 février une lettre qui ajoutait à mon chagrin.

A la suite de la mort de Moustafa je choisis parmi les lettres qu'il m'adressait (quelques-unes auxquelles j'ajoutai une préface). Ce volume ayant

pour titre « Lettres françaises égyptiennes » fut imprimé par la section gratuite du « Collège Moustafa Kamel » au Caire, en 1909.

⁂

Les occupants de l'Egypte, qui croyaient que la nation égyptienne était dans l'ignorance complète du patriotisme et que les campagnes de Moustafa Kamel n'étaient qu'une action individuelle et isolée, furent stupéfaits en voyant tout un peuple qui, du Prince jusqu'au plus pauvre égyptien, quitta son travail et toutes ses préoccupations, le jour de la mort de Moustafa, pour assister à ses funérailles, pour prouver aux Anglais que le peuple restait associé de cœur et d'âme à celui qui demandait chaque jour la délivrance de son pays par l'évacuation des troupes anglaises.

Sir Eldon Gorst fut contraint de parler avec éloge dans son rapport annuel, des funérailles de Moustafa, du patriotisme égyptien, de l'union parfaite de toutes les classes avec le Parti National.

En mémoire de son grand tribun, l'Egypte toute entière s'est associée au projet de lui élever une statue au Caire. M. Léopold Savine, l'un de nos sculpteurs, acheva en 1913 cette statue en bronze. Elle fut exposée dans le « *collège Moustafa Kamel* » au Caire, le 13 février 1921. Le peuple égyptien attend avec impatience que cette statue soit érigée sur une place publique.

Le successeur de Moustafa Kamel, Farid Bey et ses collègues, les membres du comité directeur et

exécutif, ont réalisé les principes du parti en fondant des écoles de nuit pour apprendre aux ouvriers à lire et à écrire. De nombreux comités sommaires furent créés dans les villes principales et dans les villages. Des congrès égyptiens eurent lieu en Egypte, en Suisse et en Belgique.

En 1908, le Parti National put obtenir les signatures de centaines de milliers d'égyptiens pour une pétition dans laquelle ils demandaient au Khédive de ressusciter le Parlement abrogé par l'occupation.

Le Parti National Egyptien put gagner à sa cause le Conseil législatif, qui est la seule institution semi-parlementaire en Egypte.

Ce Conseil, en vérifiant le budget de 1910, a dénoncé l'administration financière des occupants et prouvé qu'elle a dilapidé inutilement la somme d'un milliard en quatre ans dans des dépenses superflues.

Sir E. Gorst a écrit dans son rapport pour l'exercice de 1909 la phrase suivante:

Tout récemment, lorsque le budget de l'année courante a été discuté par le Conseil législatif, les principaux orateurs se sont contentés de répéter toutes les critiques inconséquentes et mal fondées à l'égard de l'administration financière telles qu'elles se répètent constamment dans la presse hostile des nationalistes.

Dans un autre paragraphe, Sir E. Gorst écrit encore:

Ni le ministère de Boutros, ni le ministère de Saïd n'ont pu trouver dans le Conseil législatif un parti qui pourrait maintenir le gouvernement devant l'opposition des nationalistes.

Les anglais, qui s'étaient opposés à l'exécution du canal, ont, dès qu'ils eurent occupé l'Egypte en 1882, trouvé de leur intérêt de l'élargir et de le creuser davantage pour permettre à deux grands bâtiments de guerre de le traverser. Ils poussèrent la Compagnie du Canal, en 1909, à pressentir secrètement le gouvernement égyptien à ce sujet.

Le projet de la Compagnie et ses conditions, exigeant la prolongation du privilège jusqu'à l'an 1998, en donnant à l'Egypte une partie de l'intérêt net. Dès que ce projet fut découvert par le Parti National Egyptien, celui-ci ne cessa de faire une propagande passionnée contre cette affaire qui ne devait être qu'une affaire purement internationale.

Ceux qui ont traîtreusement occupé l'Egypte ne purent obtenir l'approbation du gouvernement égyptien. Ils furent obligés, de même que tous les intéressés, de proposer la question à l'Assemblée générale égyptienne.

Le Parti National organisa alors une assemblée au Collège Moustafa Kamel, le 4 février 1910, quelques jours avant l'ouverture de la séance de l'Assemblée Générale, qui réunit sept mille délégués de toute l'Egypte. Aly bey Kamel y prononça un discours, à tel point documenté et précis, que les assistants renoncèrent à ce projet.

Les savants, les financiers et les mathématiciens égyptiens n'ont cessé d'approuver le parti dans sa prévoyance, dans sa lutte contre l'insatiable occupante.

Durant les discussions de l'Assemblée générale,

qui était présidée par l'oncle du Khédive, Prince Hussein Kamel, devenu depuis, le Sultan d'Egypte, Boutros Ghali Pacha, premier ministre, fut assassiné par un jeune pharmacien égyptien, Ibrahim Effendi El Ouardany, le 20 février 1910. L'assassin déclara devant le tribunal que son acte était personnel et qu'il n'avait pas de complice. Qu'enfin, la cause de son acte était qu'il trouvait en Boutros Pacha un anglophile plus même qu'un anglais et que cette anglophilie était démontrée :

1° Dans l'acte de la Société anglo-égyptienne du Soudan qu'il avait signé avec Lord Cromer en 1899.

2° Dans l'affaire de Denchawaï en 1906, alors qu'il était le Président du Tribunal d'exception ;

3° Dans la résurrection de la loi de la presse en 1909, quand il était le premier ministre.

4° Dans cette affaire du Canal de Suez où il défendait le projet contre l'intérêt de l'Egypte.

Boutros Ghali Pacha que je connaissais était un homme distingué, très intelligent et ami intime du Khédive. Lord Cromer le respectait grandement. Il était le premier égyptien, qui fut président du Conseil depuis que le ministère existait en Egypte, car tous les Premiers avaient été jusqu'à lui d'une origine étrangère !

Ce fait, douloureux en lui-même, produisit deux effets:

La peur chez tous les membres de l'Assemblée générale et sur leur Président, ils renoncèrent alors au projet qui intéressait l'Angleterre. Et en excitant

les Coptes contre les Musulmans et ceux-ci contre ceux-là.

L'Angleterre réussit naturellement auprès des Coptes qui, dans leur chagrin compréhensible de l'assassinat de leur chef, présentèrent au Khédive une pétition dans laquelle ils réclamaient l'égalité entre eux et les Musulmans. Par là se sont trouvés séparés les deux éléments dont Moustafa Kamel avait recommandé l'accord et l'union pour l'amour de la Patrie.

Sir Eldon Gorst profita de cet incident et il essaya à frapper d'un coup mortel le parti national égyptien, dont les organes étaient les seuls opposants à l'occupation. Il commença par promulguer deux lois exceptionnelles.

La loi qui permet de faire juger les journalistes, directement, par la Cour d'Assises sans jury et la loi des Ententes criminelles entre plus de deux personnes. Ces lois furent faites contre le Parti National et contre ses journaux !

A la suite de la promulgation de ces lois Sir E. Grey menaça, dans un discours à la Chambre des Communes l'Egypte, d'obtenir contre elle la protection de la minorité et de changer les vieux traités concernant la dite Egypte. Le Parti National décida alors d'organiser un congrès égyptien en Europe pour exposer la situation de son pays. Une députation de 22 grands membres égyptiens, sous la présidence d'Aly Bey Kamel, s'embarqua le 15 septembre 1910 à Alexandrie. Un bateau spécial fut loué par le Parti National pour se rendre en Europe; de grandes manifestations eurent lieu au Caire et à

Alexandrie, dans lesquelles cette députation fut acclamée.

Farid Bey, chef du Parti, et ses membres en Europe, invitèrent un grand nombre de députés libéraux, d'écrivains, de journalistes de diverses nations, à ce congrès.

Les séances du congrès eurent lieu à Bruxelles dans la Salle des Fêtes, le 22 septembre 1910, et se terminèrent le 24. Les œuvres de ce congrès ont été publiées en français dans un volume de 500 pages.

Un noble écrivain anglais, M. Wilfrid Scawen Blunt, qui a vécu trente cinq années en Egypte, adressa une lettre émouvante à ce congrès. Nous publions cette lettre *in extenso,* comme un jugement indiscutable contre l'Angleterre en Egypte. En voici les termes:

Messieurs,

Je ne saurais vous exprimer combien j'apprécie les compliments que vous me faites en m'invitant à prendre part à votre congrès, comme Président d'honneur. C'est un témoignage précieux de la confiance qu'a en moi, malgré ma qualité d'anglais, la jeunesse égyptienne; et je voudrais fort être moi-même assez jeune pour la mériter en servant votre cause d'une manière plus personnelle et plus active que mon âge de 70 ans ne me permet de le faire. Tout ce que je peux aventurer, à l'heure qu'il est, c'est de faire acte de solidarité avec votre programme patriotique, de vous conseiller de mon mieux sur les moyens de l'éxécuter, et me déclarer encroe une fois publiquement, en ce qui concerne l'Egypte, ni Anglais, ni européen, mais Nationaliste convaincu, sans arrière-pensée aucune.

Vous connaissez bien mon opinion sur la question égyptienne. Elle tient à une expérience longue de 35 ans de vos affaires et de la connaissance que j'ai eue, des intrigues fi-

nancière qui ont préparé et qui maintiennent encore l'occupation de votre pays par l'étranger. J'ai connu l'Egypte du temps du Khédive Ismaïl. Je l'ai revue sous le Condominium, j'ai assisté à la naissance du Parti National en 1881. J'ai eu des relations intimes avec vos chefs révolutionnaires tant civils que militaires de ces jours-là. J'ai plaidé leur cause chez nos ministres à Londres, hélas inutilement, et et j'ai eu le chagrin de ne pas pouvoir prévenir le bombardement d'Alexandrie et de pleurer, presque seul de mes compatriotes, le désastre de Tel-El-Kebir. Ce n'est donc pas sans raison dans le passé que je me nomme aujourd'hui autant que vous, Nationaliste Egyptien, et même, si vous le voulez bien, extrémiste.

Depuis ces tristes jours, j'ai vu renaître deux fois le Parti National, d'abord à l'avènement du Khédive actuel en 1892 ; jeune homme plein d'enthousiasme patriotique alors, dont j'étais de temps en temps le confident, mais qui s'est laissé trop vite décourager par les mauvais procédés de notre représentant Lord Cromer ; et plus tard, sous l'inspiration de votre jeune tribun Moustafa Pacha Kamel. Chaque fois je l'ai salué avec joie et chaque fois, je lui ai prêté mon concours tant que je le pouvais. Mais l'âge diminue cruellement nos forces, et j'ai du renoncer depuis quelque temps à tout voyage, même à celui de Paris, où j'ai passé tant de beaux jours de ma jeunesse, voyage qui aurait été pour moi une fête double à l'occasion de votre congrès.

Je vous dirai franchement mon opinion de votre situation politique actuelle. Vous passez par une crise rude, mais beaucoup moins rude que plusieurs de celles dont j'ai le souvenir. Le fait seul que le Parti National soit encore debout, malgré ses trente ans de démoralisation sous la main d'une Puissance comme la nôtre, prouve qu'il possède un principe de vitalité qui survivra à cette crise et à bien d'autres encore. Le jour de la liberté viendra, je n'en ai aucun doute, et le sort de l'Egypte ne dépend que du courage et de l'obstination de ses fils à en hâter la venue et en jouir pleinement. Il ne faut donc pas vous décourager, si encore une fois on vous fait subir un régime de sévérité.

Il ne pourra pas durer. L'Egypte est trop avancée aujourd'hui dans la voie du progrès ; elle est trop en évidence devant le monde civilisé pour subir le sort de ces pauvres provinces écartées de l'Asie et de l'Afrique où tout est permis aux Gouvernants et qui restent sans espoir de secours au dehors. L'Europe ne le permettra pas. Réfléchissez aussi que jamais mouvement tel que le vôtre n'a réussi sans sacrifice, sans martyrs individuels. Vous n'avez donc pour regagner votre liberté, qu'à continuer la lutte courageusement chez vous et à pousser sans cesse votre propagande à l'étranger. Apprêtez-vous à subir des condamnations politiques, s'il le faut, au Caire; elles ne peuvent pas dépasser les limites judiciaires ; et continuez vos congrès dans les capitales des pays libres. L'Europe jugera entre vous et nous, et, voyant votre constance, vous donnera gain de cause ; et nous autres Anglais finiront par avoir honte de nos procédés irréguliers dans un pays qui n'est pas à nous, et qui nous lassera enfin d'une situation déjà pleine de malaises, une situation qui deviendra plus nettement chaque année sans avantages permanents et sans honneur.

Le fait est que, malgré l'occupation militaire de tant d'années, notre position anglaise en Egypte n'est rien moins qu'assurée. Il est vrai que depuis six ans la France s'est désistée de son opposition diplomatique au Caire et que les autres Puissances de l'Europe ont accepté la situation sans protester officiellement, mais ce n'est qu'un accord provisoire et l'on ne reconnaît rien en elle de légal ni de permanent. Le statut politique de l'Egypte comme province de l'empire ottoman continue à être le seul reconnu par la loi internationale de l'Europe ; et certainement on ne tolérerait pas de notre part une tentative quelconque d'annexion, tant que l'empire ottoman sera debout, cette situation durera, et la position anglaise sur le Nil restera précaire et indécise.

Quant à la politique actuelle de l'Angleterre, je tacherai de vous l'expliquer. On est parfaitement conscient chez nous — c'est-à-dire chez nos hommes d'Etat éclairés (car le public, en général, y compris presque tous nos membres du Parlement, est d'une ignorance profonde en ce qui con-

cerne la politique étrangère), — on est parfaitement conscient du danger de la position qu'on s'est faite en Egypte depuis tant d'années. On reconnaît qu'elle est irrégulière et sans permanence, et on voudrait s'y soustraire si cela pouvait être sans trop se compromettre envers la vanité populaire et les intérêts d'argent qui s'y mêlent. On sait bien que de l'avis de nos experts militaires et navals, il y aurait une grande difficulté à continuer d'occuper l'Egypte pendant une guerre maritime avec n'importe quelle grande puissance européenne et que, si le peuple du Nil nous était à ce moment décidément hostile, le péril d'y rester serait extrême. D'autre part, l'opinion publique chez nous s'est laissée si longtemps tromper en ce qui concerne l'Egypte, qu'ou croit de bonne foi que toute la Vallée du Nil nous appartient de droit et qu'il nous incombe de la conserver. Il n'y a pas de ministre anglais ni de chef de parti en ce moment assez hardi pour proposer, même à longue date, l'évacuation. Limpopularité d'un tel programme serait trop grande. N'ayant donc pas le courage d'affronter une politique saine de désintéressement et sachant depuis quelques années qu'une guerre avec l'Allemagne ne peut pas être longtemps remise, on a cherché fièvreusement un terme moyen entre l'impossibilité électorale de quitter l'Egypte et le danger de s'y maintenir. On a voulu (et voilà toute la politique des dix dernières années) se mettre à l'abri de l'orage qui vient, en tachant de se concilier le sentiment indigène de l'Egypte, et, si cela était possible, de la gagner au régime actuel.

Lord Cromer, que la vanité rendait optimiste, a longtemps cru à la possibilité de créer un parti anglais prépondérant dans le pays, meme un parti personnel à lui; et il s'en est flatté, à ce que j'ai entendu, jusqu'au point de rêver un moment, en 1903, de rendre sa position de Maire du Palais chez vous héréditaire en sa famille. Il s'imaginait que l'opposition qui lui faisait le Parti National de ce temps n'était qu'une intrigue Khédiviale, soldée de Constantinople et que le sentiment du peuple égyptien était tout sérieusement pour lui. Cette vanité le poussa un an plus tard, quand l'opposition de la France avait été écartée par

l'entente anglo-française de 1904, à se déclarer prêt à se dispenser entièrement de la garnison anglaise au Caire et à reposer son autorité pour l'avenir sur la loyauté de l'armée anglo-Khédiviale et de la police anglo-indigène. Il lui fallait la grande ineptie de l'affaire d'Akaba, qui lui montrait l'armée prête à se révolter, et la folie criminelle de Denchawaï, qui lui révélait la haine populaire, pour le convaincre que l'Egypte ne l'aimait pas. Ce fut pour lui un désenchantement terrible. Son chagrin et son étonnement ont été alors tels qu'il a dû démissionner, et se consoler de sa méprise en la théorie d'un complot panislamique dirigé contre lui par le Sultan Abdul Hamid.

Voilà où en était notre politique au mois de Mai 1907. Que vous dirai-je de Sir Eldon Gorst ? Le choix fait de M. Gorst pour succéder à Lord Cromer, fut en réalité l'œuvre de feu notre Roi Edouard, auquel M. Gorst avait eu l'occasion de rendre depuis quelques années des services personnels et de la nécessité où on se trouvait à l'agence du Caire de mettre fin à l'impasse administrative développée par la longue querelle entre elle et le Palais d'Abdine, où M. Gorst était déjà *personata grata*. On a cru, à tort, en Egypte que le nouvel agent devait nécessairement faire politique nouvelle : qu'il avait l'instruction de préparer le pays enfin à la liberté ; qu'on s'était décidé sérieusement à tenir ses promesses d'évacuation. Un changement dans ce sens était à supposer, vu le changement de ministère à Londres, et le retour au pouvoir du parti de M. Gladstone, parti du Home Rule, soutenu par une immense majorité parlementaire radicale. Mais tout cela n'était qu'illusion. Je puis vous affirmer qu'au Foreign Office on n'y a même pas un instant pensé. Toute l'instruction de M. Gorst en 1907 a été d'arriver à un bon accord personnel avec le Khédive, de le détacher du Parti National qui demandait l'évacuation, et pour le reste, de continuer très exactement la politique de Lord Cromer.

On a cru que, le Khédive gagné, le reste s'en suivrait facilement, que l'Angleterre pourrait reprendre sa position perdue de puissance dominatrice de l'Egypte, avec le consentement de ses habitants, et que, par une politique de belles paroles, elle arriverait enfin à en être aimée.

Il paraît qu'on a rêvé pour le Roi Edouard la succession du Sultan comme chef suprême et protecteur de l'Islam, non seulement en Egypte, mais encore aux Indes, dans l'Arabie et chez tous les peuples Sémétiques de l'Orient ; cela devait être un nouveau Khélafat irrégulier, dont le Khédive aurait été l'Emir El Mumenin titulaire, soumis toutefois aux ordres du Roi. Quant à un régime constitutionnel pour l'Egypte, on y pensait si peu que, comme vous le savez, le Roi a écrit de sa propre main au Khédive, qui s'était avoué constitutionnelliste, en l'engageant à s'en désister. Tout ce qu'on a pensé accorder était de faire un petit semblant de Parlement en élargissant un peu les privilèges minimes de discussion dont était déjà muni votre pauvre Conseil législatif et les fonctions des Conseils de province. D'une véritable constitution il n'a jamais été question au Foreign Office, dont la politique, je puis vous l'assurer, n'est pas plus avancée aujourd'hui qu'elle ne l'a été en 1882. Vous vous rappelez bien que l'intervention armée de 1882 était motivée par notre désapprobation de la constitution de cette année et avait pour objet déclaré de restaurer le pouvoir absolu du Khédive, c'est-à-dire de la puissance étrangère qui l'exerçait. Il n'était pas à espérer que le Foreign Office, après 28 ans de ruses et de violences, se fut laissé tout d'un coup convertir à l'idée parlementaire pour l'Egypte, ni à constituer une Chambre libre, dont le premier acte aurait été de réclamer l'évacuation.

On s'est trompé également au Caire en croyant que le caractère de M. Gorst n'est pas sans une certaine sympathie avec les idées orientales, il parle l'Arabe, il est aimable, il n'a pas cette morgue britannique qui distinguait tant son prédécesseur, il a le talent de pouvoir se mettre en bonnes relations personnelles avec le monde indigène. Mais, pour ce qui concerne les aspirations d'indépendance nationale, il en est à mille lieues. M. Gorst est tout aussi impérialiste que n'importe qui, tout ausi bureaucrate. Du reste, son service de 16 ans sous Lord Cromer lui avait appris toutes les méthodes gouvernementales de son maître; et ceux qui l'ont nommé à l'Agence savaient parfaitement bien qu'en lui confiant la tâche de rendre moins odieux le régime de l'occu-

pation, on ne risquait rien d'essentiel pour le continuer. M. Gorst n'est pas moins occupationiste que n'était son prédécesseur. La seule différence entre lui et Lord Cromer, c'est qu'il a cherché à gagner son but par de bonnes paroles fallacieuses, tandis que l'autre le cherchait de préférence par des menaces.

Vous avez vu que jusqu'à un certain point, M. Gorst a justifié le rôle conciliateur qui lui a été confié. Il a réussi à gagner le Khédive, au moins en apparence, à la politique de l'occupation et à se créer un petit parti anglais qui y trouvait un intérêt personnel. Le sort lui été favorable au commencement. Le Parti National a eu le malheur de perdre son bien-aimé chef Moustafa Pacha Kamel, et il en est résulté une certaine désorganisation de l'opposition, dont M. Gorst a su se servir. Il est possible, et même que sans la révolution de Constantinople, il ait pu persuader à l'Egypte d'accepter les faux semblants de liberté qu'il lui offrait et de remettre à longtemps sa demande d'indépendance. Heureusement pour l'Egypte, le triomphe du Parti constitutionnel jeune turcs au mois de Juillet 1908, l'a sauvé de cette mésaventure. Le spectacle d'une liberté réelle, gagnée sans aide du dehors par un peuple musulman voisin et intimement allié, lui a inspiré un nouveau courage, lui a fait mépriser la petite aumône trompeuse offerte par l'Angleterre. Le mouvement contre l'occupation a gagné tout le monde musulman de l'Egypte; et M. Gorst et Sir Edward Grey ont perdu du coup leur partie. Les musulmans de l'Egypte n'ont pas voulu entendre parler d'une prolongation indéfinie du régime anglais, tout conciliateur et tout orné de phrases sympathiques qu'il pût se montrer. Ils ont réclamé plus vivement que jamais l'évacuation. Le reste leur était devenu indifférent.

Il est difficile de préciser le moment exact où l'on s'est aperçu au Foreign Office que la politique de conciliation et d'hégémonie anglaise en pays musulman allait manquer son but. Au commencement de la révolution ottomane de 1908, notre diplomatie s'est crue assez en faveur chez le nouveau gouvernement, pour tâcher d'en obtenir un titre légal à l'occupation de l'Egypte, et dans ce dessein on s'est fortement lié avec le Grand Vizir Kamel Pacha. Mais la chute de celui-

ci a ébranlé l'influence anglaise, et la faute qu'on a faite après, au commencement de 1909, de favoriser la contre-révolution l'a presque entièrement détruite. Dès lors, on a dû chercher d'autres moyens pour faire accepter au Caire la politique de l'occupation.

Voyant disparaître son petit parti anglophile-musulman, M. Gorst a eu la malheureuse idée de vouloir se servir des Coptes comme contre-poids indigènes, et a fait nommer Butros Pacha Ghali premier ministre, en laissant pompeusement annoncer sa nomination comme celle du « premier vrai Egyptien » qui fût jamais arrivé à cette dignité. C'était un traître coup porté contre la bonne entente des deux sections religieuses du Parti National, copié du reste de la politique *divide et impéra* adoptée simultanément par notre gouvernement de l'Inde. Et par malheur il n'a que trop bien réussi. Je regrette infiniment qu'on se soit laissé entraîner au Caire à relever le défi ainsi jeté par M. Gorst, à la jeunesse patriote musulmane, car l'Egypte a besoin de l'union de toutes ses forces, et l'aigreur religieuse est toujours déplorable. Mais le triste résultat de cette manœuvre, la mort de Boutros, a eu au moins l'effet d'éclaircir la situation, et de ne plus laisser à M. Gorst aucun doute sur l'impossibilité de se concilier l'opposition mahométane. Il lui a révélé l'abîme qui existait entre son plan de gagner l'Islam à la politique anglaise et le sentiment actuel des Musulmans. Dès ce moment, on peut le dire sans danger de se tromper, la politique de notre gouvernement à Londres est devenue franchemet hostile à l'Islam. Il ne lui veut plus aucun bien, ni en Perse, ni en Arabie, ni à Constantinople, ni en Egypte.

De là à l'intrigue Roosevelt-Grey il n'y a qu'un pas. Je nomme cela « intrigue » parce qu'il est clairement démontré qu'on s'est servi au Foreign Office de ce lugubre comédien américain pour préparer l'opinion libérale chez nous à une volte-face politique en Egypte à laquelle on s'était depuis quelque temps résolu. Pour bien comprendre cet épisode, rappelez-vous que derrière l'ex-président, pendant qu'il était en Egypte, il y avait les missions protestantes américaines qui lui soufflaient ses paroles blessantes pour l'Islam, et que derrière M. Grey à Londres, était le fanatisme latent des

sectes chrétiennes anglaises analogues en tout point à celles de l'Amérique. Cela vous expliquera l'entente des deux politiciens au moment de la mort du Roi où M. Grey se trouvait désenchanté de sa politique ambitieuse d'hégémonie musulmane et où il s'était déterminé à faire appel au sentiment chrétien pour le soutenir en Egypte. Le discours que devait faire M. Roosevelt au Mansion House était connu et approuvé d'avance par M. Grey, et celui-ci s'en est servi comme texte de la déclaration hostile à l'Islam, qu'il pensait faire quelques jours après à la Chambre des Communes. En tous cas, soyez sûrs qu'entre le sentiment de M. Grey à présent et celui de M. Roosevelt il n'y a aucune différence, et que dorénavant la politique sera hostile au progrès mahométan en Turquie, en Perse, non moins qu'en Egypte. Ne vous y fiez donc plus. Je prends cette occasion pour en avertir, non seulement le patriotisme égyptien, mais encore celui des jeunes Turcs à Constantinople et des Musulmans du monde entier.

Dans ces conditions nouvelles, je n'ai qu'un Conseil à vous donner. Je vous le donne avec peine car je ne suis pas sans patriotisme pour mon propre pays d'Angleterre, bien que je déteste sa politique agressive en Orient, et il m'est pénible de me trouver en opposition déclarée avec le sentiment général de mes compatriotes ; mais mon devoir envers vous m'y oblige et je dois vous dire clairement que pour l'avenir le patriotisme égyptien se montrerait mal avisé jusqu'à la sotise, s'il nous traitait autrement qu'en ennemis. L'approbation générale qu'ont reçues les paroles de M. Grey, des deux partis anglais politiques, du Parti libéral autant que du Parti conservateur, prouve que tout sentiment honorable d'obligation envers vous et de respect pour nos promesses d'autrefois est abandonné, et que vous n'avez rien à attendre de nous qu'une politique de violences, d'agression annexionniste, de dépaillements matériels et de démoralisation sociale telle qu'on la trouve actuellement dans ces pays de l'Inde qui ont le malheur de nous être soumis.

Méfiez-vous de nous. Nous ne vous voulons plus aucun bien. Vous n'aurez de nous, ni constitution, ni liberté de la presse, ni liberté de l'instruction, ni liberté personnelle.

Notre intention, dès à présent, tant que nous resterons en Egypte, est d'exploiter votre pays au profit de notre industrie cotonnière, de Manchester, de nous servir de vos finances égyptiennes pour développer notre empire africain dans le Soudan, de pousser avec encore moins de vergogne que par le passé, et sans plus vous consulter même de forme, notre spéculation Anglo-Hébraïque chez vous, et de vous livrer, pieds et mains liés, à toutes nos convoitises commerciales. Vous n'avez plus d'excuse de vous tromper sur nos intentions. Elles ont été clairement indiquées. Ne vous prêtez plus à l'asservissement et la ruine de votre pays.

Voici mon conseil au Parti National : continuez de nous faire une opposition ouverte, soutenue, courageuse et de tous les jours. Demandez d'un commun accord, en toutes occasions, que cela finisse chez vous, que nous rentrions dans la voie de la légalité, que nous retirions nos troupes de votre pays, et que nous cessions de nous occuper de vous. Vous n'avez rien à perdre en tenant ce langage : nous sommes étrangers chez vous, et vous avez le droit de le demander, et vous avez tout à gagner. Rappelez-vous sans cesse et par tous les moyens de publicité, que l'Angleterre n'a aucun droit légal d'agir en maîtresse chez vous, que vous ne voulez plus de nous, ni comme protecteurs, ni comme conseillers, ni comme administrateurs. Ne nous laissez plus la moindre excuse pour prétendre le contraire. Montrez-nous franchement votre hostilité, non pas par des insurrections prématurées qui ne vous serviraient de rien, mais par ces moyens qu'ont tous les peuples en présence de l'étranger de lui faire comprendre leur mauvais vouloir, les boycottages commerciaux et officiels et l'éloignement personnel. Vous avez chez vous une grande colonie étrangère et non anglaise. Liez-vous troitement à elle. Faites vos affaires avec elle plutôt qu'avec nous. Conciliez tout le monde, mais n'essayez plus de nous concilier. C'est peine perdue. Tout appel à notre sentiment de justice, d'honneur, d'humanité, serait dorénavant ridicule. Il n'amènerait d'autre réponse que notre mépris. Non. Il ne vous reste qu'un seul moyen de nous convaincre. C'est de nous démontrer que l'ocupation de votre pays est pour nous une difficulté croissante, un ennemi de tous les jours, en

temps de paix, un péril extrême quand la guerre éclatera. Le jour où il entrera dans l'esprit lourd de notre public anglais que le jeu chez vous ne vaut pas la chandelle, nous trouverons que vous avez raison et nous vous quitterons. Pas un instant plus tôt...

WILFRID SCAWEN BLUNT.

Le noble ami de l'Egypte, M. Blunt, doit être heureux de voir l'accord parfait des coptes et des musulmans en Egypte et il peut à juste titre s'enorgueillir d'avoir fait preuve d'une vue absolument juste dans tout ce qu'il a écrit.

***

En 1911 les coptes organisèrent un congrès à Assiout, dans le but de protester contre les faveurs que le gouvernement égyptien accorde aux musulmans.

Ce congrès provoqua le zèle des musulmans, qui, de leur côté, organisèrent un congrès au Caire sous la présidence de Moustafa Riad Pacha, ex-président du cabinet égyptien.

Le Parti National, qui n'est, en principe, ni musulman, ni copte, déclara publiquement que l'intérêt de l'Angleterre seul fait organiser en Egypte des congrès semblables.

Il refusa nettement d'y prendre part.

Cette année 1911, Sir Eldon Gorst mourut et fut remplacé par Lord Kitchener.

En 1911, durant la guerre italo-turque en Tripolitaine, et pendant la guerre turco-balkanique en 1912, l'Egypte fut considérée comme pays neutre.

LES DISCIPLES DE MOUSTAFA

Parmi les avocats, les docteurs, les journalistes égyptiens les plus éminents, se trouvent les disciples de Moustafa. Ce sont ceux-là qui dirigent à cette heure le mouvement intellectuel et guident la jeunesse égyptienne dans ses aspirations légitimes vers l'indépendance complète de la Vallée du Nil.

Fidèles à tous les principes de Moustafa Kamel, ils les sèment dans les âmes de leurs compatriotes, par la parole et par la plume.

Ces disciples sont et resteront à l'avenir la gloire de l'Egypte...

DURANT LA GUERRE

Durant la dernière guerre européenne, l'Egypte, qu'on croyait neutre et par là prospère, ainsi que les anglais le prétendirent, a cruellement souffert en même temps qu'elle a subi d'immenses pertes, dont voici le détail:

Etat de siège britannique!

Des milliers d'égyptiens, princes, patriotes, notables, docteurs, avocats, ingénieurs, commerçants, professeurs, officiers, étudiants, ont été déportés à Malte, expulsés ou détenus par les autorités militaires britanniques d'Egypte!

Plus d'un million d'égyptiens ont travaillé dans le désert de la Palestine, sous un soleil implacable et sous les balles et les bombes des aéroplanes, pour le

service des alliés. Plus de 30.000 sont morts, ou ont été blessés !

Les autorités militaires britanniques ont confisqué d'énormes quantités de richesses agricoles: blés, fèves, orges, fourrages, les payant à vil prix, tandis que le prix courant dans les marchés du pays était double !

L'armée égyptienne fut chargée de protéger l'arrière-garde des troupes alliées, en Palestine, au Hedjaz, au Senaï.

Un grand nombre de bestiaux nécessaires à la culture ont été pris pour la guerre à vil prix et l'agriculture locale en a cruellement souffert.

Les aéroplanes de l'ennemi n'ont pas oublié le Caire où plusieurs Egyptiens ont été tués ou blessés.

Le coton fut taxé à vil prix au profit de l'Angleterre. Plusieurs économistes estimèrent que si l'Egypte avait été neutre, elle eut gagné plus de dix milliards.

Des taxes de souscriptions obligatoires ont été imposées aux paysans et aux commerçants par les inspecteurs anglais et par leurs partisans !

Les fermiers ayant été désarmés, les fermes furent assaillies par les voleurs et dévalisées impitoyablement.

Mohamed Pacha Mahmoud, au début de la guerre, qui était préfet de la province de Behéra, fut destitué sous l'étrange prétexte de sa violence contre les voleurs !

La cherté en tout, l'obscurité pendant la nuit, l'insécurité par manque de surveillance, la cruauté pour

les plus petits méfaits, en raison même de l'indulgence pour le crime, tel était le bilan protecteur de l'Angleterre.

Suffisait-il que le Protectorat anglais adressat à l'Egypte, le 18 décembre 1914, ses condoléances ?

Les égyptiens ont à tel point souffert durant la guerre qu'ils ont droit à la plus grande reconnaissance de tous les alliés.

LES SULTANS D'ÉGYPTE

Le Sultan Hussein Kamel, fils d'Ismaïl et oncle du Khédive Abbas II, fut nommé Sultan par l'Angleterre, le 20 décembre 1914, pour succéder à son neveu destitué par l' « occupant ».

Je connaissais le Sultan Hussein Kamel, connu d'ailleurs en France, esprit sérieux, généreux, ayant toutes les qualités d'un chef d'Etat. Son éducation s'était faite aux Tuileries sous le règne de Napoléon III, ami intime de son père Ismaïl. Quoi qu'il eût failli être victime de deux attentats par des égyptiens, il aimait passionnément son pays et son peuple. On l'appelait le père du « Paysan ».

Durant son règne il fonda un grand nombre d'œuvres de charité, sans distinction de religion, ne cessant de nourrir de grands projets de bienfaisance.

Ses qualités étaient aussi nombreuses qu'elles peuvent l'être chez un chef d'Etat.

Il mourut le 8 octobre 1917. Son fils le Prince Kamal El Dine, quoique prince héritier, renonça au trône.

Son oncle, le Prince Ahmed Fouad, le plus jeune des fils d'Ismaïl, remplaça son frère et gouverna l'Egypte. Je ne le connais pas, mais les journaux ont publié sa biographie en ces termes :

« Fouad Ier est né au Caire le 26 mars 1868. Il est le fils le plus jeune du Khédive Ismaïl pacha. Lorsque celui-ci fut déposé et exilé en Italie en 1879, il l'accompagna dans son exil et dès ce moment il se lia d'amitié avec l'Italie, où il reçut son éducation. A l'Académie de Turin, qui le comptait parmi ses meilleurs élèves, il eut pour camarade le prince Victor-Emmanuel, actuellement Roi d'Italie. Dans l'armée italienne, il arriva jusqu'au grade de capitaine d'artillerie. Il parle couramment l'italien, le français et possède une grande culture littéraire et scientifique.

Ses ardentes sympathies italiennes lui valurent, avant la guerre, d'être le candidat de l'Italie au trône d'Albanie. Elles lui valurent aussi l'hostilité de l'Autriche qui parvint à faire échouer sa candidature et à placer sur le dit trône le prince de Wied.

Au moment où il devint sultan d'Egypte, Fouad s'occupait activement d'un grand nombre de société scientifiques et de bienfaisance. Il fut et resta l'ami des arts et des lettres. Le 24 mai 1919, il convola en secondes noces, en épousant Mlle Nazly Sabry, fille de l'ancien ministre de l'agriculture Abdel-Rahim Sabry pacha. De cette union naquit, le 11 février 1920, le prince Farouk, que le gouvernement britannique reconnut officiellement, le 15 avril de la même année, comme l'héritier présomptif du trône d'Egypte.

Ajoutons que la liste civile, qui comprend le budget annuel du souverain, de son cabinet et des membres de la dynastie régnante, s'élève actuellement à 11 millions de francs. »

LA REINE

La Reine actuelle d'Egypte, est la dernière fille du Colonel français Sèves, qui fût chef d'état-major de Mohamed Aly Ier. Il embrassa l'Islam, et fut nommé Soliman Pacha... Sa statue est érigée au Caire, dans la rue qui porte son nom.

APRÈS L'ARMISTICE

Le lendemain de l'armistice, le 12 novembre 1918, le comité directeur du Parti National réuni, décida de remplacer le premier article des principes du Parti, par ce qui suit :

Le Parti National réclame l'indépendance complète de l'Egypte, de son Soudan et de ses dépendances, indépendance non qualifiée non d'occupation, non de protectorat, ni d'une demie souveraineté étrangère, ni enfin d'aucune condition ou restriction, que pourrait enchaîner cette indépendance.

Au mois de Mai 1919 j'appris, par nos journaux, qu'il y avait, à Paris, une délégation égyptienne, sous la présidence de Saad Zaghloul Pacha.

Ne connaissant personnellement aucun membre de cette délégation, j'écrivis en Egypte pour me renseigner, voici ce qui me fût répondu :

Après l'armistice il y eut deux délégations formées, la délégation du Parti National et celle de Saad Pacha Zaghloul.

Les deux délégations essayèrent de partir pour présenter leurs revendications à la Conférence de la Paix, mais les autorités britanniques s'opposèrent au départ de ces délégations.

Le ministère de Hussein Rouchdy Pacha dont je connaissais l'esprit, soutenait la délégation de Zaghloul Pacha, insistait pour qu'elle allât à Londres accompagnée de Rouchdy Pacha et d'Adly Pacha, mais cette demande ne put aboutir.

Le ministère ayant donné sa démission le 18 décembre 1918. Cette démission ne fut accepté par le Sultan que le 3 mars dernier. A la suite de cette acceptation, le Parti National et la délégation de Zaghloul Pacha protestèrent contre cette acceptation en même temps que le départ des Egyptiens pour l'étranger.

Le Parti National adressa aux représentants des puissances en Egypte sa protestation en même temps que la délégation se rendait au Palais d'Abdine, pour remettre au Sultan sa protestation.

Le 6 Mars, le Commandant en Chef des troupes anglaises au Caire, général Watson appela Zaghloul Pacha et ses collègues à son Office et les avertit insolemment des conséquences de leurs actes contre la procédure du Sultan et contre le Protectorat.

La délégation de Zaghloul Pacha ne se soumit pas aux menaces anglaises. Elle adressa au Général Watson une protestation énergique. Le dit Général après avoir consulté Lord Allenby qui était dans la Haute-Egypte fit arrêter, le 8 mars, Zaghloul Pacha et trois autres Pachas ses partisans qui furent déportés avec lui à Malte.

Le Comité de la délégation Zaghloul ne répondit à cet acte que par une simple protestation, mais le peuple tout entier et avec lui les Professeurs et les Etudiants s'indignèrent.

Le 9 mars les manifestations furent pacifiques, mais le 10, les violences commencèrent. Les 10.000 étudiants d'Al Azhar se virent fermer l'Université. Ils se mirent à la tête des manifestants.

Ces manifestants donnèrent la mesure du courage des étudiants égyptiens. Sur la place du Gouvernorat du Caire, il y eut plus de quinze mille manifestants sans armes. Ils criaient à bas le mensonge, à bas la trahison! Vive l'Egypte libre et indépendante !

Les policiers armés d'énormes bâtons sortirent par centaines de la grande porte du Gouvernorat. Ils attaquèrent la foule avec une violence sauvage. A ces attaques, la foule répondit avec une discipline parfaite en désarmant la police. Ce fut alors le tour de la police de recevoir les coups. Plus de quarante agents de police furent tués ou blessés.

Jusque là les soldats anglais ne s'étaient pas mêlés aux bagarres, mais le commandant anglais voyant la police désarmée ordonna à ses troupes de charger.

Les troupes anglaises armées pénétrèrent dans les rues du Caire, mirent en batterie leurs canons et ouvrirent le feu

sur les manifestants. Bientôt on compta des blessés et des morts nombreux.

Tous les ouvriers cessèrent de travailler et les ateliers de l'administration du chemin de fer furent fermés. Les nouvelles de ces violences, transmises, se répandirent dans tout le pays. Les rails des chemins de fer, les arbres furent arrachés. Touts les administrations fermèrent leurs bureaux. Aucun fonctionnaire ne put remplir ses fonctions, la grève générale fut complète.

Les ruines provoquées par la violence criminelle anglaise contre des manifestations pacifiques sont innombrables. L'agitation qui a suivi, a duré un mois. Durant la grève les violences ont été générales. Les pertes des Egyptiens, absolument désarmés furent vingt fois plus nombreuses que les pertes britanniques.

On peut conclure de tout ce qui s'est passé durant cette révolution que le peuple égyptien est un peuple héroïque car il a prouvé sa vaillance contre les brutalités criminelles de l'Angleterre. Mais la haine dans les cœurs égyptiens, l'amour et la passion de la liberté ne cessent de grandir.

Moustafa Kamel en prévoyant ces luttes fatales avait été prophète.

Rouchdy Pacha déclara sur l'heure qu'il regrettait beaucoup et souffrait de ces tueries. Il ajoutait que l'Egypte ayant servi l'Angleterre et ses alliés avec dévouement pendant la guerre, devait réclamer librement ses droits à la justice au Gouvernement anglais.

Ce qui a été vraiment admirable au milieu de ces désordres, c'est que les Egyptiens n'ont pas cessé un instant leur devoir de protestation et leur amitié même envers toutes les colonies étrangères, sauf pour quelques Arméniens qui avaient tiré sur les manifestants et qui ont été tués par les Egyptiens.

Les funérailles des victimes de l'Angleterre, hommes, femmes, enfants, ont été émotionnantes. Tous les prêtres, les Chefs religieux, les étudiants accompagnés par les musiques et les drapeaux y ont pris part.

On se demande ce que, durant ces accidents, le Comité exécutif de la délégation Zaghloul a fait et on affirme que

ses membres sont restés prudemment chez eux. Le Parti National ayant à sa tête Aly Bey Kamel, frère de Moustafa Kamel, a protesté contre les tueries anglaises auprès des Chefs des Gouvernements du Monde entier.

Lundi 7 avril dernier fut un jour de joie. Lord Allenby publia une circulaire par laquelle il annonçait la mise en liberté des quatre déportés à Malte et l'autorisation générale aux Egyptiens de partir pour n'importe quel pays étranger.

Après cette déclaration quelques incidents déplorables eurent lieu, provoqués par la conduite de plusieurs soldats anglais, conduite pour laquelle Lord Allenby lui-même exprima ses regrets.

Le 11 avril tous les membres de la délégation de Zaghloul Pacha partirent pour l'Europe en passant par Malte afin d'accompagner les déportés.

Pour quelle raison la délégation du Parti National ne partit-elle pas en même temps ? Sans doute parce qu'elle trouvait excessif que l'Egypte fût représentée par deux délégations.

Le 8 avril Rouchdy Pacha reformait un ministère nouveau, mais dès le 21 il donnait sa démission. Les employés du Gouvernement ayant décidé de ne pas reprendre leur travail, convaincus que leur grève serait une protestation pratique contre l'occupation britannique, aucun ministère ne peut donc fonctionner à cette heure en Egypte...

Le Caire 16 *Mai* 1919. B. A.

Après la lecture de cette lettre, je regrettai que les hommes égyptiens initiés à la politique, dont la majorité a reçu l'éducation supérieure de Moustafa Kamel, ne se soient pas mis à la tête de ce mouvement patriotique.

Malgré l'inexistence d'une délégation du Parti National Egyptien en Europe, ce Parti a rendu de

grands services à son pays, et il en rend encore. Il appelle sans cesse l'attention du peuple sur les actions nuisibles à l'Egypte, par la publication d'œuvres éveillant la clairvoyance, par la parole, par des articles documentés, par des protestations énergiques, par des appels émouvants au patriotisme.

Quoique les journaux du parti national aient été supprimés par le Gouvernement, l'un après l'autre et que ses adversaires politiques aient en mains la majorité de la Presse, ce Parti, par ses brochures nourries de faits précis, guide la nation égyptienne dans la juste voie de ses revendications.

Ni les manœuvres anglaises, ni les persécutions, ni le temps n'ont pu refroidir, ou décourager son ardeur patriotique. Le Parti National a combattu les projets Milner, et il a triomphé. Ses conseils de ne pas entrer en négociation sans premiers accords, ont été des conseils justifiés par les faits et par leur résultat. Ce parti a beaucoup souffert.

Son chef Mohamed Bey Farid, son Vice-Président Aly Bey Kamel, le Rédacteur en Chef de son journal Cheikh Shawish, ses membres les plus éminents ont été emprisonnés, déportés, ou expulsés plusieurs fois avant, pendant et après la guerre.

LA MORT DE FARID BEY

Mohamed Farid Bey, chef du Parti National Egyptien, est mort le 15 novembre 1919, à Berlin. Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'une foule immense à Alexandrie et au Caire. Le peuple égyptien a rendu

à son dévouement patriotique les plus grands hommages.

Le Prince Omar Tousson et beaucoup de hautes personnalités ont assisté à ses funérailles.

Chaque année le peuple égyptien célèbre l'anniversaire de sa mort au Caire et à Berlin.

COMITÉ MILNER

L'Angleterre, en face d'une nation toute entière révoltée, a formé un comité sous la présidence de Lord Milner, pour faire une enquête en Egypte et un rapport sur les causes qui avaient suscité les troubles, afin de pouvoir proposer un régime qui serait accepté par les égyptiens.

Le ministère de Mohamed Saïd Pacha, formé le 22 mai 1919, a donné, après ces massacres, la liberté à la presse, liberté qui n'existait pas!

Ce ministère put remplacer les cours martiales britanniques par les tribunaux réguliers. Il donna sa démission, le 18 novembre 1919, en apprenant qu'un comité anglais venait en Egypte pour prendre part aux affaires, convaincu que l'envoi de ce comité était une humiliation pour sa dignité et pour celle de l'Egypte.

Le comité de Lord Milner arriva au Caire le 7 décembre 1919, croyant qu'il allait pouvoir se mettre en contact avec le peuple égyptien !

En face d'une situation sans issue, le comité Milner publia un appel au peuple, dont voici la traduction :

Dès que le comité est arrivé en Egypte il a été surpris d'apprendre que la conviction Egyptienne était qu'il n'est venu dans ce pays que pour supprimer les droits que l'Egypte possède jusqu'à ce jour. Le Comité, à propos de cette conviction dénuée de tout fondement, déclare qu'elle est entièrement fausse, et que le gouvernement anglais, après l'approbation de ses deux chambres des Communes et des Lords, l'a délégué dans un seul but, celui de créer une entente entre les aspirations égyptiennes et entre les intérêts particuliers de la Grande-Bretagne, sauvegardant les droits légitimes de tous les étrangers en Egypte. Le Comité est convaincu qu'à l'aide de la bonne foi et de la sincérité des deux côtés, on pourra réaliser ce but. Le Comité est vraiment et sincèrement désireux que la relation entre la Grande-Bretagne et l'Egypte soit basée sur une entente cordiale par laquelle sera anéantie toute raison de schisme ou de divergence entre les deux pays ! Les Egyptiens pourront alors s'efforcer de placer leur pays sous le régime constitutionnel ! Pour arriver à ce but, le Comité désire connaître les opinions des Partis qui représentent le Peuple égyptien et de tous ceux qui s'occupent sincèrement du bien de leur pays et le tiennent en considération parfaite. Toute personne pourra franchement et librement donner son avis. Le Comité n'a pas pour but d'opprimer les opinions ou de les discuter sans aucune concession ou de les enserrer dans un cercle particulier. Ce comité déclare qu'il ne juge pas que le début de la discussion pourra être considéré comme la reconnaissance d'un principe ou comme la concession d'une attitude de la part du comité ou de la part de celui qui discutera avec lui.

La liberté de la discussion est une condition essentielle du succès ; sans cette liberté, on ne pourra effacer le malentendu, ou arriver à une entente.

LORD MILNER.

A la suite de la publication de cet appel anglais du comité Milner, les princes, les ulémas et les partis ont répondu par d'autres appels patriotiques.

Je trouve utile de donner les textes de trois des principaux appels nationaux égyptiens.

LES PRINCES D'ÉGYPTE

Les Princes, qui sont les descendants de Mohamed Aly et qui ne se sont jamais placés publiquement sur le terrain politique, ont publié, le 3 janvier 1920, un appel dont voici la traduction :

« Le jour où Dieu a voulu que les destinées et l'avenir de l'Egypte soient mises entre les mains de Mohamed Aly, le premier, notre grand aïeul et notre grand seigneur, fut un jour béni. Il a régénéré l'Egypte moderne, comme son serviteur fidèle. Il a sauvé l'égyptien et l'a guidé dans le chemin du progrès. La providence divine, qui a donné à cet auguste inspirateur la sagesse, le courage, dans toutes ses actions et la sincérité parfaite à l'Egypte. lui a donné aussi des enfants et des descendants qui résident dans ce pays béni et sacré. Sur le sol duquel ils jouissent de ses biens et de toute prospérité !

« Dieu nous impose comme devoir sacré de servir notre patrie, nos frères les égyptiens, et de suivre les traces de notre grand aïeul, pour réaliser ses vœux grands et nobles, et en accomplissant ses œuvres majestueuses par la conquête de la liberté nationale, l'affranchissement et l'indépendance de la vallée du Nil.

« Attendu que le peuple égyptien, qui est la source de notre grandeur, de notre puissance et de notre

gloire, a accompli son devoir envers la Patrie d'une façon qui nous rend fiers devant le monde entier.

« Attendu qu'il n'y a aucune classe dans notre chère nation qui n'ait fait appel avec franchise et clarté pour conquérir ses droits légitimes et sacrés.

« Nous, descendants de Mohamed Aly, nous ne prenons pas seulement part aux efforts et aux vœux du peuple; mais nous dressons nos poitrines à côté de nos frères, ses fils, et joignons nos mains à leurs mains; une seule âme dans les corps fraternels sera toujours une force qu'on ne pourra briser ni vaincre.

« Nous réclamons les droits légitimes de notre patrie, de notre peuple, nous demandons l'indépendance complète et absolue de l'Egypte, sans conditions ni restrictions.

Signé: Prince Omar Toussson,
Prince Kamal El Din Hussein,
Prince Youssof Kamal,
Prince Mohamed Aly Ibrahim,
Prince Ismail Daoud,
Prince Mansour Daoud.

⁂

Tous les descendants de Mohamed Aly 1er, adorent, sans une exception, l'Egypte, leur patrie.

Parmi ces princes, plusieurs sont aussi lettrés que les princes les plus lettrés d'Europe. On trouve en eux des bienfaiteurs qu'on ne trouve pas toujours parmi les autres familles régnantes.

J'ai connu, par mon fils Moustafa, le regretté Prince Mohamed Ibrahim, grand patriote et dont la générosité était sans limites.

Prince Mohamed Aly:

J'ai une grande estime pour le Prince Mohamed Aly, fils du Khédive Tewfik. Il a été expulsé pendant six années de son pays. C'est une grande âme, très aimé de tous ses compatriotes et considéré comme un égyptien d'ancienne origine. Il n'a point de morgue, point d'orgeuil. Il est l'auteur de deux grands volumes sur ses voyages au Japon et en Amérique.

Quand il rentra de son exil, ce fut une grande joie pour le peuple égyptien tout entier.

De toutes les villes, de tous les villages, on vint lui apporter la preuve d'une fidélité émouvante.

Lors de mon voyage en Egypte, il eut la grâce de m'inviter moi et mes amies et j'eus la joie de l'entendre parler de notre France avec une sympathie, dont il voulut bien détacher une part flatteuse pour moi.

Son palais de Meniel est du plus pur style arabe, et je n'en ai jamais vu de plus beau.

Prince Omar Tousson:

J'ai beaucoup de sympathie pour le grand prince Omar Tousson, que mon fils Moustafa admirait comme l'admire aujourd'hui encore son frère Aly.

Il est charitable et il a le même amour de son peuple qu'avait son grand père Saïd Pacha, qui disait toujours: « Nous sommes faits par l'Egypte et nous devons faire pour l'Egypte ».

Le prince Omar est une haute personnalité dont la situation est grande à Alexandrie.

Le peuple égyptien lui est profondément reconnaissant de ses œuvres de charité. Il a donné et donne encore aux sociétés de bienfaisance, aux œuvres sociales, aux œuvres de relèvement, des millions.

Il a présidé tous les comités de secours à l'Empire ottoman. Dans la guerre Turco-Italienne en Tripolitaine, dans la guerre Turco-Balkanique en 1912, dans la guerre actuelle Angora-Grecque, il présida et préside l'œuvre du Croissant rouge avec un grand dévouement.

Il écrit des articles d'une haute valeur dans les journaux, dans les revues, et fait des conférences sur les sujets les plus utiles à son pays.

Prince Youssof Kamal:

Le prince Youssof Kamal, que je connais, rappelle comme caractère le regretté prince Mohamed Ibrahim, son cousin.

Il est aussi lettré qu'on peut l'être et possède sa langue nationale, l'arabe, comme Moustafa la connaissait et la connaît Aly Kamel.

Sa bonté et son courage le font aimer et craindre à la fois.

Son père, le prince Ahmed Kamal, était très aimé et il a désiré que son fils le fût autant que lui.

Après la mort de son père, très jeune, il fonda une Ecole des beaux-arts au Caire, une école primaire pour les filles et une autre pour les garçons, à Nagg Hammadi.

Il fit de généreuses donations à l'Université égyp-

tienne, aux sociétés de bienfaisance musulmanes et chrétiennes. Il fonda le syndicat agricole supérieur et le préside avec un grand nombre d'œuvres sociales.

Sa politique est vraiment nationale.

Dans le discours qu'il a prononcé à la réunion patriotique à l'Hôtel Sheaperd, en 1920, son éloquence et son patriotisme furent passionnément applaudis, lorsqu'il adjura son peuple de continuer à s'appuyer sur la justice, sur le droit et sur les « arguments logiques » pour réaliser l'indépendance complète de l'Egypte avec son Soudan.

Ces jours derniers, nous avons tous lu ses interviews, publiées par les journaux français d'Egypte. Ces interviews ont prouvé que la liberté de l'Egypte n'est pas un mirage et que le peuple égyptien uni à ses princes, ne peut s'égarer dans les sentiers de cette liberté.

Il a récemment voulu présider une grande réunion au Caire, le 24 mars dernier, pour préciser les faits et répondre aux déclarations fausses de l'Angleterre sur l'indépendance de l'Egypte et sur sa liberté; mais les autorités britanniques, qui imposent encore l'état de siège en Egypte ont empêché la réunion d'avoir lieu.

Outre ces travaux utiles à son pays, travaux incessants, le Prince Youssof Kamel a fait plusieurs voyages autour du monde.

Prince Haydar:

J'ai une grande sympathie pour le prince Haydar, qui est un poète français admirable et qui me fit le grand honneur en Egypte, de nous accompagner,

Moustafa et moi, en 1904, quand je visitais la Haute Egypte par le Nil. C'est un esprit charmant, un ami sincère et dévoué.

Prince Aziz:

Je ne connais le prince Aziz Hassan que depuis quelques mois. Il a honoré mon Abbaye de sa visite, accompagné de mon fils Aly Kamel.

Le prince Aziz ressemble, dans toute sa conversation, dans tous ses gestes, à son père mort trop jeune. le prince Hassan.

Le prince Aziz est très patriote. Il a été exilé en Espagne durant six années pendant la guerre. Il n'a passé que six mois au Caire et a été exilé de nouveau en Europe.

Il est le neveu du Sultan d'Egypte, mais il semble qu'il aime son cousin Abbas II plus que son oncle Fouad Ier !

Le prince Aziz, très populaire, est d'une franchise sympathique. Ami intime de Moustafa, il est l'ami fidèle des exilés, de Saad Zaghloul et d'Aly Kamel.

J'admire son éloquence et son ardent patriostisme.

Prince Kamal El Dine:

Le prince Kamal El Dine Hussein est le fils du Sultan Hussein Kamel.

Il a renoncé au Sultanat. Sa grande âme patriotique n'aurait pu supporter ce dont son père souffrait sous le joug anglais. Je ne le connais pas. Mes amis égyptiens m'ont dit combien ils admirent la hauteur de son caractère et son grand patriotisme.

La lettre que le Prince Kamal El Dine avait adressée à son père était ainsi conçue :

Le Caire, le 8 Octobre 1917.

Hautesse,

Votre Hautesse m'a rappelé qu'au moment où, d'accord avec la Puissance Protectrice, elle a, en même temps qu'elle prenait possession du Sultanat d'Egypte, remis la détermination de l'ordre de succession au Trône à un examen ultérieur, et elle a daigné exprimer le désir de voir le Sultanat se transmettre dans la ligne mâle directe.

Je suis profondément reconnaissant de l'honneur que ce désir comporte pour moi, mais tout en étant entièrement fidèle à l'autorité de Votre Hautesse, je suis intimement convaincu que je pourrai mieux servir mon pays en gardant la situation où je me suis trouvé jusqu'ici. Je sollicite par conséquent la bienveillante permission de Votre Hautesse de renoncer et par la présente je renonce à tout droit, titre ou prétention à la succession au Sultanat dont j'aurais pu me prévaloir en ma qualité de fils unique de Votre Hautesse.

Je suis et reste de Votre Hautesse le fils dévoué et le respectueux serviteur.

KAMAL-EL-DINE.

Comment ne pas admirer le caractère de ce noble prince, dont la lettre affirme à la fois les sentiments patriotiques et le respect filial pour un père dont il était tendrement aimé.

Ce même prince, Kamal El Dine, indigné de la traîtrise avec laquelle l'Angleterre a détrôné son cousin et beau-frère, Abbas Hilmi II, Khédive d'Egypte, et combien son père avait rencontré, durant son règne comme sultan d'Egypte, de soucis et d'angoisses, a refusé ce qui lui était offert par l'ennemi de son pays, et qu'il n'avait pas accepté par droit de succession : le sultanat d'Egypte.

La proposition de l'Angleterre était, dans l'état des choses, son inconscience de la dignité d'un grand caractère.

Les princesses égyptiennes ne sont pas inférieures aux princes. Toutes sont instruites à l'européenne. Parmi celles qui ont fait œuvre de bienfaisance et écrit des livres, je citerai:

La princesse Fatma Hanem, fille du Khédive Ismaïl qui avait consacré en wakf, une grande partie de sa fortune, plusieurs dizaines de millions, à l'instruction publique et aux œuvres de charité.

La princesse Kadrieh Hanem, fille du Sultan Hussein Kamel, a écrit en français des livres exquis. Sa dernière publication, « *Lettre d'Angora la Sainte* », a une intensité de description émouvante!

LES ULEMAS

Les ulémas (chefs religieux musulmans) qui ne s'étaient à aucune époque mêlés à la politique, ont adressé une lettre au Sultan d'Egypte, au Premier Ministre Youssof Wahba Pacha et au représentant de l'Angleterre en Egypte, dont voici la traduction:

Les Ulémas de l'Université d'Al Azhar, et les membres de son conseil supérieur croient dans les malheurs actuels parvenus au degré le plus violent, de leur devoir sacré dont Dieu les a chargés, de ne pas retarder à donner les conseils qui assurent la paix sur la terre et solidifient les relations

des nations et des peuples sur les bases de la paix et de la justice. Tout ceci conformément aux ordres de Dieu dans toutes les religions, inspirées par lui et surtout dans la religion musulmane.

La nation égyptienne a le droit le plus légitime à une indépendance complète. Elle est résolue à la réclamer par tous les moyens légaux. Mais le Gouvernement anglais semble ne pas vouloir prendre la moindre considération pour la reconnaissance de ce droit. Un tel parti pris a créé un état de doute, d'inquiétude intolérable.

Le résultat en a été la continuation du désordre et l'immobilité absolue dans toutes les administrations publiques et privées.

En cet état de choses, les soussignés : Ulemas et membres dp Conseil supérieur de l'Université d'Al Azhar ne trouvent qu'un moyen par lequel on peut établir la paix entre les deux pays, c'est que l'Angleterre tienne ses engagements solennels en reconnaissant l'indépendance complète du pays privilégié par son héritage glorieux et par la place spéciale qu'il occupe et qui lui donne une haute situation dans tous les Pays d'Orient.

Par ce moyen, aussi sage que juste, les violences qui ont à plusieurs reprises provoqué les plus grands regrets prendront fin. La nation retrouvera le calme et l'ordre, n'ayant ni haine ni inimitié contre l'Angleterre. Elle sera alors gardienne de ses intérêts en même temps que de ceux des autres Puissances.

Signé :

Mohamed Aboul Fadl El Guizaoui,
Grand Cheik de l'Azhar,
Mohamed Békhit, le Mufti,
Mohamed Chaker, ex sous-directeur d'Al Azhar, etc. etc.

Un appel fut publié par le Parti National Egyptien, le 29 novembre 1919, en ces termes:

« Le Comité exécutif du Parti National s'est réuni à la suite de la publication de l'appel du comité britaninque, présidé par Lord Milner, et a pris la décision suivante:

1° La publication sera faite d'un appel aux membres du parti en particulier, et à la nation égyptienne toute entière, publication dont voici les termes:

Le Parti National n'a, à l'égard de l'appel que le comité Milner vient de publier, aucune politique spéciale. Il garde invariablement l'attitude politique dont il a plusieurs fois spécifié les termes. Attitude qu'il a précisée dans le discours prononcé par le Vice-Président du Parti, dans la réunion pour la commémoration de la mort de son président, le vendredi, 19 décembre courant et dont voici la conclusion:

« La nation égyptienne n'accepte que l'indépendance complète de l'Egypte avec son Soudan et ses dépendances, non soumise à aucun protectorat ou tutelle, ou souveraineté étrangère, ni aucune condition qui puisse enchaîner cette indépendance.

« Le Parti National ne consent à prendre parti dans aucune négociation avec le gouvernement anglais avant qu'il n'ait reconnu officiellement l'indépendance complète de l'Egypte et se soit engagé à maintenir cette indépendance par l'évacuation de ses troupes de la vallée du Nil.

« Si l'Angleterre accepte officiellement le programme national égyptien avec bonne foi dans les termes où Lord Milner en a parlé par son appel à

la nation égyptienne, celle-ci sentira alors que l'Angleterre tient sa parole donnée, qu'elle est devenue sincère et acceptera tout entier le dit programme. Alors les représentants des deux pays pourront être d'accord dans les négociations qui ne mettront pas en cause l'indépendance complète mentionnée, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.

Mais tant que l'attitude du comité anglais de Lord Milner ne se distinguera pas de celle de Lord Curson et de celle de M. Balfour passant outre à l'indépendance complète de l'Egypte, tant que le pays sera occupé par deux armées, l'une militaire et l'autre civile, tant que l'état de siège militaire permettra de condamner chaque jour les enfants de la Patrie égyptienne, à la détention, à de multiples punitions contre les étudiants, tant que les libertés de la parole et de la plume seront supprimées, le pays restera en anarchie.

Enfin, tant que des injustices seront commises contre toutes manifestations politiques pacifiques, tant que toute négociation avec n'importe quel pouvoir anglais n'obtiendra que des concessions du peuple égyptien sur ses revendications, sa dignité, sa fierté, son indépendance complète, le Parti National égyptien continuera sa résistance aux fausses promesses et boycottera le pouvoir britannique.

Tout égyptien a, en même temps que l'amour de sa patrie, le sentiment de sa dignité dans le monde! Il refuse d'être traité en esclave.

Le comité a décidé que l'appel ci-joint serait communiqué à tous les représentants des Puissances en Egypte, à tous les comités du parti résidant en Eu-

rope et qui luttent pour l'indépendance complète de la vallée du Nil.

ALY F. KAMEL.

Le Caire, le 29 décembre 1919.

⁂

Devant ce boycottage politique consenti et approuvé par toute la nation égyptienne, le comité Milner décida de retourner à Londres. Il quitta le Caire le 15 mars.

Le 15 avril 1920, Lord Allenby, qui représentait l'Angleterre en Egypte comme Haut Commissaire, remit au Sultan Ahmed Fouad la lettre suivante :

« Le Caire, le 15 avril 1920.

« Hautesse,

« L'heureux évènement récent de la naissance d'un fils à votre Hautesse a amené le gouvernement de Sa Majesté à considérer l'ordre de succession au Sultanat d'Egypte.

« J'ai en conséquence reçu de Sa Majesté l'ordre d'informer votre Hautesse de la reconnaissance du fils de votre Hautesse, le prince Farouk et de ses descendants mâles dans la ligne masculine par ordre de primogéniture, ou à défaut, de tous autres fils qui naîtraient à votre Hautesse et de leurs descendants mâles dans la ligne masculine par ordre de primogéniture, comme héritiers de V. H. qui détiendront légitimement la dignité du Sultanat d'Egypte.

« En félicitant votre Hautesse en cette heureuse circonstance, je me permets de saisir cette occasion pour exprimer ma sincère conviction que le maintien des relations cordiales indispensables aux intérêts de la Grande-Bretagne et de l'Egypte sera toujours le but de votre Hautesse et de ses successeurs.

« J'ai l'honneur de demeurer, de votre Hautesse, bien respectueusement et sincèrement,

ALLENBY, F. M. »

Aucun pouvoir national en Egypte n'a protesté contre ce fait, excepté le Parti National égyptien, qui s'est élevé contre l'intervention de l'Angleterre dans cette question purement nationale.

⁂

Le Comité Milner, après être rentré à Londres, a fait l'impossible pour se mettre en contact avec la délégation égyptienne, présidée par Zaghloul Pacha, qui avait élu domicile à Paris.

Il réussit à convaincre cette délégation de partir pour Londres. Zaghloul Pacha et ses cillègues y sont allés et les négociations commencèrent.

Le Comité Milner termina ces négociations en présentant un projet d'entente entre les deux pays, projet inacceptable que la nation égyptienne repoussa tout entier.

La préface de la réponse du Parti National à ce projet est ainsi conçue:

« Le 18 décembre 1914, l'Angleterre déclara son protectorat sur la vallée du Nil, destitua le Khédive

Abbas II et nomma à sa place l'oncle même du Khédive, le prince Hussein Kamel, auquel elle donna le titre de Sultan d'Egypte. A la mort de celui-ci, la Grande-Bretagne nomma le Sultan Ahmed Fouad, son frère, et établit l'ordre de succession au trône égyptien.

Par le traité de Versailles et de Saint-Germain, l'Allemagne et l'Autriche reconnurent le protectorat anglais.

Le Gouvernement de Constantinople en fit de même pour le traité de Sèvres, acceptant le transfert à l'Angleterre de la suzeraineté qu'il détenait jusqu'alors. Mais ce traité ne fut pas ratifié.

Nous avons dit que l'Angleterre n'a cessé de chercher un titre véritablement conforme au droit international et nous répétons que depuis le premier jour de l'occupation jusqu'à présent, elle ne l'a point obtenu.

Ni la déclaration du protectorat, ni la détermination de l'ordre du trône, ni les traités de paix avec les diverses puissances, ni la pseudo-reconnaissance du Gouvernement turc, ne procurèrent à l'Angleterre le titre légal recherché.

Qu'est-ce, en effet, que le protectorat, sinon un *accord entre deux puissances indépendantes*, par lequel la puissance protégée aliène, au bénéfice de l'autre, tout ou partie de sa souveraineté ? Le consentement de l'Etat protégé est donc une condition essentielle pour la conclusion d'un protectorat. En dehors de cette adhésion, le protectorat demeure nul, eût-il obtenu la reconnaissance unanime des Puissances.

Le protectorat est un contrat tout semblable à celui de la vente ; disons mieux, il est la vente de tout ou partie d'une souveraineté, et n'est valable que lorsqu'il a été conclu avec le propriétaire.

En d'autres termes, tout titre émanant d'un non-propriétaire est radicalement nul ; il ne peut donc être invoqué comme preuve de vente...

L'Angleterre n'ignore rien de tout cela !

Elle sait, en conséquence, que le consentement de la na-

tion égyptienne reste la condition essentielle de l'existence du protectorat britannique, et que la reconnaissance des Puissances est dénuée de toute valeur, en droit international, tant que le contrat légal instituant le protectorat n'est pas signé. La reconnaissance des Puissances ne constitue pour la Grande-Bretagne, qu'un engagement virtuel de leur part de respecter le protectorat dans le cas où le contrat serait effectivement conclu.

L'Angleterre n'ignore pas davantage qu'elle ne peut assimiler le silence de la Nation Egyptienne à un consentement tacite en ce qui touche le protectorat. Le mouvement national Egyptien, avant, et après la Guerre, est universellement connu et opposerait le plus formel démenti à une telle allégation.

C'est pourquoi le gouvernement britannique eût désiré aboutir à un accord destiné à masquer la reconnaissance du protectorat.

La mission de Lord Milner, qui a été ministre des Colonies et qui réussit (en 1898 et années suivantes) à annexer le Transvaal et l'Orange à l'Empire britannique, était, il y a deux ans encore, à la recherche du consentement de la nation égyptienne pour rendre légale la situation de l'Angleterre dans la vallée du Nil.

Cette mission vint en Egypte pour négocier avec nous « La forme de constitution qui s'adapte le mieux au protectorat . Ses membres se répandirent dans les moindres coins de l'Egypte. La nation égyptienne, comprenant la manœuvre anglaise, s'interdit de négocier, et boycotta la mission Milner.

Quant à la mission même, elle termina sa tâche en présentant un projet d'entente entre les deux pays, projet que la nation égyptienne repoussa tout entier, malgré une reconnaisance fictive de l'indépendance.

En réalité « c'était l'organisation du protectorat. »

Le Parti National a publié sa réponse en toute langues, acompagnée de la décision suivante :

... Le Comité directeur du Parti National, réuni le 20 septembre 1920, pour entendre et discuter le rapport élaboré par la Commission chargée d'étudier les règles de l'accord, arrête ce qui suit :

1° Approuve dans son texte définitif, qui sera publié ci-après, le rapport de la Commission chargée d'étudier les règles de l'accord.

2° Considère les règles de l'accord telles qu'elles sont proposées, non seulemelnt dépourvues de tout intérêt pour l'Egypte, mais validant le protectorat proclamé le 18 décembre 1914, le réorganisant d'une manière qui ravit à l'Egypte sa souveraineté extérieure et sa souveraineté intérieure tout en confirmant d'une façon déguisée l'accord du Soudan.

3° Conseille à la Nation Egyptienne de ne pas accepter ces règles comme bases d'un accord entre l'Egypte et l'Angleterre.

4° Rejette, devant le peuple, les générations futures, l'histoire et devant Dieu, la responsabilité sur ceux qui travaillent à la réalisation de ce projet.

5° Décide la continuation des efforts nationaux par tous les moyens légaux.

Le Vice-Président du Parti,
ALY FAHMY KAMEL.

Le gouvernement britannique demanda alors au Sultan d'Egypte de nommer une délégation officielle pour entrer en négociations, dans le but de remplacer le protectorat par telle autre convention qui pourrait fournir les garanties que désire l'Angleterre, en même temps qu'elle réaliserait les aspirations égyptiennes.

Voici la traduction du communiqué officiel:

Le Caire, le 26 février 1921.

A Sa Hautesse le Sultan,
Au Palais d'Abdine.

Hautesse,

Je n'ai pas manqué de communiquer au Gouvernement de Sa Majesté britannique, l'opinion que Votre Hautesse a

émise plusieurs fois sur la nécessité qu' il prenne une décision sur les propositions de Lord Milner. Décision qui s'acorde avec les aspirations de l'Egypte et de la nation Egyptienne, aspirations pour lesquelles Votre Hautesse a beaucoup de sympathie.

C'est avec un grand plaisir que je communique à Votre Hautesse, la décision de mon Gouvernement, laquelle ,j'en suis certain, sera conforme à l'opinion de Votre Hautesse et facilitera la haute mission qui lui est envoyée pour la nomination d'une délégation officielle afin d'entrer en négociation avec le Gouverement de S. M. en ce qui concerne l'entente qu'on pourra établir entre les deux pays.

Je désire spécialement d'appeler l'attention de Votre Hautesse sur l'esprit de bonne foi que mon Gouvernement vient de démontrer en acceptant d'offrir toute facilité pour abolir le protectorat avant les négociations officielles.

Votre Hautesse va estimer que cette grande souplesse de la part de mon Gouvernement n'est qu'une preuve de son désir d'établir ses relations avec le peuple égyptien sur une base cordiale et durable.

Voici le texte de la décision de mon Gouvernement, qui m'a chargé de le communiquer à Votre Hautesse :

Le Gouvernement de S. M. le Roi, après avoir étudié les propositions que Lord Milner vient de lui présenter, a conclu que le régime du Protectorat ne peut assurer de bonnes relations entre l'Egypte et la Grande-Bretagne.

Bien que le Gouvernement de S. M. n'ait pu prendre encore aucune décision définitive en ce qui concerne les propositions de Lord Milner, il désire commencer par l'échange d'idées avec une délégation qui sera nommée par Sa Hautesse le Sultan, afin d'arriver, s'il est possible, à remplacer le Protectorat par des relations qui pourraient garantir les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne et qui offriraient des garanties suffisantes aux Puissances étrangères, en même temps qu'elles seraient en conformité avec les vœux légitimes de l'Egypte et de la Nation égyptienne.

Profitant de cette occasion, je répète à Votre Hautesse l'assurance de ma haute considération.

ALLLENBY, *F. M.*

Le Sultan choisit Ahmed Mazloum Pacha, Président de l'Assemblée Législative, pour former un Cabinet chargé de réaliser ce projet; mais les intrigues des Partis le forcèrent de renoncer au dit projet.

Adly Yeken Pacha, ministre de l'instruction publique pendant la guerre et parent de la famille règnante, est parvenu à réunir les membres de ce ministère introuvable, en publiant son programme, basé sur le respect des aspirations du peuple, aspirations qui sont les siennes et ont pour principe l'indépendance irréductible du pays.

Le Ministère Adly a trouvé, un mois après sa formation, l'opposition d'une grande partie du peuple et surtout du groupe de Saad Zaghloul Pacha qui embitionnait d'être le Président de la délégation officielle, comme il était le Président de la délégation nationale.

Malgré cette opposition obstinée, Adly Pacha partit pour Londres à la tête d'une délégation d'un grand nombre d'employés, d'experts, etc...

Adly Pacha avait négligé les précautions indispensables pour le succès des négociations, en laissant susbsister l'état de siège condamné par le pays; car la violence de la lutte contre les adversaires politiques de son cabinet ont causé à l'Egypte un grand dommage moral par le fait des accidents d'Alexandrie et de leurs résultats.

LES ÉTRANGERS EN ÉGYPTE

Les 22 et 23 mai de l'année dernière, il y eut des massacres à Alexandrie.

Un grand nombre d'égyptiens furent tués, ou blessés, ainsi que des grecs et des italiens.

On a parlé avec excès dans les milieux politiques de ces tueries. Les diplomates impartiaux n'ont point trouvé dans ce fait une chose rare; les luttes pour la liberté des peuples suscitant presque toujours des faits semblables.

Le peuple égyptien est un peuple doux et juste. Il a un grand respect pour les européens en particuliers, et pour tous les étrangers en général.

Il est indéniable cette fois que la main anglaise se retrouve dans cet acte et qu'elle a la responsabilité entière des massacres.

Si les égyptiens étaient hostiles aux européens, pourquoi cette hostilité ne s'est-elle affirmée dans les accidents de 1919 que contre les anglais? Et pourquoi les apaches arméniens ont-ils tiré sur les égyptiens pendant leur manifestation?

L'un de mes amis égyptiens m'a écrit le 30 mars 1919, une lettre ainsi conçue :

Madame,

...Les français nous prouvent chaque jour qu'ils sont parmi les peuples les plus civilisés et les amis intimes de l'Egypte. Ils nous viennent en aide.

La Nation égyptienne a été, il y a vingt jours, en révolution sanglante.

Les Anglais ont été atroces. Il ne leur suffit pas d'opprimer un peuple, ils poussent leurs créatures, parmi les Arméniens, à tirer sur les égyptiens.

Je suis certain qu'il y a, parmi les Arméniens, des hommes de grand cœur et qui sont des amis fidèles du Pays des Pharaons ; c'est pourquoi les crimes arméniens nous ont étonnés et nous avons en vain cherché la cause de ce fanatisme aveugle ; qui ne servait que la cause du terrorisme anglais !

Un étranger chez vous peut-il tirer des balles, dans une manifestation nationale, sur la foule? Chez nous cela n'arrive que si les Anglais ont un intérêt aux troubles qu'ils déchaînent.

Nous n'étions, nous ne sommes, nous ne serons jamais hostiles aux étrangers. Radamès, Commandant en Chef des troupes égyptiennes pendant les Pharaons, il y a 26 siècles, était Grec.

L'Egypte a ouvert ses portes au monde entier depuis l'ère humaine. Elle est et sera toujours hospitalière.

Nous sommes les ennemis acharnés des spoliateurs de notre liberté, des occupants de notre pays, mais les amis des autres peuples.

Pendant la guerre, nous avons admiré la France héroïque, convaincus que Dieu soutient toujours les opprimés.

Durant cette guerre, nous avons inscrit les déclarations des dirigeants de la Grande-Bretagne et nous avons attendu d'elle après l'armistice la déclaration de notre indépendance.

Nous, les spoliés, les usurpés, les opprimés, nous avons eu confiance en la parole des spoliateurs, des usurpateurs, des oppresseurs.

Une Nation sans laquelle l'Angleterre n'aurait jamais obtenu la victoire en Orient est traitée aujourd'hui en vaincue par cette Angleterre.

Combien je suis heureux d'avoir pu vous écrire cette

lettre que mon ami L... va vous remettre personnellement. La censure anglaise ici est insupportable, Maltais, Arméniens, Syriens, presque toutes les races y sont attachées pour surveiller les correspondances d'Egypte. Ils rassurent la tranquillité anglaise sur notre compte !

Dans cette lettre je vous envoie les détails des atrocités anglaises commises pendant la guerre, afin que vous sachiez comment les Anglais étaient devenus pour nous des tortionnaires.

Je sais que vous êtes patriote et que vous ne pouvez à cette heure avoir de la haine contre les Anglais qui ont combattu l'Allemand avec vous, mais l'Egypte que vous aimez, Madame, depuis tant d'années, vous l'amie de M. de Lesseps, vous qui n'avez cessé de défendre notre Patrie tyrannisée, nous comprenons hélas que nous n'avons pas le droit de vous demander de nous défendre, comme vous le feriez si l'Anglais n'était pas votre allié. Mais l'Angleterre, demain, même vis-à-vis de vous, ne redeviendra-t-elle pas la perfide Albion ? Alors Madame, prenez dès maintenant l'avance, défendez-nous, quand il en est temps encore.

C'est le pays de Moustafa Kamel, votre cher fils, le pays dont vous admirez l'histoire, dont vous avez aimé la terre et l'inoubliable Nil, le pays qui gardera à jamais votre souvenir. C'est ce pays qui vous demande d'élever la voix pour le défendre et, s'il se peut, l'aider à se libérer.

Ici tous les Egyptiens et tous mes collègues, les juges en particulier, attendent de votre part un mot qui rappelle aux Anglais leur parole donnée avant la guerre, pendant la guerre et après la guerre. On attend que votre plume loyale dise et répète aux Anglais que la France saura les louer et les honorer lorsqu'ils cesseront de torturer l'Egypte et qu'ils la laisseront libre et indépendante...

⁂

Pourquoi les Cours martiales anglaises se chargent-elles de faire des enquêtes contre les égyptiens,

qui n'ont commis aucune faute? Pourquoi ces Cours ont-elles condamné les égyptiens seuls? Pourquoi ces Cours ont-elle ajouté au nombre des égyptiens morts à Alexandrie du fait d'évènements organisés par eux? Pourquoi ont-elles fait pendre des égyptiens? Pourquoi accuse-t-on l'armée et les divisions de police égyptiennes qui sont commandées par des officiers anglais de n'être pas capables de maintenir la sécurité dans le pays? Peuvent-ils nous dire, ces anglais, qui a blessé, qui a tué les égyptiens, dans l'émeute d'Alexandrie?

Je répondrai que ce sont les apaches de nationalité étrangère qui ont tué et blessé des égyptiens en tirant sur eux par les fenêtres et par les portes des maisons!

Ces anglais n'ont-ils pas manqué à leur parole et employé en Egypte tous les moyens les plus traîtres, pour arracher cruellement aux patriotes égyptiens le moyen de défendre leur pays? Y a-t-il au monde quelqu'un qui peut prétendre que les manifestations d'Alexandrie avaient pour motif la xénophobie ?

Qui a tué au Caire, le vieux musicien italien lors des évènements de 1919 ? Ne sont-ce pas les soldats anglais ? Et si l'égyptien excècre les étrangers, pourquoi les français, par exemple, ont-ils osé déposer en Egypte leurs milliards dans les banques, dans le commerce, dans les instituts, dans le canal de Suez, etc...?

N'a-t-on pas constaté que, dans toutes les manifestations nationales de tous les pays les plus civilisés, les excès semblables à ceux d'Alexandrie sont inévi-

tables ? Et, si l'existence de l'armée d'occupation anglaise en Egypte était nécessaire pour y protéger les étrangers et leurs biens, pourquoi cette armée ne pouvait-elle empêcher ces massacres, dont on accuse les égyptiens, d'avoir lieu?

Les diplomates anglais ne cessent de répéter que les égyptiens sont toujours hostiles aux étrangers. Or l'Egypte est le premier pays du monde qui a accueilli ces étrangers, depuis les siècles des siècles, avec une hospitalité invariable !

Pour supprimer les accidents, il faut supprimer les causes ! Un peuple fier de sa liberté et qui ne cesse de la voir violée peut-il rester calme?

L'Egypte n'est pas le pays des étrangers, répètent les occupants! L'Egypte, certes, est avant tout le pays des égyptiens !

LA DÉLÉGATION OFFICIELLE

Malgré l'opposition d'une grande partie du peuple égyptien, la délégation officielle arriva à Londres sous la présidence du Premier Ministre Adly Yeghen Pacha le 11 juillet 1921 et les négociations commencèrent.

L'exil que les anglais ont imposé à mon fils de choix, Aly Bey Kamel, Président du Comité national, qui a célébré le premier jour du nouvel an de l'Hégire est d'une brutalité stupéfiante.

J'ai publié à ce propos l'article suivant : (1)

La libération de l'Egypte

Un fait nouveau m'oblige à redemander au *Figaro* un *P.S.* à mon article sur la mission égyptienne à Londres.

Aly bey Kamel, frère de Moustafa Kamel, président du Parti national égyptien, vient d'arriver à Paris, expulsé par le gouvernement d'occupation anglais en Egypte.

Aly bey Kamel trouve à Paris de nombreux amis de Moustafa Kamel, qui tous sont restés fidèles à son souvenir et à sa cause.

Pendant la guerre prussienne, Aly bey Kamel fut interné à Tourah et nous devions admettre que nos alliés s'assurent de l'inaction du chef du Parti national égyptien, pouvant faire appel en un moment favorable aux forces de l'insurrection, forces nationales ennemies de l'occupation étrangère.

Mais à cette heure, au moment où des pourparlers diplomatiques sont engagés pour délivrer l'Egypte de l'occupation comment admettre l'exil du chef du parti national égyptien et le frère de celui qui a créé toutes les forces de résistance à l'occupation étrangère ?

N'est-ce pas à l'avance prouver que des restrictions inquiétantes seront faites à un accord anglo-égyptien?

Le motif, inadmissible, de l'expulsion d'Aly bey Kamel, président du Comité national égyptien et président du comité de la célébration du nouvel an de l'Hégire, serait un télégramme envoyé par lui à Sa Majesté Impériale le Calife de l'Islam, par l'intermédiaire de Son Altesse le Khédive Abbas II, le plus grand Egyptien habitant Constantinople et tout naturellment choisi comme tel par Aly bey Kamel.

Ce motif est puéril. Je crois plutôt qu'Aly bey Kamel est coupable aux yeux du gouvernement de M. Lloyd George d'avoir envoyé, au nom de son parti, dont les revendications nationales sont les mêmes que celles des Irlandais, un télégramme de vœux pour leur délivrance du joug anglais.

---

(1) *Figaro* du 25 octobre 1921.

La mission égyptienne, qui pose à cette heure le principe de la délivrance de l'occupation anglaise, plaide, à Londres, avec plus de souplesse diplomatique la même cause que celle de M. de Valera.

Condamner des sympathies communes, c'est marquer le peu d'égard qu'on tient à leur disposition, c'est autoriser l'inquiétude des renseignements qui me viennent de Londres, et me font craindre que le gouvernement anglais ne consente à quitter le pouvoir d'occupation en Egypte qu'à la condition d'y laisser, pour ses garanties futures, des troupes anglaises.

Quel patriote n'éprouve à la vue de l'uniforme, hier ennemi, l'impression que sa présence exclut l'idée de la délivrance totale de son emprise ?

Et si cette emprise a eu des cruautés, comment espérer que le peuple les oublie sous une étiquette nouvelle?...

La garde du canal de Suez, devenu international, ne serait pas un argument valable.

Les étudiants égyptiens, toujours nombreux à Paris, qui apportent et reportent en Egypte tant de sympathies françaises, accueillent Aly bey comme ils accueillaient Moustafa, le « libérateur ».

Je l'entendais hier dire à l'un d'eux : « Prions pour que le Tout-Puissant réalise nos vœux justes et humains, pour la prompte délivrance de la vallée du Nil et pour la prospérité éternelle de notre chère terre des Pharaons ».

Terre qui nous attire, nous Français, et qui a semé en nous quelques germes de sa lointaine civilisation.

Une très vieille amie de l'Egypte.

Juliette Adam.

⁂

Lord Curzon, Ministre au Foreign Office, présenta à la délégation officielle, le 10 novembre 1921,

un projet d'entente (1) entre les deux pays, projet ridicule qui ferait de l'Egypte une colonie anglaise!

Adly Pacha répondit, au nom de la délégation, le 15 novembre, en refusant avec dignité l'acceptation d'un tel projet.

La rupture des négociations a étonné à la fois les amis de l'Egypte et ceux de l'Angleterre.

Enfin, le 3 décembre 1921, le représentant de l'Angleterre en Egypte présenta le projet de son gouvernement avec la réponse de la délégation au Sultan, en même temps qu'une note explicative.

Dès la publication de ces trois documents (1), l'Egypte s'irrita de voir une fois de plus l'Angleterre parler un langage dénué de toute sincérité. Des manifestations hostiles eurent lieu !

Le peuple égyptien s'indignait du résultat par lequel l'Angleterre, après ses manœuvres diplomatiques, déclarait clairement qu'elle entendait occuper éternellement l'Egypte. Les grands patriotes, les chefs de parti, les membres des conseils provinciaux et législatifs se sont réunis pour s'entendre sur un programme définitif contre l'occupation, sur l'invitation de Zaghloul Pacha!

Lord Allenby, qui s'est donné en Egypte la mission de la reconquérir par la violence, commença de réaliser son plan. Il donna l'ordre à Zaghloul Pacha et à quelques-uns de ses collaborateurs de quitter immédiatement le Caire pour leurs villages et de s'interdire tout acte politique!

---

(1) On trouvera ces documents à l'annexe.

A ces ordres, empruntés au moyen-âge, les condamnés n'ont pas obéi.

Le 23 décembre, Zaghloul et cinq de ses amis furent arrêtés et envoyés à Suez et de là déportés à Aden, puis aux îles Séchelles (Pacifique Indien !)

La Nation tout entière s'est révoltée.

Je publiai alors une lettre émouvante, d'un groupe français résidant en Egypte, dont voici le texte et que j'ai publiée dans le *Figaro* du 19 janvier 1922 :

La libération de l'Egypte

Je reçois du Caire cette lettre de vieux amis, qui habitent l'Egypte depuis plus de trente ans.

« L'Egypte tout entière est, à cette heure, en effervescence.

Les magasins, les boutiques, les banques, les tribunaux, et presque toutes les administrations sont fermées. Jusqu'aux plus petites industries font grève.

L'élite égyptienne s'étonne et s'afflige de voir tant de violences anglaises.

Elle se demande pourquoi les grandes puissances — et surtout la France — qui a des intérêts colossaux en Egypte, n'interviennent pas pour empêcher les massacres officiels qui provoquent tant de tueries humaines.

Nous, les Français d'Egypte, nous nous interrogeons sur les possibilités de vivre à l'avenir dans cet admirable pays, que nous aimons, que nous admirons sans réserve et dans lequel nous nous enrichissons.

Et nous concluons tous qu'il faut à l'Egypte sa liberté.

Les âmes égyptiennes en sont dignes ; elles ont une soif ardente de sécurité publique qui ne pourra être stable que par la liberté.

Les Egyptiens — et nous Français nous trouvons cela légitime — ont déjà pratiqué le boycottage contre toutes les importations anglaises.

Et, ce qu'il y a à craindre, ce qui commence à sourdre dans l'âme des jeunes Egyptiens qu'on emprisonne et qu'on

tue, c'est le projet déjà trop mûri de faire sauter le canal de Suez! Et cela en même temps que l'Egypte entière refusera de payer les contributions.

Dites cela, Madame, à ceux qui ont pesé le poids de votre patriotisme et qui veulent notre France, passionnée de justice et ayant conscience, après son immortelle victoire, des influences qu'elle a conquises par tant de sang versé! »

J'approuve un à un tous les arguments de mes amis français d'Egypte, et je me demande pourquoi la nation anglaise (sinon ses gouvernants à certaines heures !) si fière de sa justice, accepte que ses délégués officiels commettent à cette heures, en Egypte, ces crimes oppresseurs de lèse nationalité.

Chose promise, chose due ! Depuis quarante ans, les Anglais ont juré à la face du monde entier qu'ils doivent la liberté aux Egyptiens.

Donc, que l'Angleterre la leur donne, puisqu'elle la leur doit !

Remplir un engagement, réaliser une promesse, faire acte de loyauté, c'est un devoir national pour un pays et c'est, plus souvent encore, une sauvegarde de ses intérêts.

Or, l'intérêt de l'Angleterre est en même temps l'intérêt européen ; c'est, à l'un des plus hauts degrés, celui de la France, car nos intérêts en Egypte dépassent celui des autres puissances.

L'élite des Egyptiens est aussi éclairée que la nôtre, elle est sortie de nos Ecoles.

L'Egypte n'est comparable à aucun autre pays oriental. Elle fait partie de l'Europe en même temps qu'elle est le carrefour du monde civilisé.

J'ai adopté pour l'Egypte deux fils de choix, chefs du parti national : l'un, mort, Moustafa Kamel, devenu le héros sacré de l'indépendance ; l'autre, vivant, Aly Kamel, chef du parti national, exilé par l'Angleterre.

Aly Kamel est venu à Paris avec l'espérance suprême que la France, qui, hélas ! à cette heure, se livre au mauvais esprit de l'Angleterre, incarné dans M. Lloyd Geroge, obtiendra pour elle-même en même temps que pour l'Egypte un réveil de l'esprit de justice de l'Angleterre alliée.

Juliette ADAM.

LES EXPULSÉS

Les anglais n'ayant pas trouvé suffisante l'expulsion d'Aly Bey Kamel et du prince Aziz Hassan pour vaincre le patriotisme en Egypte, ont expulsé depuis, d'autres dirigeants égyptiens. Ils ont expulsé Saad Zaghloul Pacha et cinq de ses partisans, parmi lesquels deux grands coptes (Ce sont: Fathalla Pacha Barakate, Senot Bey Hanna, Atef Bey Barakate, Moustafa Bey El Nahas et Makram Bey Obeid).

Saad Zaghloul Pacha, quoiqu'il ait été en grande intimité avec les anglais, avant et pendant la guerre, fut expulsé à son tour. Sa valeur reconnue par Lord Cromer fut niée par ses succcesseurs!

Saad Zaghloul est l'un des plus éminents avocats et des plus célèbres magistrats à la Cour d'Appel du Caire. Il a été Ministre de l'instruction publique et de la justice. Il semble peu logique qu'il soit devenu dangereusement révolutionnaire ! C'est un jurisconsulte remarquable. Par éducation et par nature il respecte la loi et ne peut agir qu'à l'aide d'une argumentation légale !

Il faisait partie de la délégation égyptienne, comme Président, et il est entré en négociations avec Lord Milner et son comité.

Pendant six mois, en 1920, il a négocié les bases d'une entente et il a été reçu à Londres par tous les grands diplomates anglais.

Comment qualifier l'expulsion de cet homme par le gouvernement anglais après de tels rapports!

L'expulsion de Zaghloul Pacha et de ses amis, après celle du prince Aziz Hassan et d'Aly Bey Kamel, est incompréhensible ! Une lutte pacifique pour l'indépendance usurpée, jugée et condamnée comme une révolte armée et aussi inexplicable qu'impardonnable !

Le gouvernement anglais en Egypte semble s'appliquer à défier toutes les conceptions de justice!

Le peuple égyptien est un peuple fier de ses traditions et en même temps civilisé comme tous les autres peuples. Il considère comme la plus révoltante des injures l'expulsion de ses dirigeants qui ne s'appuient que sur des arguments légitimes.

Aussi longtemps que de telles fautes seront commises par la politique anglaise, tant que cette politique de basse duperie ne sera pas abandonnée par l'Angleterre, l'Egypte sera dans l'agitation et dans la révolte.

Pour connaître l'âme de Saad Zaghloul Pacha et savoir à quel point les diplomates anglais d'aujourd'hui sont injustes et criminels vis-à-vis d'un homme de 72 ans, atteint d'une maladie grave, je publie la lettre qu'il avait adressée à Lord Milner après l'échec de leurs négociations communes, dont voici les termes :

Paris, 15 novembre 1920.

Mon cher Lord,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du texte de la note dont vous avez donné lecture à la séance du 9 novembre courant.

Cette note établit que la discussion reste ouverte entre votre Commission et la Délégation et qu'il n'est pas opportun d'examiner actuellement les réserves apportées par la Nation

Egyptienne au projet du 18 août dernier, cet examen pouvant prendre place lors des négociations officielles. Elle insiste tout particulièrement sur l'intérêt capital qu'il y aurait à mettre, de part et d'autre, l'opinion publique au courant de la situation, de manière à créer entre les deux pays un véritable esprit d'entente, sans lequel aucun accord n'est possible.

La Délégation Egyptienne est tellement pénétrée de cette vérité, qu'elle a toujours manifesté son vif désir de voir s'engager la discussion sur les réserves dans la phase actuelle des négociations. Cette discussion aurait-elle lieu qu'elle dissiperait tout malentendu, effacerait toute trace de suspiscion et réaliserait d'emblée le but proposé : à savoir une entente confiante entre les deux nations.

La discussion préalable des réserves s'impose également du fait que celles-ci se rattachent aux clauses du projet devant servir de base aux négociations officielles. Remettre cette discussion à l'ouverture des pourparlers entre les deux gouvernements, c'est contraindre le négociateur égyptien à traiter sur des bases diamétralement opposées aux aspirations du pays qui veut son indépendance et l'abolition du Protectorat. A cela la Délégation, aussi bien que tout Egyptien jouissant tant soit peu de la confiance de ses compatriotes, ne saurait souscrire. C'est, du reste, pour cette raison que nous n'avons pu accepter le projet du 18 Août, et c'est pour la même raison que le pays en a demandé instamment des modifications par les réserves que j'ai eu l'honneur de remettre à Votre Seigneurerie.

D'autre part, les lois d'exception qui sévissent en Egypte depuis plusieurs années, les tribunaux militaires qui y appliquent une justice inhumaine, semant l'épouvante et remplissant de terreur les innocents, bien d'autres mesures et d'autres actes également incompatibles avec l'esprit d'entente et le désir de Votre Seigneurerie de voir remettre le gouvernement du pays à ses fils, rendent vaine toute tentative d'appel à l'apaisement. L'homme qui se lèverait dans une telle atmosphère pour prêcher la conciliation, jouirait-il de la confiance sans limites, du respect et de l'affection de tous, passerait pour dupe ou dupeur. Il tomberait fatalement sous les huées, car il irait à l'encontre de la vérité, du sentiment de chacun et du bon sens même.

Dans ces conditions, la Délégation Egyptienne se voit à son grand regret dans l'impossibilité de s'engager dans la voie ou Votre Seigneurerie la convie. Elle eût été heureuse de s'employer utilement à créer dans le pays un courant d'entente, si elle avait été munie d'encouragement à cet effet.

Quoi qu'il en soit, le fait que la porte de la discussion demeure ouverte entre votre Commission et la Délégation, nous autorise à compter sur la sagesse éprouvée de Votre Seigneurie et de ses Collaborateurs pour aplanir les difficultés présentes et nous permettre de propager dans la Nation Egyptienne un esprit de réelle confiance et le désir sincère d'une entente parfaite avec la Grande-Bretagne.

Veuillez agréer, Mon Cher Lord, l'assurance de ma haute considération.

SAAD ZAGHLOUL.

***

Jusqu'à cette heure le peuple égyptien proteste contre l'injustice et la cruauté de l'expulsion de ses fils, et peut-être ce qui révolte le plus, c'est la prétention des occupants de faire admettre que dans une telle situation, l'Egypte est indépendante.

Ce qui prouve que toutes les classes du peuple sont d'accord avec les membres de la famille régnante, c'est l'ordre du jour de la réunion du 24 avril 1922, qui devait être présidée par le prince Youssof Kamal et qui fut interdite par les autorités militaires britanniques en Egypte, ordre dont voici les termes:

« L'assemblée :

1° Renouvelle le serment de fidélité et d'amour pour la Patrie et le Trône;

2° Envoie son salut de respectueuse admiration à Saad, aux bannis et aux détenus politiques, ainsi

qu'à tous ceux qui se sont dévoués pour la cause nationale ;

3° Réitère ses sentiments d'amitié et de séculaire hospitalité aux colonie sétrangères du pays;

4° Prend acte de la Déclaration Britannique à l'Egypte du 28 février 1922, qu'elle considère comme la reconnaissance en droit, mais nominale, de l'indépendance de l'Egypte, retenue encore par des liens effectifs de protectorat;

5° Proteste contre le maintien de la loi martiale et contre toutes les mesures restrictives de la liberté prises sous ce régime, telles que bannissement, détention, séquestration de biens, suspension de certains journaux, bâillonnement de certains autres, interdiction des réunions publiques. etc.;

6° Proclame le droit du peuple de faire élaborer sa Constitution par le moyen de ses représentants réunis en Assemblée Constituante, élue à cet effet. Les élections libres et loyales doivent être faites sous un ministère jouissant de la confiance nationale, afin que l'Assemblée représente réellement le pays;

7° Prie respectueusement le Président de la réunion de remettre à S.M. le Roi l'ordre du jour qui précède. »

LA CONSTITUTION EGYPTIENNE

Mohamed Aly avait un conseil privé et un conseil général.

Le premier était une sorte de ministère, le second ressemblait à une Assemblée Nationale.

Le Khédive Ismaïl dota l'Egypte d'une loi organique qui prenait son appui sur le ministère et sur la Chambre des Notables.

Cette Chambre fut organisée en 1866. Quoique ses décisions fussent seulement consultatives, le gouvernement les approuvait souvent.

Le Khédive Tewfik fonda en 1881 le Parlement égyptien qui jouissait d'un plein pouvoir ; mais les occupants anglais l'ont supprimé en 1883 et l'ont remplacé par un conseil législatif et par une Assemblée Générale qui ont fonctionné jusqu'en 1913.

Le Conseil Législatif se composait de 30 membres dont 14 choisis par le gouvernement. Ce Conseil ne possédait aucun pouvoir, tandis que l'Assemblée Générale, qui se réunissait ordinairement tous les deux ans jouissait d'un seul droit, celui de fixer les impôts.

Ces deux institutions ont été remplacées par une Assemblée législative sans aucun pouvoir parlementaire, et qui d'ailleurs ne s'est pas réunie depuis huit ans.

Dès le commencement de l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre, les égyptiens et à leur tête Moustafa Kamel et Mohamed Farid, n'ont pas cessé un seul jour de protester contre cette suppression de tout contrôle et de réclamer la Constitution.

Le mouvement en faveur du Parlement égyptien s'est accrû après l'armistice.

L'Angleterre comprenait que l'existence d'un Parlement égyptien, jouissant de tout pouvoir, devenait en soi une reconnaissance de la capacité de l'Egypte

à se gouverner elle-même, reconnaissance qui imposait l'évacuation de la vallée du Nil.

Ces jours derniers, l'Angleterre en reconnaissant l'indépendance de l'Egypte était forcée de lui rendre sa Constitution.

Le Sultan d'Egypte, Fouad 1er, avant qu'il fut roi, avait adressé un rescrit au premier ministre Saroit Pacha dans lequel il lui disait:

«.. L'un de nos vœux les plus chers étant de voir le pays doté d'un régime constitutionnel établissant une collaboration entre le gouvernement et la nation.

« L'élaboration d'un projet de Constitution sera au nombre des premiers devoirs du ministère... »

Le peuple égyptien tout entier accueillit cette déclaration avec une légitime satisfaction et attendit son exécution.

L'opinion publique, en insistant pour qu'une Assemblée Nationale fût élue pour codifier la loi organique et la loi électorale sur les bases les plus modernes.

Cette opinion insistait pour que les élections fussent assurées d'une liberté complète.

Malgré cet appel du peuple égyptien, le ministère organisa un comité constituant avec de telles réserves, que plusieurs hommes de loi éminents refusèrent de prendre part aux délibérations de ce comité hostile à la volonté du peuple.

On se demande pourquoi le gouvernement égyptien n'agit pas selon les règles suivies par tous les gouvernements constitutionnels qui considérent la volonté de leurs peuples comme souveraine?

Pourquoi le peuple égyptien ne peut-il donner mandat à une assemblée composée d'hommes savants et patriotes pour voter ses lois fondamentales?

La réponse est très claire. L'Angleterre, malgré sa soi-disant reconnaissance de l'indépendance de l'Egypte comme état souverain, jouit toujours exclusivement de tout pouvoir dans la vallée du Nil, ne respectant d'aucune façon la parole donnée, méprisant l'opinion européenne vis-à-vis de laquelle elle a déclaré donner l'indépendance à l'Egypte.

Ni le roi d'Egypte, ni le ministère égyptien, n'ont pu jusqu'à cette heure jouir d'une indépendance de fait.

Le peuple égyptien, qui le comprend, est profondément blessé, il considère cette indépendance promise et non donnée, comme une sorte de défi à ses droits imprescriptibles.

Le peuple égyptien a raison de qualifier en ces termes la situation blessante que l'Angleterre lui impose aux yeux du monde entier.

Si, dès la première heure, l'Angleterre avait été sincère, elle aurait dû, en déclarant l'indépendance de l'Egypte, supprimer l'état de siège, laisser le gouvernement égyptien libre dans tous ses actes. Ceux-ci eussent été, sur l'heure, tout d'abord de donner aux déportés, aux expulsés, le droit au retour dans leur pays.

Il s'agissait loyalement pour l'Angleterre de cesser toute intervention dans l'administration de l'Egypte, de réaliser son droit à l'indépendance.

Les égyptiens, qui se savent parfaitement capables d'administrer leur Egypte, n'admettront jamais

une liberté contrôlée dans toutes les branches de son administration.

Ils ont subi l'occupation, ils aspirent à s'en délivrer; ils ne peuvent mettre leurs lois constitutionnelles sous l'inspiration de l'occupant de la veille.

Les égyptiens aspirent à retrouver une liberté dont ils sont dignes et qui leur a été escamotée plus que conquise.

Conscients de leurs droits, les égyptiens les réclament et l'Angleterre les leur doit.

Un parlement inspirateur et réalisateur de toute réforme est nécessaire à l'Egypte.

Pour obtenir les réformes nécessaires, il faut fixer trois points essentiels:

1° Eloigner les questions d'intérêt de l'élection des députés, de manière que tous les égyptiens, riches ou pauvres, soient égaux devant l'urne électorale;

2° Chaque député doit représenter le plus petit nombre possible d'électeurs;

3° Eloigner la question des minorités qui deviennent des questions de castes et de chisme.

Je suis convaincue que le peuple égyptien est résolu à ne pas courir le risque de tomber dans l'erreur en suivant un autre système.

Le député turc représente 50.000 citoyens, le député serbe en représente 20.000 et le député grec 25.000.

Le député égyptien doit, à son tour, représenter au plus 40.000 égyptiens, le nombre de la population étant aujourd'hui plus nombreux que la Tur-

quie, que la Serbie et que la Grèce (20 millions avec son Soudan).

La richesse en elle-même est une force électorale, il ne faut donc pas donner un privilège à son droit d'élection.

La minorité n'existe pas en Egypte, car les coptes (les égyptiens chrétiens) sont de vrais et sincères patriotes. Je suis certaine que les égyptiens musulmans ont élu plus d'une fois des coptes dans toutes les institutions.

Pourquoi l'éminent avocat du Caire, Morkos Bey Hanna, fut-il élu, par la majorité musulmane, comme bâtonnier du barreau égyptien? C'est parce que les égyptiens, comme nous, estiment que la capacité personnelle est seule en cause dans une question électorale.

Jamais, dans l'histoire politique des peuples, on n'a constaté un accord aussi absolu entre des religions différentes, comme l'accord admirable qui existe aujourd'hui entre les musulmans et les coptes d'Egypte. N'y a-t-il pas, parmi les déportés aux îles de Séchelles, deux coptes patriotes, Senot Bey Hanna et Makram Bey Obeid ?

N'y a-t-il pas des coptes qui ont sacrifié dans les derniers évènements leur situation, comme Salama Bey Michel qui était juge aux tribunaux et Sadek Bey Henein, l'un des chefs du ministère de l'Agriculture? N'y a-t-il pas des membres coptes dans la délégation égyptienne, comme Wassif Bey Ghali, que les lettrés français connaissent et admirent pour l'élégance de sa plume française? Citons encore Wissa Bey qui est un élève de St-Cloud et de la

Faculté de droit de Paris? Et enfin, n'y a-t-il pas des victimes des balles anglaises parmi les coptes morts pour l'amour de l'Egypte? Martyrs dont les tombeaux, comme ceux de leurs frères les musulmans, sont devenus pour tous les égyptiens l'autel sacré que le drapeau national vient saluer chaque année.

Oui, les coptes et les musulmans d'Egypte sont frères. Le même sang coule dans leurs veines: le sang des Mena, Khofo, Thotmès et Ramsès.

Comme l'a dit le Sultan Hussein Kamel: « Ni musulmans, ni copte, ni soudanais, ni arabe, ni turc. Il n'y a dans la vallée du Nil, de sa source jusqu'à son embouchure, qu'une seule nation, une seule race, un seul patriotisme, un seul but: la iberté et l'indépendance... »

Ces mots m'ont été aussi répétés par Moustafa Kamel et sont aujourd'hui redits par toute la nation égyptienne.

Je puis ajouter que si la loi organique et la loi électorale ne sont pas conformes aux principes nationaux égyptiens et aux régimes constitutionnels modernes, le peuple égyptien s'abstiendra de prendre part à des élections qui seraient impuissantes à réaliser ses vœux et à affirmer ses droits légitimes.

LES MINISTRES EGYPTIENS

Parmi les premiers ministres qui ont présidé le gouvernement égyptien, j'ai connu personnellement Chérif Pacha, Riaz Pacha, Nubar Pacha, Boutros Pacha. Tous étaient des Egyptiens patriotes, je puis

l'affirmer, les ayant tous estimés quoi qu'ils n'aient pas eu le même degré de courage.

Chérif Pacha, gendre de notre colonel Sèves, notre plus génial français en Egypte, c'était la loyauté patriotique faite homme en même temps que la bravoure personnifiée.

Par son refus d'admettre que le Parlement égyptien discute les droits étrangers sur la dette en 1882, et par sa démission quand l'Angleterre lui demanda d'approuver l'abandon du Soudan par l'Egypte, il reste grand dans l'histoire.

Si les qualités supérieures de Chérif Pacha avaient été un héritage pour tous les autres ministres égyptiens, l'Angleterre aurait dû quitter l'Egypte depuis longtemps.

Il en fut ainsi lorsque le ministère d'Adly Pacha démissionna, le 8 décembre 1921 et que le ministère de Saroit Pacha qui lui succéda ne fût nommé que le 1er mars 1922.

Pendant les 82 jours d'intervalle nul homme politique de valeur n'accepta de former le ministère, par respect de l'Opinion égyptienne, qui considérait comme traître celui qui accepterait cette succession.

La durée d'un tel état de choses eut été pour l'Angleterre la faillite absolue et elle eut été obligée de quitter l'Egypte en déclarant son indépendance complète.

Ceux qui croyaient que l'Angleterre annexerait l'Egypte dans le cas où celle-ci refuserait de former un ministère, ne sont que des ignorants, car l'Egypte

nationale unie à l'Egypte internationale ne permettraient pas à l'Angleterre d'annexer cette Egypte.

L'occasion était belle de ne pas former de ministère avant que l'état de siège eût été aboli et tous les déportés rentrés dans leur pays.

Mais le malheur de l'Egypte lui vient presque toujours de ses gouvernants et de leur faiblesse.

Les ministres égyptiens, durant ces trois dernières années, ont été l'objet de l'attaque constante du peuple égyptien.

Wahba Pacha, Serry Pacha, Chefik Pacha, Derviche Pacha, Nessim Pacha, on été chacun à son tour menacés de mort par des égyptiens. Des bombes ont été lancées sur leurs voitures, dans les rues du Caire. Quelques-uns des conspirateurs furent arrêtés et condamnés, d'autres parvinrent à se soustraire à la justice.

En 1920, les autorités britaninques ont trouvé moyen, durant les négociations entre Zaghloul Pacha et Lord Milner, d'accuser quelques égyptiens d'avoir organisé, sous la présidence d'Abdul Rahman bey Fahmi, ex sous-directeur de l'administration des wakfs et ex-préfet d'une province, un comité de main noire dont le but était d'assassiner tous les ministres qui accepteraient d'entrer dans le ministère sous l'état de siège.

Ces accusés, au nombre de 23, furent jugés par la Cour martiale britannique et condamnés à des peines infamantes.

Après la déclaration de l'indépendance de l'Egypte par l'Angleterre, le 28 février 1922, ses cours martiales ont continué à fonctionner en remplaçant les cours d'assises pour juger et condamner les crimes et les ententes criminelles commis contre les membres du gouvernement, les expulsions, les exils, les déportations et les condamnations, chose stupéfiante, sont devenues plus nombreux.

Et cela au moment même où les Puissances félicitaient chaleureusement le Roi d'Egypte et son peuple d'avoir retrouvé leur indépendance, et que pour leur faire honneur, elles accordaient à leurs représentants en Egypte, les titres d'ambassadeurs!!

LA LIBERTE DE LA PRESSE

Partout la liberté de la presse est l'expression complète de la mentalité des peuples, sous toutes les formes.

La presse est une force qui contrôle toutes les forces nationales. Elle est l'interprète et le juge de tous les procédés gouvernementaux.

La bonne presse est le guide de l'esprit public. Elle peut devenir en même temps, par ses succès, une preuve de l'estime que les journalistes inspirent à leurs compatriotes.

L'élection des journalistes au Parlement, et leur ascension au pouvoir est une preuve aussi de la hauteur des jugements qu'on leur reconnait.

Beaucoup de dirigeants des peuples ont été et sont des journalistes.

En Egypte, la presse existe depuis plus d'un demi siècle. Des égyptiens éclairés, des français, des italiens, des grecs, des syriens ,ont fondé des journaux quotidiens, hebdomadaires, bi-mensuels et des revues de toutes valeurs.

Les caractères arabes sont, depuis longtemps, fabriqués en Egypte.

Les administrations du Lewa et des Etendars Egyptiens que j'ai visitées en 1904, sont des modèles perfectionnés des administrations de la presse dans le monde.

La presse égyptienne est considérée comme la plus passionnante de toutes dans le monde Arabe.

Les Egyptiens considèrent la presse comme l'aliment le plus nécessaire des esprits, et ont un grand respect pour les journalistes patriotes, comme ils ont un grand mépris pour les journalistes sans convictions.

Depuis mon séjour en Egypte, j'ai appris que partout, les cultivateurs, les ouvriers et tout Egyptien illettré, se réunissent chaque jour après leur labeur, pour entendre la lecture des journaux.

Un ami égyptien, feu Abou Nadaru, m'a dit un jour :

« Il n'y a pas un peuple qui se passionne pour la presse, plus que le peuple égyptien... »

J'ai constaté plus d'une fois, malgré l'infidélité des traductions, la beauté de la forme des articles dans la presse égyptienne. Leur argumentation, la largeur d'idée et la puissance courageuse du patriotisme, sont stupéfiants.

En 1881, le Gouvernement Egyptien a promulgué

une loi arbitraire contre la presse, après la révolte d'Arabi. Cette loi, après avoir été dominatrice durant plusieurs années, s'adoucit peu à peu.

Mon fils de choix, Aly Bey Kamel, m'écrivit, le 25 mars 1909, la lettre suivante :

« Ma très chère mère,

«... Les occupants nous traitent aujourd'hui comme vivants au moyen âge. Pour étouffer la voix de l'opposition, qui est la vie de tous les peuples, ils ont cherché la loi la plus atroce sur la presse pour la ressusciter ces jours-ci !

« Le gouvernement égyptien avait codifié une loi arbitraire en 1881, pendant la révolte d'Arabi, pour enchaîner la presse locale et étouffer les voix de la vérité ! Cette loi fut négligée durant près de quinze ans et Lord Cromer put s'enorgueillir dans ses rapports d'avoir donné à la presse égyptienne la liberté dont jouit la presse anglaise, qu'il n'a aucune peur de ses critiques et qu'elles sont, d'ailleurs, plus utiles que nuisibles !

« Aujourd'hui, un arrêt ministériel étouffe stupidement cette liberté et ressuscite une loi criminelle, loi qui autorise le pouvoir administratif à suspendre, à supprimer, n'importe quel journal sans jugement !

« Cet arrêt vise particulièrement le *Lewa*, qui est notre organe national. Mais, coûte que coûte, nous ne cesserons jamais de dénoncer les injustices, les cruautés et les crimes que les occupants et leurs misérables partisans commettent contre la Patrie Sacrée... »

ALY F. KAMEL.

Oui, cette loi criminelle qui étouffe la liberté et qui fait subir une perte colossale à tous les fondateurs des journaux patriotes en Egypte, elle reste en exercice jusqu'à cette heure ! !

L'ironie est cruelle, à l'heure où les occupants anglais répètent effrontément que l'Egypte est, et fut toujours indépendante !

Et cela, alors que ses journaux sont supprimés, pour la moindre critique du Gouvernement de l'Occupation !

***

Abdul Rahman Bey El Raflei, l'un des meilleurs disciples de mon fils Moustafa Kamel et éminents avocats d'Egypte, a fait un discours au Congrès National Egyptien de Bruxelles en 1910, discours qui a conquis l'approbation unanime de tous les Européens, et même celle des Anglais qui assistèrent à ce congrès. Je citerai de nombreux passages de ce discours :

« Lord Cromer, après avoir pris en mains le rouage administratif du Pays, et dompté l'opposition de l'élément indigène contre le Gouvernement, songeait à restaurer la liberté de la presse, dont l'Egypte avait joui sous le règne de *Tewfik Pacha* avant la révolte d'Arabi.

« Ce n'est point par libéralisme qu'il accorda cette liberté, puisqu'il fut, pendant tout son séjour en Egypte, l'ennemi le plus acharné des aspirations nationales; il croyait alors la presse égyptienne incapable de créer une opinion, dangereuse pour le protectorat britannique.

« Mais la presse, une fois délivrée de ses entraves, jeta le discrédit sur la politique anglaise et réveilla le sentiment national. Lord Cromer ne s'en soucia pas tout d'abord; maintes fois, il déclara, dans ses rapports, qu'il était partisan de la liberté de la presse, disant qu'elle est un contrôle de la moralité du Gouvernement.

« C'est seulement à l'occasion de l'incident de Tabah où l'Angleterre et la Turquie furent aux prises au sujet de la frontière turco-égyptienne, que l'Agent britannique commença à redouter l'influence de la presse. *Le Lewa*, journal de Moustafa Pacha Kamel, avait, en effet, violemment atta-

qué l'attitude exclusivement impérialiste de Lord Cromer dans cet incident et réussi à former une puissante opinion générale hostile à la politique anglaise.

« La sanglante affaire de *Denchawaï*, dont les journaux ont publié les atrocités, devint pour la presse d'opposition une arme redoutable contre Lord Cromer. J'ai nommé DENCHAWAI; en passant qu'il nous soit permis de saluer ces martyrs de la cruauté anglaise, leur sang crie à la barbarie de l'occupation. Gloire aux martys de DENCHAWAI. Les campagnes de cette presse ébranlèrent la situation; Lord Cromer lui garda rancune, mais il n'osa prendre des mesures de répression contre elle. Le moment n'était pas favorable. La tâche fut réservée à son successeur Sir Eldon Gorst.

« Lord Cromer respectait la liberté de la presse; ce n'était que pure diplomatie, car il se croyait capable d'affaiblir, sinon de détruire l'influence de la presse d'opposition. Dans son rapport de 1906, il avertit l'Egypte que cette presse lui cause de graves préjudices.

« Il rejetait par là la responsabilité de l'augmentation de l'armée d'occupation (et par suite l'accroissement des dépenses dans le budget égyptien) au langage prétendu violent de la presse.

« D'autre part, il ne voulait pas se heurter contre le sentiment national en combattant la liberté de la presse. Sa situation devint critique après l'affaire de Denchawaï. L'Europe condamnait sa politique. L'occasion n'était pas favorable pour donner le coup décisif. Il se contenta de discréditer l'Egypte dans son dernier rapport.

« La politique de l'occupation anglaise changea avec le nouvel Agent britannique. S. Gorst crut d'abord qu'il pouvait affaiblir l'influence de la presse nationale en suivant une politique d'apaisement et de conciliation qui atténuerait la légitime surexcitation de l'Opinion. Il *inaugura alors la politique d'entente avec le Khédive, croyant que S.A. était l'inspirateur des résistances nationales.*

« Mais la presse, *Le Lewa* en tête, alors organe officiel du parti national, ne fut nullement affecté par cette nouvelle politique et resta fidèle à l'idée-mère du mouvement national, contre l'Occupation anglaise.

« La presse *neutralisa ainsi l'effet de cette entente* qui tendait à affaiblir et détruire le mouvement, toujours croissant de l'opposition.

« Désappointé, S. Gorst se décida à déclarer la guerre à la presse du Parti National.

« Déjà, au début de son entente avec le Khédive, il avait essayé d'intimider le grand journal, *Le Lewa*, par sa poursuite devant les Tribunaux. Le Cheih Abdoul Aziz Chaouich, rédacteur en chef du dit journal fut accusé d'avoir troublé la paix par un de ses articles. Les Tribunaux l'acquittèrent montrant, par là, une indépendance à laquelle S. Gorst ne s'attendait point.

« Trouvant que les Tribunaux n'étaient pas, à cette époque, un instrument docile à sa politique, il pensait recourir à d'autres mesures plus efficaces pour combattre l'influence de la presse nationale. C'est alors qu'il résolut de ressusciter la loi draconienne du 26 novembre 1881, connue sous le nom de « *Loi sur la presse* », élaborée jadis par le Gouvernement à une époque où le Pays était à la veille de la révolution d'Arabi. Cette loi est la négation même de la liberté de la presse puisqu'elle fait dépendre son existence d'une tolérance purement administrative.

« Trouvant que le rétablissement de cette loi était une monstruosité, l'Agent britannique, ne voulant pas en assumer seul la lourde responsabilité, la partagea avec le Khédive et ses ministres. A la suite de leur accord, cette loi réapparut le 25 mars 1909, malgré les violentes protestations d'alarme poussées par la Nation entière.

« L'attitude de la presse a-t-elle changé depuis la loi de 1881?

« Sans doute, les journaux d'opposition ont à souffrir de la menace de suppression; mais bravant le danger qu'ils encouraient, ils ont continué la lutte et n'ont pas cessé d'être les guides sincères et courageux des aspirations nationales.

« Le baillonnement de la presse, produisit des effets radicalement contraires à ceux projetés par l'occupation. Le prestige du Parti National y gagna une cohésion plus grande entre lui et la Nation en fut le résultat.

« Quelques mois après le rétablissement de la loi de

1881, le Gouvernement cherche à l'appliquer au journal *Al Lewa*, le champion de l'opposition.

« D'un coup Cheik Chaouich fut condamné à 3 mois de prison et le Lewa reçut le 1er avertissement qui précède la suppression. L'emprisonnement de Cheik Chaouich fut loin de causer la débandade dans les rangs des nationalistes ou d'humilier la presse d'opposition. Ce coup double n'a fait que donner plus de vie et plus d'élan au Parti National; et l'Histoire en fait foi, la persécution du droit fait naître les héros de la résistance.

« Deux camps étaient dressés, et la lutte engagée; la presse d'une part et l'occupation de l'autre. Surgit alors la question de vie ou de mort pour l'Egypte : le projet de prolongation de la concession du Canal de Suez. La presse d'opposition mit en évidence les préjudices graves qui résulteraient de sa conclusion pour l'Egypte et réussit à former par des campagnes successives un courant puissant d'opinion à l'encontre du projet.

« Le Gouvernement, contraint par la désapprobation de l'opinion publique, soumit le projet à l'Assemblée générale réunie à cet effet. Celle-ci rejetta à l'unanimité le projet de prolongation.

« Bientôt le nouvel organe du Parti National eut à souffrir de ces mesures de rigueur; *El-Alam* fut suspendu.

« Voulant justifier devant l'Europe sa politique. S. Gorst prétendit, dans son dernier rapport, que le Gouvernement avait été indulgent envers la presse d'opposition...! Il préconisa ainsi l'idée de recourrir à des mesures plus sévères pour réprimer les prétendus abus de la presse.

« A la suite de ce rapport, le Gouvernement établit une série de lois qui eurent pour but de restreindre la liberté individuelle. Une de ces lois défère les délits de la presse aux Cours d'assises.

« Cette loi, copiée de la législation française en vigueur, est tellement mutilée qu'elle paraît une monstruosité dans la législation moderne.

« Mais le jury (qui en France représente l'opinion publique), le juge suprême des délits de la presse fait défaut dans la législation égyptienne.

« La presse était donc livrée aux mains du Gouvernement, sans garantie aucune.

« La politique néfaste suivie par l'occupation anglaise a eu pour conséquence le rapprochement d'une grande partie de la presse européenne, française surtout, de la cause nationale.

« Cette presse libre et sage a commencé à critiquer sévèrement la conduite de S. Gorst, la trouvant menaçante pour les intérêts européens en Egypte :

« 1) La crise financière qui s'abattit sur le Pays et dont les colonies européennes ont le plus souffert, n'a point été tempérée par le Gouvernement de l'occupation.

« Il resta impassible à cette calamité. Alors que la France alimentait le marché égyptien par l'intermédiaire du Crédit Foncier, l'Angleterre, elle, prétendant être la protectrice des intérêts de l'Egypte, ne fit rien pour les soulager.

« Ce snobisme dont l'Angleterre a fait preuve pendant la crise fit naître la méfiance des colonies européennes dans la politique de l'occupation et leur presse l'a bien exprimée.

« 2) L'administration financière du Pays, après l'accord Anglo-Français de 1904, qui a laissé les mains libres aux Anglais en Egypte, a dégénéré en anarchie.

« Des millions de livres ont été en effet gaspillées au Soudan et dans la construction des bâtiments, pour la plupart inutiles, qui s'écroulèrent peu de temps après leur inauguration.

« Le Pays fut ainsi privé, à cause de l'occupation, de sommes considérables qui auraient pu être dépensées à augmenter la richesse publique.

« Les colonies européennes ainsi que la Nation ont eu à supporter et à se plaindre de ces conséquences désastreuses et la presse locale, tant indigène qu'européenne, s'en fit l'écho.

« 3) Les colonies européennes comprirent que le malaise qui s'emparait alors de toutes les classes de la Nation n'était dû qu'à la politique suivie par les Anglais en Egypte. Leurs abus continuels ont eu pour résultat la fermentation de l'esprit de trouble dans le pays. Or les intérêts européens ne peuvent être assurés que par un accord complet entre la Nation et son Gouvernement.

« Voyant la presse européenne se rallier à la cause nationale l'occupation tendait à la museler. Certains journaux européens anglophiles, le *Progrès* entre autres, préconisaient cette idée et parlaient de la possibilté d'établir une loi ayant force de juridiction contre les journaux européens.

« Ainsi l'occupation anglaise ne se contentait pas de supprimer la liberté de la presse indigène en Egypte, elle cherchait encore à supprimer celle de la presse européenne.

« Mais peut-elle arriver à réaliser ce but? J'en doute fort. Car comment concevoir que des citoyens qui ont conquis leur liberté au prix de leur vie, s'en laissent dépouiller? Ce serait asservir à nouveau leur condition juridique.

« A supposer même que les Gouvernements européens préconisent l'idée anglaise, ce serait violer les droits sacrés de leurs nationaux, chose que les Parlements d'Europe n'accepteront jamais.

« Quant à nous autres infortunés, l'oppression britannique ne saurait jamais ralentir notre marche vers la conquête de notre liberté, car nous savons bien que l'éclosion de la liberté est toujours le fruit de l'effort pénible pour les âmes, de la souffrance, et dans cette période que nous traversons, nous nous rappellerons cette belle parole toute de force du célèbre poète :

« *La liberté et la vérité ont cela d'excellent que tout ce qui se fait pour elles et contre elles les servent également* ».

« Mais, avant de finir, nous devons pousser un cri d'alarme afin d'éveiller l'opinion européenne quant aux intérêts de l'Europe menacés pour lesquels leurs Gouvernements semblent rester indifférents.

« L'Europe confie ses intérêts en Egypte à une administration qui concentre ses efforts pour réprimer les aspirations nationales et qui fait abstraction des intérêts vitaux du Pays.

« Il est bien naturel qu'une telle administration qui perd la notion même de son devoir est incapable d'être l'initiatrice du relèvement moral et matériel d'un Pays.

« Nous devons en outre attirer l'attention du monde civilisé sur cette politique qui crée la division entre gouvernants

et gouvernés dans un pays où les intérêts internationaux les plus divers sont en jeu et en péril.

« La sauvegarde de ces intérêts exige l'existence d'un Gouvernement qui possède la confiance pleine et entière de la Nation pour que la sécurité, une des bases fondamentales de la prospérité, règne dans le Pays. L'intérêt de l'Europe exige donc qu'elle n'approuve en Egypte aucun Gouvernement ennemi de la Nation, ennemi des intérêts propres des égyptiens et des étrangers. Vous qui représentez si dignement au milieu de nous les nobles puissances du globe, dites-le nous, que pense l'Europe?

« Compte-t-elle laisser en Egypte cette puissance qui joue des intérêts du Pays et donner carte blanche à son administration et à sa politique?

« Là est tout le problème!

« Si l'Europe continue à laisser la main libre à l'occupation dans la Vallée du Nil, nous n'en serons pas les seules victimes; les intérêts de l'Europe seront aussi compromis.

« Ne voyez-vous pas que l'indifférence de l'Europe, quant à l'Egypte, a permis à l'occupation de répandre les mensonges les plus alarmants destinés à faire croire à l'Europe que le pays est en ébullition révolutionnaire? Et bien des étrangers ont été induits en erreur et ont pensé que l'Egypte n'est plus cette terre hospitalière qui s'adapte à leurs intérêts économiques.

« Notre question n'est donc pas, comme vous le voyez, une question purement nationale qui concerne seulement un peuple luttant pour son indépendance. C'est une véritable question internationale qui intéresse l'Europe tout entière.

« Que l'*Europe veille donc à ses intérêts et qu'elle mette un frein à l'arbitraire britannique qui la menace!*

« En poussant ce cri d'alarme nous croyons accomplir un devoir envers l'Egypte et envers l'Europe. Envers l'Egypte parce qu'elle est notre chère patrie usurpée et opprimée; envers l'Europe parce que l'Histoire nous a appris qu'elle a toujours versé le sang de ses enfants pour l'émancipation, la libération des peuples opprimés, pour la liberté du monde!

« Or, depuis plus d'un quart de siècle, un crime de lèse-humanité, le crime de l'occupation de l'Egypte, est perpétré

à la face de l'Europe. L'Histoire a déjà enregistré ce crime continu.

« Nous ne voulons même pas que cette indifférence de plus d'un quart de siècle lui soit reprochée. Si jusqu'ici l'Europe a fait mine d'ignorer la vérité, elle ne pourra la nier aujourd'hui.

« Le cri d'alarme que nous jetons à la face de l'Europe est là pour attester sa connaissance de la réalité des faits. Nous avons accompli notre devoir; l'Europe continuera certes, comme par le passé, de faire le sien. Elle doit laver au plus tôt cette tâche, dont le crime de l'occupation a noirci l'histoire de la civilisation européenne, l'histoire de l'Humanité... »

Les contradictions de la politique anglaise sont parfois stupéfiantes. Comment admettre que l'Angleterre, qui s'enorgueillit des libertés complètes dont jouit sa presse, libertés absolues et qui reconnait par là, qu'elle donne au monde un grand exemple de tolérance, profitable à sa politique, comment admettre, dis-je, qu'elle supprime ou limite, scandaleusement, cette liberté, dès qu'elle domine un autre pays. N'est-elle pas doublement responsable de son injustice criante et de sa tyrannie ?

L'Egypte, est plus que baucoup d'autres, révoltée des injustices anglaises et des méfaits de sa tyrannie. Les gérants des journaux étant presque toujours des hommes de loi, conscients des droits de leur pays, droits qui s'appuient sur des arguments légaux.

J'ai reçu de Me Mohamed Hafez Bamadan, avocat éminent au Caire, partisan éclairé de Moustafa Kamel et de ses principes, le 2 mai 1912, une lettre émouvante, dont je crois devoir citer un passage :

«... Par suite de la publication du discours de notre président Farid Bey à l'assemblée du Parti, dans nos journaux *Al-Lewa* et *El-Alam*, et les commentaires qu'Aly Bey Kamel a publiés, celui-ci, avec l'administrateur d'*Al Alam*, ont été condamnés par une cour d'assises, dont le président est grec, à trois mois de prison. L'opinion publique chez nous est très indignée d'une telle injustice! »

Aly Kamel lui-même, m'écrivait de son côté, le 3 septembre 1912, le suivant :

«... Un mois après avoir été mis en liberté, le gouvernement de l'occupation vient de supprimer notre *Lewa* définitivement. Les motifs, sur lesquels il a fondé cette suppresssion, vous paraîtront incroyables; les voici :

« L'un des rédacteurs de notre journal a été condamné à quinze ans de prison à la suite d'un prétendu complot fabriqué par les chefs de police. Cette condamnation a été considérée par le gouvernement de l'occupation comme l'un des motifs de la suppression!

« Le journal a négligé d'insérer le nom de son rédacteur en chef en tête! » C'est un autre motif!

« Avez-vous jamais entendu, ma chère mère, une injustice aussi criante appuyée par de tels motifs?

« Hélas! tant que l'impérialisme anglais dominera notre terre sacrée, initiatrice dans le monde entier d'une grande civilisation, on entendra de plus en plus de ces choses étonnates!

« Comme accusations nous n'avons maintenant qu'à reporter un regard au passé pour juger les crimes des anglais sur les bords du Nil! Comme exemple, je vous raconterai ceci :

« L'un des occupants anglais a assassiné, un jour, un facteur égyptien de télégraphe. Le crime de ce facteur était qu'il a insisté d'obtenir de cet anglais un reçu signifiant la réception du télégramme. Cet anglais assassin n'a subi aucune condamnation, excepté son simple renvoi du service du gouvernement égyptien!!!

« Un autre jour, les occupants anglais, prétendant très civilisés!, ont brûlé à Baliana (dans la Haute Egypte), un

groupe de huit hommes, accusés de brigandage, en allumant des monceaux de paille autour de la maison dans laquelle ils se trouvaient!!

« Ne sommes-nous pas menacés, par ceux qui commettent plusieurs crimes semblables et plus graves aussi, de la suppression de nos journaux?

« En vérité, nous, patriotes, nous nous demandons si nous allons voir ressusciter en Egypte les tyrannies de Behanzin et de Néron!!!

« J'ai perdu, par suite de cette injustice, plus d'un million; mais, grâce à Dieu, je n'ai pas perdu mon courage pour lutter jusqu'à la dernière seconde de ma vie, pour une seule cause : la délivrance de l'Egypte, qui était grand empire dans le monde, tandis que l'Angleterre n'existait pas!

« La trahison, l'injustice et la violation de tout droit ne se dresseront pas toujours devant le patriotisme croyant! L'heure de la justice vengeresse et du droit triomphant sonne tôt ou tard...

« Aly Y. Kamel. »

La suppression du Lewa, dont j'aimais le courage, la prévoyance et l'ardent patriotisme, fut pour moi une tristesse, apaisée par ma foi dans l'énergie combattante de mon fils de choix, Aly Kamel !

Mes lecteurs s'indigneront avec moi, si j'ajoute que la loi criminelle sur la presse en Egypte, est plus que jamais en vigueur !

Mais quoique la presse égyptienne soit cernée par l'Etat de Siège, menacée chaque jour par les terreurs administratives, harcelée par l'abominable censure et frappée par la Cour d'Assise sans jury, elle lutte, malgré tout cela, avec un courage, que ses ennemis eux-mêmes, sont forcés d'admirer.

Plus de treize ans ont passé depuis que cette loi est de nouveau en vigueur ! Les Anglais n'ont pas

pu éteindre la flamme du patriotisme égyptien ! Ils n'ont pas pu faire des Egyptiens, les serviteurs soumis de la déloyauté anglaise! Ils ont, au contraire, fortifié l'âme patriotique égyptienne et rendu plus ferme la main qui tient le drapeau de l'indépendance !

LA FEMME EGYPTIENNE

La femme égyptienen m'a été révélée en 1904, lors de mon voyage en Egypte.

Ce qui domine tout d'abord en elle c'est l'extrême distinction. Plus que toute autre elle a ce que j'appelle de la race. Est-ce parce que j'évoque en elle le souvenir d'une aristocratie séculaire, mais je la vois Reine dans ses gestes, dans la noblesse d'une allure fière, je le répète, royale.

Il faut entrer dans le salon d'une grande dame au Caire pour avoir conscience du degré que peut atteindre la distinction féminine.

Je me surprenais, seule, à refaire certains gestes de « dame » égyptienne ; je me questionnais sur les causes de l'incomparable grâce de ces gestes et j'y trouvais une réponse. A cette époque, les dames égyptiennes ne recevaient que leurs amies et les hommes de leur famille, de là une aisance dans l'accueil, une confiance dans la nouvelle entrevue, je dirai une attirance exquise.

Je ne cesse de questionner aujourd'hui mes amis égyptiens à ce sujet. Ont-elles perdu, en voyant, en recevant des étrangers à leur famille, cette confiance

gracieuse qui donnait, même aux femmes âgées, des gestes jeunes et familiaux? On me dit : non. Elles restent les mêmes, confiantes, attrayantes, d'une élégance de gestes toujours la même, y ajoutant un esprit de conversation, une intelligence instruite exceptionnelle.

La « dame » égyptienne est aujourd'hui aussi instruite qu'on peut l'être. Elle parle plusieurs langues, mais elle reste inspirée par la sienne seule.

Ce qui domine en elle à cette heure, c'est le patriotisme, c'est la conscience de la valeur de sa race, de l'élévation de l'esprit égyptien, du droit qu'elle a de revivre sa grandeur passée, d'affirmer sa valeur intellectuelle et morale supérieure devant les oppresseurs de son pays qu'elle juge souvent inférieurs.

La surprise pour une femme française, c'est qu'elle trouve dans toutes les femmes égyptiennes, à quelque degré social ou mondain qu'elles appartiennent, une même supériorité. L'une d'elles me disait : il n'y a d'inégal parmi nous que la richesse. Celle qui donne en a conscience et ses dons ont une forme, une valeur particulière que les dons des étrangers n'ont pas.

Les femmes égyptiennes, musulmanes ou chrétiennes, sont d'une élégance aussi grande dans leurs toilettes, dans la tenue de leurs maisons, que dans leur accueil et dans leur allure. Deux mots les traduisent mieux que tous autres: l'élégance et le charme.

Elles ont été et sont restées pour moi des amies sûres. Je les aime comme je n'ai aimé aucune autre étrangère. Deux visages, deux souvenirs égaux me

restent en l'esprit et au cœur. Deux visages de mères qui m'ont dit le même mot, resté pour moi émouvant, la mère de Loti et celle de Moustafa Kamel, qui m'ont répété chacune : « Il est à nous deux ! »

Le gouvernement anglais, dans sa conception brutale d'occupation, n'a point songé à créer le nombre qu'il eût fallu d'écoles féminines. Seuls les égyptiens riches, associés aux conseils provinciaux et à de prévoyantes sociétés, ont fondé de nombreuses écoles de filles.

Pour juger de l'état de choses quelques chiffres suffiront :

Le gouvernement de l'occupation anglaise n'a que quatre écoles de filles dans toute l'Egypte où la population féminine dépasse à cette heure plus de sept millions d'âmes, que leurs bienfaiteurs et surtout leurs bienfaitrices, ont doté de 400 écoles.

Le même chiffre, 4, superbement grandi et humiliant pour l'Angleterre.

Dans son discours du 29 janvier dernier à Paris, Aly Bey Kamel, chef du Parti National égyptien, nous disait :

« A la tête des protestations suprêmes contre les violences anglaises en Egypte, il y avait celles de nos mères, de nos sœurs, et de nos filles.

« Les présidentes des sociétés féminines de toutes les classes ont fait des appels émouvants, appels dont tous les européens habitant l'Egypte se sont émus et auxquels ils ont répondu avec une généreuse sympathie.

« Qu'on se souvienne que la première Impératrice sur la terre était égyptienne, il y a de cela trente

cinq siècles. Mais jamais depuis la plus ancienne histoire d'Egypte, les femmes ne s'étaient associées aux hommes dans les manifestations publiques comme elles l'ont fait depuis ces trois dernières années.

« Elles ont eu ces révélations patriotiques, par le martyre de leurs pères, de leurs frères, de leurs maris, de leurs fils.

« Elles ont compris les droits d'une patrie à la liberté et elles se sont montrées elles-mêmes dignes de sa défense, de ses revendications et elles ont résolu d'aider à leur conquête ».

Les journaux, les revues, les livres, ont tant parlé ces dernières années du mouvement féminin que les échos en sont venus en Egypte et que les femmes égyptiennes ont compris le devoir d'instruire leurs enfants comme le comprennent les hommes.

Mes amies d'Egypte m'écrivent trop rarement à mon gré, mais parmi les plus intimes, je place au premier rang Mme Charaoui Pacha.

J'ai reçu d'elle, après les évènements de décembre et de janvier dernier, à propos de mon article publié dans le *Figaro* du 19 janvier, une lettre qu'il faudrait ajouter à cet article.

Mme Charaoui Pacha est une grande patriote d'une haute intelligence. Elle est très instruite et sa bonté n'a d'égal que son patriotisme.

Elle est la fille de Sultan Pacha, président du Parlement égyptien en 1881-1882, dont la mort a laissé tant de regrets. Son mari, le tant regretté Aly Pacha Charaoui, était l'un des plus grands patriotes égyptiens.

Mme Charaoui Pacha est aussi la sœur de l'un de mes jeunes amis le plus regretté, Omar Pacha Sultan, l'ami et le frère de mon bien aimé fils, Moustafa Kamel.

Il me semble que pour mieux faire connaître l'âme patriotique et haute de la plus noble des femmes égyptiennes, dut-elle m'en vouloir, je dois publier sa dernière lettre :

« . . . . . .

« Je ne saurais vous dire combien j'ai été émue et touchée de votre souvenir affectueux. Il m'est arrivé comme un réconfort moral, dans un de ces moments où la lutte devenant plus ardente, nous avons besoin de nous sentir soutenues et encouragées.

« Fière et honorée de votre témoignage de sympathie, permettez-moi, au nom de toutes mes sœurs égyptiennes, de venir vous remercier, Madame, de l'intérêt que vous continuez à porter à la cause de notre malheureux pays.

« Fortes de nos droits et confiantes dans l'avenir, nous sommes décidées à lutter jusqu'au bout, à conquérir notre liberté, coûte que coûte.

« Nous tenons à rester dignes de ceux qui ont sacrifié tout à leur patrie et qui travaillent avec nous jusque dans l'exil.

« Veuillez agréer, Madame, avec l'assurance de notre profonde gratitude, l'expression respectueuse de nos meilleurs sentiments.

HODA CHARAOUI.

« *Le Caire, le* 27 *janvier* 1922. »

Madame Charaoui Pacha préside le comité féminin de la délégation égyptienne qui prit une si grande part au relèvement de la jeune fille égyptienne en fondant des écoles, des ateliers, d'innombrables œuvres de charité.

Malgré la mort de son regretté mari, elle a assisté, le 5 mai, à une réunion patriotique, où elle a fait l'un des plus fiers et l'un des plus courageux discours qu'on puisse entendre pour affirmer les droits usurpés de sa patrie.

La population égyptienne est formée de 95 pour cent de musulmans.

Les femmes égyptiennes musulmanes sont donc les plus nombreuses en Egypte. Voilà ce qui va stupéfier les femmes françaises: la femme égyptienne musulmane jouit de tous les droits civils de l'homme.

Maître Jacob bey Hanki, l'éminent avocat à la Cour d'appel du Caire, qui habite actuellement la France, vient de publier, dans notre *Gazette des Tribunaux* du 20 mai 1922, un article sur la législation de la capacité de la femme en droit musulman, dont voici les termes:

« De tout temps on s'est imaginé la femme musulmane comme un être inférieur, tenue en état de réclusion perpétuelle, presque en esclavage, ne jouissant d'aucun droit civil. J'avoue que cette opinion est une erreur profonde et une charge des plus fantaisistes de quelques voyageurs qui ont simplement traversé l'Orient sans approfondir la question.

« La femme musulmane mariée ou la femme chrétienne vivant sous la loi musulmane telle que la femme copte, arménienne, syrienne, etc., diffère de la femme française dans tous ses droits.

« La femme trançaise mariée est régie par les articles 215 et 217 du Code civil qui édictent que: « La femme mariée ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari quand même elle serait marchande publique, ou non commerçante, ou séparée de biens. Elle ne peut donc donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux sans le concours du mari dans l'acte ou sans son consentement par écrit. »

« Deux articles bien redoutables!

« Deux armes à double tranchant pour le mari!

« La femme française en se mariant accepte donc une réduction considérable de sa capacité civile, et sa loi la jugeant incapable la place en tutelle et la frappe d'une sorte de *capitis diminutio;* elle est en un mot privée de l'administration de sa propre fortune, de ses propres biens.

« La femme française mariée est obligée, par sa loi, de quémander la signature ou l'autorisation de son mari pour tout acte qu'elle désire passer, même les actes les plus simples de la vie, tels que de retirer des fonds d'une banque, quelques minimes qu'ils soient, ester en justice, donner une procuration, etc.

« Il lui faudra encore, si son mari est étranger et qu'elle en soit séparée de corps, cette autorisation maritale pour se faire réintégrer dans sa nationalité française.

« Il est vrai que le législateur français a prévu

pour la femme mariée la possibilité de citer devant les tribunaux le mari qui refuse de donner son autorisation pour passer un acte (art. 218 et 219 du Code civil).

« Mais ce droit représente-t-il un avantage quelconque?

« Non, car il faut penser aux frais énormes qu'une telle procédure peut entraîner, il faut s'imaginer le temps qu'une instance engagée peut prendre et se souvenir de la lenteur proverbiale de la justice.

« Rien de tout cela dans la législation musulmane.

« En effet, la loi musulmane accorde à la femme mariée une liberté entière, sans aucune restriction.

« Ainsi le mari n'a aucun pouvoir sur les biens de sa femme.

« La femme peut disposer de la totalité des biens qui lui appartiennent sans le consentement de son mari et sans que celui-ci puisse lui opposer sa puissance maritale.

« Elle peut recevoir les loyers et les revenus de ses propriétés et confier à un autre que son mari l'administration de ses biens.

« Si elle est majeure et jouissant de ses droits civils, elle n'a aucun besoin d'une autorisation quelconque pour valider les actes civils qu'elle a pu accomplir sans avoir à consulter son mari, son père ou son aïeul.

« Quelle que soit sa fortune, la femme n'est pas tenue de contribuer aux charges du mariage (art. 206 du Code du Statut personnel musulman par Kadri Pacha).

« Les meubles meublant la maison habitée par les

conjoints appartiennent exclusivement à la femme comme provenant de la dot qu'elle a reçue de son mari (art 74 du même Code de Kadri Pacha).

« La femme musulmane a donc la liberté absolue de ses actions; elle jouit de tous ses droits civils; elle est capable, dans le sens juridique du mot, de faire tous les actes d'administration ou d'aliénation sans qu'elle ait besoin pour cela d'obtenir l'autorisation de son mari ou du tribunal. Elle tire sa capacité de sa personnalité même, et la puissance maritale n'a ainsi qu'une signification tout à fait morale.

« Veut-elle vendre, acheter, donner, recevoir, ester en justice, elle n'a qu'à se consulter elle-même, tandis que la femme française ne peut faire aucun de ces actes que s'il plaît à son seigneur et maître de l'autoriser à le faire. »

Aussi toutes les femmes qui ne sont pas musulmanes, habitant les pays musulmans, préfèrent-elles être traitées par la législation musulmane qui réalise, à tous les points de vue, le respect de leurs droits.

La législation musulmane est donc fondée sur une justice parfaite et une équité absolue.

De plus les hommes musulmans d'Egypte sont solidairement d'accord avec leurs femmes. Ils les aiment et les respectent. Toutes les fois que les hommes reçoivent leur rente annuelle, ils offrent des cadeaux précieux à leurs femmes et cherchent à les satisfaire et à gagner leur cœur. La confiance et le bonheur règnent entre eux et leur donne la vie heureuse.

LES FORCES DE L'EGYPTE

1. — SON ARMÉE

Dès la plus haute antiquité, les Egyptiens furent connus pour leur bravoure.

Les guerres de Thotmès III, d'Amenhotb III et de Ramsès II, quinze siècles avant l'ère chrétienne, sont des affirmations glorieuses d'héroisme égyptien.

L'Egypte subit, durant vingt-cinq siècles, les invasions étrangères, attirées par sa situation unique dans le monde.

Les invasions eurent pour conséquence de dompter ses qualités militaires, sans cependant les anéantir.

Lorsque Mohamed Aly prit en mains les destinées de l'Egypte, aucune armée n'y était organisée, mais sa confiance en la bravoure égyptienne lui inspira la pensée géniale de l'appuyer sur la bravoure française.

L'organisation de cette armée par des officiers français, créa une force puissante, qui put, en 25 ans, conquérir l'Arabie, assurer l'entière sécurité au Soudan, vaincre plusieurs offensives grecques et infliger deux fois la défaite à l'armée ottomane.

Les colonels, Sèves, Larmée, Goubert et plusieurs autres officiers de notre état-major, créèrent une armée égyptienne invincible.

Tous les historiens qui célébrèrent le règne du grand réformateur Mohamed Aly, reconnurent et glorifièrent les qualités militaires des Egyptiens.

Durant le règne de Mohamed Saïd Pacha, l'armée égyptienne ne cessa d'être admirée.

Ce Vice-Roi avait fait ses études militaires à notre Ecole de St-Cyr, dans l'Etat-Major. Commandant en chef de son armée, il l'organisa, au dire de tous les écrivains qui en ont écrit, de façon à la rendre invincible.

L'armée égyptienne, durant le règne d'Ismaïl Pacha, comptait deux cent mille soldats, munis d'armes nouvelles.

Les divisions qu'Ismaïl envoya à Constantinople en 1877-1878, pour soutenir l'empire ottoman contre la Russie, provoquèrent l'admiration des Russes eux-mêmes.

Dans les ouvrages que les généraux russes publièrent sur la guerre Turco-Russe, tous rendirent un hommage enthousiaste à la patience, à l'activité, au double courage militaire et physique du soldat égyptien que le climat glacial de la Russie éprouvait plus que tous autre, étant données les différences de degrés de froid qu'il avait à subir.

Lorsque les Anglais occupèrent l'Egypte en 1882 ; ils conçurent, dès le début de cette occupation, le projet criminel d'anéantir l'armée égyptienne, sachant qu'ils anéantiraient avec elle les forces et l'âme de la liberté d'un peuple.

Ils détruisirent cyniquement les forces nationales de l'Egypte, dont l'armée fut anéantie dans les déserts du Soudan en combattant la révolte du Mahdi, sous le commandement de Heks, d'Elà-el, Din, etc.

Les occupants anglais créèrent pour l'intérieur

de l'Egypte une petite armée de dix mille égyptiens, qu'ils dispersèrent entre le Caire, Suakin et Wadi Halfa.

Afin de nourrir copieusement cette armée d'officiers anglais, ils nommèrent, comme commandant, pour chaque bataillon de 600 soldats d'infanterie un capitaine anglais, auquel ils donnèrent le grade de lieutenant-colonel égyptien à L. E. 60 par mois (1.550 frs en or), deux lieutenants anglais, puis quatre et quelquefois six comme adjoints au commandant du bataillon et au grade de major égyptien, chacun touchant 45 livres par mois (1.065 en or).

Les lieutenants-colonels et majors égyptiens ne touchaient que la moitié des traitements des officiers anglais ! !

Les écoles militaires égyptiennes, semblables à nos écoles françaises supérieures, avant l'occupation anglaise, furent supprimées et remplacées par une petite école de caserne, bien entendu, aussi inférieure qu'elle pouvait l'être !

Cette armée, si petite et si inférieure qu'elle fut, gagna seule, au Soudan égyptien, les batailles de Guimméza, de Toski, de Toker, d'El Hafir, de Dongola, d'Abou Hamad, d'El Gadaref et fut victorieuse dans tous les engagements qui eurent lieu, de l'année 1899, jusqu'aujourd'hui.

La dite armée est toujours au Soudan.

Le soldat égyptien n'est pas seulement soldat, il est maçon, charpentier, peintre, menuisier, porteur, apte à tout travail, quel qu'il soit.

Toutes les rations, les équipements, les matériaux de constructions et jusqu'aux bateaux impuissants

à traverser les cataractes, il les porte sur ses épaules !

Les casernes, les chemins de fer, les ateliers, au Soudan égyptien oriental et occidental, ont été construits par le soldat égyptien ! ! !

Un jour, le commandant égyptien d'un bataillon d'infanterie, dit au Sirdar anglais (commandant en chef de l'armée), pendant l'expédition de Dongola, en 1896, que la majorité de ses soldats étaient tombés malades, par suite des fatigues incessantes qu'ils subissent en portant de trop lourds fardeaux sur leurs épaules.

Le Sirdar anglais lui répondit : « Que voulez-vous? Les animaux coûtent de l'argent, mais les soldats égyptiens n'en demandent pas, et l'Egypte a des millions d'hommes ! »

Peut-on répéter, avec plus d'indignation, un mot plus cruel ?

Lord Kitchener qui a obtenu son titre de Lord, grâce à la bravoure du soldat égyptien, n'a pu que faire des éloges sur les qualités supérieures de ce soldat en disant :

« Si le soldat égyptien n'avait pas les qualités de patience, d'action, de résistance aux obstacles qu'il domine, qualités de bravoure, d'obéissance indéfinie, nous n'aurions jamais pu revendiquer le Soudan ! »

Cela est à peine la vérité ! Le soldat égyptien seul a conquis le Soudan. Le très petit nombre de soldats anglais qui ont pris part aux batailles d'Atbara et d'Omdorman, n'a été pour rien dans la victoire.

Partout le soldat anglais était transporté par des bateaux, entouré de toutes les facilités du repos, tandis que le soldat égyptien transportait ses aliments, ses munitions et ceux mêmes du soldat anglais ! ! !

Le soldat égyptien subissait l'enfer, le soldat anglais cotoyait le paradis.

Les officiers égyptiens, et les bataillons soudanais, après la conquête d'Omdorman, en 1899, se révoltèrent et 9 d'entre-eux furent privés de leur grade.

A la suite de la dernière visite de Lord Allemby au Soudan, des officiers égyptiens et soudanais, des employés civils furent arrêtés comme coupables d'avoir déclaré que le Soudan est une partie intégrale de l'Egypte !

La politique de cupidité, de mensonge, d'injustice criante de l'Angleterre vis-à-vis de l'armée égyptienne au Soudan, ne pouvait moralement et politiquement, aboutir qu'à la faillite de la politique anglaise en Egypte.

Comment les impérialistes anglais peuvent-ils croire que le peuple soudanais, associé au peuple égyptien depuis cinquante siècles, protégé par l'armée égyptienne, administré, soutenu par l'Egypte, pourrait renier, oublier des relations séculaires, des fraternité de sang, de langage, de religion, d'intérêts de toutes sortes qui unissent les Soudanais aux Egyptiens ?

Les Anglais seraient-ils au Soudan sans leur occupation de l'Egypte ? Peuvent-ils assurer la sécurité au Soudan sans l'appui de l'Egypte? Et qui

peut croire que leur occupation de l'Egypte est définitive ?

Comment les Anglais administreraient-ils le Soudan sans les employés égyptiens, sans l'argent de l'Egypte ? Auraient-ils pu un seul jour y vivre seuls, sans l'appui de la protection des Egyptiens.

Le Nil qui soude les deux pays et en fait un seul, est et sera toujours le Nil. Et toujours il unira le Soudan et l'Egypte dans ses courants.

L'armée égyptienne, ce qu'il en reste ! après tant d'hécatombes, est vaillante, les Soudanais ont au fond de l'âme, et pour cause, la haine des Anglais.

Déjà ils se sont révoltés lors de la nomination d'employés anglais en 1876. Le présent et l'avenir ne les apaiseront pas.

Devant les forces soudanaises unies à celles de l'Egypte, l'Angleterre pourra-t-elle continuer d'opprimer les deux peuples ?

L'Egypte consentira-t-elle toujours à consacrer au Soudan des milliards au profit de l'Angleterre ? Est-ce admissible?

L'Egypte peut-elle admettre que le Soudan devienne, par la volonté de l'Angleterre, une nationalité détachée d'elle? Le Soudan possède les sources de sa vie : le Nil ! Dans les mains de l'Angleterre il peut devenir une menace de mort !

L'Egypte réveillée d'une somnolence indigne d'elle, sait et croit qu'elle ne cessera de trouver, dans les sentiments de ses frères soudanais, des motifs d'entente et non de trahison.

Elle entendra la voix d'outre-tombe, la voix héroïque de Moustafa Kamel. Elle écoutera la voix

vibrante d'Aly Kamel et les conseils du plus éclairé des patriotes.

2. — SA MARINE

Les Egyptiens, sous les Pharaons, furent les premiers qui inventèrent les bateaux. Aussi est-il stupéfiant que l'Egypte, qui s'appuie sur deux grandes mers : la Méditerranée et la mer Rouge, n'ait pas un seul vaisseau !

L'Egypte, par sa situation unique, est le centre le plus important de commerce mondial, entre l'occident et l'orient. Elle a été plus puissante que Gênes et que Venise.

Les dynasties des Mamlouks, qui ont gouverné l'Egypte, ont construit des flottes, utilisées au profit du monde entier.

Mohamed Aly Ier, le régénérateur de l'Egypte moderne, avait construit une flotte puissante qui, mise au service de la Turquie dans sa guerre contre la Grèce en 1827, fut en grande partie détruite par les puissances coalisées à Navarin.

Le Khédive Ismaïl eut le grand souci de la force navale de l'Egypte. Plusieurs bateaux de guerre, de commerce, des paquebots Khédiviaux furent construits sous son règne.

La Méditerranée et la Mer Rouge étaient sillonnées par des bateaux égyptiens, nombreux et superbes, dont chacun portait le nom d'une grande ville, d'un port ou d'une province d'Egypte.

On estime à plus de 150, le nombre des vaisseaux

qui parcoururent les mers sous le régime du Khédive Ismaïl.

Le gouvernement de l'occupation britannique en Egypte, vendit à des prix dérisoires, tous les bateaux de choix, à des sociétés anglaises, décapitant ainsi, le pays occupé par elle, de l'une de ses puissances.

Ainsi disparaissait, pour ce grand pays, supprimés par un arbitraire sans nom, les bénéfices d'une situation commerciale incomparable, toutes les possibilités de s'enrichir commercialement et de se défendre militairement.

Espérons pour l'Egypte, et travaillons avec elle, pour que, dotée de sa grandeur passée, elle puisse retrouver l'ascension commencée par Mohamed Aly et que l'occupation étrangère a si brutalement interrompue.

LA FORCE DU MOUVEMENT NATIONAL

« Devant l'unanime volonté patriotique égyptienne, le gouvernement britannique se trouva contraint d'appeler près de lui son représentant en Egypte, Lord Allenby. Ce dernier, après avoir passé quelques jours à Londres, rentra au Caire apportant les déclaratons de son gouvernement, qu'il présenta au Sultan, tandis que le Premier Ministre de la Grande-Bretagne en donnait communication à la Chambre des Communes et aux dominions indépendants !

« Voici la lettre de Lord Allenby, ainsi que les

dernières déclarations officielles du gouvernement britannique:

Le Caire, le 26 février 1922

La Résidence,

1° J'ai l'honneur d'exposer à Votre Hautesse que certains passages de la note explicative que je lui ai adressée à la date du 3 décembre 1921 ont donné lieu, à mon vif regret, à des interprétations contraires à la pensée et à la politique du Gouvernement de Sa Majesté.

2° A en juger par les nombreux commentaires qui ont été publiés relativement à cette note, il semble que beaucoup d'Egyptiens soient sous l'impression que la Grande-Bretagne est sur le point de renoncer aux dispositions libérales et bienveillantes qu'elle nourrit à l'égard des aspirations égyptiennes et qu'elle compte user de sa situation spéciale en Egypte pour maintenir un régime politique et administratif inconciliable avec les libertés promises.

3° Rien n'est plus inexact qu'une telle interprétation de la pensée du Gouvernement de Sa Majesté. La note explicative a insisté, au contraire, sur le principe dominant que les garanties réclamées par la Grande-Bretagne n'ont pas pour but de continuer un protectorat effectif ou virtuel. La Grande-Bretagne, y est-il dit, désire sincèrement voir une « Egypte » jouissant des prérogatives nationales et de la situation internationale d'un Etat souverain.

4° Si au point de vue de ces garanties, il a paru aux Egyptiens qu'elles sont de nature à dépasser le caractère conciliable avec la situation d'un pays libre, ils ont par contre perdu de vue que la Grande-Bretagne y a été poussée par le souci de sa propre sécurité en face d'une situation qui réclame de sa part une grande prudence, au point de vue surtout de la disposition de ses forces militaires. Néanmoins, les conditions où se trouve actuellement le monde et l'effervescence qui règne en Egypte depuis l'armistice ne sont pas des facteurs permanents, et il est à espérer que d'un côté les conditions mondiales finiront par s'améliorer tandis que

d'autre part, et ainsi que le rappelle la note, « le temps viendra où l'attitude de l'Egypte donnera confiance dans des mesures de garanties égyptiennes ».

5° Quant à vouloir intervenir dans la gestion intérieure de l'Egypte, le Gouvernement de sa Majesté a assez dit — et il le répète — que son désir le plus fervent est de remettre aux mains des Egyptiens le soin de leurs propres affaires. Le projet d'acord proposé par la Grande-Bretagne ne s'écartait pas de cette pensée et s'il y était question de la présence de deux fonctionnaires britanniques aux finances et à la Justice, il n'entrait pas dans les vues du Gouvernement de Sa Majesté de se servir de ces deux fonctiannaires pour intervenir dans les affaires de l'Egypte, mais simplement pour maintenir un contact que réclame la protection des intérêts étrangers.

6°Telle est uniquement la portée des garanties britanniques. Elles ont été formulées sans le moindre désir de faire obstacle à ce que l'Egypte jouisse des droits complets d'un gouvernement national.

7° Animée de telles intentions, on doit comprendre qu'il répugne à la Grande-Bretagne, aussi bien de voir les Egyptiens reculer par leur propre fait l'échéance de leur accession à un idéal désiré de part et d'autre, que d'avoir à intervenir elle-même pour ramener l'ordre quand il arrive à être menacé de telle façon à provoquer les craintes des étrangers et à mettre en cause les intérêts des Puissances. Il serait déplorable à cet égard que les Egyptiens voient dans les mesures exceptionnelles qui viennent d'être prises une atteinte quelconque à leur idéal, ou l'indication d'un changement de la règle politique qui vient d'être esquissée. Le Gouvernement de Sa Majesté a voulu tout simplement mettre fin à une agitation nuisible qui, en s'adressant à la passion de la populace, peut avoir des conséqences telles qu'elle mette en péril tout le résultat de l'effort égyptien. C'est donc surtout dans l'intérêt de la cause égyptienne — qui gagne à être examinée dans une atmosphère de calme et de sincère discussion — que ces mesures ont été prises. »

« 8. Maintenant que la tranquillité paraît renaître grâce à l'esprit de sagesse, qui est le fond du caractère égyptien

et qui finit par l'emporter dans les heures décisives, je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Hautesse que le gouvernement de Sa Majesté se propose de recommander au Parlement la déclaration ci-annexée. Cette déclaration, j'en suis persuadé, établira un régime de confiance mutuelle et posera les bases d'une solution satisfaisante et définitive de la question égyptienne.

« 9. D'ores et déjà, rien ne s'opposera au rétablissement de la fonction de Ministre des Affaires Etrangères, préparant ainsi la voie à la création d'une représentation diplomatique et consulaire égyptienne.

« 10. L'institution d'un Parlement jouissant du droit de contrôle sur la politique et sur l'administration d'un gouvernement constitutionnellement responsable est une matière dont la détermination revient à Votre Hautesse et au peuple égyptien. Dans le cas où la mise en vigueur de l'Acte d'Indemnité applicable à tous les habitants de l'Egypte, mentionné dans la déclaration ci-annexée, serait retardée par des circonstances quelconques, je désire informer Votre Hautesse que je serai prêt, en attendant l'abrogation de la Proclamation du 2 novembre 1914, à suspendre l'application de la loi martiale en ce qui concerne toutes les matières touchant le libre exercice des doits politiques des égyptiens.

« 11. La parole est maintenant à l'Egypte, et il est à espérer que, sachant apprécier l'étendue des bonnes risposition britanniques, elle puisera dans la réflexion, et non dans la passion, l'inspiration de son attitude.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« *Signé :* ALLENBY F. M. »

DECLARATION A L'EGYTE

« Considérant que le Gouvernement de Sa Majesté, conformément à ses intentions déclarées, désire immédiatement reconnaître l'Egypte comme Etat souverain et indépendant; et

« Considérant que les relations entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'Egypte constituent un intérêt essentiel pour l'empire britannique;

« Sont déclarés par les présentes les principes suivants:

« 1. Le protectorat britannique de l'Egypte est terminé et l'Egypte est déclarée être un Etat souverain et indépendant.

« 2. Aussitôt que le Gouvernement de Sa Hautesse aura promulgué un Acte d'Indemnité applicable à tous les habitants de l'Egypte, la loi martiale proclamée, le 2 novembre 1914, sera abrogée.

« 3. En attendant le moment où il sera possible, par la libre discussion et des accommodements amicaux des deux côtés, de conclure entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement égyptien, des accords en ce qui regarde les matières suivantes, ces matières sont absolument réservées à la discrétion du Gouvernement de Sa Majesté:

(a) La sécurité des communications de l'empire britannique en Egypte;

(b) La défense de l'Egypte contre toute agression étrangère ou contre toute ingérance étrangère, directe au indirecte;

(c) La protection des intérêts étrangers en Egypte et la protection des minorités;

(d) Le Soudan.

« En attendant la conclusion de tels accords, le *statu quo* en toutes ces matières restera intact. »

Peu après cette déclaration, le Sultan d'Egypte fut nommé Roi, et voici la traduction du rescrit :

« *A Notre peuple bien-aimé*

« La Bonté Divine Nous ayant réservé le bonheur de voir s'accomplir, sous Notre règne, l'indépendance du pays, Nous

en rendons grâce au Tout-Puissant et proclamons hautement que, dès aujourd'hui, l'Egypte constitue un Etat souverain et indépendant. Nous prenons désormais les titres de « Majesté » et de « Roi d'Egypte », qui sont à la fois une affirmation de la personnalité internationale de Notre pays, en tant qu'Etat indépendant, et une satisfaction à sa dignité nationale.

« En cette heure solennelle, Nous prenons Dieu et Notre peuple à témoin de Notre désir inébranlable de continuer à consacrer à la prospérité de Notre peuple bien-aimé toutes nos forces et tout Notre dévouement.

« Puisse ce jour être l'heureux prélude d'une ère prospère qui fera revivre pour l'Egypte le souvenir de sa gloire passée.

« Fait au Palais d'Abdine, le 16 Ragab 1340 (15 mars 1922).

FOUAD. »

La presse mondiale publia la note suivante:

« Londres, 27 mars 1922. — Dans sa circulaire aux Gouvernements étrangers relative à la cessation du protectorat sur l'Egypte et la reconnaissance de son indépendance, le Gouvernement britannique spécifie qu'à l'avenir il n'accordera plus sa protection aux nationaux égyptiens séjournant dans d'autres pays, mais que, pour autant, la cessation du protectorat britannique sur l'Egypte n'implique aucun changement dans le *statu quo*, en ce qui est de la situation de l'Egypte, et vis-à-vis des autres puissances; en conséquence, la Grande-Bretagne considérera comme acte hostile toute tentative étrangère d'intervention dans les affaires égyptiennes, et comme devant repousser par tous les moyens en son pouvoir tout essai d'expansion territoriale en Egypte!!! »

***

Le Figaro du 25 avril, publia un article de fond intitulé : *Un entretien avec S. M. Fuad Ier, Roi d'Egypte,* dont voici les termes :

« Le Caire, 11 avril 1922.

« J'ai eu l'honneur d'être longuement reçu, ce matin, par S. M. Fouad Ier, qui a relevé, il y a quelques semaines, ce beau titre de Roi d'Egypte, abandonné voilà quelque vingt siècles, depuis les derniers Ptolémées (1).

« J'avais eu l'occasion de le rencontrer à diverses reprises autrefois à Paris.

« Un homme vigoureux et robuste, dans la force de l'âge (il a cinquante-quatre ans, mais il est bien loin de les paraître), donnant avant tout l'impression d'une énergie tranquille, confiante et sûre d'elle-même. Une physionomie avenante et ouverte, une simplicité accueillante dans l'abord et dans les propos, le regard droit et franc, le don d'arriver tout de suite aux questions les plus délicates et de s'exprimer tout uniment sur elles, sans circonlocutions ni réticences.

« Arrière-petit-fils du grand Méhémet-Aly, fils d'Ismaïl pacha, il ne semblait pas destiné à régner. Quan abdiqua son père, il le suivit d'abord dans ses

---

(1) C'est inexact ! Car l'Egypte était indépendante et à la tête de tous les pays musulmans voisins, depuis le règne du Khalife Fatémite « El Môez », qui fixa sa résidence au Caire, en l'année 973 après J.-C.

Sous les dynasties des Mamlouks, de 1171 jusqu'à 1517, date où le Sultan de la Turquie, Selim Ier, conquit l'Egypte, tous les Souverains égyptiens portaient le titre de Roi !

Aly Bey El Kébir, qui fut Vice-Roi d'Egypte, sous le règne du Sultan Ottoman, a déclaré l'indépendance de l'Egypte, en se séparant de la Turquie, en 1769 et se proclama Roi !

Donc le titre de Roi d'Egypte existait depuis les Ptolémées.

voyages et dans ses résidences en Europe. Il commença ses études à Genève et il les continua en Italie, à l'Institut International de Turin, puis à l'Académie militaire, où il passa son examen d'officier.

« Passionné pour les choses intellectuelles, il consacre en Egypte son activité et sa fortune à la fondation, au développement de diverses sociétés scientifiques et d'institutions sociales.

« Il fonde notamment la première Université égyptienne, la Société d'économie politique, l'Institut d'hydrobiologie. Il prend la direction de la Société de géographie, à laquelle il donne une impulsion des plus vives.

« Les événements, m'a-t-il dit, m'ont appelé au pouvoir que je n'ai nullement ambitionné. Vous n'ignorez pas dans quelles circonstances je suis monté sur le trône. C'est en Octobre 1917, à un tournant particulièrement difficile de la guerre, alors que le sort des armes, on peut bien le dire, était des plus indécis. La défection des Russes venait de se produire ; en Orient, la Roumanie avait à moitié succombé. Pour moi personnellement, l'issue du conflit n'était nullement douteuse. Ayant longtemps séjourné en Europe, connaissant, par une observation directe que rien ne saurait remplacer, les ressources, l'esprit, la situation matérielle et morale de toutes les nations belligérantes, j'ai toujours été convaincu de la victoire finale des Alliés — je savais

qu'ils avaient pour eux non seulement le droit mais la force — mais tout le monde, surtout en Orient, où nous étions si éloignés du théâtre des hostilités, ne pensait pas et ne pouvait pas penser comme moi. C'est dans ces conditions que j'ai accepté la lourde responsabilité du pouvoir. »

« Ce que Sa Majesté ne me dit pas, mais ce que je sais, pour l'avoir souvent entendu dire autour de moi, c'est que, à la mort du Sultan Hussein, le trône paraissait si peu enviable que celui qui aurait pu éventuellement y prétendre, le prince Kemal el Dine, avait fait connaître publiquement qu'il y renonçait.

« L'acceptation très courageuse du prince Fouad éclaircissait et même sauvait, on peut l'affirmer, une situation des plus critiques, à la fois pour l'Egypte et pour les Alliés. L'Egypte, en effet, pouvait garder de la sorte une personnalité politique distincte. Elle préservait le principe de souveraineté pour lequel le fondateur de la dynastie actuelle, Mehemet-Aly, a combattu, et qui depuis lors n'a pas cessé de s'affirmer, jusqu'aux événements de ces jours derniers qui en ont été le couronnement.

« L'Egypte, d'autre part, pouvait se prévaloir d'avoir été sans défaillance et avec continuité aux côté des Alliés, aux jours mêmes les plus critiques de la guerre. Ce fut son argument capital, lorsque vint l'heure de revendiquer son indépendance.

« Je suis heureux et fier, reprend Sa Majesté, d'être le premier souverain d'une Egypte indépendante, et l'immense majorité de mon peuple partage, soyez-en sûr, ce contentement.

« Vous entendrez, peut-être, de-ci de-là, des réserves, des critiques et même des protestations. N'en soyez pas impressionné outre mesure. Le premier effet des libertés publiques n'est-il pas de créer une opposition ?

« Nous venons de vivre, et nous vivons des heures émouvantes, uniques. Mon pays est appelé à montrer au monde s'il est, oui ou non, digne de la liberté qu'il recouvre et en état de diriger lui-même ses destinées. Je suis convaincu qu'il saura y répondre de manière à satisfaire les plus exigeants.

« Nous avons à accomplir une tâche particulièrement difficile. J'entends me garder de toutes précipitation, de toute improvisation, dont les conséquences risqueraient d'être irréparables.

« Le gouvernement vient de nommer, comme vous savez, une commission supérieure chargée d'élaborer un projet de constitution. Cette commission supérieure chargée d'élaborer un projet de constitution. Cette commission s'est déjà mise à la besogne.

« Moi qui ai si longtemps vécu en Europe, je me réjouis que l'heure soit venue de donner à mon peuple un régime constitutionnel analogue à celui des autres nations libérales. D'ailleurs ce régime n'est pas, comme on pourrait le croire, en contradiction avec le véritable esprit de la tradition islamique.

« Dans le geste que vient, à notre égard d'accomplir l'Angleterre, on ne dira jamais assez l'immense mérite du maréchal Allenby. Voilà plusieurs années que j'ai le plaisir d'être en contact quotidien avec lui. Jamais il ne s'est élevé entre nous le plus léger

différend. C'est l'honnête homme, dans toute la force du terme, la droiture et la loyauté en personne. Il a examiné la situation de l'Egypte, sans préjugé ni parti pris. Il s'est formé une opinion de lui-même. Quand elle a été bien enracinée chez lui, rien ne l'en a fait démordre. Il n'a pas craint d'affronter le risque ; il a jeté dans la balance, au moment opportun, le formidable poids de son influence, de son prestige personnel, et il a obtenu gain de cause.

« Son mérite, vous pouvez le croire, n'a pas été mince. Il y a eu des moments très difficiles où il fallait un grand courage, une force de caractère peu commune, pour ne pas dévier de la ligne qu'il s'était fixée.

« Il est très beau de voir un grand soldat que la guerre avait élevé jusqu'au sommet même de la hiérarchie militaire, couvert de gloire et d'honneur, faire preuve d'un pareil esprit politique. »

« C'est sur ces mots que l'entretien prit fin. Et je me dis qu'il est tout aussi beau de voir un souverain rendre un éclatant hommage à l'homme qui, ayant pu être son adversaire, n'a été que son ami.

RAYMOND RECOULY. »

CONCLUSION

Le peuple égyptien n'a cessé d'agir par tous les moyens légaux pour reconquérir sa liberté et retrouver l'indépendance complète de l'Egypte avec son Soudan et ses dépendances, sans conditions, ni restrictions.

Y a-t-il dans les déclarations faites par l'Angleterre la réalisation de l'indépendance recherchée par l'Egypte?

Non, ces déclarations ne réalisent que l'indépendance au point de vue du droit. Mais en fait, l'indépendance de l'Egypte n'existe pas dans les dites déclarations.

Peut-on comprendre que l'indépendance d'un pays existe en même temps que son occupation par une armée étrangère? Peut-on comprendre que l'Egypte soit un état souverain en même temps que son Soudan est administré par des Anglais?

Peut-on dire que la protection des étrangers et des minorités en Egypte sauve son indépendance souveraine?

Peut-on conclure que la prétention de l'Angleterre d'avoir en Egypte des intérêts spéciaux n'entrave pas son indépendance?

Peut-on sauvegarder l'indépendance de l'Egypte en même temps que l'Angleterre s'y installe, à tous les points de vue, sous prétexte de protéger ses lignes de communication entre les parties de son empire ?

En comparant l'Egypte autonome avant son occupation par l'Angleterre et l'Egypte actuelle dite « indépendante » on constate que la terre de l'Egypte autonome n'avait jamais été occupée par aucun soldat étranger, qu'elle n'était surveillée et espionnée par aucun bureau de télégraphie sans fil, ni dirigée dans ses affaires par aucun conseiller financier ou judiciaire étranger, ayant le pouvoir dominateur d'intervenir dans les affaires du gouvernement jusqu'à imposer son association dans l'administration du Soudan !

L'Egypte, alors qu'elle était autonome, ne subissait pas l'humiliante prétention d'une puissance étrangère de protéger chez elle les étrangers et les minorités et de la défendre contre toute agression ou ingérence étrangère.

Or, avec cette dite indépendance, l'Egypte subit toutes les formes de la tutelle la plus humiliante.

Jamais l'Angleterre n'a reconnu l'intégrale indépendance de l'Egypte.

Le peuple égyptien tout entier, ses partis, ses instituts, ont protesté contre les déclarations imprécises de l'Angleterre et conclu que la situation de l'Egypte n'a changé en rien et que l'Angleterre continue à violer l'indépendance du pays des Pharaons.

Le peuple égyptien, conscient de sa valeur intellectuelle et morale, ne peut subir indéfiniment une

soi-disant indépendance qui apparaît plutôt comme un défi au vrai sens politique.

Les conditions que l'Angleterre a stipulées ont une forme provocante, surtout tant que les violences continueront en Egypte sous le drapeau de l'état de siège britannique.

Les princes égyptiens, qui sont les premiers intéressés à l'indépendance de leur patrie, ont adressé au Roi d'Egypte une lettre émouvante dont voici les termes:

Lettre adressée par LL AA. les princes égyptiens à S.H. le Sultan Fuad Ier, le 12 mars, et dont la publication en Egypte a été refusée par le gouvernement:

Traduction:

« A Sa Hautesse Fuad 1er

« Sultan d'Egypte et du Soudan.

« Hautesse,

« Le plus cher de nos vœux, à nous, descendants de Mohamed Aly, a toujours été la réalisation de la grande œuvre d'indépendance que notre digne aïeul n'a cessé de poursuivre, durant son glorieux règne et à laquelle le peuple égyptien a si vaillamment contribué, ainsi qu'en témoigne l'histoire. Nous restons animés du plus profond sentiment de sacrifice à l'égard de notre chère patrie et de notre bien aimé peuple. Nous demeurons attachés à ce trône auquel notre fidélité et notre dévouement nous rendent dignes de l'honneur d'appartenir à la descendance de l'illustre et sincère serviteur de l'Egypte.

« Permettez-nous de présenter aujourd'hui à Votre Hautesse cette requête. Nous sommes certains d'être les interprètes fidèles des vœux de la nation.

« Hautesse,

« Depuis bien des années nos héroïques frères égyptiens se sont dévoués corps et âme sans épargner leur sang, pour reprendre leurs droits sacrés et recouvrer l'indépendance intégrale du pays.

« L'heure est venue où la justice a enfin repris ses droits. Nos justes revendications ne pouvaient être plus longtemps ignorées et c'est pourquoi on a dû reconaître à la nation quelques-uns de ses droits. Grâce au dévouement de ses enfants, l'Egypte a conquis sa liberté.

« Nous faisons des vœux pour que cette indépendance soit éternelle.

L'effort soutenu par la vaillante nation, à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir, restera pour nous le plus digne sujet d'orgueil.

« Nous avons hérité de notre aïeul des devoirs qui nous obligent à être les premiers à nous unir devant les sacrifices que peut exiger la défense des droits de notre pays.

« Votre Hautesse, qui occupe le trône de Mohamed Aly, est plus que tous qualifiée pour apprécier la grandeur de ces devoirs. Nous adressons à Votre Hautesse cette requête, non pour attirer Votre attention sur ces choses — jamais nous ne prendrions cette liberté — mais pour unir nos voix aux revendications légitimes et unanimes de la nation égyptienne:

« a) La proclamation de l'indépendance de l'Egyte avec son Soudan et sa souveraineté intégrale tant intérieure qu'extérieure;

« b) La reconnaissance à une Assemblée nationale du droit de discuter et de répondre aux deux documents présentés au Gouvernement égyptien par le Haut Commissaire britannique au nom de son gouvernement;

« c) Seule l'Assemblée Nationale aura le droit d'élaborer la Constitution;

« d) Qu'il soit procédé aux élections dans une complète liberté après l'abrogation de la loi martiale, déclaration de la liberté de la presse, amnistie des détenus politiques et retour des exilés.

« Le maintien de l'état de choses actuel et la présence des troupes britanniques en Egypte portent atteinte à l'indépendance du pays. Ils sont incompatibles avec les principes de la liberté individuelle.

« Tel est l'appel de notre conscience. Nous avons cru de notre devoir d'en faire part à Votre Hautesse.

« Nous restons toujours les fidèles serviteurs du trône illustré par notre aïeul.

« Nous assurons Votre Hautesse de nos respectueux dévouements. »

Kamel El Dine Hussein,
Mohamed Aly,
Youssof Kamal,
Omar Tousson,
Ismail Daoud.
Fadel Osmane,
Abbas Ibrahim Halim
Aly Fadel,
Omar Ibrahim.

Cette lettre, adressée par les membres de la famille règnante au moment où leur souverain prépare son acceptation d'une royauté illusoire, signifie que ce titre n'a pu les tromper et qu'ils ont cherché en vain la loyauté de l'acte de cession complète et le renoncement aux droits que s'était octroyé l'Angleterre.

En réalité, les titres de Khédive, de Sultan ou de Roi d'Egypte, sont égaux. Le vrai titre serait seul « la véritable indépendance de fait ».

Le roi d'Egypte Fouad 1er, dont l'esprit est clairvoyant et qui ne peut se tromper sur les faux semblants de la situation que l'Angleterre lui impose, sait, comme tout le monde, que seuls les vrais amis fidèles de l'Egypte sont ceux qui défendent énergiquement ses droits et agissent pour conquérir son indépendance complète.

Le Khédive Ismaïl auquel il était donné plus d'apparence de souveraineté que la situation actuelle de l'Egypte n'en comporte, malgré les déclarations britanniques, s'est trompé quand il a cru à l'amitié de l'Angleterre et il n'a constaté sa duperie qu'après avoir été destitué par cette Angleterre même.

Confiant dans la loyauté hypocrite et trompeuse de l'Angleterre, Ismaïl lui accorda des postes supérieurs dans le gouvernement de l'Egypte et du Soudan, il lui donna le droit d'inspecter les bateaux égyptiens dans la Mer Rouge, pour veiller sur la liberté des esclaves, par la Convention de 1877.

Ces concessions qu'Ismaïl offrit à l'Angleterre ont été favorables aux intérêts spéciaux des envahisseurs, et ont fourni les motifs pour lesquels Ismaïl

fut destitué, l'Egypte occupée, par l'Angleterre même qui l'occupe encore.

La dipomatie anglaise ne respecte que ceux qui se défendent contre son audacieuse emprise.

⁂

L'étonnement fut énorme dans le monde entier lorsqu'on lut la note que l'Angleterre adressa aux Puissances, à propos de l'abolition de son protectorat illégal sur l'Egypte !

Pour protéger les étrangers au pays des Pharaons, l'Angleterre a supposé que toutes les autres puissances n'avaient aucun pouvoir de protectorat. Nous, français, nous sourions des prétentions anglaises. Nous aussi, nous savons être des protecteurs quand il s'agit de défendre, ou d'appliquer la justice.

Nous, français, nous n'accepterons jamais que l'Angleterre protège nos droits en Egypte...

La première voix qui s'est élevée dans la vallée du Nil a été la voix française, puis la voix italienne à la suite de la note ridicule et des déclarations fantastiques de l'Angleterre.

PROTESTATIONS

L'Agence Havas nous avait signalé une protestation des deux députés de la Colonie Française contre la suppression des capitulations. Voici le texte

de cette protestation publiée par le « Journal des Débats » :

A. M. H. Gaillard, ministre plénipotentiaire, agent diplomatique de France en Egypte, Le Caire.

« Monsieur le Ministre,

« Les récentes nouvelles télégraphiées de Londres relativement aux négociations anglo-égyptiennes, ont soulevé dans la colonie française du Caire une émotion dont nous devons nous faire les interprètes auprès de vous.

« Le gouvernement britannique fait figurer parmi les réserves apportées à la souveraineté égyptienne, la protection des *intérêts étrangers* qu'il prétend assumer à l'exclusion de tout autre Etat.

« La formule étant suffisamment imprécise pour permettre toutes les interprétations et aussi tous les abus, nous estimons qu'en aucun cas il ne serait possible à notre gouvernement de l'accepter, sans en avoir au préalable, fait fixer le sens d'une façon positive.

« Mais, même en la prenant dans son acception la plus étroite, nous ne pouvons concevoir qu'en aucun pays les intérêts français, publics ou privés, soient défendus ou « protégés » par d'autres gouvernements que celui de la République.

« Il y aurait tout d'abord, dans l'acceptation d'un pareil statut, une « capitis diminutio » d'autant plus inadmissible que notre victoire est encore toute fraîche.

« En outre, à un point de vue purement pratique, nous sommes fondés à nous demander ce qu'il adviendrait de nos intérêts quand ils se trouveraient en contradiction avec ceux des ressortissants de la puissance protectrice.

« Au surplus, Monsieur le Ministre, nous estimons qu'il serait sage et profitable, de ne toucher en rien au régime capitulaire tel qu'il existait en 1914.

« Ce régime, si heureusement complété par les institutions mixtes, a assuré à tous les étrangers sans exception, la liberté et l'égalité devant la loi.

« C'est grâce à lui que les colonies européennes ont pu vivre en Egypte, y travailler sans craintes ni entraves et contribuer dans la plus large mesure au développement et à la prospérité du pays, qui sont leur œuvre commune.

« Ainsi toutes les colonies — et même la colonie britannique, à l'exception des fonctionnaires — s'accordent-elles pour constater que ce régime si parfaitement adapté à l'Egypte, ne peut qu'être maintenu.

« Les Egyptiens, même les plus avancés, sont d'un avis en tout semblable.

« Enfin, il faut reconnaître que les expériences tentées depuis trois ans n'ont eu pour résultat que l'anarchie, l'insécurité et l'arrêt des affaires.

« Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre, de vouloir bien, tout en nous donnant acte de notre protestation, transmettre au gouvernement de la République, les vœux de la colonie française du Caire concernant le maintien du régime des capitulations en Egypte.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

Les députés de la nation française:

Signé : A. T. CANERI. Signé : J. VALLET. »

Les italiens et les capitulations

« Alexandrie, 28 février. — La Chambre italienne de commerce attire l'attention du gouvernement italien sur les préjudices énormes — économiques, politiques et moraux — qui pourraient résulter en Egypte et dans tout le bassin de la Méditerranée Orientale du fait du transfert de la protection des intérêts italiens à une quelconque puissance étrangère. La Chambre demande ou gouvernement italien de se réserver le droit de négocier directement avec le gouvernement local qui sera définitivement établi dans le pays.

« La question des garanties est nécessaire pour la protection de ces importants intérêts.

Signé : N. FERDONATO.
Président. »

Tout français, tout italien, tout étranger en Egypte, jouissant des capitulations, adopte ces mêmes arguments.

L'Angleterre a-t-elle vraiment des intérêts spéciaux en Egypte?

Sans aucun doute, elle a ceux qu'elle a conquis

par la violation du droit, la spoliation de la justice et l'usurpation de la liberté de l'Egypte.

Ces intérêts, au point de vue international, ne peuvent créer un privilège pour l'Angleterre et ne peuvent qu'être inexistants alors que les traités et les engagements ne les maintiennent pas.

Les Puissances, en Egypte, sont toutes égales au point de vue du droit. Alors prétendre que l'Angleterre seule a des intérêts spéciaux en Egypte, c'est tout simplement affirmer un droit personnel d'absorption de l'Egypte par l'Angleterre.

Est-ce admissible?

Si l'Angleterre veut agir loyalement à l'égard de l'Egypte et calmer la révolte de son patriotisme trop inquiet à bon droit, qu'elle laisse les Puissances méditerranéennes s'associer à elle quant aux garanties à donner pour que soit assurée l'indépendance complète de l'Egypte avec son Soudan, garanties qui rendraient certaine la neutralisation de l'Egypte.

L'Angleterre, par une solution équitable, peut s'assurer l'amitié sincère du peuple égyptien et la confiance des grandes Puissances méditerranéennes que les faux-fuyants ne trompent pas et qui, loyales, ont droit à la loyauté.

La grande valeur de Moustafa Kamel, comme régénérateur du patriotisme égyptien, a été de se laisser diriger par le passé en combattant pour l'avenir.

Dès le premier jour de son action nationale,

Moustafa Kamel rappela au peuple égyptien ses anciennes gloires et celle de son grand régénérateur Mohamed Aly.

Il conseilla au peuple égyptien de s'unir au trône de son pays et aux membres de la famille règnante, pour éviter tout schisme national, pour glorifier ses dirigeants énergiques, pour continuer sagement et fortement son action, enfin pour reconquérir l'indépendance de fait de l'Egypte avec son Soudan et ses dépendances, sans condition, ni restriction.

La jeunesse égyptienne a versé son sang pour la plus noble des causes, pour la délivrance de sa patrie du joug étranger.

Elle a entendu dans le lointain des âges la voix de ses grands aïeux, qui lui ont dicté le plus grand des devoirs !

Libérer de toute servitude la terre des Pharaons !

ANNEXE

MEMORANDUM

concernant les règles de l'accord présenté par le Comité Milner, le 18 août 1920.

Article Premier. — Dans le but de fixer l'indépendance de l'Egypte sur une base sûre et durable, il est nécessaire que les relations entre la Grande-Bretagne et l'Egypte soient définies d'une manière précise et que les privilèges et immunités dont jouissent à cette heure les puissances capitulaires en Egypte soient modifiés et rendus moins préjudiciables aux intérêts du pays.

Art. II. — Ces deux buts ne peuvent être atteints sans de futures négociations entre les représentants accédités par les Gouvernements Anglais et Egyptien respectivement, d'une part, et entre la Grande-Bretagne et les Gouvernements des Puissances capitulaires, d'autre part. Ces négociations doivent aboutir à des accords définis sur les lignes suivantes.

Art. III. — *a*) En ce qui concerne l'Egypte et la Grande-Bretagne, un traité sera élaboré par lequel

la Grande-Bretagne reconnaîtra l'indépendance de l'Egypte sous une monarchie constitutionnelle avec institutions représentatives et l'Egypte conférera à la Grande-Bretagne tels droits qui seront nécessaires pour sauvegarder ses intérêts spéciaux et lui permettre de fournir les garanties qui doivent être données aux Puissances étrangères pour assurer l'abandon de leurs droits capitulaires.

b) Par le même traité, une alliance sera conclue entre la Grande-Bretagne et l'Egypte par laquelle la Grande-Bretagne s'engage à aider l'Egypte dans la défense de l'intégrité de son territoire, et l'Egypte s'engagera, en cas de guerre, même si l'intégrité du pays n'est pas menacée, à donner à la Grande-Bretagne, pour les besoins militaires, dans les limites de son territoire, l'assistance en son pouvoir y compris l'usage de ses ports, aérodromes et moyens de communications.

Ce traité comprendra également des stipulations pour les fins suivantes:

1° L'Egypte jouira du droit de représentation dans les pays étrangers. En cas d'absence de représentant égyptien dûment accrédité, le Gouvernement Egyptien confiera ses intérêts aux soins du représentant britannique. L'Egypte s'engage à ne pas adopter, dans les pays étrangers, une attitude incompatible avec l'alliance ou pouvant créer des difficultés à la Grande-Bretagne, à ne pas s'opposer, dans les pays étrangers, à la politique suivie par la Grande-Bretagne, ni à conclure aucun accord avec une puissance étrangère qui soit préjudiciable aux intérêts britanniques.

2° L'Egypte conférera à la Grande-Bretagne le droit de maintenir une force militaire sur le sol égyptien pour la protection de ses communications impériales, mais la présence de cette force ne constituera, en aucune manière, une occupation militaire du pays, ni un préjudice aux droits du gouvernement égyptien.

La place occupée par cette force sera localisée et les autres arrangements subsidiaires seront régularisés par le traité.

3° L'Egypte nommera, d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté, un Conseiller financier à qui seront confiés, en temps voulu, les pouvoirs actuellement exercés par les Commissaires de la Dette et qui sera à la disposition du Gouvernement Egyptien pour toutes autres matières sur lesquelles il désirerait le consulter.

4° L'Egypte nommera d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté au Ministère de la Justice un fonctionnaire qui aura accès auprès du Ministre. Il sera mis au courant de toutes les affaires touchant à l'Administration de la Justice, en ce qui concerne les étrangers et sera à la disposition du Gouvernement Egyptien pour les consultations sur toutes les matières concernant le maintien efficace de la loi et de l'ordre.

5° En vue du transfert désiré, au Gouvernement de Sa Majesté, des droits exercés jusqu'à présent sous le régime des capitulations par les différents gouvernements étrangers, l'Egypte reconnaît à la Grande-Bretagne le droit d'intervenir par l'intermédiaire de son représentant en Egypte pour

empêcher l'applicatiin aux étrangers de toute loi égyptienne demandant aujourd'hui le consentement étranger, et la Grande-Bretagne s'engage de son côté à n'exercer ce droit que dans le cas où les lois feraient inéquitablement une différence de traitement au détriment des étrangers, en matières de taxation, ou de lois incompatibles avec les principes de la législation communs à toutes les puissances capitulaires.

6° Du chef des relations spéciales créées entre la Grande-Bretagne et l'Egypte par alliance, il sera accordé au représentant de la Grande-Bretagne une position exceptionnelle en Egypte et il lui sera donné la préséance sur tous les autres représentants.

7° L'engagement des officiers britanniques et étrangers et des fonctionnaires d'administration qui sont entrés au service du Gouvernement Egyptien avant la mise en vigueur du traité, pourra prendre fin à la demande soit des fonctionnaires eux-mêmes, soit du Gouvernement Egyptien à n'importe quel moment durant les deux années qui suivront la mise en vigueur du traité. En sus de celle résultant des lois en vigueur, la pension ou la récompense à accorder aux fonctionnaires qui se retirent d'après ces dispositions, seront déterminées par le traité. Dans le cas où cette clause ne serait pas utilisée, les conditions actuelles des fonctionnaires seront maintenues.

Art. V. — Ce traité sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Constituante, mais il ne sera mis en vigueur qu'après les accords avec les puissances

étrangères pour l'abolition des tribunaux consulaires et qu'après que le décret relatif à la réorganisation des tribunaux mixtes aura reçu son exécution.

Art. VI. — L'Assemblée Constituante sera également chargée de la tâche d'élaborer un nouveau statut organique, comportant les dispositions d'après lesquelles le Gouvernements de l'Egypte fonctionnera à l'avenir.

Ce statut contiendra des dispositions comportant la responsabilité des Ministres devant le pouvoir législatif. Il pourvoira aussi à la tolérance religieuse pour tous ainsi qu'à la protection due aux droits des étrangers.

Art. VII. — Les modifications nécessaires dans le régime des capitulations seront assurées par des accords à conclure par la Grande-Bretagne avec les différentes puissances capitulaires. Ces accords décideront de la fermeture des tribunaux consulaires de façon à rendre possible la réorganisation et l'extension de la juridiction des tribunaux mixtes, ainsi que l'application à tous les étrangers en Egypte de la législation (y compris celle imposant des taxes) émanant du pouvoir législatif égyptien.

Art. VIII. — Les dits accords pourvoiront au transfert au Gouvernement de Sa Majesté Britannique des droits actuellement exercés sous le régime des Capitulations par les différents Gouvernements étrangers. Ils contiendront également des stipulations ayant pour but:

a) Aucune mesure de nature à créer une diffé-

rence de traitement au détriment des nationaux d'une Puissance qui aura accepté de supprimer des tribunaux consulaires, ne pourra être prise, et les nationaux de cette Puissance jouiront en Egypte du même traitement que les sujets britanniques.

b) La loi sur la nationalité égyptienne devra être fondée sur le *jus sanguinis* de telle sorte que les enfants nés en Egypte d'un étranger jouiront de la nationalité de leur père et ne pourront pas être réclamés comme sujets égyptiens.

c) L'Egypte appliquera aux fonctionnaires consulaires des Puissances étrangères le même statut qui leur est reconnu en Angleterre.

d) Les traités et conventions existant en matière de commerce et de navigation y compris les conventions postales et télégraphiques, dans lesquels l'Egypte est partie, seront maintenus.

En attendant la conclusion d'accords spéciaux dans lesquels elle sera partie, l'Egypte appliquera les traités existant entre la Grande-Bretagne et les Puissances étrangères concernant les questions affectées par la fermeture des tribunaux consulaires : tels que les traités d'extradition, les traités pour la remise des marins déserteurs, etc..., comme également les traités de nature politique qu'ils soient unilatéraux ou bilatéraux, par exemple les conventions d'arbitrage et les différentes conventions relatives à la conduite des hostilités.

e) La liberté de maintenir des écoles et d'enseigner la langue d'un pays étranger sera garantie pourvu que de telles écoles soient soumises sous

tous les rapports aux lois généralement applicables aux écoles européennes en Egypte.

f) La liberté de maintenir et d'organiser des établissements religieux et de charité tels que des hôpitaux, etc..., sera également garantie.

Les traités pourvoiront aussi aux changements nécessaires dans la commission de la Dette, ainsi qu'à la suppression de l'élément international dans le Conseil sanitaire d'Alexandrie.

Art. IX. — La législation nécessaire à la suite des accords susdits entre la Grande-Bretagne et les Puissances étrangères sera effectuée par décret du Gouvernement Egyptien.

En même temps, il sera publié un décret validant toute mesure, législative, administrative ou judiciaire prise sous le régime de la loi martiale.

Art. X. — Les décrets sur la réorganisation des tribunaux mixtes comporteront des dispositions conférant à ces tribunaux toute la juridiction exercée jusqu'à présent par les tribunaux consulaires, tout en laissant intacte la juridiction des tribunaux indigènes.

Art. XI. — Après la mise en vigueur du traité visé par l'article III, la Grande-Bretagne appuiera la demande que fera l'Egypte pour être admise comme membre de la Société des Nations.

COMMUNICATION

du Haut-Commissaire de Sa Majesté à Sa Hautesse le Sultan

La Résidence,
Le Caire, le 3 décembre 1921.

HAUTESSE,

En conformité d'instructions reçues du Gouvernement de Sa Majesté, j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Hautesse l'exposé des vues de ce Gouvernement au sujet des négociations qui ont récemment eu lieu avec la Délégation envoyée par Votre Hautesse sous la Présidence de Son Excellence Adly Pacha. Le Gouvernement de Sa Majesté ayant présenté à Adly Pacha le projet des propositions en vue d'un traité entre l'Empire Britannique et l'Egypte, qu'il était prêt à recommander à Sa Majesté le Roi et au Parlement, a appris avec un vif désappointement qu'Adly Pacha ne les jugeait pas acceptables. Il le regrette d'autant plus qu'il regardait ces propositions comme libérales dans leur caractère et très étendues dans leurs effets, et qu'il ne peut donner aucune perspective que le principe suivant lequel elles ont été établies puisse faire l'objet d'un nouvel examen. C'est pourquoi il convient de mettre Votre Hautesse au courant d'une façon complète des considérations principales qui ont guidé le Gouvernement de Sa Majesté, et de l'esprit dans lequel ont été faites ces propositions.

Un fait dominant a régi l'association de la Grande-Bretagne et de l'Egypte pendant quarante années et doit la régir toujours, c'est celui que les intérêts de la Grande-Bretagne en Egypte et les intérêts de l'Egypte elle-même s'accordent étroitement. L'indépendance et la prospérité du peuple Egyptien sont l'une et l'autre de grande importance pour l'Empire Britannique. L'Egypte se trouve sur la ligne principale de communications entre la Grande-Bretagne et les dominions du Roi en Orient. Le territoire entier de l'Egypte est en effet essentiel à ces communications, car les destinées de l'Egypte sont inséparables de la sécurité de la zone du Canal de Suez. Il est donc d'importance primordiale pour les Indes, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et pour toutes les colonies et dépendances de Sa Majesté en Orient, que l'Egypte soit à l'abri de l'influence dominante de toute autre Grande Puissance ; cela affecte le bien-être et la sécurité de près de 350.000.000 de sujets de Sa Majesté. La prospérité de l'Egypte leur importe aussi, non pas simplement parce que la Grande-Bretagne et l'Egypte sont les meilleurs clients l'une de l'autre, mais parce que toute circonstance mettant en danger sérieux les intérêts financiers ou commerciaux existants en Egypte constitue une invitation à l'intervention d'autres Puissances et une menace pour l'indépendance de l'Egypte. Tels ont été les motifs dominants de l'association de la Grande-Bretagne avec l'Egypte, et ils sont aussi puissants maintenant que par le passé.

Le succès général de cette association pendant la génération qui a précédé la grande guerre a été uni-

versellement reconnu. Lorsque la Grande-Bretagne a commencé à prendre un intérêt actif dans les affaires de l'Egypte, le peuple Egyptien était la proie du chaos financier et de l'anarchie administrative. Il se trouvait à la merci du premier venu, et n'aurait pas pu faire de résistance à ces formes fatales d'exploitation étrangère qui sapent la dignité d'une nation et détruisent jusqu'à sa fibre. Si le peuple Egyptien est aujourd'hui une nation vigoureuse et digne, il doit largement cette renaissance à l'assistance et aux conseils de la Grande-Bretagne. Elle l'a garantie contre l'intervention étrangère ; elle l'a aidée à créer un système d'administration efficace; beaucoup d'Egyptiens ont été formés dans l'art de gouverner ; la puissance de l'Egypte a grandi d'une façon constante, ses finances ont prospéré au delà de toute attente ; le bien-être de toutes les classes a été établi sur des fondations solides. Et pas l'ombre d'exploitation dans ce développement rapide ; la Grande-Bretagne n'a recherché pour elle-même aucun profit financier ni aucun privilège commercial; c'est la nation Egyptienne qui a recueilli tous les fruits de ses conseils et de son aide.

La guerre éclatant entre les Grandes Puissances Européennes en 1914 rendit nécessairement l'association de la Grande-Bretagne et de l'Egypte plus étroite. Lorsque l'Empire Ottoman se rangea aux côtés de l'Allemagne, non seulement les communications de la Grande-Bretagne mais aussi l'indépendance de l'Egypte furent immédiatement mises en péril. La déclaration du Protectorat fut alors une reconnaisance du fait que c'était seulement par une

action commune sous un commandement unique que la commune menace contre l'Empire et contre l'Egypte pouvait être efficacement repoussée. Dans cette extension de la guerre que provoqua la Turquie, des milliers de sujets du Roi, des Indes, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande aussi bien que de la Grande-Bretagne, ont été mutilés ou tués. Leurs tombes à Gallipoli, en Palestine, dans l'Irak attestent le grand effort que l'intervention de la Turquie a coûté au « Commonwealth » Britannique. Couverte par les soldats britanniques, l'Egypte a traversé sans dommage cette période d'épreuves. Ses pertes ont été légères; sa dette n'a pas été augmentée; sa richesse est maintenant plus grande qu'avant la guerre, tandis que le marasme économique pèse lourdement sur beaucoup d'autres pays. Il n'est pas sage de la part de son peuple de perdre de vue ces faits ou d'oublier à qui il en est redevable. N'était la puissance mise en œuvre par l'Empire Britannique dans la guerre, l'Egypte serait forcément devenue un champ de bataille pour les forces en conflits, lesquelles auraient foulé aux pieds ses droits et détruit sa prospérité. Sans la victoire des Alliés elle ne serait pas maintenant une nation revendiquant un statut national souverain à la place du protectorat d'une puissance étrangère. La liberté dont elle jouit et les perspectives de liberté plus grande à laquelle elle aspire, elle les doit également aux hommes d'Etat et aux armes britanniques.

Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu que l'accord étroit des intérêts entre la Grande-Bretagne et l'Egypte qui a rendu leur association si réci-

proquement avantageuse dans le passé est la clef du système de relations qu'elle devraient encore maintenir. Maintenant, comme par le passé, l'Empire Britannique doit endosser en dernière analyse la responsabilité de la défense des territoires de Votre Hautesse contre les menaces extérieures, comme aussi celle de telle assistance que le Gouvernement de Votre Hautesse pourrait à un moment donné requérir pour le maintien de Son Autorité à l'intérieur. Il doit revendiquer, en outre, le droit exclusif de donner au Gouvernement de Votre Hautesse les conseils dont ce Gouvernement pourrait avoir besoin dans l'administration du pays, la conduite de ses finances, le développement de son système judiciaire, et la poursuite de ses relations avec les Gouvernements étrangers. Cependant ces revendications ne sont pas formulées avec le moindre désir de faire obstacle à ce que l'Egypte jouisse des droits complets d'un self-government national. Elles sont mises en avant uniquement contre les Puissances étrangères, et elles sont basées sur le fait que l'indépendance, la tranquillité et la pospérité de l'Egypte sont un élément essentiel de la sécurité de l'Empire Britannique. Le Gouvernement de Sa Majesté regrette que pendant toutes les négociations les délégués de Votre Hautesse aient fait pratiquement peu de progrès dans la voie conduisant à reconnaître les titres légitimes de l'Empire Britannique à ces droits exclusifs et à ces responsabilités.

Les clauses du traité que le Gouvernement de Sa Majesté juge nécessaires pour maintenir ces droits et couvrir ces responsabilités ont été formulées dans le

projet de propositions qu'Adly Pacha communiquera à Votre Hautesse. De ces clauses les plus essentielles sont celles ayant trait aux troupes Britanniques. Le Gouvernement de Sa Majesté a examiné avec le plus grand soin les arguments mis en avant par la Délégation Egyptienne sur cette question, et s'est vu dans l'impossibilité de les accepter. Ni les conditions où se trouve actuellement le monde, ni le cours des évènements en Egypte depuis l'armistice, ne permettent de modifier d'une manière quelconque en ce moment la disposition des forces Britanniques. L'Egypte, il est nécessaire de le répéter, fait partie des communications de l'Empire. C'est à peine si une génération a passé depuis qu'elle a été sauvée de l'anarchie, et il y a des signes que les éléments extrêmistes du parti Nationaliste sont capables, même aujourd'hui, de la plonger de nouveau dans l'abîme dont elle a été si récemment retirée. L'anxiété éprouvée par le Gouvernement de Sa Majesté sur ce point a été aggravée par la répugnance des délégués de Votre Hautesse à reconnaître qu'il faut que l'Empire Britannique soit fermement garanti contre toutes menaces de cette nature à ses intérêts. Jusqu'à ce que le temps vienne où l'histoire de l'Egypte donnera confiance dans des mesures de garantie égyptiennes, l'Empire Britannique devra maintenir lui-même des mesures de garantie suffisantes. De ces mesures la présence des troupes Britanniques en Egypte est la première et la principale. Le Gouvernement de Sa Majesté ne peut ni l'abandonner ni l'affaiblir.

Il répète, cependant, et avec force, que ses reven-

dications à cet égard n'ont pas pour but d'impliquer la continuation d'un protectorat effectif ou virtuel. Au contraine, l'idéal qu'il a sincèrement à cœur est celui d'une Egypte jouissant des prérogatives nationales et de la situation internationale d'un Etat Souverain, mais étroitement unie à l'Empire Britannique par un traité garantissant leurs aspirations et leurs intérêts communs. Avec cet objet en vue, il a proposé de mettre fin immédiatement au Protectorat, de reconnaître l'Egypte comme « un Etat Souverain sous une monarchie constitutionnelle », et de substituer aux relations actuelles entre l'Empire et l'Egypte « un traité perpétuel et un lien de paix, d'amitié et d'alliance. » Il avait l'espoir que l'Egypte, avec un Ministère des Affaires Etrangères reconstitué, enverrait immédiatement ses propres représentants auprès des Cours Etrangères ; et il aurait été prêt à appuyer une demande d'admission de l'Egypte à la Ligue des Nations. La Nation Egyptienne se serait ainsi assuré immédiatement les pouvoirs et les privilèges d'un Etat Souverain.

Le rejet de ces propositions par le présent Gouvernement de Votre Hautesse crée une situation nouvelle. Elle s'influera pas sur les principes de la politique Britannique, mais elle réduit nécessairement les mesures qui peuvent maintenant être mises à exécution. C'est pourquoi le Gouvernement de Sa Majesté désire exposer clairement sa position.

En ce qui concerne le présent immédiat, il ne peut pas mettre à exécution ces propositions sans le consentement et la coopération de la Nation Egyptienne, mais il conserve le désir, qu'il a entretenu depuis

longtemps, de pourvoir au développement toujours en progrès des Egyptiens de talent en augmentant leur nombre dans les emplois de toutes les branches de l'administration, et notamment dans les postes supérieurs occupés jusqu'ici dans une trop large mesure par des Européens. Il est disposé à poursuivre auprès des Cours Etrangères, en consultation avec le Gouvernement de Votre Hautesse, les négociations nécessaires pour l'abolition des Capitulations, afin que la situation internationale soit nette lorsque la législation Egyptienne qui doit remplacer les Capitulations sera prête à être publiée. Il souhaiterait que les pouvoirs exercés actuellement par le Commandant en Chef en vertu de la Loi Martiale, soient exercés uniquement sous le régime de la Loi Civile Egyptienne, par le Gouvernement Egyptien, et il sera heureux d'abroger la loi martiale aussitôt que l'Acte d'Indemnités, qui est indispensable pour protéger tant le Gouvernement Egyptien que les autorités Britanniques en Egypte, aura été édicté et sera exécutoire pour tous les Tribunaux Civils et Criminels en Egypte.

En ce qui concerne le futur, le Gouvernement de Sa Majesté désire énoncer en termes nets la politique qu'il entend suivre. Il a appris que les propositions présentées aux délégués de Votre Hautesse ont été rejetées pour le motif que les sauvegardes qu'elles contenaient pour les intérêts Britanniques et étrangers, seraient funestes au pur exercice du self-government. Il regrette profondément que le maintien des troupes Britanniques en Egypte et la collaboration de fonctionnaires Britanniques aux Minis-

tères de la Justice et des Finances aient donné lieu à une aussi grave méprise. Le progrès de l'Egypte vers son idéal sera non seulement retardé, mais tout à fait compromis, si son peuple est poussé à se laisser aller à ses aspirations nationales, quelque saines et légitimes qu'elles soient en elles-mêmes, sans avoir suffisamment égard aux faits qui gouvernent la vie internationale. On ne gagne rien à vouloir faire paraître moindres les obligations d'une nation et d'exagérer ses droits. Les meneurs extrémistes qui prêchent dans ce sens ne stimulent pas, mais menacent le développement de l'Egypte. Par leur influence sur le cours des évènements, ils ont, à plusieurs reprises, mis les intérêts des Puissances étrangères en question et provoqué leurs craintes ; ils ont aussi cherché pendant ces dernières semaines à influer sur l'issue des négociations au moyen d'appels subversifs à l'ignorance et à la passion populaires. Le Gouvernement de Sa Majesté ne pense pas qu'il agirait pour le bien de l'Egypte en faisant des concessions à une agitation de cette nature : l'Egypte ne pourra faire de progrès que lorsque ses chefs responsables montreront qu'ils ont la volonté et la force de réprimer cette sorte d'agitation. Le monde souffre en ce moment dans bien des lieux du culte que l'on professe pour un type de nationalisme fanatique et purement destructeur. Le Gouvernement de Sa Majesté lui tiendra tête aussi fermement en Egypte qu'ailleurs. Ceux qui lui cèdent ne font que rendre plus nécessaire, et par conséquent prolonger, le maintien de ces sanctions étrangères qu'ils veulent dénoncer.

Dans ces conditions, tant dans l'intérêt de l'Egypte que dans le sien propre, le Gouvernement de Sa Majesté poursuivra fermement le but qu'il vise comme conseiller et « trustee » de l'Egypte. Il ne lui suffit pas de savoir qu'il pourrait exercer le droit de revenir en Egypte, si, abandonnée sans assistance à ses propres conseils, l'Egypte allait retourner au gaspillage et au désordre du siècle dernier. Son désir est de voir l'œuvre de la génération de Lord Cromer complétée, et non pas de la recommencer. Il ne vise pas à garder l'Egypte en tutelle. Au contraire, il désire fortifier les éléments constructeurs qui se trouvent dans le nationalisme Egyptien, leur donner carrière, et rendre plus proche le moment où l'idéal national sera pleinement atteint. Mais il doit insister pour conserver des droits et des pouvoirs effectifs en vue de sauvegarder à la fois les intérêts de l'Egypte et les siens propres jusqu'à ce que le peuple Egyptien ait montré qu'il est lui-même capable de préserver son pays du désordre intérieur et de son inévitable corollaire, l'intervention des Puissances étrangères.

Le vrai chemin du progrès pour l'Egypte est dans sa coopération avec l'Empire Britannique, et non dans leur antagonisme. Dans cet esprit de coopération le Gouvernement de Sa Majesté, pour sa part, est disposé d'examiner toute méthode qui pourrait être suggérée pour mettre à exécution ses propositions en substance, à n'importe quel moment que le Gouvernement de Votre Hautesse puisse le désirer. Il ne peut pas cependant modifier le principe sur lequel ses propositions sont basées, ni relâcher les

sauvegardes essentielles qu'elles contiennent. D'après ces propositions l'avenir de l'Egypte serait entre les mains du peuple Egyptien lui-même. Plus votre peuple reconnaîtra clairement que les intérêts Britanniques et les siens sont identiques, moins ces sauvegardes deviendront nécessaires. Il appartient aux chefs responsables de l'Egypte, au cours de cette seconde génération, de son associement à la Grande-Bretagne, de prouver, par leur acceptation du statut national qui leur est offert et par l'usage mesuré qu'ils en feront, que les intérêts vitaux de l'Empire dans leur pays pourront être progressivement à leur garde.

J'ai l'honneur d'être....., etc.

(*Signé*) : ALLENBY, F. M.

MEMORANDUM

des termes d'un Projet de Convention entre la Grande-Bretagne et l'Egypte présenté par Lord Curzon

:: le 10 novembre 1921 ::

I. — Fin du Protectorat.

1. Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique consent, en considération de la conclusion de la ratification du présent traité, à mettre fin au protectorat proclamé sur l'Egypte le 18 décembre 1914 et à reconnaître, dès cette ratification, l'Egypte comme Etat Souverain sous une monarchie constitutionnelle.

Il est donc par les présentes conclu, et continuera à subsister, entre le Gouvernement et le peuple de Sa Majesté Britannique d'une part, et entre le Gouvernment et le peuple d'Egypte d'autre part, un traité perpétuel et un lien de paix, d'amitié et d'alliance.

II. — Relations Etrangères.

2. Les Affaires étrangères de l'Egypte seront conduites par le Ministère Egyptien des Affaires Etrangères sous un Ministre désigné à cet effet.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique

sera représenté en Egypte par un Haut-Commissaire, qui, en raison de ses responsabilités spéciales, aura droit à tout moment à une position exceptionnelle, et aura la préséance sur les représentants des autres pays.

4. Le Gouvernement Egyptien sera représenté à Londres, et dans toute autre capitale où, dans l'opinion du Gouvernement Egyptien, les intérêts égyptiens exigeraient une telle représentation, par des représentants diplomatiques jouissant du rang et du titre de Ministre.

5. En raison des obligations que la Grande-Bretagne a assumées en Egypte, notamment en ce qui concerne les pays étrangers, les relations les plus étroites devront exister entre le Ministère des Affaires Etrangères Egyptien et le Haut-Commissaire Britannique, qui prêtera toute assistance possible au Gouvernement Egyptien en ce qui concerne les transactions et négociations diplomatiques.

6. Le Gouvernement Egyptien n'entrera dans aucun accord politique avec les Puissances étrangères, sans consultation avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, par l'entremise du Haut-Commissaire Britannique.

7. Le Gouvernement Egyptien jouira du droit de nommer tels représentants consulaires à l'étranger que l'exigeront ses intérêts.

8. Pour la conduite générale des relations diplomatiques, et la protection consulaire des intérêts égyptiens, dans les endroits où il n'y aurait pas de représentants diplomatiques ou consulaires égyptiens, les représentants de Sa Majesté Britannique

se mettront à la disposition du Gouvernement Egyptien, et lui prêteront toute assistance en leur pouvoir.

9. Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique continuera à conduire les négociations avec les différentes Puissances Capitulaires, en vue de l'abolition des Capitulations existantes et accepte la responsabilité de protéger les intérêts légitimes des Etrangers en Egypte. Le Gouvernement de Sa Majesté conférera avec le Gouvernement Egyptien avant la conclusion officielle de ces négociations.

III. — Dispositions Militaires.

10. La Grande-Bretagne s'engage à aider l'Egypte dans la défense de ses intérêts vitaux et de l'intégrité de son territoire.

Pour l'accomplissement de ces obligations et pour la protection effective des Communications Impériales Britanniques, les forces britanniques auront libre passage à travers l'Egypte et seront maintenues dans tel endroit de l'Egypte et pour telle période qu'il sera déterminé de temps en temps. Elles auront aussi à tout moment des facilités, comme par le présent, pour l'acquisition et l'usage des casernes, champs d'exercice, aérodromes, arsenaux navals et ports navals.

IV. — Emploi des Officiers ou Fonctionnaires Etrangers.

11. En raison des responsabilités spéciales assumées par la Grande-Bretagne et de la position actuelle dans l'Armée Egyptienne et les services

publics, le Gouvernement Egyptien s'engage à ne nommer aucun officier ou fonctionnaire étranger dans aucun de ces services sans l'assentiment préalable du Haut-Commissaire Britannique.

V. — Administration Financière.

12. Le Gouvernement Egyptien nommera, en consultation avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, un Commissaire Financier à qui seront confiés en temps utile les pouvoirs à présent exercés par les Commissaires de la Dette et qui sera plus spécialement responsable du paiement ponctuel des charges suivantes :

(1) Les charges du budget des Tribunaux Mixtes.

(2) Toutes pensions ou autres annuités payables aux fonctionnaires étrangers retraités et à leurs héritiers.

(3) Les budgets des Commissaires Financier et Judiciaire et de leur personnel respectif.

13. Pour le juste accomplissement de ses devoirs, le Commissaire Financier sera tenu complètement au courant de toutes les matières du ressort du Ministère des Finances et jouira à tout moment du droit d'accès auprès du Président du Conseil des Ministres et du Ministre des Finances.

14. Aucun emprunt extérieur ne pourra être conclu, ni les recettes d'un Service public quelconque ne pourront être affectées par le Gouvernement Egyptien, sans l'assentiment du Commissaire Financier.

VI. — Administration Judiciaire.

15. Le Gouvernement Egyptien nommera, d'accord avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, un Commissaire Judiciaire qui, en raison des obligations assumées par la Grande-Bretagne, sera chargé du devoir de veiller à l'application de la Loi, en toute matière affectant les Etrangers.

16. Pour le juste accomplissement de ses devoirs, le Commissaire Judiciaire sera tenu complètement au courant de toutes matières affectant les Etrangers, qui concernent les Ministères de la Justice et de l'Intérieur, et jouira à tout moment du droit d'accès auprès des Ministres Egyptiens de la Justice et de l'Intérieur.

VII. — Le Soudan.

17. Le développement paisible du Soudan étant essentiel à la sécurité de l'Egypte et au maintien de ses provisions d'eau, l'Egypte s'engage à continuer à prêter au Gouvernement du Soudan la même assistance militaire que par le passé, ou au lieu de cette assistance, à fournir au Gouvernement du Soudan une assistance financière dont l'étendue sera déterminée d'accord entre les deux Gouvernements.

Toutes les forces égyptiennes dans le Soudan seront sous les ordres du Gouverneur Général.

La Grande-Bretagne, en outre, s'engage à assurer à l'Egypte sa part équitable dans les eaux du Nil, et, à cette fin, il est convenu qu'il ne pourrait être entrepris de nouveaux travaux d'irrigation sur le Nil ou ses affluents au Sud de Wadi-Halfa, sans

l'assentiment d'un Comité composé de trois conservateurs représentant respectivement l'Egypte, le Soudan et l'Ouganda.

VIII. — Emprunt sur le Tribut.

18. Les sommes que les Khédives d'Egypte s'étaient à différentes reprises engagés à payer aux maisons par lesquelles les emprunts turcs garantis par le Tribut Egyptien ont été émis, seront appliquées comme par le passé par le Gouvernement Egyptien aux intérêts et aux fonds d'amortissement des emprunts de 1894 et de 1891 jusqu'à complète extinction de ces emprunts.

Le Gouvernement Egyptien continuera aussi à appliquer les sommes jusqu'ici payées, aux intérêts de l'emprunt garanti de 1855.

A l'extinction de ces emprunts de 1894, 1891 et 1855, toute obligation incombant au Gouvernement Egyptien du chef du Tribut que le Gouvernement Egyptien payait autrefois à la Turquie, cessera.

IX. — Retraite et Compensation des Fonctionnaires.

19. Le Gouvernement Egyptien aura le droit de se dispenser des services des fonctionnaires britanniques à tout moment, après l'entrée en vigueur de ce traité, à la condition que ces fonctionnaires reçoivent une compensation pécuniaire, tel qu'il est ci-après, stipulé, en plus de toute pension ou indemnité à laquelle leurs conditions de service pourraient leur donner droit.

Dans la même condition, les fonctionnaires bri-

tanniques auront le droit de démissionner à tout moment, après l'entrée en vigueur de ce traité.

Le système sera applicable aux fonctionnaires pensionnables et non pensionnables aussi bien qu'aux employés des Municipalités, des Conseils provinciaux et des autres organisations locales.

20. Le fonctionnaire licencié ou admis à la retraite, aux termes de l'article précédent, recevra, en plus de la compensation, une allocation de rapatriement suffisante pour couvrir le coût du transport jusqu'à Londres, du fonctionnaire lui-même, de sa famille et de tous les effets de sa maison.

21. Les compensations les pensions seront payables en Livres Egyptienne, au taux fixe de P.T. 97 1/2 par Livre Sterling.

22. Une table de compensation pour :

(*a*) Les fonctionnaires permanents,

(*b*) Les fonctionnaires temporaires,

sera dressée par le Président de la Société des Actuaires.

X. — Protection des Minorités.

23. L'Egypte s'engage à ce que les stipulations suivantes soient reconnues comme lois fondamentales et qu'aucune loi, aucun règlement, aucun acte officiel ne puisse violer ces stipulations ou y toucher, ni qu'aucune loi, règlement ou acte officiel puisse prévaloir contre elles.

24. L'Egypte s'engage à assurer pleine et complète protection de la vie et de la liberté de tous les habitants de l'Egypte, sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion.

Tous les habitants d'Egypte auront le droit du libre exercice, qu'il soit public ou privé, de toute foi, religion ou croyance, dont les pratiques ne sont pas incompatibles avec l'ordre public ou la morale publique.

25. Tous les nationaux égyptiens seront égaux devant la Loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques, sans distinction due à la race, au langage ou à la religion.

Les différences de religion, de croyance ou de confession ne porteront préjudice à aucun national Egyptien dans les matières concernant la jouissance de ses droits civils ou politiques, comme, par exemple, l'admission aux emplois publics, aux fonctions, aux honneurs ou l'exercice de professions ou d'industries.

Aucune restriction ne sera imposée au libre usage par tout national Egyptien de toute langue dans les relations privées, le commerce, la religion, ainsi que dans la presse ou les publications de tout genre, ou dans les réunions publiques.

26. Les nationaux Egyptiens qui appartiennent aux minorités de race, de religion ou de langue jouiront du même traitement et des mêmes garanties, en droit et en fait, que tous autres nationaux Egyptiens. En particulier, ils auront un droit égal d'établir, de diriger et de contrôler, à leur propre charge, des institutions charitables, religieuses et sociales, des écoles et autres établissements d'éducation, avec le droit d'y faire usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

RÉPONSE

de la Délégation Egyptienne au Projet de Convention entre la Grande-Bretagne et l'Egypte.

La Délégation Officielle Egyptienne a pris connaissance du projet remis à son Président par Lord Curzon le 10 du courant.

Elle constate que sur la plupart des questions qui ont fait, depuis quatre mois, l'objet de nos discussions et des notes échangées entre nous, le projet reproduit les textes et formules qui nous avaient été présentés au début des négociations et que nous n'avions pas acceptés.

Ainsi pour la question militaire dont l'importance est capitale, le projet maintient, en aggravant même sa portée, la solution que nous avions si fortement combattue. La protection des communications impériales que les conversations de l'an dernier avaient donnée pour seul objectif à la présence d'une force militaire en Egypte, ne saurait justifier cette solution.

Alors qu'il eut été suffisant de déterminer dans la région du Canal une zône où seraient localisés et les voies et moyens de communications impériales, et la force qui les protégerait, le projet confère à la Grande-Bretagne le droit de maintenir des forces militaires en tout temps, sur n'importe quel point

du territoire égyptien, et met à sa disposition tous les moyens et voies de communications du pays. C'est là l'occupation pure et simple qui détruit toute idée d'indépendance et qui supprime jusqu'à la souveraineté intérieure. Dans le passé l'occupation militaire, qui n'avait pourtant qu'un caractère temporaire, a suffi pour assurer à la Grande-Bretagne un contrôle absolu sur l'administration tout entière sans que besoin fut d'aucun texte de traité, d'aucune détermination de pouvoir quelconque.

Quant à la question des relations extérieures, seul point où la formule initiale du Foreign Office ait été modifiée par l'acceptation du principe de la représentation, le droit que l'on nous a reconnu est entouré de tant de restrictions qu'il devient en quelque sorte illusoire.

On ne conçoit pas que le Ministre des Affaires Etrangères puisse librement assumer les responsabilités de sa charge, s'il est tenu par une stipulation formelle à être en contact étroit avec le Haut-Commissaire, c'est-à-dire, en fait, à subir son contrôle direct dans la conduite des affaires extérieures. En outre, l'obligation de soumettre au consentement de la Grande-Bretagne tous accords politiques, même ceux qui ne sont pas incompatibles avec l'esprit de l'alliance, porte une grave atteinte au principe de la souveraineté extérieure. Enfin, le fait de maintenir le titre de Haut-Commissaire, qu'il n'est pas dans l'usage de conférer aux représentants diplomatiques auprès des pays indépendants, fait ressortir encore plus le caractère du statut politique proposé pour l'Egypte.

D'autre part le problème des Capitulations ayant été ajourné, nous avions tout lieu de croire qu'il ne devait plus en être question dans l'accord et qu'il serait traité plus tard par l'Egypte, principale intéressée, avec le concours diplomatique de son alliée. Or le problème est envisagé aujourd'hui comme intéressant surtout la Grande-Bretagne qui assume, d'ores et déjà, la protection des intérêts étrangers et compte, éventuellement, conduire seule les négociations relatives à leur suppression.

Nous ne voulons pas, à propos des deux Commissaires financier et judiciaire et de leur ingérence dans toute l'administration intérieure du pays au nom de la protection des intérêts étrangers, ingérence allant dans certains cas, pour le Commissaire Financier, jusqu'à tenir en échec le Gouvernement et le Parlement, revenir sur les objections présentées dans nos différentes notes.

Nous devons dire cependant que des discussions qui ont suivi l'ajournement de la question des Capitulations, nous avons eu le sentiment qu'un accord s'établirait au sujet de la protection des intérêts étrangers sur d'autres bases plus compatibles avec la souveraineté de l'Egypte.

Pour la question du Soudan qui n'avait pas encore été discutée, nous tenons à faire remarquer qu'elle est l'objet de dispositions inacceptables pour nous, dispositions qui n'assurent pas à l'Egypte l'exercice de son droit incontestable de souveraineté sur cette contrée et de contrôle sur les eaux du Nil.

Les observations qui précèdent nous dispensent de faire l'analyse du projet. Elles en font suffisam-

ment ressortir l'esprit et la portée. Et l'insistance avec laquelle le projet revient sur les obligations de la Grande-Bretagne, « les responsabilité spéciales » du Haut-Commissaire et le nouvel objectif — sauvegarde des intérêts vitaux de l'Egypte — donné à la présence de la force militaire, achève de lui imprimer le caractère d'une véritable tutelle.

En acceptant la mission que Sa Hautesse le Sultan nous a confiée, nous avions l'espoir de conclure un traité d'alliance qui, tout en consacrant réellement l'indépendance de l'Egypte, aurait sauvegardé les intérêts britanniques, et l'Egypte alliée de la Grande-Bretagne aurait tenu à honneur de remplir scrupuleusement les obligations qui lui eussent incombé. Mais l'alliance entre deux peuples n'est réalisable qu'à la condition de ne pas constituer pour l'un d'eux un pacte perpétuel de soumission.

L'esprit de conciliation qui a présidé à nos discussions nous autorisait à envisager le résultat des négociations avec confiance. Le projet que nous avons entre les mains ne répond pas à cette attente. Tel qu'il se présente, il ne nous permet pas de conserver l'espoir d'arriver à un accord donnant satisfaction aux aspirations nationales de l'Egypte.

Londres, le 15 *Novembre* 1921.

RAPPORT

soumis à Sa Hautesse le Sultan par la Délégation officielle Egyptienne.

HAUTESSE,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Hautesse l'exposé suivant sur les négociations qui ont eu lieu entre le Foreign Office et la Délégation constituée en vertu de Votre Rescrit en date du 19 mai 1921.

Nous étant embarqués à Alexandrie le 1er juillet, nous sommes arrivés à Londres le 11 du même mois. Le jour de notre arrivée, Lord Curzon m'a invité à aller le voir et j'ai appris que c'est lui qui, avec le concours de quelques hauts fonctionnaires de son Département, conduirait les négociations avec la Délégation Egyptienne. Le lendemain, j'ai eu avec lui un premier entretien, en vue d'arrêter la procédure à suivre. Au cours de cet entretien, Lord Curzon m'a déclaré qu'il ne se dissimulait pas les difficultés de la tâche, mais qu'il était animé d'un ardent désir d'aboutir à une solution qui satisfasse les deux pays ; il a émis le vœu que, de part et d'autre, on fît preuve de patience lorsque les divergences viendraient à surgir, et que les divergences sur une question, si fortes soient-elles, ne devaient pas nous empêcher de la laisser provisoirement de côté et d'aborder l'examen des autres questions.

Comme il avait été convenu que la disccussion serait entièrement libre et que chacune des deux parties exposerait librement ses vues, nous devions nous attendre à ce que l'écart entre les deux points de vue égyptien et britannique fût grand, du moins au début. Il est vrai que l'invitation adressée à Votre Hautesse par le Gouvernement Britannique se rapprochait dans ses termes de la base de notre programme qui constituait notre réponse à cette invitation ; mais il est parfois très facile de se mettre d'accord sur un principe sans qu'on se trouve également d'accord sur les conclusions.

Le point de vue égyptien était simple et net ; il ne comportait que la revendication de l'indépendance et l'abolition du Protectorat, et nécessairement, l'exercice par l'Egypte de tous les droits des Etats indépendants jouissant de la plénitude de leur souveraineté. Cependant, comme dès le début du mouvement national, le sentiment public s'était fait à l'idée de garantir les intérêts de la Grande-Bretagne et ceux des étrangers en général, nous avions dû demander à Lord Curzon, dès le commencement, de préciser la nature de ces garanties, afin de savoir jusqu'à quel point elles pouvaient être compatibles avec notre indépendance pour les accepter dans ce cas, ou pour les rejeter sans hésitation au cas où n'étant pas compatibles avec cette indépendance, elles la rendaient illusoire. Quant à la reconnaissance de l'inpédendance de l'Egypte et à l'abolition du Protectorat Britannique, elles n'étaient l'objet d'aucun différend entre le Gouvernement Britannique et nous, parce qu'il était implicitement enten-

du que si nous arrivions à un accord sur les garanties, cet accord aboutirait à la conclusion d'un traité consacrant, en même temps que ces garanties, l'indépendance de l'Egypte et l'abolition du Protectorat à l'égard des Puissances.

Du reste, la question des garanties n'était pas posée pour la première fois. Elles avaient fait l'objet de plusieurs conversations au cours de l'an passé, et la Mission Milner les avait fixées dans un projet qui avait appelé certaines réserves de la part des Egyptiens. Dans son invitation, le Gouvernement Britannique avait déclaré qu'aucune décision n'avait encore été prise au sujet de ce projet. De son côté, Lord Curzon nous a dit dans la première réunion, que le projet Milner n'engageait pas le Gouvernement Britannique qui n'était lié que par l'invitation adressée à Votre Hautesse, par l'entremise du Maréchal Allenby, à la date du 26 février 1921. Si des deux côtés on n'était pas tombé d'accord sur les bases suggérées dans le dit projet, du moins il n'est pas douteux qu'il ait délimité les divergences de vue et les difficultés à surmonter.

Dans les réunions tenues les 13, 14, 19, 20 et 29 juillet, auxquelles la Délégation entière a pris part, la discussion a porté sur la question des forces britanniques en Egypte, la représentation diplomatique de l'Egypte à l'Etranger, les deux fonctionnaires britanniques aux Ministère des Finances et de la Justice, et sur la question des Capitulations, questions qui se rattachaient à l'idée de garantie et de sauvegarde.

La question des forces militaires qui, dans le pro-

jet Milner, n'était qu'un moyen destiné à assurer un seul but, celui de la protection des communications impériales, est devenue aux yeux du Gouvernement Britannique, un moyen pour assurer divers objectifs:

(1) La défense des communications impériales, en temps de paix et de guerre ;

(2) L'aide à fournir à l'Egypte, en cas de besoin, pour la défense de ses frontières contre toute agression étrangère ;

(3) La protection des intérêts étrangers ;

(4) L'aide à donner au Gouvernement Egyptien, en cas de besion, pour la répression des désordres graves et pour le maintien de la sécurité publique.

Les forces acquièrent au surplus le droit de séjourner en tout temps et sur n'importe quel point du territoire égyptien.

Il appert de la multiplicité de ces objectifs et de l'ampleur de leur étendue qui embrasse les manifestations les plus importantes de la vie politique, que la force militaire est devenue une fin envisagée en elle-même et n'est plus un moyen. Le Gouvernement Britannique, nous a-t-on dit, ne partageait pas la manière de voir de la Mission Milner à ce sujet, et les événements d'Alexandrie vinrent servir de principal argument à l'appui de cette thèse toute nouvelle pour nous.

En ce qui concerne la représentation diplomatique, le Gouvernement Britannique jugeait trop étendus les droits que la Mission Milner proposait de nous reconnaître. Il pensait que l'Egypte pouvait avoir un Ministère des Affaires Etrangères et un

Ministre des Affaires Etrangères, à la condition que celui-ci fût en contact étroit avec le Haut-Commissaire et que la représentation diplomatique de l'Egypte à l'Etranger fût confiée aux représentants de la Grande-Bretagne. L'Egypte pouvait cependant nommer des Consuls pour veiller à ses intérêts commerciaux, mais elle n'avait le droit de conclure un traité quelconque qu'avec l'assentiment de l'Angleterre.

Pour les deux fonctionnaires britanniques aux Ministères des Finances et de la Justice, le Cabinet Anglais s'est arrêté à la solution qui a passé dans le projet, solution qui, à tous les points de vue, est plus rigoureuse que celle préconisée par la Mission Milner.

Quant aux Capitulations, le Foreign Office poursuivait directement avec les Puissances des négociations sur une base mal définie.

Il résulte que l'attitude prise par le Cabinet Anglais à l'égard des questions auxquelles se rapportent les garanties des intérêts de la Grande-Bretagne et des étrangers, est en contradiction, dans l'ensemble et dans les détails, avec les principes que nous nous sommes engagés à faire triompher. Nous avions consacré les cinq premières réunions à étudier ces questions et à en examiner les divers aspects. A la suite de nos discussions, nous avons adressé les 26 et 28 juillet des notes qui ont mis en lumière l'incompatibilité qui existait entre nos points de vue.

Nous eûmes le sentiment qu'à l'issue de cette première phase des négociations, nous avions réussi à

rallier Lord Curzon à notre manière de voir au sujet des relations extérieures de l'Egypte et de sa représentation diplomatique. D'autre part, comme à nos yeux, la base véritable des négociations à entreprendre avec les Puissances, pour la suppression des Capitulations, ne pouvait être déterminée qu'après la conclusion de notre traité avec l'Angleterre, et comme nous craignions que ces négociations ne traînassent en longueur et que nous ne voulions pas subordonner la mise en exécution du traité à la fin de ces négociations, nous avons jugé que le meilleur moyen d'assurer cette mise en exécution et de prévenir tout retard, était de maintenir, pour le moment, les Capitulations et que les pourparlers entre l'Angleterre et nous devaient se poursuivre sur cette base. Lord Curzon a fini par faire un acceuil favorable à cette suggestion. Cependant, dans cette première phase, nous n'avions pas examiné les détails de cette solution ni arrêté les conclusions à en tirer.

De même, les négociations avaient relativement progressé au sujet des fonctionnaires Financier et Judiciaire auxquels il était proposé de donner le titre de Commissaires.

Néanmoins la sérieuse divergence entre nos deux points de vue sur la question militaire nous imposait, avant de faire un nouveau pas, le devoir d'en pousser plus à fond la discussion. J'ai eu à cet effet un entretien avec Lord Curzon, suivi d'une nouvelle note de sa part. Entre sa première note et la note nouvelle, il n'y avait pas de différence notable quant aux buts et aux modalités de la présence de la force

militaire. Tout au plus, cette seconde note admettait que les dispositions concernant le nombre des troupes et les endroits où elles seraient maintenues pouvaient être sujettes à nouvel examen. Il y était proposé que l'article du traité s'y rapportant fût susceptible de revision après dix ans, par accord entre les partis, en tenant compte des conditions du moment, notamment en ce qui concerne la capacité du Gouvernement Egyptien à assumer une plus grande part de responsabilité pour l'exécution des objectifs en question.

Lord Curzon nous a invités à reprendre nos réunions, si nous acceptions ces propositions comme base. Nous avons constaté que l'accord sur ce point était difficile à réaliser, parce que nous avions exposé nos arguments à ce sujet plus d'une fois. D'un autre côté, nous ne savions pas jusqu'où irait le Gouvernement Britannique sur les autres points, car les propositions qui nous étaient suggérées, n'étaient que des propositions préliminaires sujettes à modification selon le cours de la discussion, et susceptibles de se transformer en nouvelles formules.

Cependant, si d'une part nous pouvions craindre que l'acceptation de poursuivre l'examen des autres questions, après cette lettre, ne fût considérée par Lord Curzon comme une acceptation de ses propositions sur la question militaire, d'autre part la continuation des négociations nous permettait de mettre en lumière le problème égyptien et de connaître les vues exactes du Gouvernement Britanniques. Nous avions donc à choisir entre le retour en Egypte, désespérant d'arriver à une solution quelconque et

avant même de connaître les intentions britanniques, ou l'adoption de la ligne de conduite que nous avions convenue dès la première réunion, à savoir que les divergences de vue sur une question ne devaient pas empêcher l'examen des autres questions. Nous avons opté pour cette dernière solution. Mais, pour prévenir toute équivoque par suite de la reprise des négociations, nous avons adressé à Lord Curzon une réponse où nous avons de nouveau exprimé notre opinion et celle de la Nation Egyptienne au sujet de ses propositions concernant la question militaire, nous déclarant disposés à reprendre la discussion des autres questions, afin que le problème égyptien en entier fût étudier d'une façon complète et qu'il fût possible de mieux mesurer les points de divergence.

Depuis lors, les discussions se sont succédé normalement sur toutes les questions, à l'exception de la force militaire et de la repésentation diplomatique laissées en suspens jusqu'à la solution des autres points, et sur lesquelles chacune des deux parties réserva son opinion.

La discussion qui portait sur les détails, avait d'abord été conduite par tous les membres de la Délégation réunis, puis par moi-même seul ou avec le concours de l'un ou l'autre de mes collègues : elle a duré du 17 au 26 août et nous y avons consacré cinq réunions au cours desquelles nous avons réussi à rapprocher, dans une grande mesure, les deux points de vue anglais et égyptien sur les points discutés.

Quant au problème des capitulations, il fut admis

de l'ajourner. Ainsi toute discussion au sujet des dipositions s'y rattachant dans le projet Milner cessait forcément, ces dispositions étant basées sur le fait que la suppresion des capitulations était considérée comme partie intégrante et une condition *sine qua non* de sa mise en vigueur. Pour la même raison, il n'y avait plus lieu de parler des réserves égyptiennes au sujet de ces dispositions.

Pour ce qui concerne la Caisse de la Dette Publique, elle a été maintenue, toujours pour le moment, avec ses pouvoirs actuels, car en tant qu'institution internationale, les considérations relatives au retard qu'exigerait la conduite des négociatons nécessaires pour y substituer un autre organisme, s'y appliquaient de même que pour les Capitulations.

Il découlait de cet état de choses ainsi que des assurances répétées du Gouvernement Britannique que ce dernier n'entendait pas s'immiscer dans l'administration égyptienne,que l'existence des Commissaires Financier et Judiciaire n'était plus la forme sous laquelle se présentaient les garanties devant sauvegarder les intérêts étrangers. Il était donc à prévoir que ces garanties ne risqueraient pas de compromettre l'indépendance.

Le Foreign Office nous a soumis un grand nombre de questions. Nous citerons la question du Canal de Suez pour laquelle il nous fut demandé que l'on examinât la possibilité de donner à la Compagnie l'assurance que sa concession serait prorogée ; la question des câbles et des stations de T.S.F., le Gouvernement Britannique voulant obtenir pour lui et pour les Sociétés qu'il recommanderait le droit de poser

tels câbles ou de créer telles stations qu'ils voudront, et exigeant pour tous autres câbles et stations de T.S.F. le consentement préalable du Haut-Commissaire ; la question des engagements de l'Egypte du chef du Tribut payé directement aux créanciers de la Turquie ; la question de l'indemnité que le Gouvernement Egyptien aurait à payer aux fonctionnaires britanniques des services desquels il voudrait se dispenser ou qui quitteraient le service de leur propre gré, après la mise en vigueur du traité.

Tous ces points ont fait l'objet de discussions laborieuses et de notes détaillées où nous avons soutenu notre point de vue, et il semble que nos réponses au sujet des deux premières questions aient amené les négociateurs anglais à renoncer à leurs réclamations.

Sur ces entrefaites commença la période des vacances parlementaires pendant lesquelles nous nous sommes trouvés dans la nécessité de surseoir à nos travaux et nous quittâmes Londres, profitant de ces quelques semaines de repos pour essayer d'aviser aux moyens de diminuer l'écart existant entre les deux points de vue britannique et égyptien sur les questions discutées au cours de la première phase des négociations.

Nous rentrâmes à Londres dans les premiers jours d'octobre ; les conversations furent reprises et trois réunions furent tenues du 11 au 17 octobre.

Rien de nos buts et de nos vues n'était caché ou ignoré. La question égyptienne devenait mûre pour passer de la discussion des principes à l'élaboration des textes. Aussi Lord Curzon nous a-t-il dit, dès

notre rentrée en octobre, qu'à l'issue des discussions, il fixerait les points sur lesquels l'accord se serait fait ainsi que ceux qui auraient donné lieu à des divergences de vue, en essayant de trouver pour ces derniers des solutions acceptables et au cas où il n'y réussirait pas, il en référerait au Cabinet Britannique. Il ajouta qu'il ferait de son mieux pour aboutir à un accord.

Le 2 novembre, et après que les discussions furent terminées, j'eus une entrevue avec Mr Lloyd George qui m'avait promis dans une précédente entrevue, qui eut lieu avant les vacances, de s'occuper personnellement de notre question. Je le mis au courant des négociations et de notre attitude à l'égard des divers problèmes soulevés. Il me fit savoir qu'il avait ajourné l'examen de la question égyptienne par le Cabinet Britannique, pour avoir préalablement un entretien avec moi, et qu'il était animé d'un sincère désir d'entretenir des liens d'amitié avec la Nation Egyptienne ; il promit enfin que le projet me serait communiqué aussitôt quil aurait été élaboré. Nous attendions donc l'avis définitif du Gouvernement Britannique, que lui dicterait son désir d'accord.

Le 10 novembre, Lord Curzon me remit le projet du Gouvernement Britannique. Nous y avons répondu succinctement, en déclarant à la fin de notre réponse que ce projet ne permettait pas de conserver l'espoir d'arriver à un accord. Nous avons donc estimé qu'il n'y avait plus lieu de rechercher de quelle façon se ferait la reconnaissance de l'indépendance de l'Egypte à l'égard des Puissances, com-

me nous avons jugé inutile de reprocéder à la discussion des autres chapitres du projet.

Votre Hautesse trouvera dans les notes échangées avec le Foreign Office, ainsi que dans les procès-verbaux où furent consignées nos conversations, les vues détaillées des deux parties. Tant ces notes que ces procès-verbaux nous dispensent de faire la critique, point par point, du projet. Le fait est que le projet en question ne porte aucune trace de l'évolution qui s'était produite au cours des négociations : il ne s'est pas écarté des propositions initiales formulées au mois de juillet, sauf sur la question de la représentation diplomatique que le projet a admise, tout en l'entourant de tant de restrictions qu'elle en devient illusoire. De plus, l'article concernant la force militaire, non seulement a passé sous silence la question de durée, mais il a, en outre, modifié les objectifs donnés à la présence de cette force. La protection des intérêts étrangers et l'aide à fournir en cas de besoin pour la répression des désordres y ont été remplacées par la formule de « la défense des intérêts vitaux de l'Egypte », formule bien plus étendue et qui n'exclut presque aucune raison d'intervention dans l'administration de l'Egypte.

Pourtant, la rigueur excessive de la proposition anglaise qui nous avait été présentée en juillet, nous permettait de penser qu'il s'agissait là simplement d'une proposition préliminaire qui ne tarderait pas à être modifiée sous l'influence du désir de conciliation, d'autant plus que les délégués britanniques avaient continué les négociations, alors que nous ne leur avions laissé aucun doute que nous l'acceptions

jamais ou que nous la proposions à l'acceptation de la Nation. A ce point de vue, le nouveau projet diffère profondément du projet Milner. Bien qu'il soit exact que le Gouvernement Britannique ait fait des réserves, dans l'invitation adressée au Gouvernement Egyptien, et n'ait pas déclaré qu'il avait accepté les propositions de la Mission Milner, cependant nous ne pouvions pas ne pas nous rappeler que le Gouvernement Britannique avait laissé publier et discuter ces propositions, ce qui est sans exemple dans ce genre de négociations, et il serait difficile pour quiconque juge les choses impartialement d'admettre que le Gouvernement Britannique pense sérieusement donner satisfaction aux Egyptiens et arriver à un accord avec eux sur les bases moins libérales que celles qui leur étaient offertes l'an dernier, et qu'ils n'avaient acceptées que sous les réserves expresses. Quoique la Mission de Lord Milner n'engageât pas le Gouvernement Britannique et que ce dernier ne se soit lié, le seul fait de la publication du rapport d'une façon officielle, tient lieu en pareille matière, d'un engagement explicite du Gouvernement Britannique de ne pas offrir des propositions moins avantageuses, si même son désir d'arriver à un accord ne le poussait pas à offrir des propositions plus avantageuses pour l'Egypte.

Nous ne nions pas que les événements d'Alexandrie, que nous fûmes les premiers à déplorer, se soient produits par la suite ; cependant, quelles que soient la gravité de ces événements, l'excessive exagération qui en a été faite par certains étrangers et les craintes qu'ils suscitèrent parmi eux, ont déjà

été ramenés par nous à leur juste proportion et nous avons montré qu'ils ne furent ni la conséquence du fanatisme. ni celle d'un sentiment de xénophobie, mais qu'ils furent purement accidentels et dus exclusivement à la crise historique que traverse l'Egypte. De même que les étrangers habitant ce pays se sont convaicus qu'ils pouvaient vivre avec les égyptiens en sécurité, nous avions l'espoir que le Gouvernement Britannique serait convaincu à son tour que les intérêts anglais et étrangers n'étaient nullement menacés et que de semblables événements ne devaient pas donner lieu à un jugement ni à un régime définitifs.

Peut-être ne comptions-nous pas obtenir du premier coup un projet satisfaisant, mais du moins nous espérions avoir un projet laissant la porte ouverte à la discussion, et de nature à devenir la base d'un accord possible.

Il est incontestable que le projet du Gouvernement Britannique est empreint de trop de réserve et de prudence, et bien que prudence et réserve soient, dans certaine mesure, chose raisonnables et admissible, il ne faut pas se dissimuler qu'à les pousser trop loin, on exclut cette confiance qui doit être la base même de l'alliance entre deux pays.

Cette alliance, du reste, a été reconnue, au cours des conservations de l'an dernier, comme la meilleure forme de relations à établir entre la Grande-Bretagne et l'Egypte. L'invitation adressée par le Gouvernement Britannique est venue confirmer cette manière de voir. S'il est vrai que l'article premier parle expressément de l'alliance, nous avons eu beau

analyser le projet, nous n'y avons trouvé que cet énoncé laconique. Et il est évident que l'on ne pouvait pas réunir dans le même projet la thèse de l'alliance et celle qui veut que la Grande-Bretagne soit responsable de l'Egypte. Ces deux thèses sont incompatibles ; elles se contredisent à tous égards. L'auteur du projet a d'ailleurs saisi cette anomalie et il a dû considérer l'aide à fournir par l'Egypte à l'Angleterre, qui constitue du côté égyptien la manifestation la plus importante de l'alliance, comme une conséquence nécessaire de la responsabilité que l'Angleterre assume toute seule, alors qu'il aurait dû la considérer comme une contre-partie dans un contrat synallagmatique.

Nous nous étions donné pour mission de poursuivre avec l'abolition réelle du Protectorat, la reconnaissance de l'Egypte comme Etat indépendant et souverain, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais nous avons constaté que le projet qui est sorti des longues et difficiles négociations, ne répondait pas au but pour lequel nous avions entrepris les négociations. Nous étions donc en droit de les considérer désormais comme infructueuses et de penser qu'elles ne pouvaient plus être continuées.

A notre retour en Egypte, nous avions pris connaissance de la Note explicative que la Grande-Bretagne a adressée à Votre Hautesse pour exposer ses vues concernant les négociations et les buts de sa politique en Egypte. Nous n'avons pas besoin de dire que cette note nous a confirmés dans notre opinion sur le projet.

Les négociations portèrent sur la sauvegarde des

intérêts anglais et étrangers et nous étions tout disposés à offrir les garanties nécessaires à cette sauvegarde, parce qu'on ne peut pas nier que l'accord sur ces garanties eut été le facteur d'une bonne entente et d'une coopération loyale entre les deux pays. Cependant, nous estimions que de telles garanties devaient laisser intacte l'indépendance de l'Egypte et ne fonctionner que pour l'unique sauvegarde de ces intérêts sans porter la moindre atteinte à la liberté du pays. La note explicative fait de ces intérêt la source de droits ne se limitant pas à la sauvegarde des dits intérêts, et ne tendant à rien moins qu'à légitimer la mainmise de l'Angleterre sur l'Egypte. Cette note n'était donc pas de nature à nous faire changer d'avis ni à nous faire modifier la ligne de conduite que nous avons adoptée.

Avant de terminer, je dois signaler la douleur que nous avons éprouvée à la suite de la maladie subite de mon ami Ruchdi Pacha, à un moment où il était tout à son œuvre, et la tristesse profonde où tout ce qui avait été fait jusque-là, et il m'a dit qu'il approuvait tout ce qui est survenu depuis.

Je dois également signaler le concours précieux que mes collègues et moi avons trouvé dans les conseilers techniques et le personnel du Secrétariat.

La sagesse vigilante dont la Nation Egyptienne a fait preuve au cours des négociations et son attitude calme et digne lors de la rupture nous remplit de fierté. Cette sagesse et cette attitude sont de nature à dissiper les doutes et les craintes qui continuent à inquiéter le Cabinet Britannique au sujet des destinées du pays s'il venait à être laissé à lui-même.

Nous trouvons une certaine consolation dans le fait que l'opinion publique anglaise — en tant qu'elle est reflétée par la grande presse et par les divers milieux politiques que nous avons fréquenté — se forme une meilleure idée d'une Egypte ayant obtenu pleine satisfaction. Cette opinion publique en effet ne considère pas comme une mauvaise politique anglaise, la réalisation des aspirations égyptiennes, et la juge au contraire comme un acte commandé par l'équité et par une bonne politique.

En tout cas, nous n'avons pas lieu de désespérer de la bonté divine, ni de la ferme volonté de la Nation dans la poursuite de son indépendance. La Nation trouvera d'ailleurs dans Votre Hautesse le meilleur gardien de ses intérêts.

Je prie le Tout-Puissant de protéger Votre Hautesse et de La guider dans la voie la meilleure pour le bien de Son peuple.

Je reste de Votre Hautesse, le très obéissant, très fidèle et très dévoué serviteur.

ADLY YEGHEN.

Le Caire, le 9 Rabi el Tani 1340 (8 décembre 1921).

LE LIVRE BLANC BRITANNIQUE

(Traduction de la Revue Egyptienne).

N. 1.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, le 17 Novembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Mon télégramme suivant contient le texte d'un Mémorandum collectif que les Conseillers britanniques du Gouvernement Egyptien m'ont remis.

Je considère qu'il convient que vous soyez informé des opinions des Conseillers, car je crois savoir qu'une nouvelle conférence aura lieu très prochainement avec Adly Pacha.

Il est indiscutable que toute solution que l'Egypte n'approuverait pas rendrait difficile, voire impossible, la continuation de l'exercice des fonctions administratives du Gouvernement.

N. 2.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, le 17 Novembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Voici le Mémorandum auquel il est fait allusion dans mon télégramme précédent :

« Le Conseiller du Minisère de l'Intérieur, le Conseiller Financier par intérim, le Conseiller du Ministère de l'Instruction Publique et le Conseiller Judiciaire par intérim, sont unanimement d'avis qu'une décision qui n'admet pas le principe de l'indépendance égyptienne et qui maintient le Protectorat impliquera forcément des risques sérieux de révolution dans tout le pays et, en tout cas, aboutira à un chaos administratif complet, rendant le gouvernement impossible. On doit tenir compte que toute la structure du Gouvernement est égyptienne et que les fonctionnaires britanniques occupent presque exclusivement des fonctions de conseillers, d'inspecteurs ou de techniciens. Il est conséquemment impossible d'exercer n'importe quel contrôle britannique sans une entière collaboration égyptienne dans toutes les branches de l'administration, ainsi qu'on s'en est aperçu au printemps de 1919 lorsqu'on a essayé de continuer le gouvernement du pays sans un ministère et avec la grève d'une grande partie du personnel égyptien. A moins que le Gouvernement de Sa Majesté ne soit disposé à donner une satisfaction substantielle aux espoirs légitimes que les Egyptiens ont entretenus sur la base de la politique apparente du Gouvernement de Sa Majesté durant ces deux dernières années, il sera impossible de former un Ministère quelconque. Une force militaire puissante agissant sévèrement pourra sans doute assurer une certaine mesure de sécurité pour la vie et les biens dans les grands centres, mais la tâche sera beaucoup plus difficile dans les provinces. Aucune administration militaire, cependant, n'arrivera à

remplacer la machine compliquée du gouvernement civil ou à éviter une atteinte sérieuse aux intérêts financiers et économiques. Les Conseillers ont continué leur travail pendant plus de deux ans dans la croyance qu'une politique de concessions libérales sera adoptée et ont indubitablement donné cette impression aux différents ministres et autres avec lesquels ils ont été en contact. Ils se voient donc dans l'obligation de faire remarquer que si une politique contraire est suivie, ils ne pourront pas espérer garder davantage la confiance des ministres égyptiens ou rendre des services utiles dans l'avenir. Si, d'autre part, un programme libéral est approuvé par le Gouvernement de Sa Majesté, ils sont persuadés qu'il pourra être établi sur place et un ministère constitué pour l'appliquer, lors même qu'aucun ministre égyptien ne soit disposé aujourd'hui à signer une convention officielle contenant ce programme comme une satisfaction complète aux revendications égyptiennes. »

N. 3.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby, au Caire. — Télégramme daté du Foreign Office, 18 Novembre 1921.

Considérant que vous étiez présent aux réunions du Cabinet lorsque les conditions à offrir à Adly Pacha avaient été décidées, nous ne pouvons nous empêcher d'être surpris que vous n'ayez pas fait remarquer aux Conseillers qu'ils agissaient dans une

ignorance complète de la situation exacte lorsqu'ils déclaraient, dans leur Mémorandum mentionné dans votre télégramme d'hier, que la décision du Gouvernement de Sa Majesté tendrait à maintenir le Protectorat et refuserait d'accepter le principe de l'indépendance égyptienne.

Cette erreur, que vous devrez leur expliquer immédiatement, rend en très grande partie leur argumentation sans base. Vous devrez en même temps leur faire part confidentiellement de la ligne générale des concessions que le Gouvernement de Sa Majesté non seulement est prêt à offrir, mais a positivement offertes dans un projet de traité communiqué à Adly Pacha et que ce dernier a refusé.

Le Gouvernement de Sa Majesté propose de suivre maintenant la procédure suivante. Une copie du projet de traité ainsi que la réponse de la Délégation vous ont déjà été renvoyées par le courrier, et Adly les aura sans doute communiquées au Sultan. Dans peu de jours le texte d'une Note expliquant entièrement et défendant l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté vous sera communiquée. Cette Note, vous l'adresserez en temps utile au Sultan, et devra, en même temps que le projet de traité et la réponse de la Délégation, être rendue publique simultanément en Angleterre et en Egypte. Entre temps, la Presse est informée ici de cette prochaine publication et que par conséquent aucun crédit ne doit être accordé d'ici là à des révélations prématurées ou partiales.

Jusqu'à ce que ces documents soient publiés nous espérons que vous profiterez d'une occasion convenable pour défendre les très généreuses concessions

que le Gouvernement de Sa Majesté était disposé à faire et pour refuter les interprétations erronées de ses intentions.

N. 4.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, 6 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Je n'ai pas, en ce moment, d'information précise au sujet de la possibilité soit de maintenir le ministère actuellement au pouvoir soit d'en former un nouveau sur la base de la récente déclaration du Gouvernement de Sa Majesté. Le Sultan croit, cependant que dans le cas de la démission du Cabinet Adly, il pourra constituer un nouveau Cabinet sans difficulté.

En admettant qu'il soit possible de former un Cabinet acceptant de baser sa politique sur les termes du paragraphe de la déclaration du Gouvernement de Sa Majesté commençant par ces mots « En ce qui concerne le présent immédiat » je considère que le moment présent est favorable pour que le Gouvernement de Sa Majesté adopte une forte ligne de conduite pouvant servir de base à une politique constructive aux Egyptiens qui ne refusent pas de coopérer avec nous.

Au cours de sa dernière entrevue avec votre Seigneurie, Adly Pacha avait demandé pourquoi le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas mis en pratique, de sa propre initiative, le plan indiqué dans le projet

de traité qui avait été rejeté. Votre réponse n'a pas paru rendre impossible une pareille éventualité, pourvu qu'un Ministère égyptien pût être formé acceptant de collaborer avec nous. La récente déclaration expose une fois de plus que le plan contenu dans le projet de convention en pourra être appliqué qu'à la condition que la nation égyptienne y adhère et soit disposée à coopérer avec nous. Le dernier paragraphe déclare toutefois que le Gouvernement de Sa Majesté est disposé à prendre en considération, aussitôt que le Gouvernement égyptien le désirera, toute proposition tendant à l'application du plan en question. Durant les douze mois passés, je vous ai plus d'une fois fait part de mon opinion qu'aucun accord écrit n'est possible, à moins que le Gouvernement de Sa Majesté ne soit prêt à consentir à l'Egypte un plus grand degré d'indépendance qu'il ne paraît manifestement disposé à lui accorder, et que par conséquent il incombe au Gouvernement de Sa Majesté de préciser sa politique et de l'appliquer.

La situation que j'avais prévue existe maintenant et nous avons à en tenir compte.

Est-ce que Votre Seigneurie est disposée à me donner un pouvoir discrétionnaire, si j'estime que le moment est venu de dire au Sultan que le Gouvernement de Sa Majesté est prêt à appliquer, suivant que les circonstances le rendront nécessaire, les principales propositions contenues dans le projet de traité, et de les lui offrir comme un programme pour un nouveau Ministère ou pour le ministère actuel s'il demeure en fonction ?

Je considère que le projet de traité représente

exactement une politique qui répond à tous nos besoins en ce qui concerne l'Egypte. Cette politique confère au peuple égyptien une part substantiellement plus grande dans la conduite de ses affaires intérieures, tout en garantissant que nos intérêts vitaux seront convenablement sauvegardés. Lorsqu'elle sera appliquée il en résultera l'avantage évident qu'elle laissera aux Egyptiens la responsabilité de certaines questions dont il n'est pas juste qu'ils soient rendus responsables. Nul de ceux qui connaissent les développements qui ont eu lieu récemment dans l'administration égyptienne ne peut ne pas apprécier la grande difficulté où nous nous trouvons. (*the great handicap we are under*) par suite du système actuel de responsabilité dualiste grâce à quoi le ministère peut rejeter sur les autorités britanniques le blâme pour les erreurs commises et, en même temps revendiquer le mérite de tous les succès administratifs réalisés en Egypte.

Cette difficulté sera, je pense, en grande partie aplanie par les dispositions du projet, tandis que les concessions qu'il contient n'affaibliront et ne diminueront pas la part ultime d'influence qu'il nous appartient de retenir.

Je comprends fort bien que la méthode que je préconise obligera le Gouvernement de Sa Majesté à mettre fin au Protectorat par une déclaration unilatérale de sa part. Vous vous rappelerez cependant qu'une pareille démarche avait déjà été suggérée, et je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas réalisée.

Le principal argument pour insister sur le mot « Protectorat » c'est sa valeur en ce qui concerne

les négociations avec les Puissances Etrangères. A part cela, le mot signifie très peu de chose en ce moment, tandis qu'il implique une situation qui répugne fortement aux Egyptiens. En ce qui concerne l'Egypte, certains aspects de la situation politique ont rendu impossible, de différentes manières, l'application d'une politique de protectorat, même dans le sens le moins étroit de ce terme. Actuellement, les Egyptiens ne sont pas considérés comme des sujets britanniques, et l'on étudie la promulgation d'une loi sur la nationalité égyptienne. Toute nouvelle application des conventions internationales relatives à l'Egypte en tant que faisant partie de l'Empire britannique a été suspendue. Lorsqu'on tient compte que la procédure à laquelle nous devons nous conformer exige que toutes mesures relatives à de telles questions doivent recevoir l'approbation du Conseil des Ministres égyptiens, on s'aperçoit qu'il y a fort peu de chance pour nous, maintenant ou plus tard, d'obtenir que ces questions vitales ou d'autres semblables soient solutionnées d'une façon satisfaisante sur la base du Protectorat.

Cet état de chose tend forcément à diminuer notre prestige et l'on ne doit pas permettre qu'il continue.

La déclaration du Gouvernement de Sa Majesté au Sultan équivaut à la déclaration d'une doctrine britannique de Monroe sur l'Egypte. Il s'ensuit qu'aucune Puissance étrangère ne peut s'intéresser plus longtemps à la question de savoir en quels termes il nous plaira de définir nos relations avec l'Egypte. Du point de vue international notre politique est parfaitement claire, et notre position par rapport aux

pays étrangers, doit demeurer intacte si nous jugeons bon de remplacer le protectorat proclamé en 1914 par la reconnaissance de l'Egypte comme un Etat souverain, comme il est dit dans le projet de traité.

C'est seulement après un examen attentif de toutes les questions en cause que j'ai décidé de recommander l'adoption des propositions ci-dessus, approuvées par mes conseillers locaux que jai consultés sur ce sujet.

N. 5.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, le 7 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Adly Pacha est venu me voir cet après-midi et m'a dit qu'il allait voir le Sultan demain, et que probablement il allait lui présenter sa démission qu'il a déjà discutée avec Sa Hautesse.

Dans ce cas le Sultan offrira probablement la Présidence à Saroit. Mais Saroit est embarrassé au sujet du programme d'après lequel il pourra accepter le pouvoir et former le Ministère. Adly pense que Saroit viendra me voir pour me demander conseil.

Adly m'a assuré que personnellement il continuera à appuyer le Gouvernement du Sultan et les forces de la loi et de l'ordre.

Il a ajouté que, quoique déçu à la suite de son échec, il ne désespère pas de l'avenir.

N. 6.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby, au Caire. — Extrait d'un télégramme daté du Foreign Office, 8 Décembre 1921.

Une déclaration précise a été faite par le Premier Ministre le 27 octobre, en réponse à une question à la Chambre des Communes, disant que les relations entre ce pays et l'Egypte ne seront pas modifiées avant que le Parlement ait eu l'occasion de discuter la question. Par suite de cet engagement il sera manifestement impossible, comme le suggère votre télégramme du 6 décembre, d'établir le nouveau régime qu'impliquera le retrait du Protectorat. Nous serons dans une meilleure situation pour apprécier jusqu'à quel point l'opinion publique approuvera notre politique lorsque le Parlement se sera réuni l'année prochaine et aura discuté les documents qui lui ont été soumis.

N. 7.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Extrait d'un télégramme daté du Caire, 11 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Je prie Votre Seigneurie et le Gouvernement de Sa Majesté de me croire lorsque j'affirme le fait qu'aucun Egyptien, quelles que soient ses opinions personnelles, ne peut signer n'importe quel instrument qui, à son avis, serait incompatible avec l'indépendance complète. Conséquemment, il est nécessaire d'abandonner définitivement l'idée que la ques-

tion égyptienne pourrait être résolu par le moyen d'un traité.

Le Gouvernement de Sa Majesté doit donc abandonner l'espoir d'obtenir les avantages qui découleraient d'un traité en compensation de concessions qu'il pourrait faire aux Egyptiens. La situation de la Grande-Bretagne envers l'Egypte aujourd'hui, ressemble à celle de la Turquie avant la guerre et, lorsque, dans le passé, des concessions étaient faites par la Turquie à l'Egypte, la procédure qu'elle suivait avait un caractère unilatéral. Ce fut ainsi, par exemple, que certains droits ont été conférés aux Khédives d'Egypte par une série de firmans entre les années 1840 et 1892. De ces concessions, la plus importante fut celle de 1873, accordant certains droits relativement à la conduite des relations extérieures. L'action de la Grande-Bretagne en retirant aujourd'hui à l'Egypte ce que la Turquie lui avait concédé est ressentie plus que tout autre chose.

La concession qui, aux termes du projet de traité, accordait à l'Egypte la conduite de ses propres affaires étrangères, est, du point de vue du Gouvernement de Sa Majesté, entourée de sauvegardes sur tous les points essentiels. En ce qui concerne les Puissances étrangères, il appartiendra à la Grande-Bretagne en dernier ressort de soutenir la validité de la position exceptionnelle qu'elle revendique, tandis qu'il m'appartiendra de m'assurer que les dites sauvegardes sont respectées par les Egyptiens. Il serait impossible pour n'importe quelle Puissance étrangère, sans enfreindre les termes de ma lettre au Sultan, de se livrer à des intrigues en Egypte. Il

est clair que les termes de cette lettre visent davantage des Puissances étrangères que l'Egypte, de telle sorte que si cette question particulière vient à être soulevée, elle devra être résolue par une pression diplomatique convenable à laquelle nous serions en mesure de recourir plutôt que par des engagements que nous aurions réussi à obtenir de l'Egypte.

J'ai l'impression qu'on n'a pas accordé une considération suffisante aux difficultés dans lesquelles l'administration britannique travaille dans ce pays, en conséquence de la politique du Protectorat, et une nouvelle base sur laquelle nous établirions notre politique est aussi essentielle de notre point de vue qu'elle est désirable du point de vue des Egyptiens. Presque le principal but de la politique britannique a été de gagner l'amitié de l'Egypte, et, à moins que nous ne soyons disposés à prouver par notre action que nous avons confiance en les Egyptiens, il me semble improbable que nous arrivions à les convaincre de collaborer avec nous.

La démission d'Adly Pacha est rapportée dans les journaux et je m'en vais voir le Sultan aujourd'hui, n'ayant pas été informé officiellement de cet événement.

N. 8.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, 12 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

J'ai vu le Sultan hier matin, 11 décembre.

Sa Hautesse m'a confirmé le fait qu'Adly Pacha a démissionné mais Elle a dit qu'aucune décision n'a

été prise en ce qui concerne la formation d'un nouveau ministère. Elle verra Saroit Pacha cet après-midi. Plus tard, dans la journée, Saroit Pacha est venu me voir, sur les instructions du Sultan, et m'a soumis un programme sur lequel il s'est déclaré prêt à assumer le pouvoir.

Voici les points essentiels de son projet de déclaration politique :

1. — Prenant acte, dans le Memorandum du 10 novembre remis à la Délégation Egyptienne, uniquement de la promesse du Gouvernement Britannique de mettre fin au Protectorat et de reconnaître l'Egypte comme un Etat souverain, et quoique n'étant pas en mesure d'accepter ce Memorandum ou d'en recommander l'acceptation au pays, le ministère se consacrera désormais — et, ce faisant, il sera soutenu par l'attitude du pays — à démontrer à la Grande-Bretagne qu'elle n'a nullement besoin d'une augmentation ou d'une accumulation de garanties, en voyant que la bonne foi de l'Egypte et son intérêt à respecter les promesses faites constituent la meilleure et la plus effective des sauvegardes des intérêts britanniques et étrangers.

2. — A ces fins, le ministère compte, non seulement sur la justice de la cause nationale, mais aussi sur l'esprit d'équité de la nation britannique et sur une juste appréciation des intérêts réciproques des deux pays.

3. — Le ministère est persuadée qu'il n'y aura pas d'obstacles, dans un avenir prochain, à restaurer un régime normal en Egypte permettant d'accorder au pays une Constitution qui permettra une coopé-

ration sérieuse et effective entre le gouvernement et les représentants élus du pays.

Le ministère fortifié par l'approbation de Votre Hautesse, entend désormais préparer un projet de réforme constitutionnelle, afin que, dans sa tâche politique, il puisse s'appuyer sur une véritable représentation nationale et mener à bonne fin toute une série de réformes urgentes qu'exige le progrès moral et économique du pays.

4. — Le Cabinet considère que le moment est venu de rétablir les fonctions du ministère des Affaires Etrangères, que les circonstances de la guerre avaient provisoirement suspendues.

5. — Enfin, se rendant compte de la responsabilité de sa tâche, le ministère se consacrera à assumer la charge et à diriger les affaires du pays uniquement dans l'intérêt national.

6. — Le ministère, connaissant les intentions de Votre Hautesse pour le bien du pays, ne doute pas qu'il trouvera en Votre Hautesse l'appui nécessaire pour réaliser son programme. Il compte aussi sur la confiance du pays pour entreprendre une tâche dont il sent toutes les difficultés.

N. 9.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, 12 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Saroit a expliqué au sujet du premier point de mon précédent télégramme de ce jour, qu'il espère

que le Gouvernement de Sa Majesté trouvera moyen d'abolir le Protectorat dans un avenir prochain, quoiqu'il ne s'attende pas à ce que ce soit fait immédiatement.

L'idée qui est à la base du quatrième point du programme de Saroit, est que l'Egypte doit retourner aux conditions qui prévalaient, en 1914, avant la déclaration du Protectorat.

Il n'a pas d'objection à la nomination de quelqu'un pour succéder à M. Greg, au Ministère des Affaires Etrangères, et il souhaite que les relations entre le Gouvernement Egyptien et le représentant du Gouvernement de Sa Majesté prennent la forme de celles qui existaient avec les agents britanniques au temps d'avant-guerre.

Il a la conviction qu'il peut constituer un ministère sur la base de ce programme, mais il insiste pour qu'il soit au préalable approuvé par le Gouvernement de Sa Majesté. Je pense qu'on peut avoir confiance dans la parole de Saroit, et il est courageux de sa part de s'avancer lorsqu'il sait que la tâche qui attend tout ministère sera nécessairement difficile, eu égard à la déception, causée à tous les partis et à l'hostilité qu'elle a fait naître à l'égard de la récente déclaration du Gouvernement de Sa Majesté.

Je serais reconnaissant à Votre Seigneurie si elle pouvait m'informer, sans retard, de son attitude à l'égard de ce programme que je recommande instamment l'approbation.

N. 10.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby au Caire. — Télégramme daté du Foreign Office le 15 Décembre 1921.

Vous pouvez généralement souscrire au programme suggéré par Saroit Pacha, tel qu'il est exposé dans votre second télégramme du 12 ct. Toutefois, en ce qui concerne le premier point, il est nécessaire, afin d'obvier à tout malentendu, de rappeler qu'aucun « engagement » n'a été donné par le Gouvernement de Sa Majesté d'abolir le Protectorat et de reconnaître l'Egypte comme un Etat souverain. Le Gouvernement de Sa Majesté a seulement offert d'adopter cette attitude comme faisant partie d'une transaction qui a été rejetée par l'autre partie.

Je ne désire donner lieu à aucune suspiscion quant à notre bonne foi ou de nature à rendre votre tâche plus difficile, mais il vous sera facile d'obtenir la substitution au mot « offre » le mot « engagement » dans le programme proposé par Saroit.

N. 11.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire le 20 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Saroit Pacha n'a pas encore pu constituer un Ministère, bien que son programme ait été approuvé. Je ne le presse pas inutilement, et je fais tout ce que je peux pour persuader des membres du Parti

Adly de se joindre au Gouvernement, parce que je sens que le parti tombera nécessairement en pièces s'il ne parvient pas à aller de l'avant maintenant. Zaghloul serait alors le seul gagnant de ce qui équivaudrait à une capitulation de la part du parti précité.

Zaghloul a annoncé qu'un meeting aura lieu vendredi prochain. Je l'ai interdit hier dans l'intérêt de la sécurité publique.

Je suis tout à fait décidé à prendre l'action nécessaire à l'égard de Zaghloul s'il cause du trouble, tandis que s'il ne proteste pas j'aurais atteint mon but. S'il devient nécessaire de le déporter, jespère que des dispositions pourront être prises à son sujet pour qu'il soit détenu dans quelque possession britannique d'outre-mer, car il ne devra pas lui être permis de se rendre n'importe où en Europe.

N. 12.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, le 21 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Mon télégramme du 20 Décembre.

Zaghloul a publié dans la presse une protestation contre mon ordre interdisant son meeting de vendredi. Il qualifie ce veto comme étant une première étape de la nouvelle politique britannique, et fait appel aux Egyptiens pour faire preuve d'une résolution égale.

Le Caire a été, hier la scène de quelque désordre

à l'occasion du retour du professeur Makram, l'agent de Zaghloul à Londres. Zaghloul l'a reçu à la gare et a été l'objet des applaudissements de la foule stationnée le long des rues ; on a entendu des cris anti-anglais. Dans la soirée, deux soldats, l'un du King's Regiment et l'autre de l'East Surrey Regiment, ont reçu des coups de feu dans les rues d'un bas quartier du Caire. L'un fut tué, l'autre blessé. Les assassins se sont échappés.

Je donne ordre aujourd'hui, sous le régime de la loi martiale, interdisant désormais la participation de Zaghloul à la politique. Sa presse est également avertie d'avoir à éviter toute nouvelle agitation. Ses adhérents les plus en vue : Atif Barakat Bey, Fathallah Barakat Pacha, Moustafa El-Nahas Bey, Sinnot Hanna Bey Amin Iz El-Arab Effendi, Gaafar Fakhry Bey et William Makram Obeid Effendi, ont reçu l'ordre de garder leurs domiciles sous la surveillance de la Police, et de s'abstenir de toute activité politique.

N. 13.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié le 23 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Le dernier paragraphe de mon télégramme du 20 décembre et mon télégramme du 21 décembre.

J'ai reçu la réponse de Zaghloul aux instructions que je lui avais données de se rendre à sa résidence de campagne et de ne plus participer à la politique. Le texte en est contenu dans mon télégramme sui-

vant. J'ai également reçu des lettres de ses adhérents dont les noms suivent et qui se solidarisent avec lui : William Makram, Sinnot Hanna et Moustafa El Nahas.

Les autres qui avaient également été avertis n'ont pas encore répondu, sauf Sadek Henein. Son nom avait été ajouté ultérieurement à la liste et il a obéi.

J'ai donné, la nuit dernière, les directives pour l'arrestation de Zaghloul et de ses trois adhérents précités. L'arrestation de Zaghloul a eu lieu ce matin sans incident. Je l'ai envoyé à Suez, où il attendra, dans le camp de transit indien, sa déportation.

Je serais heureux de recevoir par télégramme votre autorisation de le déporter ainsi que ses associés, ce que je ferai ensuite aussitôt que possible. Il est très important que cela soit fait sans délai.

Ceylan serait, à mon avis, la destination la plus convenable, car on se le rappelle comme ayant été le lieu de captivité d'Arabi, et le nom de cette localité produirait conséquemment un effet considérable.

Je vous ferait savoir plus tard, par le télégraphe, ce que je considère comme étant l'effet produit ici par les mesures que je viens de prendre.

N. 14.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié du Caire le 23 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreign Office.

Voici le message, mentionné dans mon télégramme précédent, adressé par Zaghloul au Conseiller du Ministère de l'Intérieur.

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu votre lettre en date de ce jour par laquelle vous me communiquez l'ordre du Field-Marshal Allenby m'interdisant de m'occuper de politique et m'obligeant de me rendre à ma ferme sans délai pour y vivre sous la surveillance du Moudir. C'est là un ordre tyrannique, contre lequel je proteste de toute mes forces parce qu'il n'est pas justifié.

« Ayant reçu mandat de la Nation Egyptienne pour lutter pour son indépendance, nul autre n'a le droit de me dégager de ce devoir sacré. En conséquence, je demeurerai à mon poste, fidèle à mon devoir : la force pourra faire de nous ce qu'elle voudra. individuellement et collectivement, car nous sommes tous disposés à accueillir ce qui peut nous frapper, d'un cœur fort et avec une conscience calme, sachant que n'importe quelles mesures qui seraient prises contre nos efforts, ne feraient qu'aider le pays à réaliser ses aspirations de complète indépendance. »

N. 15.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Expédié du Caire le 23 Décembre 1921, reçu le même jour au Foreing Office.

Mon télégramme précédent.

Il y a eu, la nuit dernière, des démonstrations près de la maison de Zaghloul. Les manifestants ont été dispersés par la Police. Il y a eu deux émeutiers tués et neuf blessés.

Sinnot Hanna, Moustafa El-Nahas et Makram ainsi que les deux Barakat, ont été arrêtés cet après-

midi, parce qu'ils avaient refusé d'obéir à mes instructions. Ils ont été dirigés sur Suez. La mesure prise a provoqué une surexcitation considérable et l'état de la ville du Caire est demeuré troublé durant la journée. Il y a eu un sabotage considérable et des déprédations. A 10 heures du matin les autorités militaires arrêtées antérieurement. Jusqu'à présent, on ne peut pas dire que les troubles soient considérables, bien qu'ils soient étendus. Les troupes ont dû faire feu, et autant qu'on a pu s'en assurer jusqu'à présent, il y a eu deux Egyptiens tués et un blessé. L'un d'eux était à la tête d'une faction en train d'élever une barricade pour empêcher l'avance des troupes, l'autre a été tué après qu'un coup de revolver ait été tiré sur un camion rempli de soldats.

Zaghloul est arrivé à Suez ; il est logé dans le camp de transit indien .

Il y a eu des démonstrations à Alexandrie ; elles ont été dispersées. Un nombre considérable de pamphlets séditieux ont été distribués.

Le seul rapport reçu des provinces dit qu'à Tantah il y a eu des démonstrations, mais des troupes britanniques ont été envoyées là aujourd'hui et l'on est maître de la situation.

N. 16.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby, au Caire. — Télégramme expédié du Foreign Office, le 23 Décembre 1921.

Il n'y a pas d'objection, en ce qui concerne le Colonial Office, à ce que vous déportiez Zaghloul et ses adhérents à Ceylan à la première occasion, ainsi

que vous le suggérez dans votre télégramme du 23 décembre. Des instructions en conséquence ont été envoyées au Gouverneur de Ceylan, mais si, pour des considérations locales, il était impossible de les déporter là, ils pourraient être envoyés aux îles Seychelles. On sait que les arrangements nécessaires (en vue de leur installation) peuvent être obtenus aux Seychelles.

Des détails complets au sujet de la date d'embarquement de Suez et de la composition du groupe devront être câblés directement au Gouverneur de Ceylan.

N. 17.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié du Caire, le 24 Décembre 1921, reçu le 25 au Foreign Office.

J'apprécie vivement votre télégramme du 23 ct.

Il peut être utile à Votre Seigneurie que je lui fasse connaître les récents événements qui ont abouti à la déportation de Zaghloul et de ses principaux associés.

Le projet de traité et, spécialement, ma lettre au Sultan ont été accueillis avec un grand mécontentement, qui s'est traduit notamment par des démonstrations de nuit dans les rues du Caire. Il n'y a pas de doute que c'était là l'œuvre de l'organisation zaghlouliste préparant la voie à l'entrée en scène de Zaghloul lui-même. Il y a une semaine le Commandant de la Police a déclaré que ses hommes étaient mis à une rude épreuve, car ils étaient lapidés la nuit. Le 19 décembre, ainsi que je l'ai dit dans mon

télégramme du 20 décembre, j'ai interdit un meeting convoqué par Zaghloul et qui devait aboutir à des désordre. Zaghloul a répondu par un manifeste, dans lequel il déclarait que cette interdiction marquait le commencement d'une nouvelle politique britannique de despotisme absolu.

Entre temps, eurent lieu les élections du Conseil de l'Ordre du Barreau Indigène ; seuls des zaghloulistes ont été élus. Des résolutions antérieures en faveur du Cabinet Adly ont été abrogées et une grève de cinq jours a été déclarée. Cela fut généralement et à juste titre considéré comme un succès pour Zaghloul et comme le début d'une ère de grève intense. Il me sera permis de rappeler que l'année dernière, en Grèce, des élections analogues ont été les signes précurseurs de la chute de Venizelos.

Le 20 Décembre, William Makram, le principal agent de Zaghloul en Angleterre, est arrivé à Alexandrie. Il a fait là un discours provocateur puis est rentré au Caire. Il a été reçu par des ovations dans les gares, le 21 Décembre. Il a été reçu par Zaghloul. Il sont montés en voiture ensemble et le long des rues de la ville le cri de « A bas Allenby » a été ajouté aux cris habituels en faveur de l'indépendance.

Cette nuit-là, deux soldats britanniques ont reçu des coups de feu dans les rues du Caire et l'un d'eux en est mort. Le 22 Décembre j'ai ordonné à Zaghloul de se rendre à sa maison de campagne et de ne plus faire de la politique. J'ai également donné ordre a ses principaux associés de se retirer dans leurs maisons de campagne.

N. 18.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié du Caire, le 24 Décembre 1921, reçu le 25 au Foreign Office.

Mon troisième télégramme du 23 ct.

La liste revisée des pertes au Caire s'établit comme suit : aucun Britannique tué ni blessé ; Egyptiens : trois tués, quatorze blessés.

Quant aux neuf personnes auxquelles j'ai ordonné de s'abstenir de toute activité politique, voici leur situation actuelle : six sont en ce moment à Suez attendant leur embarquement pour Ceylan le 28 décembre ; les trois autres : Sadek Henein, Amine Iz El-Arab et Gaafar Fakhry ont obéi à mon ordre et se trouvent sous la surveillance de la Police.

Au Caire. — La Ville est encore troublée ; des démonstrations sporadiques, accompagnées de sabotage, ont été signalées le long de la journée. Le chemin de fer de Hélouan a été endommagé durant la nuit et un train a déraillé ce matin. Personne n'a été blessé. Des tentatives de mettre le feu aux ateliers de Boulac et aux dépôts du Ministère de l'Instruction Publique ont été empêchées ce matin.

Ce matin, la présence des fonctionnaires de l'Etat dans les Ministères n'était pas satisfaisante. Aux Finances et à l'Intérieur, c'était normal ; mauvais aux Travaux Publics et à l'Instruction Publique ; assez bien pour le reste. Des tentatives sont faites pour intimider les fonctionnaires. Les écoles sont généralement en grève.

Alexandrie. — Il y a eu de petites démonstrations et quelque sabotage. Les Ecoles sont en grève.

Provinces. — La Haute-Egypte est calme, quoique une certaine appréhension soit signalée à Assiout.

La Basse-Egypte n'est pas tranquille. La situation à Tantah s'est améliorée depuis l'arrivée des troupes britanniques. Le chemin de fer et le télégraphe entre Zagazig et Ismaïlieh ont été coupés et réparés. Des démonstrations ont eu lieu à Zagazig. A Damanhour des démonstrations ont créé une situation menaçante. La foule a réussi à faire abandonner leur travail aux employés du chemin de fer du Delta, mais la Police a ensuite rétabli l'ordre. Des détachements de troupes égyptiennes ont été envoyés dans tous les chefs-lieux de Moudirieh à travers le pays. Deux aéroplanes se trouvent à Assiout et un troisième se dirige vers Assouan. Le Caire et le Delta sont patrouillés par des avions. Huit bateaux du Nil, armés de mitrailleuses, partiront le 26 décembre pour la Haute-Egypte sous le commandement d'officiers navals.

N. 19.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire le 25 Décembre 1921, reçu le 26 au Foreign Office.

Mon second télégramme du 24 ct.

La démission du Cabinet Adly Pacha a été acceptée hier par le Sultan.

Au Caire. — Il y a eu moins d'agitation, mais la situation demeure troublée. Une école gouvernementale de filles a été attaquée ce matin et il y a eu de grands dégâts.

Toutes les écoles sont en grève. La grève des fonctionnaires de l'Etat est maintenant générale. Elle a été déclarée pour une durée de trois jours et elle est exécutée par voie d'intimidation ; Je prends des dispositions en vue de protéger ceux qui désirent travailler.

Le nombre des Egyptiens tués au Caire s'élève à onze. Un Européen — un homme excentrique vivant dans un quartier pauvre — a été assassiné par la racaille le 23 ct. Une dame anglaise, passant dans une voiture ouverte a été attaquée à coups de pierres par des voyous, le Vendredi, dans le quartier de Boulac. Elle s'est épargné de sérieuses blessures en se servant de son ombrelle comme d'un bouclier. L'ombrelle fut brisée par les pierres. C'est la première fois qu'une dame est attaquée depuis trois ans. Le nombre des arrestations s'élève jusqu'à présent à 180.

Alexandrie. — Pas de changement. La situation est maîtrisée. Total des arrestations à ce jour : 389, dont 223 des enfants. Les navires britanniques *Cérès* et *Senator* sont arrivés.

Zone du Canal : Port-Said. — Des démonstrations persistantes ont eu lieu ce matin. Finalement la ville a été consignée aux autorités militaires qui ont été obligés de faire feu sur la foule qui n'avait pas voulu se disperser après un avertissement.

Pertes : un Egyptien tué et trois blessés. Les forces militaires sont appuyées par 90 marins d'un navire de garde.

Ismaïlia. — Le navire britannique *Sparawhowk* arrive demain.

Suez. — La ville a été consignée aujourd'hui aux autorités militaires qui ont été obligées de faire feu sur les démonstrations qui avaient refusé de se disperser après les avertissements données par les offficiers égyptiens et britanniques. Pertes : un Egyptien tué, trois blessés. Le navire britannique *Sikh* arrive demain matin.

Haute-Egypte. — Pas de désordre. On a arrêté des agitateurs bien connus, venus du Caire, dont Kamel Hussein, l'avocat du mouvement syndicaliste en ce pays.

Basse-Egypte. — Pas de désordre, sauf une démonstration à Zagazig, dispersée par le Camel Corps égyptien. La propagande est faite par les étudiants.

N. 20.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié au Caire, le 26 Décembre 1921, reçu au Foreign Office.

Mon télégramme du 25 ct.

Au Caire. — La présence des fonctionnaires de l'Etat dans les Ministères s'est améliorée aujourd'hui.

Les Ecoles sont encore en grève. Il a eu quelques démonstrations dans les quartiers pauvres de la ville. Une foule a attaqué ce matin le Caracol de Darb El Ahmar. De légères autos blindées qui étaient allées au secours de la police ont été lapidées. Elles ont tiré et se sont livrées à des représailles sur la foule, tuant quatre personnes et en blessant cinq.

Dans l'après-midi, la foule a érigé des barricades. Des camions militaires ont été dépêchés pour les démolir. Ils ont rencontré de la résistance et ont dû tirer sur la foule lui infligeant des pertes. Il y a eu des meetings politiques à El-Azhar.

Alexandrie. — La situation est calme.

Zone du Canal : Port-Said. — Situation toujours troublée. Les démonstrations accompagnées de sabotage continuent dans les quartiers indigènes. Les troubles sont causés par voie d'intimidation.

Suez. — Il n'y a plus eu d'agitation.

Haute-Egypte. — Pas d'agitation, sauf à Guirgueh où la Police a été obligée de faire feu sur des démonstrations hostiles, infligeant des pertes (aux manifestants). Il y a eu aujourd'hui une grève générale de trois heures des opérateurs du Télégraphe.

Basse-Egypte. — A Tantah, où se trouve en ce moment un bataillon britannique complet, il y a grève générale, à l'exception des fonctionnaires de la Moudirieh. A Zifta, la foule ayant attaqué le local du Markaz a été repoussée par l'armée égptienne qui a

fait feu et infligé des pertes : un tué et deux blessés. Des patrouilles de soldats britanniques ont été envoyées sur les lieux.

N. 21.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié au Caire le 27 Décembre 1921, reçu le 28 au Foreign Office.

Mon télégramme du 26 ct.

La situation dans le pays s'est améliorée durant les dernières 24 heures. Le travail a été pratiquement repris dans tous les bureaux du Gouvernement d'une façon normale.

Les écoles sont encore en grève et ont reçu avis de fermer leurs portes.

On ne signale pas d'incidents sérieux dans les grandes villes, bien qu'au Caire, à Damanhour et à Minieh il y ait eu de petites démonstrations dont on a eu raison sans difficulté. La situation à Port-Saïd s'est considérablement améliorée.

N. 22.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié du Caire, le 12 Janvier 1922, reçu le même jour au Foreign Office.

Voici la liste mentionnée dans mon télégramme suivant : Abdel Khalek Saroit Pacha, ex-Ministre ;

Ismail Sidky Pacha, ex-Ministre ;

Ibrahim Fathy Pacha, ex-Ministre ;

Gaafar Wali Pacha, ex-Ministre ;

Moustafa Fathy Pacha, Procureur Général ;

Moustafa Maher Pacha, ex-fonctionnaire des Wakfs et vice-Président du Syndicat Agricole Général ;

Mohamed Choukry Pacha, ex-Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la Justice ;

Wassif Simeika Bey, Conseiller à la Cour d'Appel Indigène.

N. 23.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié du Caire le 12 Janvier 1922, reçu le même jour au Foreign Office.

Votre télégramme du 15 Décembre passé.

Je propose, avec l'approbation de Votre Seigneurie d'adresser au Sultan une lettre, dont le texte est donné dans mon télégramme suivant, et, en même temps, d'annoncer qu'un Ministère a été formé sous la présidence de Saroit Pacha et composé des personnalités dont les noms ont été transmis dans mon télégramme. Cette liste m'a été remise ce soir par Saroit Pacha et constitue un Ministère puissant et représentatif. Il n'y a pas de doute que Saroit Pacha a réussi à gagner les éléments les plus solides en Egypte. Les politiciens dont il s'agit ont définitivement adopté la politique de mon projet de lettre au Sultan et accepté le pouvoir sous la présidence de Saroit.

Le but des quatre premiers paragraphes de mon projet de lettre à Sa Hautesse et de faire disparaître les appréhensions erronées nées de la lettre que, sur vos instructions, j'avais adressée à Sa Hautesse le 3 Décembre. Les articles du projet de traité, qui n'ont pas été mal interprétés, sont traités au paragraphe 5 .Le motif de la déportation de Zaghloul et de ses associés est expliqué au paragraphe 7. La bonne volonté du Gouvernement de Sa Majesté est mise en relief dans les paragraphes 8 et 9 et, dans les deux paragraphes suivants, j'adhère aux principes du programme de Saroit. Les questions ayant fait partie du projet de traité, mais qui ne sont pas mentionnées dans le programme de Saroit ont été déclarées, au paragraphe 13, comme réservées en vue d'une discussion ultérieure. La question de la compensation des fonctionnaires britanniques n'a pas été mentionnée, mais les idées de Saroit sont très raisonnables sur ce point qui pourra être résolu séparément dès que le Gouvernement égyptien le désirera.

La question des troupes britanniques en Egypte est couverte par la réserve A. Les articles 6, 11 et 14 du projet de traité sont couverts par la réserve B. Les articles 9, 12, 13, 15, 16, 18, et les articles 23 et 26 sont couverts par la réserve C.

Cependant, le paragraphe 10 du projet de lettre, comme vous le remarquerez, fait une concession au sujet du Protectorat ce qui est, ainsi que je l'ai dit dans mon télégramme du 12 Décembre, plus que Saroit n'envisageait au début.

Il avait été dit, au dernier paragraphe de la précédente lettre au Sultan, que le Gouvernement de Sa Majesté était disposé à considérer toutes méthodes qui pourraient être suggérées en vue de l'application de la substance de ses propositions. Cette méthode est exposée dans le projet actuellement mis en avant (cf. mon télégramme suivant, paragraphe 13).

Les désordres qui ont suivi la déportation de Zaghloul ont été de plus courte durée et moins sérieux qu'on aurait bien pu le prévoir. Beaucoup d'Egyptiens l'ont considérée avec raison, non pas comme un acte tyrannique de répression, mais comme le prélude nécessaire d'un effort final tendant à créer des relations amicales entre les deux pays, relations sûrement désirées par le Gouvernement de Sa Majesté et que les Egyptiens désirent également, bien que leurs espoirs n'aient pas encore été réalisés. Ils ont conséquemment estimé que les déportations étaient à la fois nécessaires et désirables. Cette promesse d'abolir le Protectorat est, j'en suis convaincu, le seul moyen de s'assurer la bonne volonté des éléments politiques égyptiens qui ont honnêtement travaillé avec nous et nous ont donné leur appui dans des moments où il était assez difficile de le faire. Par ce moyen aussi, nous diminuerons l'inimitié des éléments hostiles.

Il me semble également certain que le moment actuel est celui qui convient le mieux à cette concession. Nous ne pouvons espérer que l'atmosphère d'attente calme existant actuellement continue si

nous ne donnons pas une preuve frappante de notre attitude conciliante. Si les espoirs de l'Egypte sont de nouveau déçus, non seulement il sera impossible d'avoir un Gouvernement égyptien, mais je désespérerai aussi de l'avenir du pays qui retombera dans un état successif de révoltes et de répressions, aussi nuisible à l'Egypte et à la Grande-Bretagne et que j'ai déjà assez vu. La fin serait ou l'annexion d'un pays violemment hostile qui exigerait d'être gouverné par la force, ou une capitulation complète de la part du Gouvernement de Sa Majesté. Nous avons été habitués à voir le monde en admiration devant notre œuvre en Egypte. Je n'en puis concevoir une fin plus déplorable. Mes propositions ont été faites après de laborieuses négociations avec Saroit et ses adhérents immédiats, qui ont été en contact avec un public plus grand, et avec Adly Pacha dont le concours a été désintéressé et précieux. J'ai l'appui ferme et très cordial de mes conseillers, qui ne se séparent de moi sur aucun point. Je dois conséquemment insister très vivement auprès de Votre Seigneurie pour presser le Gouvernement de Sa Majesté de m'autoriser à présenter le projet de lettre au Sultan sans délai et sans modification.

Je vous serai reconnaissant de me répondre télégraphiquement.

N. 24.

Ce télégramme contient la lettre adressée par le Maréchal Allenby, avec les déclarations du Gouvernement anglais à l'Egypte, le 28 Février 1922.

N. 25.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme expédié du Caire, le 12 Janvier 1922, reçu le même jour au Foreign Office.

Une scission est survenue au sein du Wafd nouvellement reconstitué. Abdel Aziz Bey Fahmy a donné sa démission hier, et l'on s'attend à ce que six autres membres annoncent leur séparation demain.

N. 26.

Sir E. Crowe au Field-Marshal Vicomte Allenby, au Caire. — Télégramme expédié du Foreign Office le 13 Janvier 1922.

Aucun effort ne sera épargné pour obtenir une prompte décision au sujet des questions soulevées dans vos télégrammes du 12 ct. Vous comprendrez cependant qu'une réponse immédiate relativement à un aussi grand problème ne peut être envoyé en l'absence du Premier Ministre et de Lord Curzon à Cannes.

N. 27.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby. — Télégramme daté de Cannes, le 14 Janvier 1922

Le premier Ministre et mes autres collègues ont déjà quitté Cannes, de telle sorte que je ne puis examiner immédiatement la question soulevée dans vos télégrammes du 12 ct. qui devront être soumis au

Cabinet. Je serai de retour à Londres au début de la semaine prochaine, et je ne perdrai pas de temps à mettre vos propositions en avant et à vous faire connaître la décision du Gouvernement de Sa Majesté.

N. 28.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby, au Caire. — Télégramme daté du Foreign Office, le 18 Janvier 1922.

Vos télégrammes du 12 janvier : formation d'un nouveau Gouvernement Egyptien.

Avant d'arriver à une décision définitive au sujet de vos propositions, le Gouvernement de Sa Majesté désire avoir les renseignements les plus complets au sujet de la situation présente en Egypte, et voudrait entendre personnellement les autorités les plus capables de lui donner des conseils sur la question. Je suggère que vous envoyez en Angleterre, dans le plus bref délai possible, Amos et Clayton, si vous pensez qu'ils répondent à cette description.

N. 29.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, le 20 Janvier 1922, reçu le même jour au Foreign Office.

Sir G. Clayton, M. Amos, M. Patterson et M. Dawson sont complètement d'accord avec moi et n'ont rien à ajouter aux vues qu'ils ont déjà exprimées.

Si je devais envoyer les deux Conseillers, comme vous le suggérez dans votre télégramme du 18 ct., cela minerait considérabement ma situation, et tous signes prolongés d'hésitation de la part du Gouvernement de Sa Majesté auraient le même résultat. Des conseils de conciliation et de modération, basés sur des espoirs en vue d'un avenir prochain, prévalent en ce moment, mais cette situation ne peut pas durer. En conséquence, ne pas perdre du temps est d'une importance vitale.

M. Selby arrivera probablement à Londres dimanche et pourra vous donner un compte rendu exact et à jour de toute la situation politique ici. Vous ne pourrez pas avoir un meilleur informateur. En plus, je pourrai naturellement vous télégraphier les renseignements les plus complets sur n'importe quel point déterminé.

Les points suivants n'ont peut-être pas été suffisamment expliqués :

a) Ma prochaine action sera interprêtée comme la vraie explication de la mesure prise en déportant Zaghloul. J'ai désiré cette mesure comme un prélude essentiel à une politique de conciliation et elle fut interprétée ainsi beaucoup plus qu'on ne s'y attendait.

b) Je dois insister auprès du Gouvernement de Sa Majesté qu'il doit abandoner l'espoir de trouver n'importe quel groupe d'Egyptiens de quelque classe parti ou religion qu'ils soient qui voudront collaborer avec nous, si la politique que je recommande est rejetée. L'espoir d'arriver à

un *modus vivendi* analogue, m'a permis non seulement de fortifier pour le moment les éléments qui désirent honnêtement une solution, mais aussi de mettre de notre côté un ou deux membres influents du Parti Zaghloul et d'affaiblir grandement son influence.

c) La question n'est pas de savoir si nous pouvons ou nous ne pouvons pas avoir un Gouvernement Egyptien, mais si nous allons réussir ou échouer dans la tâche de ramener l'Egypte à un Gouvernement par les méthodes légales et constitutionnelles.

d) C'est l'introduction des institutions parlementaires et non pas l'abolition formelle du Protectorat qui sera principalement responsable de n'importe quel accroissement de la force de résistance à nos vues que les Ministres Egyptiens pourront acquérir en vertu des arrangements préconisés, comparativement avec la force de résistance que leurs prédécesseurs possédaient avant la guerre. Je ne pense cependant pas que le Gouvernement de Sa Majesté veuille s'opposer à la création de semblables institutions jusqu'à la conclusion d'un traité avec l'Egypte. Une telle politique serait évidemment difficile à défendre par des arguments d'ordre général. D'autre part, il y a lieu de noter que durant ces dernières années la pression de l'opinion publique, s'exprimant par la presse et par des voies moins recommandables, a amené une indépendance indiscutablement plus grande des Ministres vis-à-vis des autorités britanniques.

L'administration de l'Egypte avait été menée, dans le passé, par des Egyptiens aidés et conseillés par un très petit groupe d'Anglais, et cela fut seulement possible grâce au maintien de bonnes relations entre ces derniers et leurs collègues égyptiens. La grande majorité des postes administratifs ont toujours été occupés par des Egyptiens et l'on ne doit pas s'imaginer que, même aux époques les plus calmes et les plus normales, les Anglais aient jamais essayé de gouverner l'Egypte autrement que comme un petit levain comptant sur la plus grande mesure possible de collaboration indigène.

Votre Seigneurie peut être assurée qu'aucun désir opportuniste de paix immédiate n'a inspiré mes propositions qui sont basés sur ce que je crois sincèrement être le meilleur intérêt commun de l'Egypte et de la Grande-Bretagne.

C'est là l'opinion finale et réfléchie que je me suis faite après une discussion prolongée avec ceux qui sont le mieux indiqués pour donner un avis sûr. Les Egyptiens responsables ont également été consultés en grand nombre et ils appuient unanimement mon point de vue.

Si mes propositions sont acceptées sans délai, je suis persuadé qu'elles aboutiront à une solution permanente de la question égyptienne ; si elles sont rejetées, la seule alternative que je prévoie ce sera des mesures repressives qui nous obligeront finalement à annexer l'Egypte. Aucun problème de gouvernement ne serait résolu de cette façon, les difficultés de la Grande-Bretagne en auront, par contre été grandement augmentées.

N. 30.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, le 23 Janvier 1922, reçu le même jour au Foreign Office.

Le Wafd, à l'exception des membres dissidents, a publié ce soir un manifeste faisant appel à tous les Egyptiens pour refuser de collaborer de n'importe quelle manière avec les Anglais et de boycotter toutes les marchandises britanniques, le commerce, etc. Le manifeste est rédigé en termes véhéments et constitue un défi direct à mon autorité.

J'ai ordonné la suspension de tous les journaux qui l'ont pubié et prévenu son insertion dans les autres.

J'ai ordonné l'arrestation des signataires dont voici les noms : Hamad El-Bassel, Wissa Wassef, Aly Maher, Georges Khayat, Wacyf Ghali, Morcos Hanna, Eloui El-Gazzar, Mourad El Chiréi. Les trois derniers sont des membres nouvellement élus.

L'agent de Reuter télégraphie le texte complet du manifeste à Londres.

N. 31.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby, au Caire. — Extrait d'un télégramme daté du Foreign Office, le 21 Janvier 1922.

Votre télégramme du 20 janvier.

Le Gouvernement est très anxieux d'obtenir une solution pacifique de la présente difficulté en ins-

tallant un Ministère Egyptien sous la présidence d'un Ministre aussi patriote et capable que Saroit Pacha. Il ne pense pas que cela soit impossible si toutes les parties agissent avec une appréciation exacte des sentiments et des convictions d'autrui et avec le ferme désir de trouver une solution également honorable pour l'Egypte et la Grande-Bretagne.

Tout en accordant pleine considération à vos explications et aux assurances que vous avez reçues, le Cabinet a très fortement l'impression qu'en acceptant votre manière de voir, le Gouvernement de Sa Majesté abandonnerait une position qu'il considère vitale pour l'empire. Si ces assurances sont données sincèrement et si elles doivent avoir la valeur d'un engagement, il ne devrait pas y avoir de difficulté insurmontable à leur donner une forme acceptable et tangible. Dans leur forme actuelle elles impliquent une obligation qui pourrait par la suite être discutée, voire même répudiée, et exposer ainsi le Gouvernement de Sa Majesté à la juste accusation d'avoir abandonné notre principale position sans sauvegardes pour l'avenir. En effet, si l'abolition du Protectorat et la reconnaissance de l'Egypte comme un Etat souverain sont concédées sans aucun engagement précis quant aux conséquences, nous pourrions nous trouver en face de conditions que ni le Gouvernement de Sa Majesté, ni le Parlement ne seraient ensuite disposés à ratifier, et aboutirions ainsi à un échec encore plus désastreux que celui envisagé par vous. Dans ce cas, la sanction de la présence des troupes britanniques dans le pays, bien

que constituant une garantie effective contre des troubles formidables, pourrait être impuissante à nous assurer la solution pacifique que nous désirons tous.

Le Gouvernement de Sa Majesté est parfaitement désireux que les questions réservées fournissent la base d'une discussion libre et amicale entre les deux parties. Mais cela devra être subordonné à un accord clair sur les points auxquels vous avez avec raison attaché toute l'importance voulue dans vos conversations avec les hommes d'Etat égyptien, mais qui devraient admettre sans peine une définition plus concrète.

N. 32.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby, au Caire. — Extrait d'un télégramme daté du Foreign Office, 28 Janvier 1922.

Le Gouvernement de Sa Majesté serait heureux si vous vouliez bien venir en Angleterre de suite pour le mettre au courant de vos vues. Entre temps, comme il paraît désirable qu'aucune appréhension erronée ne soit entrevue au sujet de la situation présente et de la politique du Gouvernement de Sa Majesté, ou bien au sujet des circonstances en lesquelles vous avez été invité de venir les discuter à Londres, nous nous proposons de publier ici, lundi 30 janvier, et serions heureux si vous vouliez bien publier en même temps en Egypte, un bref résumé de la situation dont le texte est contenu dans mon télégramme suivant :

N. 33.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby, au Caire. — Télégramme daté du Foreign Office, le 28 Janvier 1922.

Voici le résumé de la situation à publier lundi auquel il est fait allusion dans mon précédent télégramme :

« Le Haut-Commissaire a été appelé à Londres pour fournir au Gouvernement de Sa Majesté les plus amples renseignements et conseils relativement à la situation actuelle en Egypte et aux communications qu'il a échangées avec des anciens Ministres égyptiens au sujet du gouvernement du pays à l'avenir.

« Il semble exister dans certains milieux une impression que la Grande-Bretagne a renoncé, ou est sur le point de renoncer, à son attitude libérale vis-à-vis des aspirations égyptiennes, et qu'elle désire se prévaloir de sa situation spéciale en Egypte pour y maintenir un système politique et administratif ne s'accordant pas avec la liberté qu'elle s'est déclarée prête à reconnaître.

« Tel n'est pas le cas. La politique du Gouvernement de Sa Majesté tant pendant qu'après la visite à Londres de la Mission de S. E. Adly Yeghen Pacha, a été basée sur les principes suivants :

« Tandis qu'il n'a aucune intention de concéder au désordre et à la violence ce qu'il est toujours

disposé à concéder en considération de ses mérites intrinsèques, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique a explicitement déclaré qu'il est prêt à inviter le Parlement britaninque à mettre fin au Protectorat établi en 1914, à rèconnaître l'Egypte comme un Etat souverain, et à consentir à la constitution d'un Parlement égyptien et au rétablissement d'un Ministère Egyptien des Affaires Etrangères, et cela dès qu'il sera satisfait quant aux conditions suivantes, qu'il considère vitales aux intérêts de l'Egypte, aussi bien qu'à ceux de l'Empire, à savoir :

« 1. — Que les voies de communications impériales, auxquelles l'Egypte est essentielle, soient sauvegardées ;

« 2. — Que la Grande-Bretagne retienne le droit et le pouvoir de fournir aux communautés étrangères en Egypte la protection à laquelle les Gouvernements auxquels ces communautés ressortissent s'attendent de sa part dans les conditions actuelles ;

« 3. — Que l'Egypte soit sauvegardée contre toute agression ou ingérence étrangère, directe ou indirecte.

« Dès qu'un accord répondant à ces conditions aura été conclu entre un Gouvernement égyptien et le Gouvernement britannique, celui-ci n'hésitera pas à y inviter la sanction du Parlement britannique. »

N. 34.

Du Field-Marshal Vicomte Allenby au Marquis Curzon de Kedleston. — Télégramme daté du Caire, le 29 Janvier 1922, reçu le 30 au Foreign Office.

Conformément aux instructions contenues dans votre premier télégramme du 28 ct., j'arriverai à Londres, le mercredi 8 février viâ Trieste, quittant Alexandrie vendredi prochain. Sir G. Clayton et M. Amos m'accompagneront.

Demain à midi je publierai la déclaration contenue dans votre second télégramme du 28 ct.

N. 35.

Du Marquis Curzon de Kedleston au Field-Marshal Vicomte Allenby.

Foreign Office, le 21 février 1922.

My Lord,

Je vous transmets inclus copies des documents suivants :

a) Une déclaration, que le Gouvernement de sa Majesté invitera le Parlement à approuver, mettant fin au Protectorat sur l'Egypte.

b) Une lettre que Votre Seigneurie devra adresser au Sultan en communiquant à Sa Hautesse la déclaration ci-dessus.

Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu que le peuple égyptien se montrera digne de l'indépen-

dance qu'il s'est maintenant assurée et prouvera par l'emploi qu'il en fera, que la confiance mise en lui n'a pas été mal placée.

Je suis, etc...

CURZON OF KEDLESTON.

N. 36.

Du Secrétaire du Cabinet au Sous-Secrétaire d'Etat Permanent aux Affaires Etrangères.

Le Secrétaire du Cabinet présente ses compliments au Sous-Secrétaire d'Etat Permanent aux Affaires Etrangères et lui transmet, inclus, copie d'un télégrame qui a été adressé aux Premiers Ministres des Dominions.

Le 27 février 1922.

Annexe au N° 36.

Télégramme du Secrétaire d'Etat aux Colonies au Gouverneur Général du Canada, au Commonwealth d'Australie, à la Nouvelle Zélande, et à l'Union de l'Afrique du Sud, daté de Downing Street, 27 Février 1922.

Ce qui suit du Premier Ministre à votre Premier Ministre.

« Je suis heureux de vous informer que le Gouvernement de Sa Majesté a maintenant, en complet accord avec Lord Allenby, pris une décision au sujet d'une Déclaration à l'Egypte qui termine le Protectorat tout en maintenant pleinement le *statu quo* en ce qui concerne les intérêts spéciaux de l'Empire

Britannique en Egypte. Cette Déclaration a été rédigée en étroite concordance avec les vues exprimées à la Conférence Impériale et met à exécution les principes qui ont été posés.

« Les termes de l'accord offert par le Gouvernement de Sa Majesté en Novembre ainsi que les documents publiés en Décembre, vous ont été communiqués en leur temps. Comme conséquence de l'échec des négociations, le ministère a démissionné et des troubles peu importants ont eu lieu dans plusieurs villes, et ont été facilement réprimés. Il y a eu quelques meurtres politiques et les tentatives ont été faites pour organiser le boycottage commercial et la grève générale des employés de l'Etat, mais avec peu de succès. Juste après la Noël, Zaghloul Pacha, le chef de l'agitation nationaliste ayant refusé de renoncer, dans l'avenir, à toute activité politique, fut exilé, sous le régime de la loi martiale, avec cinq de ses principaux lieutenants.

Ils sont, en ce moment en route pour les Seychelles.

« Entre temps, des négociations furent poursuivies par Lord Allenby pour la formation d'un ministère et, en Janvier, il a soumis des propositions dans ce but, à ce Gouvernement. Le point principal de ces propositions était que la Grande-Bretagne devrait metre immédiatement fin au Protectorat et reconanître l'Egypte comme un Etat souverain indépendant, réservant, pour des discussions et un accord ultérieurs, les mesures nécessaires à la protection des intérêts spéciaux de l'Empire Britannique en Egypte. Nous avons considéré ces proposi-

tions comme inadmissibles, par ce que la forme proposée, pour les réserves nous était apparue inadéquate aux garanties de nos intérêts spéciaux qui, à l'abolition du Protectorat, seraient demeurés sans base juridique et conséquemment auraient dépendu seulement de tels accords que les ministres égyptiens seraient disposés ultérieurement à négocier. Nous avons, par suite, suggéré une procédure différente, en vertu de laquelle nous déclarerions être prêts à recommander au Parlement de mettre fin au Protectorat aussitôt que les ministres égyptiens auraient conclu avec nous des accords sauvegardant suffisamment les intérêts britanniques. Lord Allenby a déclaré que cette proposition serait incompatible avec ses propres engagements envers les hommes d'Etat égyptiens et qu'il ne pouvait entretenir aucun espoir de constituer un ministère égyptien sur cette base. A la suite de quoi, nous lui avons demandé de venir en Angleterre pour une consultation, qui a abouti à des résultats très satisfaisants.

« Comme toutes les récentes négociations sont demeurées sans résultats, il a été décidé de procéder à l'abolition du Protectorat par une déclaration unilatérale, dont le texte vous est cablé avec la présente. Cette déclaration tout en reconnaissant l'Egypte comme un état souverain indépendant, expose la position que nous revendiquons en Egypte vis-à-vis de toutes les autres Puissances, et énumère les questions où le maintien de notre position spéciale est vitale pour la sécurité de l'Empire. Dans toutes ces questions, le « statu quo » est maintenu, mais nous déclarons notre acceptation de négocier des accords

spécifiiques à leur sujet avec le Gouvernement Egyptien, à telle date ultérieure qu'il désirera et que les circonstances en promettront le succès. Entretemps, les Egyptiens seront libres de développer leurs institutions nationales en conformité de leurs aspirations.

« En communiquant la substance de cette Déclaration aux Puissances Etrangères, nous nous proposons d'annoncer que la fin du Protectorat britannique sur l'Egypte n'implique aucun changement dans le « statu quo » concernant la situation des autres Puissances en Egypte. Nous nous proposons de déclarer que le bien-être et l'intégrité de l'Egypte sont nécessaires à la paix et à la sécurité de l'Empire Britannique qui, en conséquence maintiendra toujours, comme un intérêt britannique essentiel, les relations spéciales entre lui et l'Egypte, depuis longtemps reconnues par les autres gouvernements. En appelant l'attention sur ces relations spéciales telles qu'elles sont définies dans la Déclaration reconnaissant l'indépendance de l'Egypte, nous nous proposons de déclarer que nous n'admettrons pas qu'elles soient mises en cause ou discutées par aucune autre Puissance ; que nous considérerons toute agression contre le territoire égyptien comme un acte devant être repoussé par tous les moyens en notre pouvoir.

« La Déclaration doit être remise par Lord Allenby au Sultan le 28 février. Elle sera soumise au Parlement ici dans la même après-midi. Son texte suit dans une autre dépêche.

« LLOYD GEORGE ».

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Dédicace	5
Préface	7
L'Egypte moderne	13
Mohamed Aly	14
Abbas Ier et Saïd	18
Le canal de Suez	19
Le Khédive Ismaïl	22
L'Inauguration du Canal	24
La neutralité du Canal	28
Les complications financières	38
Le contrôle à deux	41
Commission d'enquête	42
La destitution d'Ismaïl	43
Le Khédive Tewfik	46
La révolte d'Arabi	47
Le Parlement Egyptien	53
L'occupation anglaise	73
Déclarations britanniques	73
Le soutien du Trône	80

Pages

Abbas II 81
Les manœuvres anglaises 90
Les capitulations 98
L'instruction publique 100
Les Finances égyptiennes 117
Le Soudan égyptien 126
L'effort politique national avant la guerre 142
Moustafa Kamel 144
L'affaire Denchawaï 151
Banquet à Londres 159
Conversation politique 172
Université égyptienne 175
Les partis en Egypte 192
Lettre de M. Blunt 203
Les disciples de Moustafa 214
Durant la guerre 214
Les Sultans d'Egypte 217
La Reine 218
Après l'armistice 219
La mort de Farid Bey 223
Comité Milner 224
Les Princes d'Egypte 226
Les Ulèmas 233
Les Etrangers en Egypte 244
La délégation officielle 248
Les Expulsés 254
La constitution égyptienne 258

Pages

Les Ministres égyptiens..... 264
La liberté de la Presse..... 267
La femme égyptienne..... 280
Les forces d'Egypte..... 289
La force du mouvement national..... 296
Lettre d'Allenby..... 297
Déclarations à l'Egypte..... 299
Interview du Roi d'Egypte..... 301
Conclusion 307

ANNEXE

Le projet du Comité Milner..... 319
La Communication du Haut-Commissaire..... 326
Le projet du Foreign-Office..... 337
La réponse de la délégation officielle..... 345
Le rapport de la délégation officielle..... 349
Le livre blanc britannique..... 366

DT
107
A37

Adam, Juliette
L'Angleterre en Egypte

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY